Le Monde

Epargne Placements — Un cahier de 16 pages

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16088 – 7 F — JEUDI 17 OCTOBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les grèves de jeudi

Nos informations pages 6, 8, 25 et 31

■ **Fonctionnaires :** négociations après le 12 décembre sur l'emploi et les salaires

■ **Médecins :** pas de soins pendant 24 heures

■ **Manifestation :** le parcours et les services ouverts ou fermés

■ Air France made in USA

La compagnie aérienne française signe un accord de coopération global avec les numéros trois et cinq américains, Delta Airlines et Continental Airlines. p. 15

■ Un cahier « Placements »

Seize pages sur l'épargne et les mille et une façons d'investir. p. I à XVI

■ Pilonnage à la mairie de Paris

Le juge Halphen détiendrait la preuve de la destruction massive de documents à la mairie de Paris après sa perquisition au domicile du maire. p. 32

■ M. Chirac au Proche-Orient

Le président de la République se rend du 19 au 25 octobre en Syrie, en Israël, dans les territoires palestiniens, en Jordanie, au Liban et en Egypte. p. 4

■ Un Rhin propre

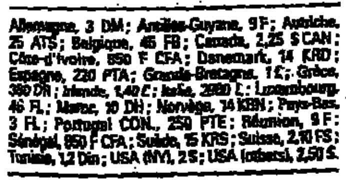
Le grand fleuve européen est devenu, après dix ans d'efforts, propre et accueillant pour les saumons. p. 11

■ Les vignes au noir

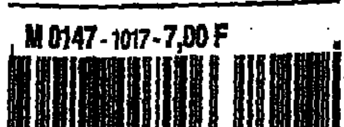
Les vendangeurs saisonniers sont le plus souvent des salariés en congé, des fonctionnaires et des chômeurs indemnisés. p. 12

■ Carmen aide les musiciens

Des chercheurs ont mis au point un dispositif pour modifier à la demande l'acoustique des salles de concert. p. 20



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Jean-Luc Lagardère prendra le contrôle du groupe industriel militaire Thomson

Jacques Chirac crée la surprise en rejetant l'offre du favori Alcatel

LE GOUVERNEMENT a choisi le groupe Lagardère, de préférence à Alcatel Alsthom jusqu'alors donné favori, pour la reprise du groupe industriel Thomson. Cette décision a été annoncée mercredi 16 octobre par un communiqué du premier ministre selon lequel le choix de Lagardère *« permet de faire du nouvel ensemble un des tous premiers industriels dans le monde »* dans le secteur de la défense, *« capable de fournir des systèmes d'armes clé en main »*. Avant la cession de Thomson à Lagardère, sur laquelle la commission de privatisation doit encore se prononcer, l'Etat souscrira à une augmentation de capital de 11 milliards de francs pour Thomson SA. Il conservera, dans le nouvel ensemble, une action préférentielle qui permet de bloquer toute offensive extérieure.

Jean-Luc Lagardère réalise ainsi une ambition ancienne : être le *« noyau dur »* d'une opération industrielle qui permettra à la France de consolider ses positions en matière d'électronique de défense, de satellites et de missiles. Le nouveau groupe, Thomson-Matra (60 milliards de francs de chiffre d'affaires), devrait être présidé par Noël Forgeard, actuel PDG de Matra Défense Espace qui se place actuellement au douzième rang mondial dans sa spécialité.



L'offre du groupe Lagardère prévoit de séparer en deux les activités de Thomson SA. Celles relevant de la défense (Thomson CSF) seront reprises par Matra. Les activités de Thomson Multimédia (communication numérique) seront confiées à 85 % au groupe Daewoo. Ce groupe sud-coréen s'est engagé à créer 5 000 emplois dans l'est de la France.

Alcatel avait, à l'inverse, proposé de reprendre l'ensemble des activités du groupe et dénoncé le projet de démantèlement contenu dans l'offre de Lagardère.

Lire pages 16 et 17 et notre éditorial page 14

Monnaie unique : un entretien exclusif avec le patron de la Bundesbank

DANS UN AVEU d'optimisme inhabituel, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, dit, pour la première fois, sa conviction que l'euro devrait voir le jour en 1999. Plus étonnant de la part d'un homme qui passe pour être l'un des gardiens de l'orthodoxie budgétaire, il évoque une lecture élargie des critères de Maastricht : *« Il y a à côté des critères,* dit-il, *des marges d'interprétation qui doivent être analysées très attentivement. »* Ces propos réconforteront le gouvernement allemand, qui, sous la pression de l'opposition, vient d'abandonner deux mesures d'austérité – baisses de l'impôt sur la fortune et des allocations familiales – qui devaient lui permettre d'atteindre les objectifs budgétaires de Maastricht.

Lire page 2

La « garde du cœur » du président a banqueté de conserve

MEYMAC, *Egletons, Ussel, à moi la Corrèze ! L'Hôtel de Ville, à moi Paris ! Rue de Varenne, Brégançon, à moi la France !* Itinéraire d'un grand homme. Le dîner des « Amis de Jacques Chirac », mardi 15 octobre à Paris, a fait passer le *souffle napoléonien des plus* fameuses batailles du président de la République. Le plan de table était bâti comme un plan de carrière, de l'enfance varoise jusqu'à la mystérieuse table « 19 FLX 75 », un rien fétichiste, que seuls les « *grognards* » pouvaient décoder : il s'agit du numéro d'immatriculation de la voiture qui transporta M. Chirac dans Paris, le 7 mai 1995, au soir de son triomphe.

A l'invitation de Bernard Pons, voltigeur de la première heure, toutes les générations étaient représentées : les condisciples du lycée, les camarades du service militaire, les compagnons des campagnes successives de 1967, 1976 – année de la fondation du RPR –, 1988 et 1995. L'association des Amis de Jacques Chirac date, elle-même, des lendemains de l'élection présidentielle de 1988, où l'on se pressait moins autour du candidat malheureux. Une dizaine d'amis se retrouvaient alors à la table de Raymond Thuilier, patron de L'Oustau de Baumanière, aux Baux-de-Provence. Bernard Pons a reçu en héritage la présidence de l'Amicale, au printemps, des mains de l'ancien ministre Joseph Comiti, avec mission de lui donner un peu d'ampleur.

Pour ce premier dîner de 240 couverts, le ministre de l'équipement et des transports avait convié quelques-uns de ses amis du dix-septième arrondissement, son ancien fief électoral parisien, et des personnes de tous horizons. On attendait aussi, surtout, quelques grands patrons comme Jacques Calvet, président de Peugot-Citroën ; Bernard Esambert, vice-président du conseil de surveillance de Lagardère Groupe et ancien conseiller industriel auprès de Georges Pompidou ; Jérôme Monod, PDG de la Société lyonnaise des eaux et ancien secrétaire général du RPR ; François Pinault, président du groupe Pinault-Printemps ; et l'ancien coureur de fond Alain Mimoun. L'association se réunira désormais deux ou trois fois par an, autour d'un économiste ou d'un sociologue, et son président prépare un bulletin périodique au cas où il y aurait *« un message à faire passer »*.

« Ce n'est pas une association à vocation politique, ni une association de soutien à Jacques Chirac, indique M. Pons. *Il n'en a pas besoin. Si c'est une garde rapprochée, c'est la garde du cœur. »* L'ancien président du groupe RPR de l'Assemblée nationale ne veut faire que deux exceptions : les parlementaires de Corrèze et le ministre des relations avec le Parlement, Roger Romani, *« le mamelouk qui se couchait devant la porte du maire de Paris »*.

A la table « Egletons », du nom de ce village de Corrèze où M. Chirac esquissa, en 1976, longtemps avant *« la France pour tous »*, ce que devrait être un *« travaillisme à la française »*, la vedette de la soirée, l'écrivain Denis Tillinac, s'est employée à rassurer les compagnons. Il faut *« être dissident, iconoclaste »*, dit-il à qui voulut l'entendre. *« Le président, lui, a le moral, il faut que ça suive derrière. La seule façon de lui être fidèle, la seule façon d'être chiraquien, c'est de secouer tous les cocotiers de la société française. »*

Le romancier prône aussi un retour aux sources de la campagne présidentielle dont le thème dominant fut la lutte contre la « fracture sociale » : *« La dernière partielle de Gardanne a confirmé que notre analyse était la bonne. »* Les amis du gouvernement n'ont plus qu'à bien écouter les amis du président.

Jean-Louis Saux

Le crime du 17 octobre 1961

DANS LA SOIRÉE du 17 octobre 1961, des manifestations d'Algériens qui défilaient dans Paris à l'appel du FLN en dépit du couvre-feu furent réprimées avec une rare brutalité par la police. Cent à trois cents manifestants, selon les estimations, furent tués. Des dizaines d'entre eux furent jetés dans la Seine du pont Saint-Michel. Plus de onze mille personnes furent interpellées. Des voix nombreuses s'élèvent aujourd'hui pour souligner le scandale – moral ou juridique – que constituerait l'impunité dont jouit, trente-cinq ans après ces événements tragiques, Maurice Papon, préfet de police à l'époque. Une manifestation du souvenir est organisée, à Paris, à l'appel du MRAP.

Lire page 32, et le point de vue de Mouloud Aounit, page 13

Les apprentis sorciers d'Afghanistan

CE SIÈCLE à bout de souffle n'en finit plus de réécrire l'histoire de l'apprenti sorcier. Proche, Moyen ou Extrême, l'Orient, de ce point de vue, a été particulièrement gâté. Faut-il rappeler les conflits à retardement – allant, dans le cas des Indes, jusqu'à l'hécatombe – provoqués par l'appui délibéré trop souvent donné par les colonisateurs, dans l'espoir de mieux contrôler le reste de la population, aux minorités linguistiques ou religieuses ? Les largesses jadis prodiguées à Saddam Hussein par Moscou, Paris et les monarchies du Golfe, pour tenir en échec l'expansionnisme khomeiniste ? L'imprudence avec laquelle certains dirigeants israéliens ont laissé, au début, les islamistes s'emparer des *« postes de pouvoir au sein des institutions religieuses »* des territoires occupés, pensant ainsi faire pièce à l'OLP de Yasser Arafat (Ze'ev Schiff et Ehud Ya'ari, *Intifada*, Stock, 1991) ?

Le dernier exemple en date est fourni par la chute de Kaboul aux mains des talibans, matérialisation du péril qu'avait précisément pour objet de conjurer, il y a dix-sept ans, l'intervention de l'Union soviétique en Afghanistan : l'instauration dans ce *« royaume de l'insolence »* – comme l'a joliment baptisé Mike Barry – d'un pouvoir intégriste, dont elle redoutait l'effet de contagion sur les Républiques soviéto-musulmanes d'Asie centrale.

Grâce à l'ouverture des archives du KGB, minutieusement explorées sur ce point par l'ex-dissident Vladimir Boukovsky (*Jugement à Moscou*, Robert Laffont, 1995), et aux déclarations que lui et d'autres ont pu obtenir de divers acteurs du drame, plus aucun doute ne subsiste en effet quant aux raisons de l'invasion. Contrairement à ce que croyait Jimmy Carter, il s'est moins agi d'un nouvel avatar du vieil expansionnisme russe en direction des mers chaudes que d'une tentative pour sauver le régime communiste établi l'année précédente à Kaboul.

Enjeu principal, au XIXe siècle, de la rivalité des empires britannique et tsariste, l'Afghanistan est coupé en deux d'ouest en est par des montagnes vertigineuses. Le tunnel de Salang, qui seul permet de les franchir en toutes saisons, n'a été ouvert qu'en 1964.

André Fontaine

Lire la suite page 14

Un homme dans la guerre



BERTRAND TAVERNIER

DU ROMAN de Roger Vercel, prix Goncourt 1934, Bertrand Tavernier a tiré *Capitaine Conan*, un film qui conte l'histoire méconnue de l'armée française d'Orient pendant la Grande Guerre et qui met en scène un héros partagé entre l'absurdité des consignes de l'état-major et son courage. Plus intimiste, *La Promesse*, des frères Dardenne, dresse le portrait noir d'un père et d'un fils.

Lire pages 26, 27 et 28

MONNAIE UNIQUE Dans un entretien accordé au *Monde*, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, se dit convaincu que *« si rien de surprenant n'intervient d'ici là »*, l'euro verra bien le jour au début de 1999. ● POUR LES PRINCIPAUX CANDIDATS au sein de l'Union européenne, le choix, au printemps 1998, ne se fera pas sur une lecture strictement comptable des critères du traité de Maastricht, explique Hans Tietmeyer : il faudra savoir, dit-il, *« prendre un peu de recul et voir quelle est la situation générale, donc non pas seulement s'interroger sur tel ou tel chiffre en particulier »*. ● L'IMPORTANT, pour le patron de la Bundesbank, est de prendre en compte non seulement la situation d'un pays au moment du choix, en 1998, mais sa capacité à long terme à respecter les disciplines requises par la monnaie unique.

Le président de la Bundesbank parie sur l'euro en 1999

Dans une interview exclusive au « Monde », Hans Tietmeyer explique que, si les critères de Maastricht sont importants, ils ne sont pas tout : le choix des premiers pays candidats doit relever d'une analyse économique générale et non de la seule comptabilité budgétaire

« La monnaie unique est sur les rails et devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1999. Pensez-vous que cette date sera effectivement la bonne ?

– Il y a fort à penser aujourd'hui que le calendrier sera respecté, au moins par un groupe limité de pays, comme le prévoit le traité de Maastricht. Je pars du principe que, *si rien de surprenant* n'intervient d'ici là, l'union monétaire *commencera au début de 1999.* Mais la décision définitive ne peut être prise qu'au printemps 1998 par les chefs d'Etat et de gouvernement européens, sur la base des recommandations et des rapports des ministres des finances.

– En France, de plus en plus de voix s'élèvent pour dire que la future union monétaire risque d'être dominée par une conception de la stabilité " à l'allemande ". En Allemagne, à l'inverse, *on voit dans* l'euro une aventure à l'issue incertaine. Où est la *vérité selon vous* ?

– C'est le traité de Maastricht qui, tout d'abord, a entraîné une décision de principe en faveur de la stabilité de la monnaie comme base du processus de développement économique et politique en Europe. Donc cette question ne devrait plus faire l'objet de discussions contradictoires. Ce qui doit nous préoccuper, désormais, c'est que les conditions d'une monnaie stable soient réunies, à court comme à long terme.

– Vous avez récemment souligné que *« la capacité économique d'un pays à participer à l'UEM ne peut pas être mesurée sur la foi d'un cliché momentané »* et que *« le processus de sélection ne pouvait pas être effectué sur la base de chiffres concernant une année seulement »*... Ce point de vue très critique vous amène-t-il à souhaiter un report de l'UEM ?

– Le facteur déterminant, c'est que le projet tout entier ait une capacité à durer et soit d'une grande solidité. L'examen qui doit avoir lieu au printemps de 1998 doit montrer si les pays remplissent les conditions dans ce sens. Des résultats ponctuels ne suffisent pas *comme preuve de respect des critères de stabilité.* Toutes les données, par exemple les données budgétaires, doivent être remplies non pas sur la base d'un maquillage de bilan, mais bien dans le sens de la solidité à long terme.

– La présentation du budget français pour 1997 a suscité beaucoup de critiques, en Allemagne, notamment à cause du *versement à l'Etat d'un compte* de 37,4 milliards de francs provenant des ressources de France Télécom. Est-cela que vous entendez lorsque vous parlez de *« maquillage de bilan »*?

– Je n'ai jamais critiqué nommément un pays et je ne le ferai pas à l'avenir non plus. Ce qui me semble important, c'est que les critères de stabilité soient remplis de manière durable. C'est également vrai pour l'Allemagne. Soit dit en passant : *c'est la France qui a proposé,* en son temps, le critère *budgétaire des 3 %, et ce chiffre a été* accepté par tous les autres partenaires *européens. J'ai l'impression* que certaines personnes n'ont pas envie qu'on *leur rappelle* ce à quoi ils ont donné leur accord dans le passé. La Bundesbank, en tous cas, n'a pas pris part à cette négociation. Naturellement, il y a, à côté des critères, des marges d'interprétation qui doivent être analysées très attentivement, mais on pourra prendre une décision là-dessus *seulement au printemps 1998,* quand tous les chiffres seront *disponibles. Alors, on pourra prendre* un peu de recul et voir quelle est la situation générale, donc non pas seulement s'interroger sur tel ou tel chiffre en particulier, mais se demander ce qu'il y a derrière ce chiffre, et on pourra dire alors s'il est vraisemblable que la ligne peut être suivie de manière durable.

« L'euro va renforcer la concurrence entre les pays et les marchés »

– Les marchés financiers s'attendent, pour leur part, à une interprétation flexible des critères en 1998.

– Tout dépend de ce qu'on entend par flexibilité. D'un côté, le traité nomme des chiffres, mais d'un autre côté, il fournit des marges d'interprétation qui doivent, au même titre que les chiffres, être lues et respectées de manière stricte – comme le pensent, d'un commun accord, le *gouvernement allemand* et la Bundesbank.

– L'Italie fera-t-elle partie, selon vous, des pays qualifiés pour entrer dès le début dans la « zone euro »?

– L'Italie entreprend des efforts considérables pour résoudre ses problèmes, et c'est positif. Si l'Italie remplit les critères de manière durable, elle sera naturellement *bienvenue dans la communauté de* l'euro. Nous ne devrions pas pointer du doigt tel ou tel pays, mais plutôt constater avec plaisir que tous les pays réalisent en ce moment de grands efforts pour remplir les conditions requises.

– Les contours du futur pacte de stabilité ont été adoptés lors du dernier conseil des ministres des finances de Dublin. Ce pacte est-il, selon vous, suffisamment efficace, notamment pour ce qui concerne les sanctions pour *« déficit excessif »* ?

– A Dublin, il y a eu lieu une discussion générale à l'occasion de laquelle *on s'est entendu sur* certains principes. Il s'agit d'un progrès important mais qui doit encore être traduit dans des textes juridiques. Le pacte de stabilité proposé par le ministre Theo Waigel est important pour la raison suivante : pendant longtemps encore, il nous faudra vivre en Europe sans une volonté politique commune, un élément qui a pourtant *toujours accompagné la mise* en place d'une monnaie commune. *Nous continuerons à vivre dans* des Etats nationaux. C'est pourquoi il est si important d'avoir une même culture de la stabilité. Cela signifie que nous devons respecter une discipline financière durable dans notre politique budgétaire. Cette union monétaire doit être un succès, mais aussi être acceptée par tous dans toute sa portée politique. Faute de quoi il s'agirait d'un recul très *brutal de l'intégration* européenne.

» Pour ce qui concerne le mécanisme de sanctions, il serait bon que celui-ci repose sur le principe d'une quasi-automaticité. A Dublin, les représentants de tous les pays de l'Union ont accepté qu'un pays qui connaît un déficit excessif soit *toujours* – je dis bien *toujours* – soumis à sanctions, s'il ne corrige *pas son comportement dans un* certain délai, qui devra être court.

– Etes-vous satisfait des discussions autour d'un nouveau système monétaire européen, qui réglera les relations entre les pays « in » et les pays « out » de l'euro?

– Dans l'ensemble oui. Nous avons tiré les leçons des expériences passées : à l'avenir, la *Banque centrale européenne* aura par exemple la possibilité, s'il en est besoin, de déclencher des négociations sur les aménagements de parités. S'il devait y avoir un développement extrêmement préoccupant du marché, la Banque centrale européenne aura en outre les moyens de mettre rapidement un terme à ses obligations d'intervention, si celles-ci mettaient en danger la *stabilité de l'euro. La seule* chose que je regrette, c'est que ce nouveau système demeure facultatif, *et que tous* les *pays membres* de la communauté ne soient pas obligés d'y participer.



HANS TIETMEYER

– Les programmes d'austérité qui sont actuellement mis en œuvre en Europe dans la perspective de la monnaie unique ne risquent-ils pas d'étrangler l'activité et d'aboutir, comme on le craint en France, à des tensions déflationnistes ?

– L'*inflation* n'est *jamais* définitivement morte. Elle peut toujours redémarrer dès lors qu'on commet *des erreurs.* Et il *est important de* constater que la croissance, en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, n'est pas handicapée par la politique monétaire. Il y a assez de liquidités disponibles, le volume de l'argent est suffisant. Les taux n'ont jamais été aussi bas, du moins ceux sur lesquels les banques centrales peuvent exercer une influence. Dans cette mesure, *je ne vois pas de danger de déflation.*

» L'enjeu, aujourd'hui, c'est de créer les conditions favorables à une croissance durable et à la confiance des investisseurs. Il faut donc contrôler les budgets publics, baisser le niveau des taxes et impôts jusqu'à leur donner un niveau supportable à long terme, réformer les systèmes de protection sociale, *démanteler les rigidités sur* les marchés du travail, de sorte qu'une nouvelle phase de croissance soit également porteuse d'emplois. *La politique monétaire* n'a, ici, pratiquement pas de rôle à jouer.

– Dans un discours récent, vous avez souligné que l'euro ne serait pas un *« programme de création d'emplois »*. La monnaie unique pourrait-elle accroître le chômage selon vous ?

– On ne doit pas faire naître d'illusions en la matière et faire comme si les problèmes structurels que je viens de nommer pouvaient être résolus par la monnaie unique. Si nous ne parvenons pas à résoudre *durablement ces problèmes* dans le cadre des décisions politiques nationales, alors l'euro ne créera pas d'emplois. Au contraire, l'euro va renforcer la concurrence entre les pays et les marchés et supprimer l'instrument du taux de change, qui pouvait servir jusqu'ici d'« airbag ». En clair : la compétitivité de nos économies ne sera atteinte à nouveau que si nous faisons un effort de flexibilité *sur le marché du* travail.

– Beaucoup d'hommes politiques français estiment qu'avec l'euro, il sera possible d'avoir une politique de change qui corrige, par exemple, les dévaluations du dollar, du yen ou d'autres monnaies. Quelle parité extérieure devra avoir l'euro ?

– Toute décision concernant le cours de l'euro par rapport à *d'autres pays du SME sera prise* par les ministres et les gouverneurs de banques centrales. Par rapport aux pays qui ne participent pas au SME, nous avons jusqu'ici des taux de change flexibles. En principe, le conseil des ministres européen pourra adopter des accords sur un système de taux de change avec des pays *tiers. Mais* d'après l'article 109 du traité, il ne *pourra le faire qu'à l'unanimité* et sur recommandation de la Banque centrale européenne, ou bien sur recommandation de la Commission européenne après audition de la Banque centrale. La responsabi*lité ultime,* pour ce qui concerne un tel régime de taux de change par rapport à des pays non-membres du SME, sera entre les mains des gouvernements, mais uniquement après consultation de la Banque centrale européenne. Cependant, je pense qu'il n'est pas réaliste, dans les conditions présentes à à venir, de penser qu'il pourrait y avoir réintroduction d'un régime de taux de change par rapport au dollar et au yen.

– *On craint,* en France, une surévaluation de l'euro. Quelle sera la parité *idéale de l'euro* par rapport au dollar et au yen?

– Je ne peux pas le dire. Tout dépend de l'évolution de la politique et des « fondamentaux » aux Etats-Unis et au Japon, et de l'évolution des choses dans la « zone euro ». Le risque d'une surévaluation est tout aussi à craindre que le *risque d'une* sous-évaluation de l'euro. Je pense que le cours actuel de nombreuses *monnaies* européennes par rapport au dollar est bien plus réaliste et fondé qu'il y a quelque temps, et je me réjouis de constater que les dirigeants américains disent clairement qu'ils sont toujours intéressés par un dollar fort.

– Comment jugez-vous la faiblesse *actuelle du deutschemark* au sein du *SME* ? Cette faiblesse est-elle due à l'anticipation de sa disparition ou aux difficultés de l'économie allemande ?

– Je n'ai pas de problèmes avec le cours actuel du mark au sein du SME, qui est, dans le fond, correct. S'il y a un changement ici ou là, il faut aussi y voir le reflet d'anticipations en ce qui concerne le futur *développement dans* la *« zone euro ».* Nous voulons qu'on considère le futur euro comme une monnaie forte et stable. On ne peut pas avoir une monnaie qui soit forte à l'intérieur et faible à l'extérieur.

– Quel est votre pronostic pour ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt en *Allemagne* au cours des mois prochains ?

– *Les taux centraux ont atteint* un niveau historiquement bas. Naturellement, nous continuerons à observer l'évolution des choses très attentivement. Et nous ne partons pas du principe que nous devrons effectuer une hausse des taux centraux *dans les temps* prochains. Je ne peux cependant pas *prévoir s'il nous reste une petite* marge vers le bas. »

Propos recueillis par Lucas Delattre

Le grand prêtre du deutschemark

Hans Tietmeyer, âgé aujourd'hui de soixante-cinq ans, a succédé, le 1er octobre 1993, à Helmut Schlesinger à la tête de la puissante Bundesbank, la banque centrale allemande. Du plan Werner, dans les années 70, à la négociation du traité de Maastricht, en 1991, il a été intimement associé à toutes les étapes déterminantes de la construction de l'Europe économique et monétaire. Avant d'entrer à la Bundesbank, en 1990, il fut longtemps secrétaire d'Etat au ministère de l'économie, puis aux finances (l'équivalent en France d'un *directeur du Trésor), et est sans doute plus proche* de la pensée européenne du chancelier Kohl que la plupart de ceux qui l'ont précédé à la tête de l'institution de Francfort. D'origine très modeste, il compte, dit-on, le moindre de ses pfennigs et achète ses costumes chez C & A. Un des seuls hobbies connus de cet homme qui se dit *« fédéraliste européen »* convaincu est le ping-pong, discipline dans laquelle il a été champion universitaire.

Les cinq critères de « convergence »

Pour passer à la dernière phase de l'Union économique et monétaire (UEM), les Etats membres doivent respecter *cinq critères de* « convergence » précisés dans les protocoles annexés au traité de Maastricht.

● **Un déficit budgétaire** ne dépassant pas 3 % du produit intérieur brut.

● **Une dette publique brute** n'excédant pas 60 % du revenu national.

● **Une inflation** ne dépassant pas de plus de 1,5 % celle des trois Etats membres ayant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

● **Des monnaies** respectant pendant deux ans au moins les marges normales de fluctuation prévues par le système monétaire européen (SME).

● **Des taux d'intérêt à long terme** ne dépassant pas de plus de 2 % celui des trois Etats membres ayant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

La « Buba » veut une Europe monétaire sans malentendus

BONN
de notre correspondant

ANALYSE

Les livres d'histoire de demain *ne diront pas que* la Bundesbank a fait échouer l'euro. Le président de la « Buba », Hans Tietmeyer, confirme ainsi dans un entretien au *Monde* que la monnaie unique entrera bien en vigueur *« au début de 1999 »* – une confession exceptionnelle de sa part. En temps normal, le gardien de la stabilité monétaire prend soin de ne pas s'engager sur la moindre date, afin de mieux insister sur la priorité absolue des critères sur le calendrier.

Par ailleurs, il semble désormais partisan d'une lecture élargie des critères : *« Il y a,* dit-il, *à côté des critères, des marges d'interprétation qui doivent être analysées très attentivement. »* En mettant l'accent sur l'existence de ces marges d'interprétation – là aussi un élément nouveau –, M. Tietmeyer, s'il est très loin de se faire l'apôtre d'une lecture plus « souple » du traité, souligne cependant que le respect ponctuel des critères ne sera pas l'*alpha* et l'*oméga* de la monnaie unique.

« QUALIFICATIONS »

Il est vrai que les dirigeants allemands voient d'un mauvais oeil le zèle excessif avec lequel certains de leurs partenaires s'apprêtent à présenter, le moment venu, des chiffres convaincants... au risque de retomber, plus tard, dans de vieilles habitudes d'indiscipline budgétaire. La France, notam*ment, en comptabilisant* 37,4 milliards de francs provenant des ressources de France Télécom *dans* son budget 1997, est particulièrement « suspecte » en ce moment de l'autre côté du Rhin. M. Tietmeyer le confirme et cette remarque montre combien on peut douter de la pertinence économique des critères retenus : ce que dit le président de la Bundesbank, c'est que – au-delà des chiffres au sens strict – un pays doit montrer qu'il présente des *« qualifications »* à long terme pour s'engager sur la voie de la stabilité.

L'Allemagne, tous les observateurs le disent, aura beaucoup de mal, elle aussi, à remplir parfaite*ment l'ensemble des critères* au printemps 1998, date d'examen final pour l'entrée dans l'euro. Pour ce qui concerne le critère de la dette publique notamment, l'Allemagne ne devrait pas réussir à passer en dessous de la barre des 60 % du PIB en temps prévu.

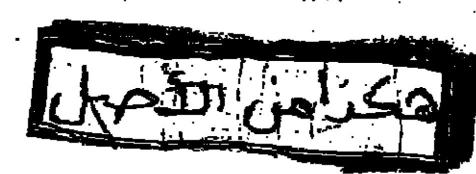
Autrement dit, en écoutant Hans Tietmeyer, on constate que les dossiers de candidature pour la monnaie *unique, en 1998,* ne seront pas analysés par des experts-*comptables mais* par des économistes au service d'une vision politique à long terme. Le président de la Bundesbank insiste beaucoup là-dessus : l'UEM est un projet *« éminemment politique »*, qui peut faire réussir ou échouer l'intégration européenne selon qu'elle repose sur des bases saines ou des malentendus. La question *qui* se pose désormais est bien la suivante : la France et l'Allemagne sont-elles d'accord sur les objectifs de l'UEM ?

Sur ce point, toutes les interrogations sont permises. Il en va tout particulièrement de la définition de la future parité de l'euro par rapport aux autres *monnaies, notamment* le dollar ou le yen. Beau*coup de dirigeants* politiques français estiment que la monnaie unique européenne devra être utilisée pour corriger les dévaluations de monnaies concurrentes et que son cours pourra donc être fixé politiquement par les gouvernements. Une vision d'horreur pour les Allemands, qui n'ont jamais fait du mark un instrument de politique commerciale et qui dénoncent les *« illusions françaises »* en la matière – comme le faisait la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* dans son édition du 15 octobre. Sur ce point, Hans Tietmeyer est très clair : *« Il n'est pas réaliste de penser qu'il pourrait y avoir réintroduction d'un système de taux de change par rapport au dollar et au yen. »*

L. D.

Le président Roman Herzog en visite d'Etat en France

Le président de la République fédérale d'Allemagne, Roman Herzog, était attendu à *Paris,* mercredi *16* octobre, pour une visite d'Etat qui se poursuivra jusqu'au 19. M. Herzog devait avoir mercredi un entretien avec le président français, Jacques Chirac, suivi d'un dîner à l'Elysée. Jeudi, il rencontrera Lionel Jospin et François Léotard, ainsi que les présidents du Sénat, René Monory, et de l'Assemblée nationale, *Philippe Séguin, et le maire de* Paris, Jean Tiberi. *Dans* l'après-midi, le président allemand visitera l'exposition « Berlin – une capitale en perspectives » à la Grande Arche de la Défense. Vendredi, après un entretien avec le président du Consistoire israélite, Jean Kahn, et une visite de la synagogue de la rue de la Victoire, M. Herzog se rendra à Bordeaux, où il participera à une table ronde sur « Montesquieu, son influence sur l'Allemagne et l'Europe », et sera reçu dans la *soirée par le premier ministre et maire de* Bordeaux, Alain Juppé.



Les institutions bosniaques ne fonctionnent toujours pas

Les pressions occidentales n'ont pas donné de résultat

Ni la présidence collégiale ni le Parlement national, élus il y a un mois, ne fonctionnent en Bosnie, en raison de l'obstruction ouverte de la partie serbe et de celle, plus discrète, des nationalistes croates. Ce blocage relance le débat sur l'opportunité d'organiser des municipales en novembre.

SARAJEVO
de notre correspondant

Un mois après des élections générales aux résultats fort contestés, les institutions bosniaques sont toujours paralysées. De profondes divergences, prévisibles après la victoire des partis séparatistes serbe et croate dans les régions sous leur contrôle, empêchent la mise en place de la présidence collégiale et du Parlement national.

Les efforts diplomatiques américains et européens n'ont jusqu'à présent pas porté leurs fruits. John Kornblum, le secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires européennes, et Klaus Kinkel, le ministre allemand des affaires étrangères, ont quitté Sarajevo les mains vides samedi dernier, après avoir vainement essayé de convaincre les Serbes de rencontrer les leaders musulman et croate. L'élu serbe à la présidence tricéphale, Momcilo Krajisnik, refuse de signer la déclaration solennelle reconnaissant la Constitution de la Bosnie-Herzégovine telle qu'elle avait été définie à Dayton.

Il y a dix jours, les séparatistes serbes avaient boycotté la séance inaugurale de la présidence et du Parlement, abandonnant un parterre de diplomates à un face-à-face avec des chaises vides, au Théâtre national de Sarajevo. Fidèles à leurs habitudes, les Serbes de Pale continuent d'alterner les déclarations conciliantes et les décisions intransigeantes. Momcilo Krajisnik s'était d'abord prononcé en faveur d'une signature serbe de la déclaration solennelle, avant de se rétracter. Parallèlement, le premier ministre de la République serbe (RS), Gojko Klickovic, affirmait qu'*« aucun Serbe ne veut entendre parler d'une intégration de la RS et de la Fédération croato-musulmane »*, assurant que les efforts internationaux en faveur d'une réunification de la Bosnie-Herzégovine resteront *« vains »*.

Des incidents récents dans des villages de Bosnie orientale ont illustré cette volonté serbe d'entériner la partition ethnique du pays. A Jusici, Mahala et Dugi Dio, situés du côté serbe de la ligne de front, où des expulsés musulmans sont revenus habiter leurs anciennes maisons, souvent en ruine, et commencent à les restaurer, les policiers serbes interviennent régulièrement pour les chasser à nouveau. Les forces de l'OTAN (Ifor) sont nettement embarrassées. Les réfugiés musulmans ne font en effet qu'exercer un droit inscrit dans l'accord de Dayton : le retour dans le foyer d'avant-guerre.

L'Ifor paraît prise au piège d'une situation qui échappe à son contrôle et craint que le gouvernement bosniaque n'envoie ainsi des réfugiés musulmans à l'assaut de leurs anciens villages s'il n'est pas satisfait de l'évolution du processus de paix. Seul le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) dénonce sans relâche la politique d'apartheid du pouvoir serbe, sur lequel il n'a cependant aucun moyen de pression.

« BALLES À BLANC »

« Il semble que l'objectif des grandes puissances ait uniquement été une pacification du champ de bataille », s'indigne *Oslobodenje*, un quotidien sarajévien indépendant du pouvoir bosniaque, qui pense que la communauté internationale se borne à *« tirer des balles à blanc »* contre les séparatistes serbes sans les impressionner. La presse bosniaque estime que la levée définitive des sanctions économiques contre le camp serbe a ôté leur dernière arme aux Occidentaux.

Les émissaires américains et européens essayent désormais de faire miroiter des millions de dollars d'aide économique à la République serbe, qui, contrairement à la Fédération croato-musulmane, n'a pas encore bénéficié de l'argent prévu pour la reconstruction. Gojko Klickovic a cependant rappelé que *« les Serbes ne signeront pas une capitulation au nom d'un prétendu bien-être économique »*.

Depuis la proclamation du résultat des élections générales et la levée des sanctions économiques par l'ONU, la Serbie a nettement diminué ses pressions à l'égard des séparatistes serbes de Bosnie. Malgré les discours du président Slobodan Milosevic en faveur *« de l'égalité en droits et de la compréhension entre les Etats et les peuples »*, Belgrade ne semble guère œuvrer pour un fonctionnement rapide des institutions bosniaques.

Des diplomates estiment qu'une réunion des trois présidents pourrait toutefois avoir lieu avant la fin du mois d'octobre, notamment afin de nommer un premier ministre. *« Le véritable problème viendra ensuite, après l'élection présidentielle américaine, lorsque la pression retombera »*, pense un observateur européen. Il ajoute que la réalité sera alors *« plus crue »*. *« Les Croates sont plus malins*, dit-il. *Ils font les agneaux avec Zubak à la présidence, mais ils redeviennent des loups dès qu'il s'agit de bloquer le fonctionnement d'autres institutions. »* Lors de la première assemblée cantonale à Sarajevo, les élus croates ont certes prêté serment, mais ils ont ensuite quitté la salle, prétextant que *« les droits fondamentaux du peuple croate »* ne sont pas garantis en zone bosniaque.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), responsable des élections bosniaques, se demande s'il est encore possible de tenir des élections municipales les 23 et 24 novembre. Le président en exercice de l'OSCE, le Suisse Flavio Cotti, s'est également prononcé pour un report du scrutin, mais la décision finale appartient au chef de l'OSCE à Sarajevo, l'Américain Robert Frowick.

Les Serbes ont menacé d'organiser leurs propres élections, hors du contrôle international, et l'OSCE, après s'être attiré les plus vives critiques pour sa gestion des élections générales, n'a pas encore commencé à préparer concrètement le scrutin municipal, reporté à cause de manipulations serbes sur les listes électorales.

Le processus de paix se poursuit certes, mais dans le flou politique, et non sans une certaine résignation face aux volontés de diviser définitivement la Bosnie-Herzégovine.

Rémy Ourdan

Boris Eltsine souffrirait d'une anémie importante

Le taux très bas d'hémoglobine relevé chez le président russe rendrait l'intervention de chirurgie cardiaque impossible à pratiquer dans les délais annoncés

CITANT DES SPÉCIALISTES médicaux du centre cardiologique Tchazov, la radio *Echos de Moscou* a indiqué, mardi 15 octobre, que les dernières analyses de sang faites sur le président Boris Eltsine avaient révélé un taux d'hémoglobine très inférieur à la normale, situation qui rendrait quasiment impossible de pratiquer, dans les délais annoncés, l'intervention de chirurgie cardiaque que doit subir le président russe. Cette information a été immédiatement suivie d'un démenti relativement prudent du Kremlin. *« Les informations de la radio ne correspondent pas à la réalité »*, a notamment déclaré le directeur du service de presse du Kremlin.

Le taux actuel d'hémoglobine du président russe serait à la moitié du taux normal. Il souffre, en d'autres termes, d'une anémie importante dont l'origine demeure officiellement inexpliquée. Le 25 septembre, le chirurgien américain Michael DeBakey, qui s'était rendu à son chevet et qui avait pris connaissance de son dossier, avait déjà fourni quelques précisions sur ce thème. *« Il a eu, au cours du dernier mois, une perte d'hémoglobine dont nous ignorons la cause exacte. Le plus probable est que cela s'est fait par le système gastro-intestinal, ce qui est le cas le plus fréquent »*, avait-il alors indiqué lors d'une conférence de presse, ajoutant toutefois qu'il s'agissait d'une chose *« aisément corrigeable »*.

« Nous ne pouvons toutefois opérer avant d'en avoir trouvé la cause et d'y avoir remédié. C'est ce que nous sommes en train de faire au moyen de transfusions sanguines », avait-il ajouté. Selon les *Echos de Moscou*, les efforts des médecins pour corriger le taux d'hémoglobine du président, notamment à partir d'un traitement médicamenteux standard (comportant de la vitamine B 12) n'auraient pas permis de retrouver des taux normaux d'hémoglobine. Boris Eltsine, qui a été transféré il y a quelques jours dans la maison de soins de Barvikha, dans la banlieue de Moscou, aurait refusé, selon son entourage médical, que l'on pratique les investigations diagnostiques quelque peu désagréables – une fibroscopie digestive, en particulier – qui auraient permis aux médecins de préciser le siège et la nature des lésions digestives hémorragiques fréquentes chez les malades alcooliques.

Sur quelques images diffusées par la télévision nationale dans la soirée du 15 octobre, Boris Eltsine est apparu souriant mais amaigri. De bonne source médicale, on indique qu'il ne souffre plus aujourd'hui de son dernier accident cardiaque et qu'il ne souhaite plus vraiment, pas plus que ses médecins proches, que l'on intervienne chirurgicalement. Or on sait que, dans ce domaine, tout retard peut avoir des conséquences mortelles.

Jean-Yves Nau

Les « armes secrètes » de John Major

LONDRES
de notre correspondant

Le premier ministre conservateur britannique veut faire populaire. Attaquant Tony Blair, le chef travailliste, John Major a dénoncé, lors de la récente conférence annuelle de son parti, ces *« classes bavardes »* qui forment l'ossature du Labour. Il s'est présenté comme le porte-parole de ceux qui travaillent dur, les *« hard working classes »*. Un monde à l'envers, où la droite est à gauche et la gauche cherche le soutien du business ! En y regardant de plus près, on se rend compte que les choses ne sont pas si simples, que l'immense majorité des membres du cabinet conservateur et leurs propres enfants ont eu le privilège de faire de bonnes études...

Dans ce contexte de nouvelle lutte des classes à l'anglaise, « John l'honnête » a donné à la dernière livraison de l'hebdomadaire de droite *The Spectator* la primeur de son journal privé. C'est en effet lui qui signe le *diary* de la semaine, dans un style qui se veut léger, montrant qu'il peut être premier ministre et conservateur mais n'en être pas moins humain et proche des préoccupations de ses compatriotes. Ainsi, peut-on lire cette anecdote : *« La semaine dernière, j'ai organisé une réception pour les sportifs, en particulier pour remercier l'équipe de football anglaise de sa performance à l'Euro 96. Gazza* (Paul Gascoigne) *est venu, vêtu d'un complet sur lequel on aurait pu jouer aux dames. Mais il y avait de la concurrence. (...) David Seeman a passé la soirée entouré d'un essaim d'adorables jeunes femmes de N 10* (Downing Street, sa résidence officielle) *qui ne pouvaient détacher leurs yeux de lui. On a même entendu l'une d'elles murmurer : « C'est un goal, n'est-ce pas ? J'en connais une qu'il pourrait bien attraper dans ses filets. »*

Les Anglais étant très amateurs de football, ils devaient être fascinés par l'intérêt qu'y porte leur premier ministre et, surtout, par le style parlé, « popu », qu'il a utilisé pour cette chronique... Si toutefois ils ont abandonné le *Sun* ou le *Mirror* pour lire l'austère *Spectator*. Mais M. Major devait aussi montrer d'une anecdote qu'il était au niveau de sa fonction. Et qu'il savait comment s'y prendre avec ces Européens que la majorité des militants de son parti et un certain nombre de ses ministres vouent aux gémonies. Il raconte qu'au récent sommet de Dublin *« M. Prodi, le premier ministre italien, est arrivé dans un très gros avion. Je lui ai fait remarquer qu'il avait apporté avec lui tout son déficit budgétaire, et il l'a gentiment admis »*.

Enfin, M. Major a levé le voile sur un secret jusque-là bien gardé : ce n'est pas par mauvaise humeur envers l'euromanie de ses partenaires qu'il a boudé le dîner qui clôturait la réunion. *« Je n'ai pas dit au Taoiseach* (le premier ministre irlandais) *pourquoi je suis parti en avance, mais je puis vous le révéler en exclusivité : c'était le week-end de notre vingt-sixième anniversaire de mariage. Entre un dîner avec Norma ou avec quinze hommes, c'est Norma qui l'a emporté. » « Cette année, la presse a inventé que c'était elle mon « arme secrète »* (en fait, l'image vient du Parti conservateur). *Il ne s'agit pas en réalité d'une invention, c'est vrai depuis des années. »*

Patrice de Beer

Italie : le jugement d'acquittement d'Erich Priebke a été annulé

ROME
de notre correspondant

L'ex-capitaine des SS, Erich Priebke, âgé de quatre-vingt-trois ans, acquitté le 1er août par le tribunal militaire de Rome de ses responsabilités dans le massacre des fosses Ardéatines, sera rejugé. Ainsi en a décidé la première section pénale de la Cour de cassation qui a fait droit, mardi 15 octobre, au recours du procureur général et des parties civiles contre le président du tribunal militaire lequel avait *« prévu »*, avant le prononcé de la décision, l'acquittement de l'officier nazi.

Le magistrat avait en effet publiquement supputé que le procès se terminerait par un acquittement. La Cour de cassation a donc infirmé la décision de première instance, qui avait rejeté la demande en récusation. Par voie de conséquence, le jugement d'acquittement est annulé à la grande satisfaction des parents des victimes et de l'opinion publique qui avaient été scandalisés par la sentence.

Erich Priebke, après un procès de trois mois, avait été reconnu coupable de la mort, le 24 mars 1944, de 335 otages civils fusillés en représailles d'un attentat contre les Allemands. Il s'était cependant vu accorder les circonstances atténuantes qui lui avaient fait bénéficier de la prescription.

Peu après sa libération cet ex-militaire nazi, qui s'est toujours retranché derrière l'exécution d'ordres de ses supérieurs pour rejeter ses responsabilités, avait immédiatement été réemprisonné en raison des tensions provoquées par cet élargissement. Le ministère de la justice avait rapidement trouvé une échappatoire par le biais de la demande d'extradition formulée par les autorités allemandes.

Il s'agissait d'éviter la remise en liberté de celui qui avait passé quarante-sept années paisibles en Argentine avant de devoir affronter la justice pour un massacre à propos duquel il a toujours affirmé qu'il s'était contenté de contrôler l'identité des victimes sur les listes qui lui avaient été fournies. A l'exception toutefois de deux d'entre elles *« tuées de ses propres mains »*.

L'acquittement avait donc provoqué une véritable indignation en raison de la transgression du principe de l'imprescribilité des crimes de guerre, et de la cruauté avec laquelle les Allemands avaient procédé à ce massacre selon la règle de dix Italiens pour un Allemand à la suite de l'attentat qui avait coûté la vie à trente-trois militaires du Führer. Pour faire bonne mesure, cinq autres otages avaient été rajoutés à la liste. *« Les délits contre l'humanité, même après des siècles, restent des délits »*, avait souligné le soir même de l'acquittement le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. La décision de la Cour de cassation permet donc d'effacer, aux yeux de bon nombre d'Italiens, ce qui était considéré comme un déni de justice. *« La sentence se commente d'elle-même »*, a simplement indiqué Antonino Intelisano, le représentant du ministère public lors du procès, qui s'apprête de nouveau à soutenir l'accusation devant un autre tribunal militaire.

Pour Tullia Zevi, président de la communauté juive italienne, il s'agit simplement *« d'un geste de cohérence. Nous avons toujours soutenu*, a-t-il ajouté, *que notre insistance à obtenir une sentence exemplaire n'était pas inspirée par un esprit de vendetta. (...) Pour être clair, nous n'aspirons pas à ce qu'un vieillard finisse ses jours en prison, mais que soit reconnue sa culpabilité et que la gravité de ses actes soit sanctionnée par un internement à domicile »*.

Les juges allemands devront donc attendre que leurs collègues italiens se prononcent une nouvelle fois avant de pouvoir le juger et cela seulement après accomplissement de la condamnation, si condamnation il y a.

Michel Bôle-Richard

Tambour battant, Jacques Chirac va au Proche-Orient soutenir la relance du processus de paix

Le président de la République sera dans la région du 19 au 25 octobre

Jacques Chirac fera du 19 au 25 octobre une tournée au Proche-Orient qui le conduira en Syrie, en Israël, dans les territoires palestiniens, en Jordanie et au Liban pour finir par une escale de quelques heures au Caire, où il s'entretiendra avec le président Hosni Moubarak. Les difficultés sur lesquelles trébuche le processus de paix israélo-arabe donnent un relief particulier à cette tournée prévue de longue date.

L'ACTUALITÉ au Proche-Orient est complice de Jacques Chirac. De la même manière que la guerre entre Israël et le Hezbollah au Liban, en avril, avait permis à la France de faire reconnaître son rôle dans la solution du conflit, aujourd'hui, le blocage des négociations israélo-palestiniennes est une occasion pour le président de la République – même s'il aurait préféré que les choses ne se dégradent pas – de proposer l'aide de l'Europe, pour redynamiser un processus de paix en panne. Sans trop insister, mais en rappelant aux uns et aux autres que de par leurs liens historiques, culturels, géographiques et économiques privilégiés avec cette partie du monde, l'Europe, et singulièrement la France, *« peuvent et doivent »* jouer un rôle au Proche-Orient, M. Chirac fera, du 19 au 25 octobre, une tournée dans quatre pays du Proche-Orient (Syrie, Israël, Jordanie et Liban) et dans les territoires palestiniens, sans oublier une brève escale en Egypte.

Mais l'actualité au Proche-Orient pourrait aussi être un faux ami. Délivré par le chef de l'Etat, le message dont il est porteur est le plus fort que la France puisse transmettre aux intéressés. Or M. Chirac sait que le contenu de ce message est plus ou moins accepté par des récipiendaires – notamment Israël –, qui commencent à peine à admettre que l'ami de mon ennemi n'est pas forcément mon ennemi. Il garde aussi un œil sur ses quatorze partenaires de l'Union européenne (UE), plus ou moins frileux dès qu'il s'agit du conflit israélo-arabe, et qu'il a encore dû entraîner presque malgré eux au récent Conseil européen de Dublin, pour qu'ils proposent très timidement leurs offices politiques aux protagonistes du Proche-Orient.

Outre les rencontres classiques avec les plus hautes autorités des pays hôtes, le président de la République fera des gestes aussi novateurs que symboliques qui risquent, eux aussi, de ne pas plaire à tout le monde. Ainsi sera-t-il le premier chef d'Etat étranger à prendre la parole – le 23 octobre – devant les quatre-vingt-huit élus, membres du Conseil législatif palestinien, réuni à Ramallah, en Cisjordanie. Manière de reconnaître des institutions *« nationales »* palestiniennes en cours de construction, alors qu'Israël dénie aux Palestiniens le droit à un Etat. Manière aussi de dire l'attachement de la France à l'établissement d'un Etat palestinien *« démocratique »* au sein duquel l'Exécutif ne détiendrait pas tous les pouvoirs. Cette démarche n'est sans doute pas pour plaire à M. Arafat, dont les tendances autocratiques ne sont plus à démontrer, mais le chef de l'Autorité palestinienne pouvait difficilement refuser le souhait de M. Chirac de s'adresser au « Parlement ».



LA FRANCE « SOLIDAIRE »

M. Chirac s'entretiendra avec M. Arafat à Gaza, avant de partir pour la Jordanie, et souhaite que son départ du territoire autonome palestinien ne passe pas nécessairement par Israël. L'aéroport de Gaza, qui est opérationnel, mais pas pour des vols internationaux, est au centre d'une polémique politique entre Israël et les Palestiniens – Yasser Arafat l'a rappelé mardi à Jéricho. Un éventuel départ pour Amman, *via* l'Egypte, était encore à l'examen, quelques jours avant le début de la tournée de M. Chirac. La question d'une visite du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, à la Maison d'Orient, siège officieux de l'OLP à Jérusalem-Est, faisait encore elle aussi l'objet d'intenses consultations avec Israël, l'Etat juif s'opposant formellement à cette pratique institutionnalisée par les chefs de la diplomatie des pays membres de l'UE. Au reste, M. Chirac visitera les lieux saints juifs, musulmans et chrétiens de la ville.

Aux « députés » palestiniens, comme la veille à une assemblée de scientifiques, d'étudiants et d'universitaires israéliens auxquels il se sera adressé à l'unversité Technion, de Haïfa, M. Chirac tiendra un discours d'autant plus franc qu'il pose d'emblée la France comme un Etat *« ami »*, *« solidaire »*, voire admiratif, du dynamisme et de la détermination des uns et des autres. Ce discours tient essentiellement en ceci : la France *« comprend »* les besoins de sécurité d'Israël et estime qu'ils doivent être pleinement satisfaits. Cela suppose le rejet, par les Palestiniens, de la violence comme moyen de faire valoir leurs droits. M. Chirac rappellera aussi que la sécurité ne peut être garantie par la force, mais par la paix. Et quel meilleur moyen pour Israël d'obtenir des engagements en la matière, et surtout de garantir que ces engagements soient tenus, que de reconnaître le droit des Palestiniens à un Etat ?

M. Chirac voudrait qu'Israéliens, Palestiniens et Arabes prennent en quelque sorte exemple sur la France et l'Allemagne, qui ont réussi à transformer leur adversité historique en *« coopération »*. Mais pour qu'une paix équitable soit instaurée, il faut que soient appliqués tous les accords passés et que s'engage au plus vite la négociation sur le statut définitif des territoires palestiniens, sans qu'en soient exclues les questions prévues par l'accord intérimaire dit d'Oslo, c'est-à-dire, Jérusalem, les réfugiés et les colonies juives de peuplement.

DE DAMAS À BEYROUTH

Sur toutes ces questions, comme sur celle du droit des Palestiniens à l'autodétermination, M. Chirac ne fera en somme que rappeler la position de l'UE. Avec cette différence, que ses pairs européens préfèrent généralement s'abstenir de le rappeler dans leurs interventions publiques, pour se cantonner aux seuls communiqués officiels de l'Union. En mars 1982, devant la Knesset, François Mitterrand avait, le premier, fait valoir que *« le dialogue suppose que chaque partie peut aller au bout de son droit, ce qui, pour les Palestiniens, peut, le moment venu, signifier un Etat »*. Ledit dialogue étant aujourd'hui établi, et le chemin parcouru étant déjà substantiel, M. Chirac juge que l'Etat palestinien doit se profiler au terme des pourparlers sur le statut définitif des territoires palestiniens.

En commençant sa tournée par la Syrie, où il ne s'était pas rendu lors de sa première tournée au Proche-Orient au printemps, M. Chirac redonne à Damas son rôle de pays-clé dans la région, dont les relations avec la France, longtemps assombries par l'affaire du Liban, sont allées s'améliorant depuis le changement de majorité en France. Damas, dont les pourparlers avec l'Etat juif sont quasi moribonds, est de plus en plus demandeur d'un rôle politique de l'Europe au Proche-Orient. Et si le président de la République achèvera son périple à Beyrouth – alors même qu'il s'y était rendu au printemps – c'est, entre autres, pour rappeler son attachement à l'indépendance du pays du Cèdre, sous tutelle syrienne.

Mouna Naïm

Yasser Arafat a reçu l'appui du roi Hussein à Jéricho

JÉRICHO
de notre envoyé spécial

Nul ne sait si, comme le suggérait mardi 15 octobre, David Bar Ilan, l'un des conseillers de Benyamin Nétanyahou, le roi Hussein de Jordanie *« a choisi de rejoindre la campagne arabe de pression contre Israël parce que son régime n'est pas très solide »*, mais une chose est sûre : la première visite officielle du souverain hachémite dans ce qu'il a appelé mardi *« la Palestine »*, outre qu'elle illustre avec éclat le regain de solidarité arabe avec la cause palestinienne, marque un nouveau tournant dans la région.

Avec le refus affirmé du président égyptien, Hosni Moubarak, de rencontrer le premier ministre israélien aussi longtemps que celui-ci n'aura pas fait la démonstration de sa bonne foi, le bref séjour de quatre heures du « petit roi » dans une enclave palestinienne autonome – située à 24 kilomètres seulement du bureau de M. Nétanyahou à Jérusalem-Ouest –, ce sont désormais les deux seuls dirigeants du monde arabe ayant fait la paix avec Israël qui prennent sérieusement leurs distances à l'égard du pouvoir nationaliste de l'Etat juif.

UN MOMENT BIEN CHOISI

Bien que les Israéliens, maîtres de toutes les frontières palestiniennes, aient dû donner leur aval à la visite royale, *« à aucun moment*, affirmait-on mardi soir au bureau de M. Nétanyahou, *il ne fut question d'organiser* [à Jéricho] *une rencontre à trois avec le premier ministre »*. Outre la personnalité – jusqu'à présent chérie par la majorité des Israéliens – du premier chef d'Etat arabe à visiter une enclave palestinienne « libérée », les conditions et le moment choisi par Hussein de Jordanie pour cette visite ne sont pas innocents.

Le monarque a atterri à Jéricho aux commandes de son hélicoptère personnel, et avec pour passager son hôte de la veille à Amman, Yasser Arafat. Pour le chef de l'OLP, qui confiait ce week-end à quel point il avait déjà été *« surpris du ton très critique »* employé par le roi Hussein à Washington – en présence de Bill Clinton, – à l'égard de M. Nétanyahou, la visite du monarque marque peut-être aussi la fin des suspicions quant aux projets des Jordaniens.

L'apparition publique des deux hommes, côte à côte à Jéricho, le roi portant *keffié* traditionnelle rouge et le chef de l'OLP *keffié* noire, a dû rasséréner les inquiets. *« Cette visite*, a commenté un porte-parole de M. Arafat, *approfondit la souveraineté palestinienne sur les zones libérées de l'occupation israélienne. »*

Pour le chef de l'OLP, le moment choisi par le « petit roi » pour lui marquer sa solidarité ne pouvait pas tomber mieux. Selon M. Arafat, les commentaires optimistes distillés depuis quelques jours par l'entourage de M. Nétanyahou concernant *« les progrès sérieux »* enregistrés dans les négociations sur le redéploiement israélien hors de la plus grande partie de Hébron, ne sont que balivernes. *« Il n'y a rien. Aucun accord sur rien. Les Israéliens ne font que répéter « sécurité ! sécurité ! ». Je leur ai dit : si vous ne faites pas confiance aux patrouilles militaires communes* [qui pourraient se déployer pour la protection des 450 colons juifs implantés au cœur de cette ville de 120 000 habitants arabes], *si vous n'avez pas confiance en vos propres soldats, alors pourquoi ne pas demander une présence internationale avec, comme dans le Sinaï, une participation de l'armée américaine ? »*

Aussitôt rejetée par Israël – qui tient à rester seul face aux Palestiniens – et les Etats-Unis, la proposition de M. Arafat n'avait évidemment aucune chance d'aboutir. Son idée, d'après l'un de ses proches, était plutôt de mettre en évidence *« le double langage des Israéliens. Ils parlent de sécurité, mais ce qu'ils veulent surtout c'est accroître la portion d'Hébron qui resterait occupée pour permettre aux colons de s'agrandir encore »*. La partie de bras de fer devait continuer mercredi sur les bords de la mer Rouge, dans le petit port égyptien de Taba.

Patrice Claude

COMMENTAIRE

UN GESTE FORT

A quoi pensait le roi Hussein en passant en revue, mardi 15 octobre, à Jéricho, une garde d'honneur palestinienne et en écoutant sous un dais *l'hymne national palestinien* ? Jusqu'en 1988, date de la fin des liens administratifs et légaux avec la Jordanie, la Cisjordanie faisait partie intégrante de son royaume, et beaucoup doutaient de sa réelle volonté *de rupture* avec des territoires qu'il avait administrés. Le roi était même soupçonné d'y maintenir ses réseaux, afin de préserver une éventuelle solution de rechange à Yasser Arafat.

En ce sens, la visite du roi Hussein est, au-delà du soutien très significatif apporté aux Palestiniens dans une période difficile, un geste symbolique fort qui signe la fin d'une ambiguïté. Si la Jordanie a reconnu *de jure* l'Etat palestinien, cette visite – la première d'un chef d'Etat arabe – est une manifestation très claire de l'acceptation par la Jordanie d'un Etat palestinien indépendant, et une légitimation du pouvoir de M. Arafat.

Mais, au-delà du symbole, cette visite traduit aussi l'inquiétude profonde du roi quant à l'avenir du processus de paix. Par son geste, le roi justifie *a posteriori* sa décision, contestée, de se rendre au dernier sommet de Washington. Si le souverain, qui avait alors très sévèrement critiqué le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a, depuis, atténué ses reproches, il vient de montrer qu'il traite les Palestiniens en partenaires à part entière, comme il a demandé à M. Nétanyahou de le faire.

Françoise Chipaux

Le Pakistan réitère son soutien aux talibans

KABOUL. Une délégation ministérielle pakistanaise s'est rendue mardi 15 octobre à Kaboul pour un premier contact entre les deux pays depuis que les talibans ont pris la capitale, le 27 septembre. Le ministre afghan de l'information par intérim, Amir Khan Moutaki, a déclaré au cours d'une conférence de presse que la délégation comptait le ministre pakistanais de l'intérieur, Naseerullah Babar. Le mouvement des talibans a pris naissance il y a deux ans dans des camps de réfugiés afghans au Pakistan et a bénéficié du soutien logistique d'Islamabad.

Mardi, les combats se poursuivaient à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kaboul, les troupes du commandant Ahmad Shah Massoud accentuant leur pression pour reconquérir la capitale, tout en semblant céder du terrain aux talibans en d'autres points. Par ailleurs, tous les diplomates de l'ambassade d'Iran à Kaboul ont quitté la capitale afghane, a annoncé mercredi l'agence officielle iranienne Irna. Un *« certain nombre »* d'entre eux sont allés à Herat (ouest) et à Mazar-i-Charif (nord), deux villes où l'Iran a des consulats, a ajouté l'agence. – *(AFP.)*

Bol Dole met violemment en cause Bill Clinton

SAN DIEGO. Le candidat républicain à la présidence Bob Dole a violemment attaqué, mardi 15 octobre, son adversaire démocrate Bill Clinton sur les questions d'éthique, affirmant que son mandat était à l'origine d'une épidémie d'irresponsabilité et de cynisme. *« Aucune administration n'a affiché plus d'arrogance. Peu ont montré autant de manquements à l'éthique »*, a déclaré M. Dole dans un discours prononcé à San Diego (Californie), où devait se tenir mercredi le dernier débat télévisé l'opposant à Bill Clinton. L'ancien dirigeant du Sénat a notamment évoqué la dernière polémique concernant le versement de 450 000 dollars (environ 2,5 millions de francs) au Parti démocrate par un couple indonésien. Bill Clinton a rejeté les attaques de Bob Dole contre son intégrité. *« C'est le temps des élections »*, a-t-il déclaré, en ajoutant qu'il *« espérait avoir l'occasion de répondre »* à toutes ces attaques lors du débat de mercredi. Le sondage de *USA-Today* publié mardi donnait 18 points d'avance à Bill Clinton sur son rival. – *(AFP, AP.)*

EUROPE

■ **ESPAGNE : quelque 650 000 fonctionnaires ont manifesté** dans les rues des principales villes du pays, mardi 15 octobre, pour protester contre un gel des salaires dans la fonction publique destiné à assainir les finances du pays en vue de l'Union monétaire européenne. – *(Reuter.)*

■ **SERBIE : Nebojsa Djordjevic, un ancien membre des milices** du chef paramilitaire serbe Zeljko Raznatovic dit « Arkan », a été assassiné par des inconnus, dimanche 13 octobre, à Zemun, un faubourg de Belgrade, a rapporté mardi l'hebdomadaire *Svedok*. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE : à moins de deux semaines de l'élection présiden**tielle, des milliers de Bulgares ont manifesté dans le centre de Sofia, mardi 15 octobre, contre la politique économique du gouvernement socialiste (ex-communiste), protestant contre un taux d'inflation proche de 20 % par mois. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : le président Saddam Hussein** a partiellement reconstruit son système de défense anti-aérien dans le sud de l'Irak, a implicitement admis, mardi 15 octobre, la Maison Blanche. Les batteries fixes de missiles sol-air irakiennes, détruites en septembre par des tirs américains, n'ont cependant *« pas été reconstruites au point d'être maintenant utilisées activement (...)pour menacer les pilotes faisant respecter la zone d'exclusion aérienne »* au sud du 33e parallèle, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche. *« Ils ne défient pas nos avions actuellement (...)et c'est le point important »*, a assuré un porte-parole du Pentagone. – *(AFP.)*

■ **KOWEÏT : un nouveau gouvernement**, au sein duquel les ministères du pétrole et de la défense changent de titulaires, a été formé, mardi 15 octobre. Issa Mazeedi, membre de la minorité chiite éduqué aux Etats-Unis, s'est vu confier le ministère du pétrole. Cheikh Salem Sabah Al Salem Al Sabah, ancien ministre des affaires étrangères, devient ministre de la défense. – *(Reuter.)*

■ **LIBAN : pour la première fois depuis sa mise en place** le 15 août, le Comité de surveillance du cessez-le-feu au Liban-sud, qui comprend des représentants des Etats-Unis, de la France, de la Syrie, du Liban et d'Israël a dépêché une mission d'enquête, mardi 15 octobre, dans une localité du Liban-sud, où douze civils ont été blessés vendredi 11 octobre par des bombardements israéliens. Il avait été saisi d'une plainte libanaise contre l'Etat juif. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : trois personnes ont été tuées** et treize autres blessées, dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 octobre, par l'explosion d'une bombe à Lakhdaria, au sud-est d'Alger. Cet attentat porte à au moins cinquante-sept morts et plus de cent blessés le bilan d'une série d'attaques à la bombe et de massacres de civils depuis dix jours. Mardi matin, l'administrateur de l'hebdomadaire *Echourouk*, Hamoui Mokrane, a été assassiné, dans le faubourg algérois de Kouba. – *(AFP, Reuter.)*

■ **MAROC : le tribunal de Tanger a condamné**, mardi 15 octobre, à quatre ans de prison, le patron d'un bateau dont le naufrage avait causé la mort de vingt-six émigrants clandestins, dans la nuit du 5 au 6 octobre, au large de Larache. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE : le nouvel ambassadeur de Tunisie en France**, Mongi Bousnina, a reçu, vendredi 11 octobre, au palais de Carthage, ses lettres d'accréditation. Ancien ministre de la culture, M. Bousnina, âgé de cinquante-deux ans, était ambassadeur de Tunisie au Maroc depuis avril 1995. Son prédécesseur, Abdelhamid Escheikh, avait dû quitter ses fonctions au début du mois de septembre (*Le Monde* du 11 septembre).

■ **SOMALIE : les chefs des factions somaliennes ont conclu**, mardi 15 octobre, un accord sur la cessation des hostilités au terme d'une semaine de négociations à Nairobi sous l'égide du président du Kenya Daniel arap Moi, a annoncé le gouvernement kényan. Ils ont convenu notamment d'autoriser le libre mouvement des personnes à Mogadiscio et de s'engager en faveur du processus de paix. – *(Reuter.)*

■ **BURUNDI : Bujumbura a exigé**, lundi 14 octobre, la levée de l'embargo régional qui lui est imposé par ses voisins depuis deux mois avant d'entamer des négociations de paix avec la rébellion hutue. Les chefs d'Etat de la région avaient décidé, samedi 12 octobre en Tanzanie, de maintenir l'embargo et de lancer un ultimatum d'un mois aux deux parties pour ouvrir des négociations de paix. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CAMBODGE : la visite à Phnom Penh du chef** de la junte birmane, le général Than Shwe, a été marquée, mercredi 16 octobre, par une manifestation de protestation organisée par un parti d'opposition et interdite par la police. Les opposants avaient appelé *« tous les démocrates »* à manifester ainsi leur soutien à Aung San Suu Kyi, la militante birmane de la cause démocratique et Prix Nobel de la paix. – *(AFP.)*

Washington peine à convaincre les Africains de trouver un successeur à M. Boutros-Ghali

Le secrétaire général de l'ONU devait rencontrer Jacques Chirac mercredi à Paris

De passage à Paris mercredi 16 octobre, le secrétaire général de l'ONU devait rencontrer Jacques Chirac. Le renouvellement ou non du mandat de M. Boutros-Ghali, pour cinq ans, est au menu de cette rencontre. La France et la majorité des pays africains soutiennent la candidature de ce dernier, mais les Etats-Unis s'y opposent fermement. Cette affaire est au centre du différend qui s'accentue entre Paris et Washington.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

« Ce n'est pas un mandat de compromis de deux ans qui intéresse à ce stade le secrétaire général [de l'ONU], assure-t-on au siège des Nations unies à New York. *La bataille que mène désormais M. Boutros-Ghali est pour l'âme de l'ONU et contre l'hégémonie américaine, une bataille qui devrait définir l'avenir de l'organisation. »* Pourtant, ce mandat de compromis ferait partie de la stratégie française en faveur du diplomate égyptien. Extrêmement irrité par l'attitude américaine, marquée par le veto annoncé de Washington à l'égard de M. Boutros-Ghali, Paris est déterminé à engager *« au plus haut niveau »* le soutien d'autres chefs d'Etat et de gouvernements, parmi les principaux pays membres du Conseil de sécurité, pour obtenir un *« demi-mandat »*, afin que le secrétaire général *« puisse achever les réformes qu'il a entamées. »*

Toutefois, cette stratégie, dit-on à New York, aurait peu de chances de réussir, étant donné le refus très public de Washington à l'encontre de M. Boutros-Ghali. Elle aurait d'autres *« inconvénients »*, surtout du point de vue des premiers intéressés, à savoir les pays africains. Interrogés sur un éventuel mandat de compromis, les diplomates africains à l'ONU posent cette question : qu'est ce qui pourrait inciter Washington à changer d'avis et accepter un compromis ? La réponse, selon eux, est *« la seule perspective de démunir l'Afrique d'un plein mandat de cinq ans. » « Nous devons nous poser la question »*, dit un ambassadeur africain, qui requiert l'anonymat. *« Est-ce que le climat anti-américain actuel, certes mérité,* ajoute-t-il, *vaut que l'Afrique soit privée d'un vrai mandat de cinq ans ? Car si nous acceptions un demi-mandat pour M. Boutros-Ghali nous risquerions de ne plus voir un africain à la tête de l'ONU pour les cinquante ans à venir ».*

Les Africains à l'ONU disent a l'unanimité : *« De toutes façons, il n'y a plus un seul chef d'Etat africain pour croire encore à un changement radical de la position américaine à ce sujet ».* Et ils expliquent : *« Chaque chef d'Etat a reçu, des lettres, des coups de fil, des envoyés spéciaux et récemment le secrétaire d'Etat en personne, nous avons compris qu'il faut chercher un autre candidat africain. »*

Le veto américain est « irrévocable »

Si l'Afrique ne trouve pas un *« bon »* et *« crédible »* candidat au poste de secrétaire général de l'ONU, les Etats-Unis iront le chercher *« ailleurs dans le monde »*, a déclaré, mardi 15 octobre, Nicolas Burns, porte-parole du département d'Etat. Il a ajouté que l'opposition américaine à la réélection de M. Boutros-Ghali était *« irrévocable »*. De plus, M. Burns a demandé que la France *« retire »* les propos du ministre de la coopération qui, le 9 octobre, au moment de la tournée en Afrique du secrétaire d'Etat américain, avait laissé entendre que les Etats-Unis ne s'intéressaient à ce continent qu'en période électorale.

Ces diplomates disent aussi que, tant que M. Boutros-Ghali reste candidat, aucun autre Africain ne se manifestera officiellement pour le remplacer. Selon eux, les *« espoirs »* de Warren Christopher d'encourager l'émergence d'autres candidats africains ont échoué : *« Il serait indécent pour un Africain de se présenter contre M. Boutros-Ghali, et celui qui déclarerait sa candidature aux Américains risque de s'exposer au baiser de la mort, sous la forme notamment d'un veto français, mais il y a plein de candidats virtuels ! ».*

CANDIDATS POTENTIELS

Au fur et mesure que les pays se rendent compte de la détermination de Washington, la liste des candidats potentiels, certes officieuse, s'allonge de jour en jour. L'on mentionnait, il y a a peine quelques semaines, trois, voire quatre noms. Désormais on en cite, dans les couloirs de l'ONU, vingt-cinq voire trente. Le nom du M. Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – bien qu'il ait démenti sa candidature – revient souvent. Un peu moins discret est son homologue de l'Oraganisation de la conférence islamique. Le diplomate nigérian Hamid Algabid se présente comme *« l'alternative africaine »*. L'on parle aussi de l'ancien ambassadeur de l'Ouganda à l'ONU, Olara Otunnu, et de deux diplomates algériens très respectés dans les milieux internationaux, Mohamed Sahnoun et Lakhdar Brahimi. Le nom du ghanéen Kofi Annan circule toujours comme le préféré du personnel de l'ONU.

Interrogé aussi sur la possibilité d'un mandat de deux ans pour le diplomate égyptien, des diplomates d'autres régions du monde disent que si les élections avaient lieu aujourd'hui à l'assemblée générale de l'ONU, M. Boutros-Ghali serait *« élu par la majorité des Etats membres »*. Mais, demandent-ils, comment un secrétaire général de l'ONU qui n'a plus la confiance d'un des membres permanents du Conseil de sécurité, peut-il accomplir sa tâche ? Les diplomates qui avancent cette question évoquent le sort du premier secrétaire général de l'organisation. Elu, contre la volonté de Moscou, et directement par l'assemblée générale pour un deuxième mandat, le Norvégien Trgyve Lie a été boycotté par l'Union soviétique. Il aura du, au bout de deux ans, démissionner en déclarant que son travail était *« le plus impossible du monde».*

Par ailleurs, lors du déjeuner mensuel des membres du Conseil de sécurité, mardi 15 octobre, il a été décidé que les questions de procédure de l'élection seront abordées en réunions, à huis clos, du Conseil, à partir du 8 novembre.

Afsané Bassir Pour

Amnesty International dénonce le soutien français au Niger et au Tchad

Un rapport sur la violation des droits de l'homme

EN MOINS D'UNE SEMAINE, Amnesty International aura livré deux rapports dénonciateurs, sur le Tchad et le Niger, qui – est-ce une coïncidence ? – ne sont pas étrangers l'un à l'autre. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit, bien sûr, pour une telle organisation, de mettre l'accent sur le non-respect des droits de l'homme dans ces pays. Mais si les situations ne sont pas les mêmes au Tchad et au Niger, les deux rapports n'en ont pas moins un dénominateur commun : la France.

Le 10 octobre, Amnesty International publiait un document assez accablant et soulignait qu'il était aussi important *« de mettre en cause les autorités tchadiennes directement responsables de l'escalade des violations des droits de l'homme »* que *« de réfléchir sur la finalité de l'aide militaire que certains pays accordent au Tchad ».* C'était une innovation. Auparavant, dans tel ou tel rapport sur un pays, l'organisation « mettait en cause » les responsables de celui-ci, mais évitait de dénoncer les pays qui pouvaient apporter un appui quelconque aux régimes « en cause ».

A propos du Tchad, Amnesty International ajoutait que *« tout particulièrement la Chine, les Etats-Unis et la France, ont accordé un soutien politique, financier et surtout militaire à tous les gouvernements qui se sont succédé au Tchad, sans avoir l'air de se soucier des conséquences pour les victimes des violations ».* Et de préciser : *« Certains groupes d'opposition, dont celui dirigé naguère par le général Idriss Déby, ont également bénéficié de l'aide étrangère, dont celle de la France. »* Le reproche était d'autant plus grave que le président Idriss Déby, dont la prise du pouvoir en 1990 a été récemment légitimée par une élection des plus douteuses, allait être reçu à Paris quelques jours après la publication du rapport...

RETOUR « EN ARRIÈRE »

Mercredi 16 octobre, dans un nouveau document, concernant le Niger, Amnesty International relève, depuis le coup d'Etat militaire du 27 janvier 1996, les signes d'un retour *« en arrière »*, à la situation d'avant le processus de démocratisation : arrestations arbitraires, interdiction des partis, *« torture et mauvais traitements »*. Le rapport indique que la *« dégradation »* a été particulièrement sensible lors de l'élection présidentielle de juillet, qui a confirmé au pouvoir l'auteur du putsch, le général Ibrahim Baré Maïnassara, *« malgré de flagrantes irrégularités ».*

« Des responsables de partis ont été placés en résidence surveillée, des dizaines de membres de ces partis ont été détenus au secret et battus, affirme Amnesty International. *Beaucoup d'entre eux ont été soumis en public à des traitements dégradants, certains ont été déportés dans le nord du pays, d'autres ont été victimes de simulacres d'exécution . »* L'inquiétude de l'organisation humanitaire est d'autant plus grande que des élections législatives doivent être bientôt organisées.

Le document signale en outre que, si les Etats-Unis et l'Union européenne ont aussitôt mis en doute la crédibilité du scrutin, la France a fini par prendre acte de la victoire du général Maïnassara – dont elle avait initialement condamné le coup de force –, et a envoyé, en août, son ministre de la coopération, Jacques Godfrain, pour la représenter à la cérémonie d'investiture du nouveau chef d'Etat.

Les derniers rapports d'Amnesty International soulèvent des interrogations qui ne devraient pas rester sans réponses. Au Niger comme au Tchad, le gouvernement français s'est accommodé de situations pour le moins embarrassantes qui font de bien mauvais exemples. Et cependant M. Godfrain, dans ses discours, ne cesse d'inciter les Africains à poursuivre leurs efforts sur la voie de la démocratisation, en affirmant que la mise place de *« l'Etat de droit »* et le respect des droits de l'homme sont des conditions nécessaires au développement économique.

Francis Cornu

Le secteur privé veut être le moteur du partenariat euro-asiatique

LE LIEN euro-asiatique s'affermit. Dix mois après l'acte fondateur du sommet de Bangkok, début mars, la coopération Europe-Asie orientale (ASEM) vient de connaître sa première séance de travaux pratiques, avec la rencontre entre une centaine d'hommes d'affaires des deux régions, qui s'est tenue, lundi 14 et mardi 15 octobre, à Paris.

Destinés à structurer un pôle susceptible de contrebalancer une relation transpacifique déjà bien établie, ces échanges ont été l'occasion de souligner une nouvelle fois *« l'enjeu considérable »* de l'Asie pour l'économie européenne, selon le mot de François-Xavier Ortoli, président du CNPF-international. Un chiffre de la Banque mondiale, souvent cité, donne la mesure de la demande émergente, dans cette région qui connaît des taux de croissance oscillant entre 6 % et 8 % : les besoins en infrastructures pour la décennie 1995-2004 sont évalués à 7 500 milliards de francs. La Chine en concentre à elle seule la moitié.

UN « ORDRE MULTILATÉRAL »

Ce forum de Paris visait à *« identifier »* les entraves aux échanges et aux investissements pour mieux tenter *in fine* de les lever. Les participants ont ainsi appelé à l'élaboration d'un *« cadre clair, stable et non discriminatoire »* dans lequel pourra s'exercer la concurrence, les Européens insistant particulièrement sur l'impératif de la protection de la propriété intellectuelle. S'inscrivant dans la logique de la libéralisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ils ont aussi plaidé pour le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires qui continuent d'hypothéquer les échanges. Au-delà de cette pétition de principe assez générale, le forum a proposé plus concrètement la mise en place d'un « fonds euro-asiatique pour les infrastructures » dont l'objectif sera de réunir les moyens nécessaires à la réalisation des grands projets en Asie, ces investissements se heurtant de l'avis général à une pénurie de financements.

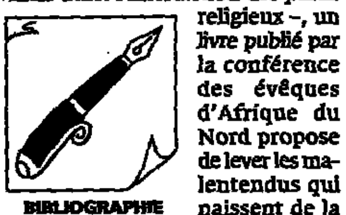
Jacques Chirac, qui a joué un rôle personnel décisif dans la gestation de l'ASEM, a tenu à recevoir à l'Elysée les participants, afin de leur délivrer un message plus politique. *« Le dialogue engagé à Bangkok relève, avant tout, d'un dessein politique,* a dit le président de la République. *Il doit être une contribution essentielle à l'émergence d'un monde multipolaire ».* A deux mois de la première conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, le chef de l'Etat français a redit toute l'importance que la France attache à l'*« ordre multilatéral »* – *« incarné par l'OMC et par l'ONU »* – et a souhaité que les Européens et les Asiatiques combattent les *« dérives protectionnistes et la tentation de l'unilatéralisme ».* Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, a lui aussi demandé aux hommes d'affaires de *« mettre en garde* [leur] *gouvernement contre la tentation des arrangements bilatéraux et des mesures unilatérales prises contre des pays tiers ».*

Au-delà de la relation spécifique Europe-Asie, ce forum de Paris a donc été un bon baromètre du climat qui prévaut à l'approche de la conférence de Singapour. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, n'a pas cherché à éluder les sujets de controverse qui ne manqueront pas d'y surgir. Il a ainsi repété que la France était *« très attachée »* à la *« promotion de nouveaux sujets »* parmi lesquels *« les droits sociaux fondamentaux ». « Nous souhaitons aborder (...) la problématique de droits aussi fondamentaux que ceux définis dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789, à savoir : l'interdiction du travail des enfants et l'interdiction du travail forcé ».* Autant de questions sensibles qui devraient voir Européens et Asiatiques... s'opposer.

Frédéric Bobin

Plaidoyer posthume de Mgr Claverie pour une « reconnaissance réciproque » des religions

À L'HEURE où s'engage en Algérie une campagne sur la révision de la Constitution – confirmant l'islam dans son rôle de religion d'Etat, mais aussi l'interdiction des partis religieux –, un livre publié par la conférence des évêques d'Afrique du Nord propose de lever les malentendus qui naissent de la relation entre musulmans et chrétiens. Son principal rédacteur a été Mgr Pierre Claverie, ancien évêque d'Oran, assassiné le 1er août. Sa publication par les éditions du Cerf est un hommage rendu à son action, précisément destinée à une meilleure compréhension du contenu de la foi chrétienne et de la foi musulmane.


BIBLIOGRAPHIE

Ce *Livre de la foi* part des questions que pose l'islam aux chrétiens : pourquoi ne reconnaissez-vous pas le prophétisme de Mahomet, comme nous reconnaissons celui de Jésus ? N'est-ce pas *« blasphémer »* que de prétendre que Dieu a eu un fils, Jésus-Christ ? Ainsi les thèmes qui divisent les trois monothéismes sur les rapports entre l'histoire et la Révélation (que les musulmans prétendent récapituler dans le Coran), entre le Créateur et sa créature, entre la liberté et la loi, le temporel et le spirituel sont examinés un à un.

Mais le « scandale » majeur, qui fait de la présence chrétienne en terre d'islam un signe de *« contradiction »*, est la croyance en un Dieu incarné, *« qui se lie à sa création et se révèle dans un agir historique et dans un être humain ».* Pour un chrétien, c'est la clé qui justifie l'exercice de sa liberté, sa participation à l'histoire et à la transformation du monde. Mais cette *« immanence »* d'un Dieu *« qui entre en humanité »* est incompréhensible et *« intolérable »* pour un musulman. Pour lui, l'histoire s'accomplit dans la Révélation même, transmise par Dieu à Mahomet. Tout le reste est abandon et soumission à sa volonté. L'intervention de l'homme dans les événements est limitée par la puissance d'un Dieu souverain, transcendant, sans rapport avec ce Dieu chrétien, divisé en trois personnes et qui s'est abaissé jusqu'à la mort.

Avec la ferveur qui lui avait été reconnue dans les nombreux témoignages qui ont suivi sa mort, l'ancien évêque d'Oran plaide pour une meilleure connaissance de traditions aussi différentes, afin d'en extirper les germes de violence. Chaque lecture de la Révélation apporte un *« éclairage différent »*, écrit-il. *« Aucune ne peut prétendre à l'exclusivité, ni à l'exhaustivité. »*

PAS DE « PROSÉLYTISME »

Venus présenter cet ouvrage à Paris, lundi 14 octobre, Mgr Henri Teissier, archevêque d'Alger, Mgr Hubert Michon, archevêque de Rabat, et le Père Thierry Becker, qui, à Oran, fut le plus proche collaborateur de Mgr Claverie, ont répété que les chrétiens ne sont pas au Maghreb pour faire du *« prosélytisme »*. La population algérienne comprend même mieux qu'hier le sens de leur présence en terre d'islam et c'est un signe de l'échec des islamistes. *« Les Algériens sont glacés d'horreur devant les crimes commis en leur nom et en celui de leur religion,* dit Mgr Teissier. *Et ils sont heureux de savoir que chrétiens et musulmans peuvent se reconnaître réciproquement. »*

Le retentissement du drame des moines de Tibéhirine et de l'assassinat de l'évêque d'Oran a été considérable en Algérie même. Les journaux algériens ont publié le *« Testament spirituel »* du Père Christian de Chergé, prieur de la communauté des moines assassinés. La population voisine a pris en charge la protection du monastère de Tibéhirine, où une grange avait été aménagée en mosquée pour permettre à des musulmans de venir y prier. Elle espère qu'un jour, une autre communauté religieuse viendra s'y installer. *« Beaucoup d'Algériens viennent nous voir,* confirme Mgr Teissier, *parce que nous symbolisons une différence. Femmes, magistrats, journalistes, démocrates, tous se sentent menacés dans leur différences. Or, si une société ne respecte pas ses différences, elle meurt. En sauvant notre différence de chrétiens en Algérie, nous aidons cette société à se sauver. »*

Henri Tincq

★ ***Le livre de la foi*, de Mgr Pierre Claverie et des évêques du Maghreb, Cerf, 158 p., 80 F. A propos des sept moines assassinés, on lira aussi *Sept vies pour Dieu et l'Algérie*, de Bruno Chenu, Bayard Editions-Centurion, 255 p., 85 F, et *Les Martyrs de Tibhirine*, de Mireille Duteil, Brepols, 208 p.**



GRÈVES Les sept fédérations de *fonctionnaires appellent* à une grève de vingt-quatre heures, jeudi *17 octobre, sur l'emploi et les* salaires. Des arrêts de travail sont prévus aussi à EDF-GDF, à la RATP, *dans le transport aérien* et à la SNCF. ● DES MANIFESTATIONS sont *organisées à Paris, avec la* participation de Louis Viannet (CGT), Nicole Notat (CFDT) et Marc Blondel (FO), *et en province*. Lionel Jospin a manifesté sa *« solidarité »* aux syndicats. ● LE GOUVERNEMENT ne devrait pas ouvrir de négociations salariales avant les élections dans l'enseignement, le 12 décembre. ● LA MODIFICATION du régime électoral des commissions administratives paritaires, envisagée par le gouvernement, *provoque* une bataille intersyndicale. ● LE PROJET DE LOI *créant un réseau ferré* national devait être approuvé mercredi en conseil des ministres.

Les fonctionnaires font monter la pression sur le gouvernement

La grève de la fonction publique, jeudi 17 octobre, bénéficie du renfort du secteur public. Les négociations salariales ne devraient s'ouvrir qu'après les élections du 12 décembre dans l'enseignement

LE GOUVERNEMENT va subir une nouvelle épreuve sociale, jeudi 17 octobre, avec la journée de grève et de manifestations des sept fédérations de fonctionnaires, pour *« l'emploi, le service public et le pouvoir d'achat »*. Elles ont été rejointes par certains services publics, comme la SNCF ou la RATP, *ce qui* devrait perturber les transports.

Pour tenter de désamorcer la grogne, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, a annoncé, lundi 14 octobre, qu'il y aurait une négociation sur les salaires *« d'ici à la fin de l'année »*. Juste avant que les fédérations de fonctionnaires n'arrêtent le principe de la grève, le gouvernement avait déjà eu recours à cette stratégie de « déminage », en promettant la fin du gel des salaires pour 1997 et 1998 (*Le Monde* du 10 septembre).

Cette stratégie aura sans doute un impact sur des organisations comme la CFE-CGC ou la CFTC, qui n'ont appelé leurs adhérents qu'à une simple journée d'action. *Si les autres fédérations s'at*tendent à une forte mobilisation, elles hésitent à pronostiquer un succès aussi important que celui du mouvement du 15 octobre 1995. Ce jour-là, la grève contre le gel des salaires avait concerné 55 % du personnel de la fonction publique d'Etat.

Elles jugent en effet que le détonateur d'une explosion sociale, constitué alors par les déclarations d'Alain Madelin sur les *« avantages acquis »*, celles du chef de l'Etat sur la feuille de paie des fonctionnaires et la feuille d'impôt du contribuable, et les menaces relatives aux régimes de retraites est aujourd'hui absent. De plus, le fait qu'une grève ait été organisée, le 30 septembre, dans l'éducation nationale, pourrait dissuader certains enseignants de cesser à nouveau le travail. Mais toutes les fédérations évoquent un *« mécontentement profond »*.

L'ampleur de la protestation déterminera les concessions que le gouvernement devra faire. En matière salariale, il prône un accord pluriannuel 1997-1998, qui lui garantirait une certaine paix sociale jusqu'aux élections législatives. Or toutes les fédérations continuent d'affirmer que le gel des salaires en 1996 est inacceptable. S'il ne veut pas aboutir à un constat de désaccord, le gouvernement pourrait se sentir obligé d'accorder une mesure de rattrapage.

Pour ne pas donner l'impression de se dédire, il pourrait proposer un accord qui couvrirait, officiellement, 1997 et 1998, mais qui, en prévoyant une augmentation des salaires supérieure à la hausse prévisionnelle des prix, rattraperait le pouvoir d'achat perdu en 1996. C'est ce qu'avait fait M. Balladur en 1993, afin de passer le cap de l'élection présidentielle sans conflit majeur.

Ce n'est que lorsqu'il sera sûr d'aboutir à un accord que le ministre de la fonction publique ouvrira la négociation. Or il ne peut tabler a priori que sur le soutien de la CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC, tant que n'auront pas eu lieu les élections professionnelles dans l'enseignement, le 12 décembre. Ce contexte préélectoral pourrait inciter certains syndicats à la surenchère alors que les plus réalistes risqueraient d'en pâtir le jour du scrutin.

FAIRE PATIENTER

C'est la raison pour laquelle l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), principale organisation réformiste, qui regroupe la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et des organisations autonomes, sur laquelle s'appuie le gouvernement pour mener une politique contractuelle, ne semble pas vouloir, contrairement à ce qu'elle proclame depuis le 10 septembre, de négociation immédiate. L'UNSA serait sans doute la première à parapher un accord – la Fédération syndicale unitaire (FSU), sa principale rivale, revendiquant un rattrapage salarial de 15 % que le gouvernement juge irréaliste – mais elle reconnaît officieusement que *« le premier qui signera perdra les élections »*.

Le ministre de la fonction publique ne devrait donc pas ouvrir de négociation avant le 12 décembre. Toutefois, pour faire patienter certains interlocuteurs, il n'est pas exclu que M. Perben entame, dès la mi-novembre, des *discussions* bilatérales, voire une phase de concertation préalable à *la négociation* proprement dite.

Le gouvernement se demande quelle sera l'*attitude de Force* ouvrière. En échange d'une modification des règles relatives à la représentativité syndicale dans la fonction publique, FO pourrait être tentée par un accord salarial. Depuis longtemps, FO déplore que les règles actuelles autorisent n'importe quel syndicat à se présenter aux élections des commissions administratives paritaires. Elle estime que ce système autorise la multiplication des organisa*tions « corporatistes »* qui lui prennent des voix.

*Constatant que, dans la fonc*tion publique d'Etat, les syndicats « divers » ne cessent de progresser, avec 15 % des voix au 31 décembre 1995, contre 11 % précédemment, le gouvernement a récemment accepté de revoir ces règles de représentativité. De quoi faire réfléchir les bénéficiaires de la réforme.

Rafaële Rivais

M. Jospin légitime l'action par « l'urgence sociale »

Démarche inhabituelle : Lionel Jospin a écrit, mardi 15 octobre, aux dirigeants des sept fédérations de fonctionnaires pour faire part de sa *« solidarité »* et indiquer qu'il avait demandé à ses militants de participer aux manifestations du 17 octobre *« dans le respect de l'indépendance syndicale »*. *« Cette démarche exceptionnelle dans la forme est dictée par l'urgence sociale que nous sentons monter de toutes parts dans le pays »*, écrit le premier secrétaire du PS, pour qui le gouvernement *« persiste dans une politique qui échoue, au nom de la lutte contre les déficits »*. M. Jospin rapproche ce mécontentement *« légitime »* de la Journée internationale contre la pauvreté, le même jour. *« Les socialistes savent que l'on ne peut vaincre la pauvreté sans la présence des services publics »*, ajoute-t-il. *« En France, comme à l'échelle européenne,* souligne-t-il, *il nous semble donc nécessaire d'affermir le service public, plutôt que de le miner comme le fait le gouvernement. »*

Bataille entre syndicats autour de nouvelles règles de représentativité

FAUT-IL ACCORDER aux confédérations le monopole de la représentation des fonctionnaires, ou laisser libre cours à la multiplication des organisations sectorielles ? Cette question, que le gouvernement entend bientôt soumettre aux organisations syndicales, les divise âprement : de vifs échanges l'ont montré, lors de la célébration du cinquantième anniversaire du statut des fonctionnaires, organisée par le ministère de la fonction publique, mardi 15 octobre.

Au cours d'une table ronde, la CFE-CGC a fait sursauter la CGT en déclarant qu'elle jugeait légitime l'éviction de cette dernière du conseil d'administration de l'ENA (*Le Monde* du 14 décembre 1995). La CFE-CGC a en outre déploré qu'*« à la Libération le droit de la participation ait été conçu pour des organisations de masse, ce qui lèse le syndicalisme de l'encadrement »*. Elle a demandé une meilleure représentation dans les comités techniques paritaires, instances qui débattent du fonctionnement des services.

La CFTC a, pour sa part, rappelé qu'elle était la seule organisation, avec la CGT, à avoir participé à l'élaboration du statut des fonctionnaires, en 1946, et qu'à ce titre elle avait le droit d'*« être présente dans tous les lieux du paritarisme »*. La Fédération syndicale unitaire (FSU) a protesté contre le *« tripatouillage des règles de la représentativité »*, auquel se livrerait le gouvernement, cherchant à *« donner une prime au sortant »*. La CFDT a répliqué que ceux qui *« ne représentent qu'un champ limité de la fonction publique n'ont droit qu'à une représentativité limitée »*.

UN DÉCRET « PROVISOIRE »

Le gouvernement n'avait réglé que provisoirement la question de la représentation au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat : il a pris un décret qui confirme la représentativité limitée de la FSU, au motif que cette organisation ne s'étend pas à un *« nombre important de ministères et de professions exercées par des fonctionnaires de l'Etat »* (*Le Monde* du 11 juillet).

Mais ce décret pourra être modifié dans dix-huit mois. Entre-temps auront eu lieu, dans l'enseignement, des élections importantes, qui auront peut-être renforcé la FSU aux dépens de la FEN, et consacré l'émergence de SUD aux dépens de la CFDT. Le gouvernement cherche à régler le problème de la représentativité à sa source, en modifiant les règles relatives aux élections des commissions administratives paritaires (CAP), instances qui examinent la gestion du personnel (affectations, promotions), et dont la composition sert de base de calcul pour la répartition des sièges au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat.

*Dans une lettre aux fédérations syndi*cales, en date du 8 octobre et rendue publique par la FSU le 14, Dominique Perben rappelle qu'il a *« engagé une réflexion »* sur le *« régime électoral des organismes paritaires élus »*. Il propose l'introduction de deux tours de scrutin (au lieu d'un seul actuellement), le premier réservant le monopole de présentation aux candidats des syndicats *« représentatifs »*.

Reste à déterminer qui est représentatif. FO souhaiterait que ce soient les cinq confédérations reconnues comme telles depuis la Libération (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, CGT). La lettre de M. Perben indique que tout syndicat *« représentatif au titre des trois fonctions publiques »* pourrait se présenter au premier tour. Malgré son imprécision, la formule laisse à penser que l'UNSA, qui a déjà des voix dans la fonction publique d'Etat, dans la fonction publique hospitalière et dans la fonction publique territoriale, en ferait partie, mais que la FSU, présente à l'Etat seulement, ne le pourrait pas.

La FSU pourrait donc continuer à présenter des listes dans les corps où elle est implantée, mais elle n'en aurait plus le droit *dans les autres. Cette perspective ne devrait* pas déplaire à la CGT, qui voit d'un mauvais œil l'extension à d'autres secteurs que l'éducation nationale d'une fédération qui manifeste un communisme « critique ».

Le gouvernement ne souhaite pas que se développent des syndicats corporatistes, plus contestataires par nature que les généralistes, qui, eux, prennent en compte les intérêts de plusieurs catégories de mandants. SUD, qui craint d'être lésé, affirme que le gouvernement tente de maintenir artificiellement un *« pôle réformiste majoritaire »*. *Quoi qu'il en soit, les confédérations qui bé*néficieront de nouvelles règles électorales disposeront-elles pour autant d'une légitimité suffisante ?

R. Rs.

Deux motifs de grogne

● Effectifs. 2,8 millions de personnes travaillent dans la fonction publique d'Etat (y compris La Poste et France Télécom), 843 000 dans la fonction publique hospitalière et 1,4 million dans la fonction publique territoriale. Le gouvernement prévoit de supprimer, en 1997, 5 599 emplois *civils dans la fonction publique* d'Etat.

● *Salaires.* *La* dernière augmentation de salaire remonte au 9 novembre 1993. Le gouvernement estime que l'accord signé alors avec cinq fédérations de fonctionnaires a permis d'augmenter les traitements de 4,99 % sur 1994 et 1995, alors que les prix ne progressaient que de 3,4 %. Les signataires affirment qu'il a permis d'augmenter les traitements de 4,99 % sur 1993-1994-1995, alors que les prix augmentaient de 5,2 %. Alain Juppé a décidé de ne pas accorder d'augmentation générale en 1996.

A EDF-GDF, la mobilisation portera sur les réductions d'effectifs

LA MOBILISATION décrétée à EDF-GDF par l'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CGT, FO pour la journée du 17 octobre a pour seul mot d'ordre l'emploi. La grève devrait se traduire par des arrêts de travail, sans affecter toutefois les consommateurs. L'appel interfédéral ne parle pas de délestage ou de coupures de courant.

Les quatre fédérations dénoncent les suppressions d'emplois, rapellant que, *« à la fin août 1996, ce sont encore 1 138 emplois statutaires qui ont été supprimés depuis le début de l'année. Le rythme des départs en inactivité de service est toujours plus soutenu que celui de l'embauche des jeunes »*. *« A ce jour, malgré la campagne de recrutement traditionnelle de la rentrée, le solde est encore négatif de 900 postes*, assure Jean-Marc Mauchauffée (CFDT). *La direction ne pourra jamais tenir ses engagements. »*

Au printemps, la direction d'EDF-GDF avait annoncé son intention de recruter d'ici à la fin de l'année 2 100 agents statutaires et 400 apprentis pour compenser les départs naturels dans cette entreprise de 142 000 salariés. Cette décision permettait de stopper l'érosion des effectifs de l'entreprise observée depuis de nombreuses années. Déjà critiquée voici un mois par les syndicats pour non respect de cet engagement (*Le Monde* du 7 septembre), la direction confirmait alors son désir d'y parvenir. Elle liait cette réussite à l'aboutissement rapide des négociations sur la réduction du temps de travail.

Mais, aux premiers jours de septembre, les discussions engagées depuis le printemps étaient *« en panne totale »*. Depuis, les turbulences à la tête d'EDF, provoquées par le coup de force manqué de son président, Edmond Alphandéry, n'ont pas incité à une reprise des discussions.

Les modifications prévues chez EDF-GDF services, dans la perspective de la libéralisation du marché européen de l'électricité, suscitent aussi les craintes des syndicats. Pour les syndicats, en l'espace de dix ans, le nombre de suppressions d'emplois chez EDF-GDF a concerné 13 000 personnes. Ils justifient leur mouvement également au nom du *« service public »*. *« EDF et GDF, en tant qu'entreprises nationalisées ayant mission de service public,* affirme l'intersyndicale, *se doivent d'apporter leur contribution à la collectivité nationale dans la lutte contre le chômage et l'exclusion. »*

Dominique Gallois

Le conseil des ministres adopte la réforme scindant la SNCF

À LA VEILLE de la grève du jeudi 17 octobre, à laquelle appellent, *à la SNCF, la CGT, la CFDT et FO*, le conseil des ministres devait adopter, mercredi 16, le projet de loi portant création de l'établissement public Réseau ferré national, qui va hériter, au 1er janvier 1997, de la propriété des infrastructures ferroviaires (voies, triage, équipements de signalisation et aiguillage). Le Réseau ferré national (RFN) aura pour objet *« l'aménagement, le développement et la mise en valeur de l'infrastructure »* (article 1).

Cette séparation institutionnelle doit permettre de clarifier les responsabilités de l'Etat et de la SNCF : le RFN sera désormais responsable des investissements en lignes nouvelles, qui représentaient jusqu'ici un coût considérable pour la SNCF et expliquaient la part la plus importante de la dette de l'entreprise ferroviaire. En contrepartie de la reprise des actifs, RFN héritera d'une dette de 125 milliards de francs (sur les 208 milliards d'endettement de la SNCF à fin 1995), précisément contractée par la SNCF pour le financement des infrastructures.

Le projet de loi reste assez vague sur les ressources dont disposera le RFN. L'activité d'infrastructure qui va lui être transférée présente, toutes choses égales par ailleurs, un déficit annuel d'environ 10 milliards de francs, qui grevait auparavant les comptes de la SNCF. Outre les concours financiers de l'Etat existants et les péages que lui versera la SNCF, le RFN devra compter sur les concours des collectivités locales et sur une dotation en capital, promise par l'Etat, qui sera financée en 1997 sur les recettes de privatisation.

Dans le partage, la SNCF conservera l'ensemble des biens affectés à l'exploitation ferroviaire (matériel roulant, gares, entrepôts du fret et du Sernam, ateliers d'entretien, bâtiments administratifs, immeubles et terrains affectés aux activités sociales). Elle devra verser au RFN des péages pour pouvoir utiliser le réseau ferré. Le RFN confiera toutefois à la SNCF, moyennant rémunération, la gestion de l'infrastructure, c'est-à-dire l'entretien des installations techniques et la gestion du trafic et des circulations.

L'intégrité de la SNCF sera préservée : elle conservera ses deux missions de transporteur ferroviaire et de gestionnaire de l'infrastructure, sous l'autorité du RFN, ainsi que l'ensemble des personnels qui y sont affectés. Les effectifs du RFN devraient rester limités, au départ, à 100 ou 200 personnes. Le futur président du RFN devra donc rapidement négocier avec la SNCF plusieurs conventions détaillées pour préciser les missions, les obligations respectives et les rémunérations des deux établissements. Le projet *de loi, approuvé par le conseil des* ministres, prévoit également la mise en œuvre des expériences de régionalisation des services locaux de voyageurs. Six régions (Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre, Pays-de-Loire et Alsace) se sont portées candidates. Elles recevront la somme jusqu'à présent versée à la SNCF pour ses services régionaux de voyageurs, augmentée de 800 millions de francs, une contri*bution supplémentaire* de l'Etat qui correspond au déficit enregistré par la SNCF sur ces activités. A partir de ce budget, elles seront libres de négocier, par une convention conclue par chacune d'elle avec la SNCF, les services de transport souhaités par la région (dessertes, horaires, fréquence, tarifs, etc.) et les conditions de rémunération de la SNCF.

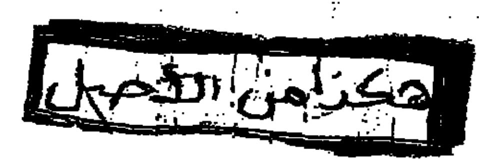
RÉORGANISATION INTERNE

Aux lendemains des grèves de l'hiver 1995-96, le gouvernement avait accepté de lancer un « grand débat national » sur l'avenir du transport ferroviaire. Alimenté par le rapport d'un groupe de travail présidé par Claude Martinand, directeur des affaires économiques et internationales du ministère des transports, le débat s'était déroulé dans les conseils régionaux et des conseils économiques et sociaux. *Au niveau national*, après les débats au sein du Conseil économique et social et au conseil national des transports, le gouvernement avait présenté au Parlement, dans le cadre d'un débat sans vote, les grandes lignes de sa réforme (*Le Monde* du 11 juin). Les principaux syndicats, CGT et CFDT en tête, ont voté *contre* la réforme qui leur a été présentée lors du conseil d'administration du 3 octobre.

L'Etat, qui estime avoir clarifié les responsabilités respectives, demande à la SNCF de redresser ses comptes d'ici 1999 et de reconquérir ses clients. Louis Gallois, le président de l'entreprise, s'y est engagé. Il veut faire de la SNCF *« une entreprise moderne de service public »* et devrait décliner, dans les prochains jours, son projet industriel.

Dans un entretien accordé au *Monde* (daté du 11 octobre), il avait indiqué vouloir faire de ses clients *« le pôle magnétique de l'entreprise »* et proposer de nouveaux engagements en terme de tarifs et de simplification tarifaire. Il devrait entreprendre une profonde modification des modes de fonctionnement de l'entreprise, simplifier les hiérarchies, économiser plus de 2 milliards de francs sur les achats de l'entreprise et rendre plus productif le dialogue social.

Christophe Jakubyszyn



L'UDF maintient ses griefs contre le projet de budget et souhaite une vraie réforme fiscale

L'opposition dénonce une politique « qui enrichit les riches »

Les députés ont entamé, mardi 15 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 1997. L'UDF a confirmé sa volonté d'amender le budget. François Léotard a ainsi affirmé que la question de la réforme fiscale n'est pas close et a regretté un projet qui conduit, à ses yeux, à un recul de l'investissement. L'opposition a dénoncé une réforme de l'impôt qui privilégie les hauts revenus.

L'UDF ne désespère pas encore faire entendre sa voix au cours de la discussion budgétaire. Mardi 15 octobre, au premier jour de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances pour 1997, la confédération n'a pas désarmé en séance, malgré l'accueil plutôt « raide » réservé, le matin même, à ses propositions par le groupe RPR. Les députés néogaullistes en sont persuadés : les ténors de l'UDF se fichent comme d'une guigne d'améliorer le budget et souhaitent, avant tout, se démarquer sur « un coup de pub » (*lire ci-dessous*).

Cela n'a pas empêché les principaux orateurs UDF – au premier rang desquels le président de la confédération, François Léotard, qui lorgne, dit-on, sur le protefeuille des Finances à Bercy –, de réclamer des corrections au projet de loi de finances, pourtant défendu par deux ministres issus de leurs rangs, Jean Arthuis et Alain Lamassoure.

Tout en attribuant aux gouvernements socialistes *« l'essentiel de la responsabilité dans la dégradation »* de l'économie française, M. Léotard est monté à la tribune pour réaffirmer la nécessité d'un dialogue entre le gouverment et le Parlement. *« N'oublions pas que le Parlement est né d'une autorisation donnée à l'Etat de lever les impôts nécessaires à son fonctionnement »*, a t-il indiqué.

« ARRÊT SUR IMAGE »

Puis il a dressé un constat fort sombre de la situation actuelle : *« L'économie française est en situation d'arrêt sur image, et semble hésiter à reprendre une route marquée par l'accumulation exceptionnelle de contraintes. » « Nous sommes quelques uns, à l'intérieur de la commission des finances et dans le pays, à avoir regretté ce qui est incontestablement un recul de l'investissement dans le projet de loi de finances pour 1997 »*, a déclaré le président de l'UDF, tout en invitant le gouvernement à aller *« plus loin »* dans la baisse des effectifs de la fonction publique.

Premier signataire d'un amendement visant à réduire progressivement le taux de TVA, M. Léotard n'a pas été plus conciliant sur la fiscalité : *« Qui peut soutenir aujourd'hui que la fiscalité française est claire, équitable, tournée vers l'emploi et la croissance ? »*, s'est-il interrogé, avant de souligner que la question de la réforme fiscale *« n'est pas close »*.

Auparavant Pierre Méhaignerie, président UDF de la commission des finances, avait, à sa manière, placé quelques banderilles. *« La démarche engagée nous paraît bonne »*, a-t-il souligné. Mais, *« autant nous sommes convaincus que la baisse de l'impôt sur le revenu est une nécessité, autant il nous semble souhaitable de donner à Monsieur-tout-le-monde un signe de baisses des prélèvements pour tous »*, ajoutait-il, revenant à la charge sur la réduction des taxes sur le carburant et le gazole.

Et de citer, dans la foulée, les déductions pour investissements dans les Sofica, les bateaux de plaisance ou avions de tourisme dans les DOM-TOM dont le maintien, ajoutait M. Méhaignerie, serait mal compris par l'opinion. *« Vous pouvez vous attendre à un vote positif de la majorité*, concluait-il, *mais un vote d'adhésion n'est possible qu'en contrepartie de quelques signes. »*

Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, n'a pas cédé d'un pouce sur les principaux amendements UDF. Soulignant que le relèvement du prix de l'essence correspond à *« l'indexation normale sur la hausse des prix »*, il a confirmé le choix du gouvernement de faire porter l'allègement des prélèvements sur l'impôt sur le revenu plutôt que sur la TVA. Avant de glisser dans un joli lapsus, que le *« scepticisme de nos concitoyens »* est *« le résultat d'une politique... euh, d'une polémique savamment agencée »*.

Défendant une exception d'irrecevabilité – repoussée –, Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) s'est livré à une critique de fond du projet de budget et surtout de la réforme fiscale. *« L'égalité devant l'impôt »* est bafouée, expliquait-il, *« votre réforme enrichit les riches »*. Daniel Colliard (PC, Seine-Maritime) estimait à son tour lors de l'exposé d'une question préalable que la réforme fiscale *« n'était qu'un trompe-l'œil »*.

ATTAQUE CONTRE MAASTRICHT

Seule voix discordante parmi les orateurs du RPR, André Fanton (Calvados), soutenu par Jacques Myard (RPR, Yvelines) suscitait quelques signes d'approbation sur les bancs de l'opposition en dressant un requisitoire contre les *« fanatiques des critères de convergence »*. Stigmatisant *« la soumission de la Banque de France à la Bundesbank »*, M. Fanton invitait le gouvernement à ne pas *« sacrifier les investissements aux sacro-saints critères de Maastricht »*.

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon

Les comptes de 1996 sur la mauvaise pente

Dans un entretien au *Monde* (15 octobre), Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, avait par avance prévenu qu'il ne faudrait *« pas se fier aux comptes d'exécution budgétaire arrêtés à la fin août »*, car ils apparaîtront, à tort, *« décevants »*. Depuis que le ministère des finances a publié les chiffres, mardi 15 octobre, on comprend mieux l'avertissement : à la fin du mois d'août, le déficit budgétaire de 1996 s'élevait à 334,2 milliards de francs contre 335,6 milliards à la fin août 1995.

D'une année sur l'autre, le déficit est donc quasiment le même à la fin de ce mois, alors que sur l'ensemble de l'année, l'objectif est de réduire la déficit de 323 milliards en 1995 à 287,8 milliards en 1996. Le gouvernement assure, toutefois, que le plan de route sera respecté, plusieurs recettes perçues en 1995 à la même époque ne l'ayant pas été, cette année, à la fin du mois d'août.

Un suivi médical obligatoire des pédophiles est en projet

JACQUES TOUBON, garde des sceaux, a affirmé, mardi 15 octobre, lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement, que le projet de loi sur la pédophilie inscrira une *« nouvelle peine »* dans le code pénal. *« Un suivi médical obligatoire, à l'issue de l'emprisonnement, pourra être imposé par la cour d'assises »*, a-t-il précisé, en soulignant que *« ce suivi se conjuguera avec une intensification de la prise en charge des condamnés pendant leur détention, grâce au développement des services médico-psychologiques régionaux dans vingt-quatre établissements »*.

M. Toubon a indiqué que ce texte, qui *« réprimera mieux les agressions sexuelles, mais aussi qui sanctionnera la détention de matériel et d'images pornographiques mettant en scène des enfants et des adolescents »*, sera *« vraisemblablement »* discuté dans ses grandes lignes au Parlement au début de 1997. Le premier ministre devrait dévoiler le contenu de ce texte le 20 novembre, lors de la journée de l'enfance.

Critiques sur le projet d'allocation aux personnes âgées dépendantes

LES SÉNATEURS ont commencé, mardi 15 octobre, l'examen de la proposition de loi sur la *« prestation spécifique dépendance »* (4 300 francs maximum par mois) en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans disposant de ressources d'un montant inférieur à 7 694 francs par mois (*Le Monde* du 16 octobre). Ce texte, élaboré par la majorité sénatoriale, *« n'a pas grand-chose à voir avec les promesses faites par le candidat Chirac »*, a souligné Marie-Madeleine Dieulangard (Loire-Atlantique) au nom du groupe socialiste. Dénonçant le *« désengagement »* de l'Etat, elle a relevé que ce texte *« suscite une réaction de rejet et une désapprobation générale »*, notamment de la part des associations d'aide à domicile et des retraités. Pour Mme Dieulangard, le fait de verser cette prestation en nature, et non plus en espèces, constitue une des *« avancées inconstestables »* de la proposition de loi.

■ **GESTION DE FAIT : la chambre régionale des comptes de Picardie a engagé** contre Jean-François Mancel (RPR), président du conseil général de l'Oise, et quatre de ses collaborateurs, une procédure de gestion de fait, par un jugement provisoire du 23 mars portant sur des commissions versées à des intermédiaires (la société Rhoddlams et les époux Pacary) dans le cadre d'une renégociation supposée de la dette du département. De caractère contradictoire, cette procédure devra établir si M. Mancel, par ailleurs secrétaire général du RPR, et ses collaborateurs, ont effectivement détourné des recettes budgétaires au profit d'intermédiaires. Si la gestion de fait est confirmée par la Cour des comptes, elle peut aboutir à une démission d'office, qui, pour un président de conseil général, doit être prononcée par l'Assemblée départementale.

■ **ÎLE-DE-FRANCE : l'Association de défense des contribuables parisiens** a saisi, mardi 15 octobre, le procureur de la République de Paris, Gabriel Bestard, de l'affectation, au domicile privé de Michel Giraud (RPR), président du conseil régional d'Ile-de-France, de deux employés de service rémunérés par la région (*Le Monde* du 10 octobre). L'association estime que cette situation pourrait être constitutive d'un délit de *« prise illégale d'intérêt »*.

Passe d'armes entre députés de la majorité

VENT DEBOUT. Au terme d'une longue réunion du bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale, organisée en présence du premier ministre, Michel Péricard a fait front. Devant le péril que constituerait une pluie d'amendements de l'UDF, le président du groupe a assuré : *« Nous sommes pour le maintien du budget tel qu'il se présente »*. M. Péricard a précisé qu'il n'est pas question de réduire les crédits réservés à la formation professionnelle, ni de toucher aux sociétés de financement du cinéma (Sofica), ni de remettre en cause les allègements fiscaux prévus pour l'outre-mer par la loi Pons.

Les députés RPR de la commission des finances ont, en fait, été irrités par l'attitude de leurs collègues de l'UDF, qui, sans concertation, leur *« rejouent la pièce de l'an dernier »*. Ils ont bien compris que *« François Léotard a besoin d'exister »* et que l'examen du budget est une bonne occasion pour tenter d'y parvenir.

Les propos de M. Péricard n'ont pas ébranlé Gilles de Robien. *« Je n'imagine pas qu'après avoir posé la question de confiance, le gouvernement change de ton »* avec la majorité, a indiqué le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. M. de Robien a rappelé que la réduction de l'impôt sur le revenu aurait été plus lisible si, par ailleurs, le gouvernement n'avait pas prévu une hausse de la taxe sur les produits pétroliers (TIPP). Aussi a-t-il confirmé la volonté des députés de la confédération libérale et centriste, sinon de supprimer cette hausse de 6 %, du moins de la réduire, en recherchant de nouvelles économies sur les dépenses de fonctionnement et sur les aides à l'emploi. Pour faire bonne mesure, M. de Robien n'a pas exclu de demander aux députés de se prononcer par un scrutin public sur cette question.

En revanche, le président du groupe UDF a indiqué que les députés de la confédération étaient prêts à se contenter d'une simple *« limitation des excès »* de la loi Pons et du système des Sofica.

A Gardanne, le candidat FN cherche avant tout à mobiliser les abstentionnistes

MARSEILLE
de notre correspondant régional

On voit, à la permanence du Front national de Marseille, un croquis de Pinatel. Selon le dessinateur de la presse d'extrême droite, la fin brutale de Bernard Kouchner est due à un... Bariller. Pourtant, les arbres généalogiques, dont le grand-père de Damien Bariller était féru, évoquent le nom de Le Bariller : il s'agissait de barriques et non du cylindre où sont logées les balles d'un revolver. Le candidat du Front national le sait, car il a, par sa formation d'historien, *« un petit faible pour ce qui concerne le passé »*. Barrique ou pistolet, la jeune gâchette du Front national a entamé sa campagne de second tour la fleur au fusil : la mise en examen de dirigeants communistes pour trafic d'influence ne pouvait tomber mieux.

CAMPAGNE

Donc, et pour commencer, le verso de son tract-programme est constitué d'un montage de manchettes de journaux mettant en cause le PCF depuis des années. Au recto, et pour continuer, sous le titre *« contre le communisme ringard et corrompu »*, on lit : *« Le communisme français, c'est quatre-vingts ans de complicité avec les pires dictatures de la planète. »* Et encore : *« Le candidat communiste local, c'est l'élu communiste qui favorise l'installation de l'immigration dans nos villes, nos quartiers, nos logements sociaux. »*

CONTACTS DISCRETS

Mais le souci majeur de Damien Bariller, spécialiste de Proudhon et du syndicalisme révolutionnaire, ce sont quand même les abstentionnistes d'aujourd'hui. Il a remarqué, comme tout le monde, qu'il n'avait pas fait le plein des voix frontistes : il lui en manque près de deux mille, par rapport au premier tour de 1993.

Il a donc adressé un courrier à tous ses électeurs potentiels, leur enjoignant de se rendre aux urnes. Il a aussi écrit à des sympathisants du RPR dont il prétend avoir les adresses par l'intermédiaire de membres discrets de l'équipe d'Hervé Fabre-Aubrespy. Enfin, il tente, toujours par courrier, de battre le rappel dans les bureaux de vote favorables à la droite mais à fort taux d'abstention.

En attendant, il a repris la tournée systématique des communes de la circonscription, pour *« faire une piqûre de rappel »*. Pour attirer les voix de la droite parlementaire, Damien Bariller n'a aucunement l'intention de mettre de l'eau dans son programme. Selon lui, un tel affadissement ne servirait à rien, et il suffit de l'entendre dénoncer *« la bande des quatre »* pour s'en convaincre.

Au vrai, Damien Bariller estime qu'il n'a pas perdu son temps dans cette campagne. La victoire, qu'il dit possible, peut lui échapper. Il n'est d'ailleurs pas tout à fait dupe de son optimisme, puisqu'il invoque *« la part d'irrationnel dans cette circonscription »* pour conjurer la mathématique électorale. Celle-ci ne lui donne que 42 % des suffrages, quand elle additionne toutes les voix de droite du premier tour. Mais l'essentiel est pour lui de s'imposer comme un leader de rechange possible face à la gauche, puisque la majorité s'est révélée impuissante à s'affirmer ici – et même à mener bataille.

Au fait, et la prise de position du maire de Marseille et président du conseil régional en faveur de Roger Meï ? Bariller dégaine, sans même sourire : *« Jean-Claude Gaudin est tellement démonétisé... »*

Michel Samson

■ ***Gilles de Robien (UDF) et Michel Péricard (RPR) se démarquent*** : alors que les directions nationales de leurs formations ont appelé à ne voter pour aucun des deux candidats restants, le premier, président du groupe UDF de l'Assemblée, évoquant, mardi 15 octobre, la préférence à peine voilée exprimée par Jean-Claude Gaudin, le maire (UDF-PR) de Marseille pour M. Meï, a déclaré : *« Je fais confiance à Jean-Claude Gaudin pour aller là où il y a le moins de danger pour la démocratie. »* M. Péricard, son homologue au RPR, a, le même jour, assuré que s'il avait à voter dimanche, il ne *« voterai*[t] *pas FN, mais* [il] *voterai*[t] *»*.

Divorce entre les Français et la politique, selon un sondage

LE DÉSAVEU *infligé par les électeurs de Gardanne*, le 13 octobre, aux deux candidats soutenus, fût-ce à contrecœur, par la majorité RPR-UDF et par le PS, a témoigné du discrédit des grands partis de gouvernement au profit, en l'occurrence, des candidats du Parti communiste et du Front national. Cette démonstration – spectaculaire – est confirmée par une enquête de la Sofres pour un groupe de journaux de province, réalisée du 25 au 27 octobre auprès d'un échantillon de 1 000 personnes.

Ce sondage fait apparaître un divorce croissant et inquiétant entre les Français et la politique. Les responsables politiques sont les premiers et les plus durement touchés. Pour près des deux tiers des personnes interrogées (62 %), ils sont incapables d'écouter et de prendre en compte ce que pensent les Français. Cet autisme est ressenti de la façon la plus vive par les sympathisants du FN (81 %) et du PCF (68 %). Seuls les sympathisants du RPR et de l'UDF assurent, à une faible majorité, avoir le sentiment d'être entendus.

Mais il y a pire. La probité des élus et des gouvernants est très largement mise en doute par l'opinion publique. 60 % des personnes interrogées estiment, aujourd'hui, que les hommes politiques sont *« plutôt corrompus »*, contre un tiers seulement qui les jugent *« plutôt honnêtes »*. Cette déconsidération impressionnante s'est installée depuis le début des années 90 et la multiplication des scandales politico-financiers. Elle est particulièrement marquée chez les jeunes de 18 à 34 ans, chez les ouvriers et les employés ainsi que chez les sympathisants du PCF et du FN, dont respectivement 23 % et 14 % seulement croient à l'honnêteté des responsables publics.

D'une façon plus générale, c'est l'ensemble du système politique qui est contesté. Ainsi, une majorité de Français (54 %, soit six points de plus que dans une enquête similaire d'octobre 1995) estime que la démocratie ne fonctionne pas bien en France ; 43 % au contraire (soit sept points de moins que l'an dernier) jugent qu'elle fonctionne bien. Hormis la période 1991-1992, l'insatisfaction n'avait jamais été aussi forte depuis une douzaine d'années.

De même, quand on demande aux Français ce qu'ils éprouvent à l'égard de la politique, ils sont 58 % à répondre *« de la méfiance »*, contre 28 % *« de l'espoir »* et 2 % *« de l'enthousiasme »*. Le taux de méfiance atteint même 64 % parmi les sympathisants du Parti socialiste, ce qui en dit long sur les désillusions durables accumulées, dans leurs rangs, au fil des deux septennats de François Mitterrand. Et si 60 % des personnes interrogées pensent que la politique est *« nécessaire pour se faire entendre »*, 37 % répondent que *« ça ne sert pas à grand-chose »*.

Les grands systèmes de représentation apparaissent également caducs. Des majorités impressionnantes ont, en effet, le sentiment de n'être bien représentées ni par un parti politique (67 % contre 27 %), ni par un syndicat (77 % contre 15 %), ni par un *« leader »* politique (68 % contre 26 %). Au-delà des particularismes d'une élection partielle, c'est aussi cette formidable méfiance à l'égard de la politique que sanctionne l'élection de Gardanne.

Gérard Courtois

« Vache folle » : les parquets saisis de plus de quarante dossiers

*« **GLOBALEMENT**, nous avons un arsenal juridique et de contrôle administratif excellent »* pour faire face à la crise de la « vache folle », a déclaré Jacques Toubon, mardi 15 octobre, devant la mission parlementaire d'information sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Expliquant la *« politique pénale suivie par la Chancellerie »*, le garde des sceaux a précisé que les poursuites pouvaient se fonder sur quatre sources de qualification pénale.

Des procès verbaux peuvent être dressés contre des individus ou des entreprises qui auraient enfreint le code rural, mais aucune procédure de ce type n'a été engagée. Un deuxième fondement juridique est le code de la consommation qui réprime notamment la tromperie sur la marchandise ou les signes de reconnaissance falsifiés. Sur 77 procès verbaux, 74 l'ont été pour publicité mensongère. Sur ce total, 42 ont été transmis aux parquets qui ont ouvert des enquêtes préliminaires, voire des instructions judiciaires.

« Mais, a indiqué le ministre, *il n'existe pas, en l'état actuel des investigations, de liens de connexité suffisamment étroits entre toutes ces affaires pour les regrouper dans un seul dossier central et national. »*

Les actes de manquement au code des douanes, pour leur part, ont débouché sur 78 opérations de refoulement de cargaisons et à une opération de destruction de la marchandise. L'autorité judiciaire n'a été saisie qu'une fois. Restent les délits de droit commun, comme les faux et usages de faux, ou l'escroquerie. M. Toubon a indiqué qu'en l'état actuel des textes, il était très difficile d'engager des poursuites et notamment de retenir la qualification d'*« atteinte aux personnes »*, a fortiori de façon intentionnelle, tant que la transmissibilité de la maladie de la « vache folle » à l'homme n'a pas été démontrée avec certitude. Il a toutefois appelé les magistrats *« à une grande vigilance et une grande détermination »*.

F. Gr.

SANTÉ Dénonçant une grande partie de la réforme de l'assurance-maladie, trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, FMF et SML) appellent, jeudi 17 octobre, à une *« grève générale des soins »*. Majoritaire chez les généralistes, MG-France réclame, au contraire, une application plus rapide du plan Juppé. Certains de ses syndicats départementaux appellent même à une *« grève des soins non urgents »*, jeudi, pour dénoncer les lenteurs de son application. ● DANS UN ENTRETIEN accordé au *Monde*, le président du conseil de l'ordre des médecins, Bernard Glorion, estime qu'en cas d'échec du plan Juppé il faudra mettre en œuvre un système basé *« sur un autre mode de rémunération que l'actuel, à l'acte »*. ● DEUX MÉDECINS, l'un gréviste, l'autre pas, expliquent leurs conditions d'exercice de la médecine générale à Paris et en province.

La grève des médecins traduit les divisions de la profession

Rien ne va plus entre le corps médical et Jacques Chirac : trois syndicats du secteur libéral appellent, le 17 octobre, à suspendre les soins pour protester contre la réforme de l'assurance-maladie. MG-France dénonce, au contraire, les lenteurs d'application du plan Juppé

C'ÉTAIT à l'automne 1994, et Jacques Chirac s'apprêtait à annoncer sa candidature à l'Elysée. Au plus bas dans les sondages, le futur chef de l'Etat n'en continuait pas moins à battre le rappel de tous ceux qui croyaient encore en sa bonne étoile. Les professionnels de santé étaient de ceux-là, et ils avaient eu droit, sous les ors de l'Hôtel de Ville de Paris, à une réception amicale qui s'était achevée sur une belle promesse : jamais leur activité ne serait encadrée par une maîtrise comptable des dépenses de santé.

Deux ans après cette réunion, rien ne va plus entre la majorité et le corps médical. Trois syndicats de médecins libéraux – Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Fédération des médecins de France (FMF), Syndicat des médecins libéraux (SML) – ont appelé à une *« grève générale des soins »* le jeudi 17 octobre, soutenus par d'autres organisations du secteur de la santé (cliniques, médecins des hôpitaux...). Ce mot d'ordre, qui pourrait être bien suivi, traduit le profond malaise d'une profession qui n'a pas su, et souvent pas voulu, s'adapter à la baisse structurelle des recettes du système de protection sociale.

Plusieurs raisons conjoncturelles expliquent cette flambée de colère : la réduction de la plage horaire pour l'application des tarifs de nuit, que M. Juppé a finalement abandonnée ; la baisse des tarifs de certains actes (radiologie, gastroentérologie...) proposée par la Caisse nationale d'assurance-maladie ; l'augmentation temporaire des cotisations sociales des praticiens, dont le montant est particulièrement élevé pour les praticiens du secteur à honoraires libres.

Dans une lettre adressée aux syndicats médicaux, qui avaient demandé sans succès à être reçus par M. Chirac, le secrétaire général adjoint de l'Elysée répond que *« tous les Français ont été sollicités pour le redressement »* de la « Sécu » : familles, salariés, retraités, industrie pharmaceutique, entreprises. Jean-Pierre Denis rappelle que cette majoration a été ramenée de deux ans à un an, et qu'elle financera un fonds de modernisation de la médecine libérale, en particulier l'informatisation des cabinets.



Mais la colère et la désillusion des médecins sont surtout liées à la réforme structurelle de l'assurance-maladie qui se met en place, même si la profession approuve des mesures comme le carnet de santé ou les « références médicales opposables ». Car cette refonte du système a le tort, rédhibitoire aux yeux de nombreux praticiens, d'enfermer leur pratique quotidienne dans une enveloppe globale de dépenses fixée chaque année par l'Etat et le Parlement (+ 1,3 % en 1997). Pis, cette contrainte est assortie de sanctions financières en cas de dépassement des objectifs fixés.

Ce dispositif de sanctions rompt avec une époque encore récente où les prescripteurs, tout en voyant leur activité solvabilisée par la « Sécu », n'avaient aucun compte à rendre à la collectivité. Selon un sondage réalisé les 2 et 3 octobre auprès de 330 médecins libéraux et hospitaliers, et publié le 11 octobre par l'hebdomadaire *Impact médecin*, 69 % d'entre eux jugent que la réforme de l'assurance-maladie en cours aura des *« effets plutôt négatifs »* sur leur exercice.

Le plan Juppé est mis en œuvre au moment où l'assurance-maladie est secouée par une crise de financement sans précédent : entre 1993 à 1996, il a manqué 140 milliards pour équilibrer le seul régime des salariés. Cela ne les a pas convaincus que l'effondrement des recettes appelait, de leur part, une vigilance accrue. Le discours médical dominant est resté invariable : la progression des dépenses n'a cessé de s'infléchir depuis quinze ans – ce qui est exact –, et le déficit, imputable à un manque de ressources, n'est pas de notre fait.

DEUX APPROCHES DIFFÉRENTES

Ce plan a confirmé l'existence, au sein du corps médical, de deux approches différentes de la réforme du système de soins. Principale organisation en faveur de la grève, la CSMF avait pourtant été la première à s'engager dans la voie de la réforme en signant avec l'assurance-maladie, en octobre 1993, une convention imposant des normes de bonne pratique aux médecins. Alliée à la FMF et au SML, deux petits syndicats ultra-libéraux, la CSMF veut poursuivre sur cette voie, quitte à renforcer un dispositif qui n'a pas encore fait la preuve de son efficacité.

Majoritaire chez les généralistes, MG-France réclame, au contraire, une application plus rapide du plan Juppé, certains de ses syndicats départementaux ayant appelé à la *« grève des soins non urgents »*, jeudi, pour dénoncer les lenteurs de son application. Le syndicat présidé par Richard Bouton exige l'expérimentation des filières de soins qui, selon lui, en remettant le généraliste au centre du système, généreraient des économies et amélioreraient la qualité des soins. Mais M. Bouton commence à douter de la volonté du gouvernement de mener à bien la réforme, rejoignant les inquiétudes exprimées par Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, et Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française *(lire le point de vue du docteur Bouton en page 13)*.

(lire le point de vue du docteur Bouton en page 13)

Peut-on faire la réforme contre les médecins ? Dans son sondage, *Impact médecin* relève que 78 % d'entre eux jugent que la réforme n'est *« pas conforme aux engagements pris par Jacques Chirac »* au cours de sa campagne. Alors qu'ils ont majoritairement voté pour la droite au premier tour de l'élection présidentielle (43 % pour M. Chirac, 13 % pour M. Balladur, selon ce sondage), il en serait différemment aujourd'hui. Dans un duel droite-gauche au second tour des législatives, 29 % choisiraient le candidat de droite, 30 % celui de gauche et 28 % aucun des deux. Présent au second tour, le FN recueillerait 7 % à 8 % des voix (2 % des suffrages médicaux en avril 1995).

Jean-Michel Bezat

De fortes disparités selon les catégories

Selon l'ancien Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), le revenu net moyen d'un généraliste était de 309 000 francs par an en 1991 (soit 25 750 francs par mois avant impôt). Un cardiologue gagnait 441 000 francs, un ophtalmologue 444 000 francs, un chirurgien 700 000 francs et un psychiatre 246 000 francs. Si l'on y ajoute, pour certains, une activité salariée, ces revenus moyens passaient à 322 000 francs pour un généraliste, 500 000 francs pour un cardiologue, 467 000 francs pour un ophtalmologue, 748 000 francs pour un chirurgien, 313 000 francs pour un psychiatre.

Les écarts dans une même catégorie étaient forts : le revenu libéral variait de 534 000 francs pour les 10 % des généralistes les mieux rémunérés à 96 000 francs pour les 10 % les moins aisés, de 804 000 francs à 132 000 francs chez les cardiologues, de 800 000 francs à 98 000 francs chez les ophtalmologues et de 1,225 million de francs à 225 000 francs chez les chirurgiens.

Bernard Glorion, président du conseil national de l'ordre des médecins

« Le paiement à l'acte n'est pas une condition sine qua non de l'indépendance médicale »

« La déontologie médicale autorise-t-elle un appel à la grève des soins ?

– L'appel lancé aujourd'hui est d'émanation syndicale, et je n'ai pas, *stricto sensu*, à me prononcer sur ce point. Pour autant, le conseil de l'ordre rappelle la nécessité d'assurer les services de garde, les urgences et la permanence des soins. En aucun cas, les malades ne doivent souffrir d'un tel mouvement.

– Cette grève est-elle autre chose que le fruit de l'impossibilité du corps médical libéral à trouver d'autres formes d'expression de cette mauvaise humeur, de sa colère ?

– Nous sommes ici confrontés à une grande ambiguïté. Les médecins font-ils grève parce qu'ils sont mécontents des charges supplémentaires que la puissance publique veut leur imposer au titre de la maîtrise des dépenses de santé ? Sans aucun doute. Mais ils sont également mécontents du fait que tout ce que la puissance publique met en œuvre dans ce domaine ne tient pas suffisamment compte de l'intérêt des malades. Leur mouvement tient, pour partie, au fait que les projets du gouvernement sont centrés sur des impératifs économiques et non sanitaires. La situation est difficile pour tout le monde, à commencer pour les caisses d'assurance-maladie, qui doivent, compte tenu des déficits de ressources, gérer une certaine pauvreté collective. S'il y a des restrictions de prescriptions à faire, le corps médical doit impérativement trouver les moyens de contrôler les dépenses qu'il génère sans aboutir mécaniquement au rationnement que l'on pourrait leur proposer.

– L'ordre des médecins est-il fondamentalement opposé à ce que tout ou partie de l'exercice médical libéral évolue, à terme, vers un exercice salarié ?

– On peut craindre, à moyen terme, un échec des mesures de maîtrise actuellement mises en chantier, notamment celle qui confère au Parlement la fixation des taux d'évolution des dépenses dans ce domaine. Si, malgré des efforts répétés, on s'aperçoit que, dans notre système multigéré – qui autorise une multiplication des actes techniques –, on ne réussit pas, il faudra alors s'orienter vers un contrôle plus global. Le système à venir serait alors basé sur un autre mode de rémunération que l'actuel, à l'acte. Je rappelle qu'il y a en France entre trente mille et quarante mille médecins salariés, qui disposent de leur indépendance et la revendiquent.

» En d'autres termes, je pense que le paiement à l'acte n'est pas une condition *sine qua non* de l'indépendance médicale. Si l'intérêt des malades impose de modifier le système actuel, il faudra y souscrire dès lors que les conditions de l'indépendance des médecins seront préservées. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Généraliste et non gréviste : « Le métier s'appauvrit »

SON HUMOUR, *son attachement aux patients, sans lesquels il serait « une personne différente aujourd'hui », ne parviennent plus à dissimuler totalement l'amertume.* « *Chaque matin, lorsque, avec ma femme, qui est institutrice, nous allumons la radio, nous nous demandons quel est celui des deux qui va s'en prendre plein la figure : le fonctionnaire qui ne fiche rien ou le médecin qui creuse le déficit de la Sécurité sociale...* »

Bien qu'il ait le sentiment d'être placé, depuis quelque temps, dans la position peu confortable du *« bouc émissaire »*, Michel Rolinat, quarante-sept ans, médecin généraliste à Paris, ne fera pas grève jeudi. Parce qu'une grève de l'ensemble des médecins n'a aucun sens à ses yeux : *« Je ne crois pas que les préoccupations des généralistes, leurs problèmes financiers, soient les mêmes que ceux des spécialistes. Nous ne faisons pas le même métier. »* Le docteur Rolinat refuse de s'entendre une nouvelle fois traité de nanti parce que les médias auront parlé des *« radiologues gagnant vingt briques et qui font grève »*. Après vingt années d'exercice dans le 5e arrondissement de Paris, il estime son revenu mensuel brut à 20 000 francs et sa durée hebdomadaire de travail à 80 heures. Pour la première fois cette année, le chiffre d'affaires de son cabinet a baissé.

Désormais sensibles aux difficultés de l'assurance-maladie, les patients, selon lui, se rendent *moins souvent chez le généraliste*. Dans le même temps, relève-t-il, rien n'est réellement entrepris pour contrarier le *« nouveau snobisme »* qui veut que l'on ne puisse faire confiance qu'aux spécialistes, et que l'on aille les consulter sans même passer au préalable chez son médecin de famille. *« Il arrive même qu'une mère me demande si je soigne les enfants ! C'est absurde, mais le fait est que je ne fais pratiquement plus de pédiatrie ni de suivi de grossesse. »* Exception faite, corrige-t-il lui-même en souriant, des urgences de la nuit ou du week-end... Cet appauvrissement du travail du généraliste s'entretient de lui-même : *« On perd des compétences en ne voyant pas certaines pathologies pendant des mois, et l'on finit par se considérer soi-même comme uniquement bon à soigner les angines. »*

« PRESTATAIRES DE SERVICES »

S'il porte cravate, Michel Rolinat s'est toujours refusé à jouer les notables. Mais il ne *« vit pas bien la perte de prestige, d'autorité des généralistes »*, même s'il pense que ses deux fils *« sont encore un peu fiers d'avoir un père médecin »*. *« Il faut voir le mépris avec lequel on nous traite quand nous appelons l'hôpital en nous présentant comme le généraliste de tel patient »*, s'insurge-t-il, avant d'évoquer l'université, où les futurs généralistes sont sélectionnés par l'échec au concours d'internat qui ouvre la voie royale aux carrières de spécialistes. Il raconte encore ces patients qui n'hésitent plus à appeler le médecin chez eux à 21 heures en s'inventant un 39 de fièvre, simplement pour ne pas avoir à se déplacer. *« Nous sommes considérés comme des prestataires de services comme les autres, comme des marchands de pizzas. »*

A la perte de considération s'ajoute la surveillance, de plus en plus serrée, exercée par les médecins de la Sécurité sociale. *« La Sécurité sociale nous a tous sur fichiers informatiques. Elle sait qui prescrit trop d'examens ou d'actes de kinésithérapie. Pourquoi nous suspecter tous en permanence ? »* Et de poursuivre : *« Si l'on continue à nous dénigrer, à nous faire passer pour des inconséquents, on en viendra à faire de la médecine de la tête, du cœur, du foie, et plus personne ne prendra globalement en compte la personne. Ce serait une erreur énorme ! Nous connaissons le malade, ses soucis de couple ou de travail, et nous ne nous précipitons pas pour lui prescrire une fibroscopie s'il se plaint de maux de ventre. On parle, on donne un petit pansement gastrique pas cher et, neuf fois sur dix, cela suffit. »*

Pascale Krémer

Dans l'action pour ne plus voir ses revenus baisser

NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir)
de notre envoyée spéciale

C'est « par hasard » que le docteur Patrick Chemin a installé, en 1979, son cabinet de généraliste à Nogent-le-Rotrou. Dans cette commune du Perche où vivent quinze mille personnes, ses premiers patients formaient une « clientèle mixte, rurale et semi-rurale », suivie par « sept généralistes et deux ou trois spécialistes ». « Aujourd'hui, on en est à douze généralistes dans Nogent intra-muros et plus de douze spécialistes exerçant en ville », constate ce dynamique quadragénaire dont la vocation était de devenir médecin de campagne.

Aucun doute : Patrick Chemin fera grève. Il ne décommandera pas les quatre patients à qui il avait donné rendez-vous le 17 octobre, mais il a prévenu tous les autres. Il n'assurera pas de garde. Syndicaliste pendant dix ans et farouchement *« antigréviste, considérant que ce n'est pas une méthode qui fait avancer les choses »*, le docteur Chemin a le sentiment de n'avoir jamais été écouté. Cette année, il ne paiera plus ses 2 000 francs de cotisation à la CSMF. Son mot d'ordre ? *« Foutre la merde »*, car *« ils ne comprennent que ça, les énarques et les technocrates »*. Il n'ira *« pas manifester à Chartres, parce que ça ne sert à rien »*. *« Mais si on doit boucher la rocade de Nogent-le-Rotrou avec une opération escargot*, assure-t-il, *on le fera. Ça marche bien pour les routiers... »*

« Nos revenus ont été diminués de plus de la moitié, plaide le généraliste. *On a un train de vie de petit cadre moyen. »* Sa *« chance »* : n'avoir *« plus à rembourser sa maison »* et *« avoir le cabinet sur place »*. Le docteur Chemin affirme qu'il n'est *« pas du tout sûr de finir sa carrière dans un cabinet médical »*. Il parle de *« monter un SOS dépannage, de partir à Médecins sans frontières »*. S'il n'avait pas *« quatre mômes, dont trois n'ont pas encore passé le bac... »*

Le généraliste gagne *« entre 15 000 et 16 000 francs net par mois, dans les bonnes années »* et avoue avoir *« un peu diversifié »* son activité, car, *« en ne comptant que le conventionné »*, son revenu descend *« sous les 10 000 francs »*. Il exerce donc des fonctions parallèles de *« coordinateur d'essais thérapeutiques »* et réalise divers travaux et expertises qui lui permettent de *« boucler les fins de mois »*. Avec *« la juppette, cette espèce de cotisation qu'on fait payer aux médecins uniquement parce qu'ils sont médecins »*, il prévoit, *« au bas mot, entre 17 000 et 20 000 francs minimum de surcharge de charges sociales »* l'an prochain. Sans compter son obole à la caisse de retraite, les factures courantes et les 900 francs mensuels de remboursement du laser dont il a fait l'acquisition.

« LA RÉFORME EST INCONTOURNABLE »

Le docteur Chemin commence ses journées à 8 heures pour les finir à 20 heures. Il prend trois semaines de vacances par an et ferme alors le cabinet – un remplaçant lui demanderait *« 500 francs mimimum par jour »*. Les considérations comptables ont peu à peu envahi son quotidien. *« La préoccupation majeure, quand on arrive le matin au cabinet, c'est de se dire :* "Combien faut-il que je rentre aujourd'hui ? Combien faut-il que je sorte ? " », confie-t-il avec dépit.

S'il reste persuadé que *« la réforme est incontournable »*, le généraliste ne se sent en aucune manière responsable du « trou » de la Sécurité sociale. *« C'est le ministère de la santé qui décide de tout, de l'autorisation de mise sur le marché, du prix du médicament, et après on dit que c'est de notre faute »*, lance-t-il. Patrick Chemin estime que prélever uniquement sur les salaires pour financer *« la Sécu »*, *« c'est une aberration »*. *« Des tas d'entreprises qui n'ont presque pas de salariés gagnent plein d'argent,* s'insurge le praticien, *il faut qu'elles aussi payent. Et tous les gens qui boursicotent, c'est pareil. »*

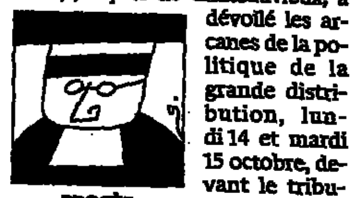
Laurence Folléa

L'achat de voix et l'argent sale des hypermarchés au procès de la Réunion

Un intermédiaire monnayait les autorisations

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre envoyé spécial

Le représentant de l'une des plus illustres familles de la Réunion, Jacques de Chateauvieux, a dévoilé les arcanes de la politique de la grande distribution, lundi 14 et mardi 15 octobre, devant le tribunal correctionnel de Saint-Denis. Après les circuits d'argent sale empruntés notamment par la Compagnie générale des eaux (CGE) et ses filiales, le tribunal a exploré le financement occulte lié à l'implantation de grandes surfaces. La pratique de l'achat des voix au sein de la Commission départementale d'urbanisme commercial (CDUC) a été démontée par celui qui est le premier dirigeant du secteur de la grande distribution à la Réunion.


PROCÈS

A la fin des années 80, M. de Chateauvieux avait décidé de diversifier le groupe familial des Sucreries de Bourbon. Au secteur de la canne à sucre, le PDG a adjoint un secteur commercial, qui compte aujourd'hui sur l'île quatorze grands magasins. Avant d'en arriver là, il a découvert le fonctionnement de la CDUC, instance créée dans chaque département par la loi Royer de 1973 afin de réglementer l'ouverture des grandes surfaces. Dans un premier temps, le PDG a cru pouvoir se contenter de l'habituelle « campagne électorale » entreprise par les postulants auprès des vingt membres de la CDUC. Il a vite réalisé que l'obtention de votes favorables imposait de payer des « assurances ».

L'autorisation d'implanter un hypermarché dans la commune réunionnaise de Saint-Paul lui a ainsi été accordée par la CDUC, le 3 juin 1990. La veille, M. de Chateauvieux avait rencontré un représentant influent des petits commerçants, Ismaël Moullan, adjoint au maire socialiste de Saint-Denis, Gilbert Annette. Le rendez-vous avait été organisé par l'affairiste utilisé par la municipalité dans ses diverses opérations de financement illégal, René Gastaldi. *« Un million de francs par voix »*, avait réclamé au téléphone M. Gastaldi, affirmant parler au nom de M. Moullan et être à même de *« faire basculer cinq voix »*. Après négociations, le président des Sucreries a finalement accepté de verser 1,53 million de francs sur le compte suisse de M. Gastaldi, le 29 juin.

Ayant prélevé sa part (500 000 francs), ce dernier affirme avoir ensuite distribué le reliquat en espèces à trois membres de la CDUC. Deux d'entre eux, René Lin Teng Shee, conseiller municipal de M. Annette et futur président de la chambre de commerce et d'industrie, et Patrick Biscou, ancien élu du RPR, ont reconnu avoir perçu de tels versements.

DES « ASSURANCES »

Une modification de la loi Royer a, par la suite, donné un espoir fugace à M. de Chateauvieux. Le vote de la CDUC, jusqu'alors secret, devint public et nominatif à dater de 1992. Le PDG repart en *« campagne »* pour un autre projet d'hypermarché. De nouveau sollicité par M. Gastaldi, il refuse. Une majorité de membres de la CDUC lui ont dit qu'ils voteraient pour lui. Las ! Le PDG, dont le projet est alors sous enseigne Continent, essuie un vote défavorable en juin 1992. Il préfère ne pas déposer de recours auprès de la Commission nationale d'urbanisme commercial (CNUC) : ses correspondants de Continent lui ont, dit-il, signifié qu'il convenait de *« verser à ce niveau des assurances très, très chères »*.

« J'ai pris une claque et une leçon, se souvient le PDG. *On m'a bien fait comprendre que la CDUC ne fonctionnait qu'en versant de l'argent. »* Il versera donc. A la réunion de septembre 1992, son projet de centre commercial recueille enfin une majorité de voix. M. de Chateauvieux avait versé 700 000 francs à M. Gastaldi. Sur le compte qu'Ismaël Moullan a ouvert dans la même banque suisse que M. Gastaldi, le groupe de Chateauvieux a versé une somme de 336 000 francs.

A la sortie du tribunal, des employés en grève sont venus réclamer à M. de Chateauvieux l'augmentation mensuelle de 300 francs qu'ils revendiquent depuis des mois. La semaine dernière, trente-sept d'entre eux ont été licenciés de leur entreprise, qui fournit les supermarchés du groupe de Chateauvieux. Leur mégaphone dénonce, en créole, les millions de francs versés à la corruption. *« On grève seulement pour 300 francs »*, rappelle leur pancarte.

Erich Inciyan

Le « casse du siècle » à la Banque de France de Toulon est né d'une histoire d'amour

Devant la cour, Hélène Renaux raconte son « coup de foudre » pour Jean-Claude Lopiccolo

La cour d'assises du Var a examiné, mardi 15 octobre, la personnalité de deux des protagonistes du hold-up de la Banque de France de Toulon, qui permit de dérober plus de 145 millions de francs en décembre 1992. Secrétaire modèle de la banque, Hélène Renaux a expliqué la passion vécue avec Jean-Claude Lopiccolo, ancien chef d'équipe des chantiers navals de La Ciotat et amateur de jardinage.

DRAGUIGNAN
de notre envoyé spécial

*C'est une belle histoire d'amour qui aboutit à la réalisation d'un fabuleux hold-up. Sur cette trame apparemment trop simpliste, un scénariste malicieux a habilement distribué les rôles. Hélène Renaux est une jolie secrétaire comptable de la Banque de France qui tombe amoureuse de Jean-Claude Lopiccolo. Mais Jean-Claude a des amis peu recommandables qui comprennent très vite le profit qu'ils peuvent tirer de la profession d'Hélène. Par amour, la secrétaire comptable donne tous les renseignements permettant à une bande de malfaiteurs de dérober 146 250 000 francs dans les coffres de la Banque de France. Mais la morale est sauve : l'histoire se terminera devant une cour d'assises.

Ce scénario est le reflet de l'exacte vérité puisqu'il correspond aux circonstances qui ont entouré le braquage du comptoir de la Banque de France de Toulon, commis le 16 décembre 1992. Mais il lui fallait une belle fin. Alors les juges de la chambre d'accusation d'Aix-en-Provence ont voulu parfaire l'ouvrage. Dans l'arrêt de renvoi des onze accusés devant la cour d'assises du Var, ils ont écrit : *« Lopiccolo Jean-Claude a épousé en détention Hélène Renaux. »*

C'est joli, mais c'est faux. Il a fallu attendre l'interrogatoire de personnalité d'Hélène Renaux pour apprendre que ce passage de l'arrêt de renvoi était tout aussi fantaisiste que les articles des hebdomadaires de la presse à scandale qui ont publié de fausses *« confidences »* d'Hélène. De la même manière, l'avocat général, Pierre Cortes, a jugé utile, même s'il représente l'accusation, de préciser qu'un quotidien qui avait présenté Lopiccolo comme un truand notoire s'était trompé de personnage en donnant tous les détails de la vie du malfaiteur dont le nom présentait quelques similitudes phonétiques avec celui de l'accusé.

En fait, pour affirmer sa propre beauté, la réalité se passe volontiers des scénaristes et des décorateurs. A l'audience, le sourire douloureux d'Hélène tranche avec le visage fermé de la dizaine d'hommes assis derrière elle. Les mains crispées sur le micro, elle raconte sa jeunesse en oubliant de parler de l'ivresse chronique de son père. Sa tête se penche sur le côté, une mèche brune tombe sur ses yeux qui regardent vers le plafond quand elle évoque son premier amour. Elle avait seize ans quand une forte passion l'a unie à un homme marié de trente-six ans. Elle évoque successivement mais brièvement la rupture intervenue trois ans après, une tentative de suicide et un mariage précipité avec un homme qu'elle n'aimait pas pour échapper à une vie familiale trop pesante. Au bout de deux ans, c'est le divorce.

« J'AURAIS FAIT N'IMPORTE QUOI »

Après, il y a eu d'autres hommes, d'autres jours heureux, d'autres déceptions. Mais son visage s'illumine quand elle parle de Robert, un international de football qu'elle gardera dix ans. D'une voix douce, elle parle des autres sans jamais en dire du mal, mais peu d'elle-même. C'est le président, Dominique Bréjoux, qui doit insister pour qu'Hélène évoque son engagement à l'association Enfance et partage et sa lutte acharnée pour secourir les enfants de Roumanie en organisant des convois humanitaires.

Parallèlement à une vie affective agitée, Hélène a cependant eu une vie professionnelle sans failles. Entrée sur concours à la Banque de France à l'âge de dix-huit ans, elle disposait de l'estime de ses chefs, qui l'ont couverte d'éloges. Au juge d'instruction, l'un de ses supérieurs avait dit : *« Elle avait toujours un visage souriant, même quand elle avait des problèmes. »* C'est toujours vrai.

Jean-Claude Lopiccolo, son compagnon, n'appartient pas au milieu du grand banditisme corse ou marseillais : il fut chef d'équipe au chantier naval de La Ciotat jusqu'à sa fermeture, puis gérant d'un vidéo-club. Après dix-huit ans de mariage, il quitta son épouse pour vivre avec Hélène un amour passionné. *Ce petit homme doux, décrit comme un « pantouflard » qui aimait faire son jardin, déclare aujourd'hui : « On a vécu tous les deux un coup de foudre, un coup de passion. »* Si sa personnalité semble sans relief, par rapport à celle d'Hélène, l'expert psychiatrique constate : *« Cet homme solide et sécurisant a pu jouer un rôle protecteur. »*

Les circonstances qui ont entouré l'organisation du hold-up ne seront abordées que jeudi 17 octobre. Mais le président voudrait dès maintenant comprendre le comportement d'Hélène : *« Madame, dites-nous pourquoi. »* Hélène sourit encore et lâche d'une traite : *« Quand j'ai rencontré Lopiccolo, j'étais seule avec mes deux filles. Il nous prenait toutes les trois. C'était le paradis, et lui, il était Dieu le Père. Je ne voulais pas le perdre. J'aurais fait n'importe quoi pour le satisfaire. »*

Maurice Peyrot

Maurice Arreckx et la chasse aux enveloppes de 500 000 francs

TOULON
de notre correspondant

Ce sont les rouages d'un système politico-mafieux qui ont été examinés, mardi 15 octobre, par le tribunal correctionnel de Toulon qui juge Maurice Arreckx pour corruption passive. L'ancien président (PR) du conseil général a retrouvé sa verve mais pas la mémoire. Pas plus que les cinq autres personnes mêlées à cette affaire de pot-de-vin (1 795 000 francs) perçu dans le cadre de la construction de la Maison des technologies (*Le Monde* des 15 et 16 octobre).

Ainsi, M. Germain, le responsable de l'entreprise Campenon-Bernard, qui a obtenu en 1992 le marché au terme d'un appel d'offres truqué, n'a rien à se reprocher. M. Arreckx lui a demandé une aide pour le Parti républicain : comment aurait-il pu s'y soustraire ? *« Dans la joie du moment, j'ai accepté,* dit-il. *A l'époque, tant d'élus taxaient les entreprises. »*

Comme la loi sur le financement des partis n'autorisait qu'une participation de 500 000 francs par an, M. Germain fait un premier chèque qui arrivera bien au trésorier du PR. Mais voilà, M. Arreckx est pressé d'obtenir le reste de la somme. Il fait appel à son conseiller technique et ami Guy Lieutaud, qui s'adressse à M. Lafforgue, chauffagiste reconverti dans la pêche au thon. Campenon-Bernard lui confie de fausses études qui sont payées par chèques, lesquels sont transformés en argent liquide qui est restitué après prélèvement d'une commission.

A ce stade intervient également Jean-François Barrau, membre de la Chambre de commerce, dont le rôle est aussi trouble que ses relations *« d'affaires »* avec le truand Jean-Louis Fargette. Toujours est-il que M. Barrau se serait laissé abuser par M. Lieutaud en transportant en Italie une enveloppe contenant 500 000 francs destinés au patron de la Mafia varoise qui était alors en cavale. Pourquoi cette gratification occulte et de la part de qui ? Les regards se tournent vers M. Arreckx, qui proteste de son intégrité, ulcéré que le tribunal puisse penser qu'il avait des relations avec *« ce mégalomane qui se prenait pour le Tapie du Var »*. C'était oublier les voyages qu'il avait effectués en son temps avec M. Fargette.

Au fil de la journée, il aura bien fallu se rendre à l'évidence : il manquait encore une somme assez coquette. Nul ne savait ce qu'était devenue une seconde enveloppe qui contenait 500 000 francs. *« On l'aura peut-être oubliée dans un placard »*, devait lancer en aparté M. Arreckx.

José Lenzini

Le projet de loi contre le racisme va punir la diffusion de messages racistes

Selon M. Toubon, des propos « anti-français » pourront être poursuivis

Le garde des sceaux, Jacques Toubon, devait présenter, mercredi 16 octobre, au conseil des ministres, un projet de loi destiné à lutter contre le racisme. Ce texte controversé sort les dispositions antiracistes de la loi sur la presse de 1881 et crée une nouvelle incrimination : le fait de proférer publiquement ou de diffuser, par quelque moyen que ce soit, un message raciste.

UN MOIS ET DEMI après les propos de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*, Jacques Toubon devait présenter, mercredi 16 octobre, au conseil des ministres, un projet de loi sur la lutte contre le racisme. *« L'arsenal législatif, pour perfectionné qu'il soit, se révèle inadapté*, constate l'exposé des motifs. (...) *Le présent projet de loi, tout en respectant la liberté de la presse, permet d'instituer un dispositif répressif plus simple, plus efficace et plus cohérent. »*

Rédigées en 1972, les dispositions actuelles sur le racisme sont insérées dans le cadre très strict de la loi de 1881 sur la presse. Afin de protéger la liberté de l'information, ce texte prévoit des délais de prescription très courts – trois mois au lieu de trois ans –, ce qui entrave considérablement la répression : si des tracts racistes sont diffusés confidentiellement pendant trois mois, il est très difficile de poursuivre leurs auteurs. La loi de 1881 empêche en outre aux magistrats de requalifier les faits : lorsqu'une injure a par erreur été qualifiée de diffamation, le juge est contraint de prononcer une relaxe.

Pour échapper aux rigueurs de la loi de 1881, Jacques Toubon propose donc de sortir les dispositions antiracistes du texte sur la presse. *« Le respect des procédures extrêmement complexes qui sont prévues par cette législation ont pour effet d'amoindrir grandement l'efficacité de la répression »*, constate l'exposé des motifs. Désormais, le racisme ne sera donc plus une expression réprimée dans le cadre de la loi sur la presse mais un délit de droit commun figurant dans le chapitre du code pénal sur les atteintes à la dignité humaine. Ce principe a été approuvé, le 26 septembre, par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui constatait que le dispositif actuel était *« inefficace »*.

« EXTENSIONS INCONTRÔLÉES »

Les délais de prescription seront donc allongés – ils passeront de trois mois à un an – et la diffamation et l'injure raciales disparaîtront au profit d'un nouveau délit : le fait de proférer publiquement des propos ou de diffuser, par quelque moyen que ce soit, un message portant atteinte à la dignité, l'honneur ou la considération *« d'une personne ou d'un ou plusieurs groupes de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion, qu'elle soit ou non déterminée »*. Si ce message provoque à la *« discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un ou de plusieurs groupes de personnes »*, la peine sera portée d'un à deux ans d'emprisonnement.

Aux yeux de la plupart des associations antiracistes, cette nouvelle rédaction a un avantage : elle n'exige plus que les propos xénophobes visent un groupe *« déterminé »* à raison de sa race, sa religion ou son appartenance nationale ou ethnique, comme le fait la loi de 1972. *« Une telle exigence est injustifiée*, note l'exposé des motifs, *car elle interdit de poursuivre une personne qui tient des propos racistes ou xénophobes en proclamant, de manière générale, l'" inégalité des races ", ou la supériorité ou l'infériorité de certaines races par rapport à d'autres, sans viser précisément telle ou telle catégorie de personnes. »*

En 1986, la Cour de cassation a en effet estimé que les propos qui visaient de manière générale les *« étrangers »* ou les *« immigrés »* ne tombaient pas sous le coup de la loi car ils ne se référaient pas explicitement à une race, une religion, une origine, une ethnie ou une nation. En prononçant son discours sur *« l'inégalité des races »*, Jean-Marie Le Pen, qui dispose de bons conseillers juridiques, s'était d'ailleurs bien gardé de préciser clairement le *« groupe »* visé par ses déclarations. *« Les propos qui ont été tenus*, constatait alors la chancellerie, *ne paraissent pas constitutifs des infractions prévues par le code pénal et la loi sur la presse. »*

La définition proposée par Jacques Toubon est cependant si large qu'elle a suscité de nombreuses critiques. Olivier Duhamel, professeur de droit public, estime que ce texte est *« potentiellement dangereux pour le courant démocratique dans ce pays »* tandis que le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) craint des *« extensions incontrôlées »* et la Ligue des droits de l'homme une arme *« trop générale »*. Jacques Toubon a d'ailleurs reconnu que la nouvelle rédaction ne visait pas seulement le racisme contre les étrangers. *« La nouvelle loi permettra aussi de poursuivre les messages racistes dits " anti-français " ou " anti-européens " tels que ceux que diffusent les islamistes à travers les fatwas ou des appels au djihad »*, notait-il le 26 septembre dans un entretien accordé au *Figaro*.

Anne Chemin

Le prix des logements a baissé de près de 10 %, en un an, à Paris

L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE repart en Ile-de-France mais les prix ont baissé, en un an, de plus de 9 %, selon un bilan de la Chambre des notaires de Paris, retrouvant leur niveau de 1988. Au deuxième trimestre 1996, les notaires ont enregistré une augmentation du volume des ventes dans l'ancien : + 27 % à Paris, + 35 % dans les Hauts-de-Seine, + 18 % en Seine-Saint-Denis, + 30 % dans le Val-de-Marne. La baisse conséquente des prix à Paris et dans les départements de la petite couronne explique en partie ce redémarrage.
Sur la période avril-juin 1996, le prix moyen au mètre carré s'établit à 15 680 francs au lieu de 17 254 franc au deuxième trimestre 1995 (– 9,13 %). A Paris, il s'échelonne de 22 679 francs dans le septième arrondissement à 11 588 francs dans le dixième. En petite couronne, la baisse des prix est très importante dans certaines communes comme, dans le Val-de-Marne, à Vincennes (– 13,2 %) et à Saint-Maur-des-Fossés (– 12,8 %). En revanche, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), Asnières (Hauts-de-Seine) ou encore Montreuil (Seine-Saint-Denis), la baisse est inférieure à 2 %.

■ **EXCLUSION : les sept associations signataires de l'« appel des sans »** (sans emploi, sans logis, sans papiers) lancé pendant le mouvement social de décembre 1995, ont tenu un rassemblement unitaire, mardi 15 octobre à Paris. Ces organisations ont souhaité rappeler leur détermination à lutter pour les droits fondamentaux de la personne, avant la grève de la fonction publique du 17 octobre. Une délégation a ensuite été reçue au Conseil économique et social, où est actuellement examiné, pour avis, l'avant-projet de loi de cohésion sociale.
■ **MISÈRE : la journée mondiale du refus de la misère**, dont le principal organisateur est le mouvement ATD Quart-Monde et à laquelle se sont associées diverses associations de solidarité, a lieu jeudi 17 octobre. A Paris, ATD Quart-Monde invite le public à se rassembler sur le parvis du Trocadéro, de 15 heures à 20 heures. Des acteurs de la lutte contre la misère y rediront notamment leur souhait d'une grande loi d'orientation contre l'exclusion. A la suite du sommet mondial du développement social, à Copenhague en 1995, l'ONU a également décidé de faire de 1996 une *« année internationale pour l'élimination de la pauvreté »*.
■ **JUSTICE : un collectif de syndicats de justice de la région Languedoc-Roussillon**, regroupant notamment le syndicat de la magistrature, la CGT, la CFDT et le Syndicat des avocats, a écrit au procureur de la République de Montpellier pour lui demander d'engager une procédure de dissolution du Front national pénitentiaire, créé dans l'Hérault, le 5 septembre dernier. Déplorant l'inaction du garde des sceaux sur cette question, ils annoncent qu'ils mettront *« tout en œuvre pour lutter contre l'implantation d'un parti raciste et xénophobe déguisé en organisation syndicale »*.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Lou
partage sa joie avec ses parents et grands-parents.
Valérie, Bertrand, Marie Renée et Jacky
pour souhaiter la bienvenue à

Hippolyte,

né le 13 octobre 1996, à Nantes.

Véronique et Sylvain
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Hugo,

le 25 septembre 1996.

Anne et Dominique BESSE,
Colette et Bernard MENTZ,
les heureux grands-parents,
s'associent à leur bonheur.

Véronique Bonneau-Besse et Sylvain Mentz.

65, place de la Réunion,
75020 Paris.

Catherine MIGNÉ-MALIGEAY
et
Ludovic MIGNÉ,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Valentin,

le 8 octobre 1996, à Charenton-le-Pont.

Décès

– Maurice, Françoise et Natacha Béhar,
Henri Béhar,
Becca Fuchs.

Leurs familles,
Leurs amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Claire BÉHAR,
née COHEN,

survenu le 12 octobre 1996.

Selon sa volonté, elle a été inhumée au côté de son mari Charles, décédé en 1968.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de Londres,
75009 Paris.

– *Simone Bocognano,*
Marie Octavie Bocognano,
Paule Bocognano et Jacques Gauneau,
Henri et Françoise Bocognano,
ses enfants.

Laurent et Catherine, Sylvie et Pierre,
Anne, Gilles, Agnès et Frédéric,
ses petits-enfants.

Aurélien, Florian, Karine, Armance,
Alexandra, Amaury, Laurène
et Vincent,
ses arrière-petits-enfants,

Thérèse Arnaud,
sa belle-sœur,

Les familles Arnaud et Berger,
font part du décès de

Mme Aristide BOCOGNANO,
née Marie-Thérèse ARMAND,

endormie *dans la paix du Seigneur* dans sa quatre-vingt-seizième année, le 14 octobre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans la chapelle de la résidence *Jean-XXIII, à L'Haÿ-les-Roses, le jeudi* 17 octobre, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu à Nîmes, *au cimetière Saint-Baudile*, le vendredi 18 octobre, à 17 heures.

21, rue Lalande,
75014 Paris.
34160 Saint-Drezery.

Robert BOUCHERY,
procureur général honoraire
près de la cour d'appel de Paris,
grand officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

s'est éteint le 10 octobre 1996.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

De la part de :
Françoise Bouchery,
son épouse,
Marie-Christine et Jacques Ozanne,
Claire, Luc, François,
Marie-Laure et Dominique Bouchery,
Matthieu, Jérôme, Vincent, Olivier,
Anne et Jean-Luc Bouchery,
Nicolas, Caroline, Guillaume.

37, *rue du Maréchal-Joffre,*
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– M. et Mme *Bruno Chemama,*
Mme Marcelle Chemama,
M. et Mme Roland *Chemama*
et leurs enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Armand CHEMAMA,

survenu le 11 octobre 1996, à Paris, à l'âge *de cinquante-huit ans.*

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 octobre, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris.

6, rue Sévero,
75014 Paris.

– *Le directoire de la SMCI,*
Et l'ensemble du personnel,

ont la tristesse de faire part du décès de

Thierry DEGARDINS,
directeur central,

survenu à Paris, le 9 *octobre* 1996, à l'âge de trente-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

SMCI,
6, avenue de la Cristallerie,
92316 Sèvres.

– M. et Mme Francis Pisani,
Mme Isabelle Pisani Lignel
et leurs enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Colette DOUVIN,
née LE TROQUER,

le 13 octobre 1996.

L'inhumation aura lieu le vendredi 18 octobre, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Le président de l'Union internationale de psychologie scientifique,
Les membres du comité exécutif,
ont le profond regret de faire part du décès du

professeur Paul FRAISSE,
ancien président
de l'IUPsyS,

le 12 octobre 1996.
(*Le Monde* du 16 octobre.)

– Saint-Jean-de-l'Estérel (Var),
Saint-Prix, Paris.

Mme Georges Jalou,
M. et Mme Gérard Pedelaborde,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Catherine Boulland Jalou,
M. Francis Eymere
et Mme, née Marie-José Jalou,
leurs enfants Vanessa, Ronald, Jennifer et Benjamin,
M. et Mme Laurent Jalou
et leurs enfants Eléonore et Valentine,
M. Maxime Jalou,
Tout le personnel du magazine *L'Officiel de la mode*,
Ainsi que toutes les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges JALOU,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le *12* octobre 1996, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques religieuses seront *célébrées* le vendredi *18* octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, *Paris-8e, où l'on se réunira.*

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial du cimetière de Saint-Prix, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Mme Michel Machebœuf,*
sa mère,
Les familles Chauveinc, McKenzie,
Tricot, Serio et Loiseau,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Françoise MACHEBŒUF,

le 13 octobre 1996.

Les obsèques auront lieu le 18 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

– Michèle Meyers,
sa fille,

Marie Hernandez,
André Beaulieux,
ses proches,
Ses amis,
La famille de son frère Albert Eskenazi, résistant, décédé en 1958,
La famille de son mari, Alexandre Meyers, décédé en 1978,
vous informent du décès, le 11 octobre 1996, de

Fortunée MEYERS,
née ESKENAZI,

le 27 août 1917, à Cuba, déportée à Auschwitz, n° A 7104.

Le convoi 75 du 30 mai 1944 emportait avec elle ses parents et ses sœurs.
Seules, Fortunée et Suzanne sont revenues...

Rendez-vous le 21 octobre, à 14 h 30, au Père-Lachaise, où elle sera incinérée.

– M. Michel Rocard,
son fils,

Sylvie et ses enfants,
Francis, Claudie et leurs enfants,
Olivier,
Loïc,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Mme Georges Favre,
M. et Mme Robert Rocard,
Leurs enfants et petits-enfants,
ses beau-frère et belles-sœurs,

Marcel Favre,
Lucienne Favre,
M. et Mme Jean-Michel Rocard,
ses neveux et nièces,

Philippe et Céline,
ses petits-neveux,

Et tous ses neveux et cousins,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Renée ROCARD-FAVRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
directrice honoraire de Concordia,

survenu le 11 octobre 1996, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale le mercredi 16 octobre, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

L'inhumation a eu lieu au cimetière ancien de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), dans le caveau de famille.

« C'est vers Toi, Eternel, ô Seigneur,
[que se tournent mes regards.
C'est auprès de Toi que je cherche
[un refuge. »

Ps. 141 V.8.

– *André et Janine Miquel,*
Claude, Christophe, Lucie
et Elsa Zelawski,
Mariam et Janine Zelawski,
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et amie,

Marcelle MIQUEL,
née MALATERRE,
institutrice honoraire,

survenu le 4 octobre 1996.

Les obsèques ont été célébrées à Montpellier le 8 octobre.

Avis de messe

– Le 19 octobre 1995, est décédé

Philippe SCHNEYDER,
journaliste-écrivain.

Une messe sera célébrée le 19 octobre 1996, à Saint-Pierre-du-Martroi, à Orléans (Loiret).

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 17 octobre 1986,

Radia AGUIB

nous quittait.

Son mari, ses enfants,
Et tous ceux qui l'ont connue et aimée
évoquent son souvenir.

– Il y a deux ans, le 16 octobre 1994,

Fabrice DUTOT

disparaissait.

Ses amis se souviennent.

– Il y a vingt-quatre ans, le 16 octobre 1972,

A.-Bernard LINDENBERG,
directeur scientifique au CNRS

nous a quittés.

Sa femme Basami et ses enfants rappellent son souvenir.

Abraham SULHEFER

En notre cœur, le 17 octobre.

Sa famille.
Ses amis.

Conférences

La citoyenneté militaire
dans la Grèce classique : l'hoplite
par Pierre Ellinger, professeur à l'université de Reims, le lundi 21 octobre 1996, à 18 heures, palais abbatial, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e.
Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences.
Armées professionnelles
et citoyennes :
une perspective historique.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE
● **Séminaires**
Hélène Cixous : **« Poétique de la différence sexuelle : Essais de Zèles II - Zèle de famille ».**
26 octobre, 9 h 30-15 h 30, salle de conférences, Ecole normale supérieure, 46, rue d'Ulm, Paris.
Denis Guenoun : **« Théâtres, philosophies, politiques ».**
21 octobre, 18 novembre, 20 heures-22 heures, salle RC1, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.
Olivier Lecour Grandmaison : **« Sur la haine : pouvoirs éthiques et politiques de la détestation. Avec Spinoza ».**
31 octobre, 7 novembre, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.
François Baudry, René Guitart, René Lew, Didier Vaudene : **« Psychanalyse et réforme de l'entendement II. Qu'un discours tienne... ».**
22 octobre, 21 heures-23 heures, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.
Alain Badiou : **« Théorie axiomatique du sujet ».**
16 octobre, 20 heures-22 heures, Amphi 44, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.
● **Journée d'études**
Le Multiculturalisme, la démocratie libérale et le républicanisme
Sous la responsabilité de C. Audard et J. Charvet
avec L. Jaume, P. Rosanvallon, J.-F. Spitz, P. Manent, Q. Skinner.
25 octobre, 11 heures-18 heures, London School of Economics, Houghton Street, Londres.

Communications diverses

LES POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES
ET
LA SOCIÉTÉ DE THANATOLOGIE

organisent

mercredi 23 octobre 1996
à 19 heures

une conférence sur le thème

La crémation en France,
état des pratiques,
ritualisation et souvenir.

A la Maison de la chimie,
28 bis, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

Entrée libre.

Pour tout renseignement, tél. : 40-21-54-75.

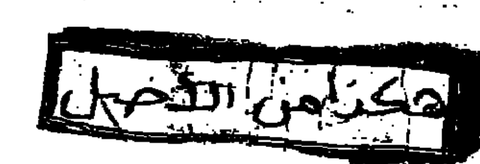
– Des cartons s'étant égarés, il est rappelé que

M. Jean-Pierre CALLU

recevra son épée d'*académicien* le lundi 21 octobre, à 18 heures précises, en l'hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti, *Paris-6e*.

Soutenances de thèse

– Martin et Antonin ont la joie d'annoncer la soutenance de thèse de leur maman, Mme **Bénédicte Buffin-Meyer : « Adaptation des K-ATPases rénales »**, sous la présidence de M. B. Rossignol, le 18 octobre 1996, 14 h 30, université Paris-XI-Orsay.



ENVIRONNEMENT Le Rhin est désormais physiquement et chimiquement propre. Dix ans après la catastrophe de l'usine Sandoz, en Suisse, qui avait gravement pollué le fleuve, celui-ci devient le premier grand cours d'eau européen à présenter un bilan aussi positif. ● CE RÉSULTAT a été atteint grâce à dix ans de travaux menés en coopération par tous les pays riverains : 90 milliards de francs ont été investis pour interrompre les rejets d'effluents des nombreuses usines jalonnant le fleuve. ● PREUVE VIVANTE de la qualité retrouvée du Rhin : le retour du saumon. Malgré les barrages, ce poisson, excellent bio-indicateur, refait son apparition pour se reproduire dans le fleuve. ● LA SITUATION reste cependant fragile. Les normes bactériologiques sont encore loin d'être parfaites et le cours d'eau est encore soumis à de multiples agressions.

Le Rhin est devenu le fleuve le plus propre d'Europe

Il a fallu investir 90 milliards de francs pour parvenir à une situation satisfaisante sur le plan « physico-chimique ». Le retour du saumon en témoigne. Mais, du point de vue des normes bactériologiques, la situation reste fragile

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Groupe électrogène sur la berge, une dizaine de personnes en combinaison caoutchoutée de la tête aux pieds – les uns tenant à bout de bras une longue électrode, les autres une épuisette –, l'équipe du conseil supérieur de pêche est prête à opérer. Ce jour-là, dans l'eau claire de la Bruche, un de ces nombreux torrents vosgiens qui se jettent dans l'Ill, le principal affluent alsacien du Rhin, la partie de « pêche à l'électricité » a été fructueuse. Sur une superficie de 200 m² et en l'espace d'un quart d'heure, une cinquantaine de jeunes saumons ont été pris pour être pesés et mesurés avant de retrouver le courant de la rivière.

Pascal Roche, le responsable français de l'opération destinée à faire revenir le saumon dans le Rhin, est absorbé par le comptage des truites et surtout des chabots, petits poissons à grosse tête. « *Ça, c'est bon ; les chabots sont d'excellents indicateurs de la bonne qualité du milieu aquatique* », affirme-t-il.

PASSES À POISSONS

Aujourd'hui, les eaux du Rhin sont suffisamment propres pour que le saumon puisse grandir. Mais il faut à présent construire un réseau de passes à poissons sur les les barrages (pas moins de dix entre Bâle et Strasbourg) pour qu'ils puissent venir se reproduire sur leur lieu de naissance ou d'alevinage. Jusqu'à une date récente, EDF et les propriétaires de microcentrales faisaient de la résistance, notamment en raison du coût et de la complexité des ouvrages. Mais les mentalités ont sensiblement évolué, ces dernières années. Un réseau de passes commence à prendre forme. La partie sera définitivement jouable lorsque une passe à poissons digne de ce nom sera édifiée sur le barrage installé en aval du confluent du Rhin et de l'Ill. Évalué entre 20 et 30 millions de francs, cet ouvrage devrait voir le jour en 1999.

Il faudra néanmoins que les efforts de dépollution des eaux du Rhin se poursuivent au même rythme que ceux fournis depuis la catastrophe de Sandoz en 1986. Véritable électrochoc, cet accident industriel a conduit les pays riverains a faire un saut qualitatif dans la coopération internationale. Entamée en 1963 au titre des accords de Berne sur la protection du Rhin, celle-ci n'avait pas réellement freiné la pollution. Mais au cours de la dernière décennie, 90 milliards de francs ont été injectés.

En attendant la fermeture en 2004 des mines de potasse d'Alsace, un accord a été conclu pour réguler le versement des chlorures. Les usines se sont dotées de bassins de confinement pour éviter le rejet d'eaux toxiques, comme ce fut le cas dans l'accident de Sandoz. Elles sont, en outre, étroitement surveillées sur la destination finale de leurs déchets, notamment celle des métaux lourds (mercure, cadmium, plomb, cuivre, zinc).

MANQUE D'ÉGOUTS

Mais si les facteurs de pollution industrielle sont facilement identifiables et, donc, susceptibles d'être combattus, il n'en va pas de même des effluents urbains et diffus. Selon Bruno Verlon, directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, près de la moitié des pollutions de ce type n'était pas traitée par une station d'épuration à la fin des années 80. Le manque d'égouts et, surtout, la faible propension des usagers à se raccorder aux collecteurs expliquaient largement cette situation. L'objectif de l'agence, dont le budget opérationnel (1 milliard de francs) a triplé depuis 1989, est d'arriver à ce que l'épuration soit faite à hauteur de 70 % du total des effluents. Dix points ont été gagnés en six ou sept ans mais il reste à en engranger autant. Ce ne sera pas aisé, notamment en milieu rural où les sources de pollution sont par nature dispersées.

Peut-on dire aujourd'hui que le Rhin est propre ? M. Verlon est catégorique : « *Il l'est d'un point de vue physico-chimique mais il ne l'est pas selon les normes bactériologiques.* » Roland Carbiener, biologiste, président de l'association écologiste Alsace Nature, tire le même bilan de la politique suivie depuis 1986. Celui qui fut l'un des deux experts désignés par la France pour évaluer les conséquences de la catastrophe de Sandoz considère qu'un « *bon travail a été accompli en dix ans, à tel point que le Rhin est certainement devenu le fleuve le plus propre d'Europe* ». Le professeur Carbiener rappelle que le Rhin était un fleuve « *assassiné* » en 1970, qu'on voyait à l'œil nu « *les flocons bactériens en suspension au-dessus de l'eau* » et que le Rhin allemand était « *désoxygéné* ».

Le Rhin revient de loin. Il reste néanmoins un fleuve fragilisé par la trop forte canalisation qui a fait disparaître nombre de zones humides ; par les barrages qui accumulent les sédiments pollués ; par les centrales nucléaires qui réchauffent l'eau. Preuve supplémentaire que la nature n'est pas en mesure de tout digérer.

Marcel Scotto

Les Nancéiens sont consultés sur le « projet de ville »

LA MAIRIE de Nancy a décidé de consulter la population directement sur son « projet de ville ». 50 000 questionnaires seront distribués dans les boîtes aux lettres. « *Ce n'est pas un sondage mais un affichage de tendance* », a expliqué André Rossinot, maire UDF-Rad. de Nancy. Les questions ont été élaborées avec l'aide de la Sofres. Elles portent sur le développement économique, la valorisation du patrimoine architectural, l'animation de quartier, les déplacements dans l'agglomération ou le degré d'urgence du TGV. Les Nancéiens sont appelés à hiérarchiser leurs priorités et à se prononcer sur des grands choix d'avenir. On leur demande notamment s'il vaut mieux « *stabiliser les impôts locaux et ne pas engager de projets de développement importants* » ou, au contraire, « *engager des projets d'envergure quitte à augmenter la fiscalité locale* ». – *(Corresp.)*

Le schéma d'aménagement du territoire soumis à la concertation

PRÉVU PAR LA LOI du 4 février 1995, le schéma national d'aménagement du territoire sera la « *clef de voûte du dispositif visant à ce que l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence territoriale contribuent à l'aménagement et au développement du territoire* ». Tel est le sens de la communication que devait faire mercredi 16 octobre, au conseil des ministres, Jean-Claude Gaudin. Le ministre en charge de ce dossier a précisé qu'un avant-projet de schéma était actuellement en préparation par ses services. Il sera présenté au conseil national de l'aménagement du territoire avant la fin de l'année, puis soumis pour avis aux régions, départements et principales organisations représentatives des communes et des groupements, avant d'être présenté au Parlement.

DÉPÊCHES

■ **MONTPELLIER : l'extension et la rénovation de l'aéroport** devrait coûter 70 millions de francs sur deux ans à la chambre de commerce et d'industrie qui en assure la gestion. Au premier semestre 1996, le trafic passager a augmenté de 25 %, en partie grâce à l'ouverture à la concurrence de la ligne Montpellier-Paris et au renforcement de la présence d'Air littoral. – *(Corresp.)*

■ **PAYS DE LOIRE : la régionalisation de la gestion des Trains express régionaux** (TER), expérimentée à compter de l'an prochain dans plusieurs régions françaises, entraînera à elle seule une progression de 8 % du budget 1997 de la région des Pays de Loire. Les orientations présentées par Olivier Guichard, président (RPR) de la région, prévoient un budget de 3,6 milliards de francs. – *(Corresp.)*

■ **BOURGES : les premières rencontres des « maisons d'écrivains »** se dérouleront à Bourges les 18 et 19 octobre. Les questions qui y seront abordées portent sur la définition de leur rôle pédagogique, les conditions de leur exploitation touristique et la clarification de leur situation juridique et administrative. – *(Corresp.)*

■ **MEUSE : les deux premiers pylônes EDF** Corole ont été implantés à Ancerville de part et d'autre de la route N 4. Pylône esthétique en pin traité, haut de 30 mètres, Corole est né d'un protocole d'accord signé entre l'Etat et EDF pour mieux insérer les réseaux électriques dans leur environnement. En 1997, une dizaine de pylônes devraient être implantés sur d'autres sites en France. – *(Corresp.)*

■ **SÈTE : le conseil municipal** de Sète vient de voter une modification de son règlement qui permettra à tout citoyen d'intervenir publiquement pendant les suspensions de séance. Pour le maire communiste, François Liberti, cette mesure rendra plus vivante la démocratie locale, chacun pouvant s'exprimer sur ses problèmes quotidiens. L'opposition de droite y voit une parodie de démocratie. – *(Corresp.)*

■ **TOULOUSE : la ville teste actuellement** une formule de location de vélos. C'est une association locale, jusqu'alors spécialisée dans le tourisme, qui fournit les bicyclettes, pour 30 francs la demi-journée. La ville envisage d'étendre l'expérience en cas de succès et l'association espère ainsi consolider les emplois précaires (CES) qu'elle a réussi à créer. – *(Corresp.)*

■ **VAL-DE-MARNE : les travaux de viabilité** de la première des quatre tranches du parc d'activités Val de Seine viennent de commencer. Ce parc de 33 hectares, à cheval sur les communes d'Alfortville et Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), sera aménagé sur le site de Gaz de France. Les travaux doivent s'achever en 2007. C'est un enjeu majeur, sur les plans économique et urbanistique, de Seine amont.





HORIZONS

ENQUÊTE

Clandestins dans les vignes

Source de travail au noir, les vendanges font l'objet de contrôles. Des opérations plus dissuasives que réellement efficaces. La fraude concerne le plus souvent des fonctionnaires, des salariés en congé, ou des chômeurs indemnisés

L'UNE après l'autre, les deux voitures se sont rangées sur le bas-côté. Sans hésiter, avec juste ce qu'il faut de précautions pour ne pas glisser les cinq occupants ont franchi le talus et fait quelques pas en direction des champs. A une vingtaine de mètres d'eux, une première capuche de ciré s'est relevée. Un porteur a posé sa hotte en criant quelques mots, vite emportés par le vent. Cinq, dix têtes ont alors émergé au-dessus des vignes. Les quatre hommes et la femme ont encore avancé quelques instants. Enfin, la voix enjouée de Michèle Descoubès a lancé, pour la troisième fois de la journée, le couplet introductif : *« Bonjour, je suis contrôleuse du travail, ces messieurs sont de la police et de la mutuelle sociale agricole. Nous allons juste vous poser quelques questions. Mais vous pouvez continuer de travailler. »*

Il est 11 heures, ce vendredi 27 septembre. Depuis le matin, les différents services de contrôle du travail clandestin ont lancé une opération conjointe dans le vignoble de Saint-Emilion (Gironde). Avec le bâtiment, la restauration et la confection, l'agriculture est l'un des quatre secteurs les plus friands de travail au noir. Et les vendanges, la saison de toutes les tentations. Aussi, comme ils l'ont fait trois jours auparavant dans le Grave, comme ils s'apprêtaient à le faire dans le Médoc ou le Blayais, trente agents parcourent, par groupe de cinq, les coteaux détrempés de Saint-Emilion. Au lever du jour, les différentes équipes se sont réparties le secteur. Philippe du Broca, directeur départemental du travail agricole, a donné les dernières consignes.

Les débuts se sont avérés difficiles. Dans la première propriété, la quarantaine de coupeurs, de porteurs et de chauffeurs, français ou marocains, étaient tous en règle. Tout juste Michèle Descoubès a-t-elle gagné quelques insultes de l'entrepreneur de travaux agricoles chargé par le propriétaire d'assurer les vendanges. *« Vous êtes des emmerdeurs ! Vous nous empêchez de travailler et vous ne touchez pas à ceux qui trichent ! »* Devant les policiers, l'homme a baissé de ton et donné le nom de trois collègues *« qui ne déclarent rien »*... Chou blanc encore dans le deuxième château, appartenant à une filiale de la Générale des eaux : il y a bien eu cet Ecossais au sourire édenté, *« jardinier, bricoleur et artiste de mime »*, arrivé le matin même et pas encore enregistré. Mais, retenue par le marché, la secrétaire n'a eu aucun mal à convaincre la contrôleuse que, *« le vendredi, c'est comme ça »*, elle ne peut pas procéder aux déclarations avant midi.

Deux coups pour rien, donc. *« Ou pour la prévention »*, a souri l'un des policiers en marchant vers la troisième propriété. Cette fois, il ne faut que quelques secondes aux fonctionnaires pour comprendre que la pêche sera meilleure. Une patronne un peu trop enjouée, un vendangeur particulièrement attentif à la couleur des raisins...

« Monsieur, votre nom ?, interroge Michèle Descoubès.

– Rien, je suis de la famille... Cousin germain...

– Comment, rien ? Vous n'avez pas de nom ?

– Non... enfin, si. Mais je suis expert-comptable. Je suis juste venu pour vingt-quatre heures. Je vais ouvrir un cabinet dans la région, et je vais avoir des clients vignerons. Alors, je voulais savoir comment ils travaillent. Vous savez, je suis cadre à la recherche d'emploi, j'ai d'autres préoccupations. »

La contrôleuse enregistre le ton un rien méprisant de l'homme. Sourit. Puis appelle la propriétaire qui, avant la première question, jure déjà que *« ce monsieur »* est arrivé ce matin.

« Ce monsieur dit qu'il est de votre famille.

– Euh... oui, c'est vrai. C'est le mari de la marraine de ma fille. Il n'est pas là pour travailler.

– Alors, pourquoi il reste pas devant la télé ? Qu'est-ce qu'il fait avec un sécateur ?

– Il donne un coup de main. Pour le plaisir. »

La contrôleuse se retourne. Vêtements trempés, pieds englués dans la boue et lunettes couvertes de buée, l'homme tente de sourire. *« Et ça vous plaît ? »* Il n'a pas le temps de répondre. Michèle Descoubès poursuit. *« Vous savez, je n'aime pas qu'on me prenne pour une imbécile. Vous êtes son cousin et elle ne connaît pas l'orthographe de votre nom. Vous venez d'arriver mais vous avez déjà les mains noires. Je crois qu'on va s'arrêter là. »* Avant de partir, les enquêteurs achèvent de relever les états civils. Des étudiants, un retraité, un chômeur non indemnisé et un autre qui ne touche *« presque rien »*. Une femme qui a travaillé toute sa vie *« mais pas déclarée, alors aujourd'hui,* [elle n'a] *pas de retraite »*. Et une autre, employée municipale en congés payés. *« Vous savez que c'est interdit*, explique Michèle Descoubès. *Quand on est salarié, on doit demander l'autorisation à son employeur pour exercer une seconde activité. Et quand on est fonctionnaire, ou apparenté, comme vous et moi, c'est totalement interdit. »* La femme panique. Craint pour son emploi. *« Et vous allez faire quoi ? » « Moi, rien*, la rassure la contrôleuse, *mais vous, vous devriez arrêter. Si vous avez un accident, qui vous couvrira ? »*

DERRIÈRE elle, les policiers sourient. Trois jours plus tôt, ce sont des CRS, des pompiers, des gendarmes, qu'ils ont trouvés hotte sur le dos ou sécateur à la main. En congés payés ou en congés de maladie. *« Les gens s'imaginent que le travail clandestin est accompli par des hordes d'étrangers en situation irrégulière*, explique le commandant Daniel Marrier, chef de la brigade de recherche de la direction départementale de contrôle de l'immigration clandestine et de lutte contre le travail clandestin (Ddicilec). *En réalité, les vrais clandestins sont ultra minoritaires. Parfois, on tombe sur un étudiant étranger dépourvu d'autorisation de travail. Mais l'écrasante majorité, ici, ce sont des Français. »* Finie, en effet, l'époque pas si lointaine où chaque sortie dans les champs ou les vignes de la région pouvait ramener son lot de Marocains sans papiers. En 1992, l'inspection du travail a bien surpris un pépiniériste qui employait une vingtaine d'étrangers dépourvus de titre de séjour. L'année suivante, encore, cinquante Polonais en situation irrégulière ont coûté 950 000 francs d'amende à un producteur de myrtilles. *« Mais aujourd'hui, le marché de l'emploi est tel que les Français sont prêts à travailler dans les mêmes conditions que les étrangers*, assure Michèle Descoubès. *Ils acceptent tout, sans même connaître le salaire. Les employeurs n'ont aucune raison de prendre un risque supplémentaire. »*

« Les gens s'imaginent que le travail clandestin est accompli par des hordes d'étrangers en situation irrégulière. Mais l'écrasante majorité, ici, ce sont des Français »

La fraude reste donc essentiellement franco-française. Le mardi précédent, dans le Grave, l'équipe de Michèle Descoubès est ainsi tombée sur trois propriétaires qui n'avaient déclaré aucun de leurs saisonniers : il n'y avait pas un étranger dans le lot. Et aujourd'hui, les petits poissons – patrons et employés – qu'elle ramène dans ses filets sont à nouveau tricolores. C'est l'ancien ouvrier de la mairie de Bordeaux, passé *« donner un coup de main »* : *« On lui prête le tracteur, on lui roule son bois, il peut bien faire quelque chose en échange »*, soupire la propriétaire. C'est l'agent de la SNCF, qui arrondit ses fins de mois au noir et se sauve en courant à l'arrivée des contrôleurs : *« Il passait voir sa femme qui travaille pour nous, il est resté quelques heures »*, assure le chef d'équipe.

Chaque fois, Michèle Descoubès interroge, observe, constate. Puis se retire pour la palabre aves ses quatre collègues. Faut-il verbaliser ? Doit-on se satisfaire de la grosse frayeur suscitée par le contrôle ? Et le patron était-il de bonne foi ? *« En principe, la négligence suffit*, soupire Michèle Descoubès. *Si deux des trois conditions prévues par le code du travail manquent* (déclaration préalable à l'embauche, registre du personnel, immatriculation à la mutuelle sociale agricole, NDLR), *l'employeur est en infraction. Mais le parquet ne suit jamais. »* Son supérieur hiérarchique, Philippe du Broca, est plus accusateur encore : *« La justice, c'est le vrai maillon faible de la chaîne. On ne comprend pas les critères de poursuite du parquet. Les substituts chargés du travail changent tout le temps. Et ils sont tous débordés. Parfois, on a l'impression qu'un paquet entier de PV passe à la poubelle sans motif. »*

ALORS, à tout hasard, les contrôleurs du travail tentent de caractériser l'*« intention de frauder »*, cette circonstance aggravante qui reste le Graal de la profession. Depuis cet été, la Gironde expérimente la *« déclaration collective simplifiée »* pour les travailleurs saisonniers. Une fiche cartonnée qui, à elle seule, remplace neuf formalités : déclaration préalable à l'embauche, registre du personnel, contrat de travail, fiche de paie... *« Aujourd'hui, quand on va chez un propriétaire, il peut toujours nous dire qu'il a envoyé la déclaration simplifiée le matin même*, explique Philippe du Broca. *On sait bien qu'en vérité il va la poster dès notre départ. Mais comme dans les deux cas, ça arrive par le courrier le lendemain matin, on ne peut rien prouver du tout. Le registre d'entrée et de sortie du personnel, c'était la preuve absolue. Seulement, aujourd'hui, on veut contrôler davantage en simplifiant toujours plus les formalités. Les intentions sont bonnes, mais elles sont quand même un peu contradictoires. »*

Encore la *Gironde*, premier département agricole de France avec 30 000 salariés et jusqu'à 70 000 occasionnels, est-elle réputée pour ne pas avoir baissé les bras, contrairement à d'autres régions – Corse, Pays basque, Alsace – où la pression des agriculteurs a eu raison du service public. Le monde des contrôleurs du travail regorge d'anecdotes de collègues intimidés, menacés, battus. Ici, un jeune inspecteur victime d'un simulacre de pendaison. Là, un autre accueilli à coups de chevrotine. *« Dans certains départements, le préfet a gentiment demandé aux inspecteurs d'arrêter les contrôles pour ne pas troubler l'ordre public »*, regrette un responsable de Villermé, première association de la profession. Rien de tout cela, ici. Des haussements d'épaules, des mots, des insultes même, Michèle Descoubès en a essuyé quelques-uns. Mais jamais de violence. Elle reconnaît cependant que *« maintenant qu'on a pris l'habitude, en travail clandestin, d'intervenir avec des policiers,* [elle n'aimerait] *pas recommencer à travailler seule »*.

Qui sait d'ailleurs comment, lors du dernier contrôle de la journée, auraient réagi ces deux hommes au visage fermé ? Père et fils. Le plus jeune, sous-officier de carrière, cherche ses mots, plaide la bonne foi : bien sûr qu'un soldat peut travailler pendant ses vacances ! D'ailleurs, ça fait huit ans qu'il vient chaque année ! Le père, tête d'ours coiffée d'un chapeau militaire, refuse, lui, d'ouvrir la bouche. *« Sa mère lui a dit de ne pas parler aux inconnus »*, lance une étudiante. L'homme s'approche de Michèle Descoubès en fulminant, hésite. *« De la connerie ! »*, finit-il par lâcher.

« De la vraie connerie ! » Le propriétaire de l'exploitation déteste les fonctionnaires autant qu'il aime déguster son vin. Le teint pourpre, la voix pâteuse, il crache ses mots par irruptions successives. Sa fille de six ans, qui entrait dans la pièce, un jeu vidéo dans les mains, en fait les frais. *« Tu vois pas qu'on a assez d'en... de travail comme ça ! »* Derrière lui, les policiers ne peuvent s'empêcher de rire. L'homme s'en prend à présent à Michèle Descoubès. *« L'an prochain, quand j'aurai acheté une machine à vendanger, vous ne viendrez plus me faire... »* Sa femme s'interpose. C'est elle qui tient les comptes, elle qui s'occupe de tout. *« Très bien, madame. Vous avez la déclaration simplifiée ?*, interroge la contrôleuse.

– Nous avons gardé l'ancien système, s'excuse la petite femme.

– Vous avez le droit. Le registre du personnel ?

– Je ne l'ai pas encore rempli.

– Les contrats de travail ? »

Le mari se jette sur le bureau, attrape une chemise cartonnée. *« Ce sont ceux de l'an dernier. Regardez ! »* Une fois encore, sa femme le repousse. *« Ceux de cette année ne sont pas encore signés*, confesse-t-elle. *Mais vous pouvez regarder la déclaration préalable à l'embauche. »*

Michèle Descoubès saisit les formulaires, vérifie qu'elle retrouve bien les noms relevés dans les vignes. *« Il en manque deux*, dit-elle tranquillement. *Le père et le fils. »* La femme rougit. *« Le fils est arrivé il y a deux jours, on n'a pas eu le temps. Le père ne veut pas être déclaré, il est comme ça. » « Alors, vous ne le prenez pas »*, explique la fonctionnaire. *« Mais c'est un bon vendangeur, ça fait des années que... »* La femme s'arrête, prend conscience de son erreur, décomposée. Derrière elle, son mari a compris : *« Faites votre travail ! » « Faites au mieux*, soupire la femme. *Femme d'agriculteur, ça n'est pas facile. »*

Nathaniel Herzberg
Dessin : Hélène Perdereau

1s

nes

Source de
vail au noir
danges fo
contrôles
ns
sives que
t efficaces
concerne
souvent
ctionnaires
riés en conc
chômeurs
sés

Mais qui a tué le plan Juppé ?

par Richard Bouton

La réforme présentée par le premier ministre le 15 novembre 1995 est sans doute le projet le plus ambitieux qui ait été élaboré au cours de ces trente dernières années pour réformer vraiment au fond notre Sécurité sociale et, par là même, notre système de santé.

Les deux péchés originels de notre système à la française, l'inadaptation de son financement et l'incohérence de son fonctionnement, allaient enfin être abordés de front. Et, puisque nous en étions à entreprendre des réformes dans un secteur resté anormalement figé depuis au moins deux décennies, rien ne nous interdisait d'être tout à coup intelligents et, pourquoi pas, modernes.

Furent donc rajoutés pêle-mêle : l'informatisation à marche forcée des cabinets médicaux, la formation médicale continue obligatoire, le développement des médicaments génériques et la création d'agences régionales de l'hospitalisation censées réguler la pléthore et l'incohérence de notre parc hospitalier.

Compte tenu des aspects grandioses du projet, il n'était pas interdit non plus d'être gaullien et de l'accompagner de quelques vibrantes incantations pour un système d'assurance-maladie universel pour tous les Français.

Enfin, comme il fallait un mort, ce serait FO.

Succès garanti dès le lancement du film. Il est vrai que, de mémoire de parlementaire, on n'avait jamais vu un premier ministre ovationné sur le sujet de la Sécurité sociale. Tous ceux qui avaient pronostiqué l'annonce d'un 16e plan de « replâtrage » reconnaissaient volontiers leur erreur. Médias et spécialistes du secteur social étaient sous le charme. Même au sein de l'actuelle opposition, on percevait quelques murmures flatteurs.

Murmures flatteurs très vite réprimés cependant car la fureur du peuple français, qui, contrairement à son « élite » médiatico-socio-politique, n'appréciait pas, disons vraiment pas du tout, cette réforme, grandissait. Que croyez-vous qu'Alain Juppé fit devant une telle pression populaire ? Il tint bon, et, là encore, les mêmes qui avaient pronostiqué cette fois une retraite en rase campagne furent les premiers à rendre hommage au premier ministre.

De l'imagination, de l'audace et, à présent, le courage d'affronter l'impopularité pour sauver la Sécu, voici des signes qui ne trompaient pas : Alain Juppé était bien l'homme d'une grande réforme.

Le principal adversaire d'une réforme de cette envergure, c'est le temps. Un an s'est déjà écoulé, et le plan Juppé est toujours à l'état de projet

Du côté des acteurs du système médico-social, les choses semblaient se présenter aussi sous les meilleurs auspices. Le patronat semblait décidé à reprendre toute sa place à la CNAM et à s'engager pleinement dans une politique de rationalisation du système de soins. Une nouvelle majorité de gestion se dessinait même avec la CFDT, la CGC et la Mutualité française.

Au niveau du syndicalisme médical, les médecins spécialistes de la vieille CSMF qui avaient géré le système depuis trente ans avec FO pour le meilleur et pour le pire tentaient bien dans un dernier sursaut corporatiste de voler au secours de leur allié et de préserver encore quelque temps les privilèges de certains d'entre eux, mais la très grande majorité des médecins libéraux restaient sagement dans leur cabinet, sourds à ces appels.

Les médecins généralistes avaient bien perçu qu'un des axes principaux de cette réforme était justement de donner un peu plus de cohérence à ce système de santé et pour cela d'instaurer en France des filières de soins centrées sur le médecin généraliste. Rien de surprenant donc à ce que la Fédération française des médecins généralistes, MG France, leur principale organisation syndicale, se soit très tôt déclarée favorable à l'essentiel de ce projet dans lequel elle retrouvait bon nombre de ses propositions. Tout semblait donc prêt pour la mise en oeuvre. Mais un an s'est déjà écoulé, et le plan Juppé est toujours à l'état de projet. D'abord il ne s'est agi que de menus retards dus à la lenteur de la machinerie parlementaire ou réglementaire. Puis ce fut comme une asthénie printanière. Avant la panne de l'été.

Certes, nous avons une nouvelle présidence à la CNAM, et le Parlement va bientôt voter la première loi de financement de la Sécurité sociale avec son taux directeur de 1,3 % pour 1997. Mais aucun élément fonctionnel de la réforme n'a encore connu le moindre début d'application

Que l'on ne s'y trompe pas : si rien n'est changé à l'organisation ni au fonctionnement de notre système de santé, il est puéril de croire que sa dérive économique et sociale sera enrayée sous prétexte qu'un taux d'évolution des dépenses aura été arrêté par le Parlement.

Certains l'ont bien compris, à commencer par les groupes de pression du secteur santé dont on avait, semble-t-il, sous-estimé l'influence et l'habileté. Le principal adversaire d'une réforme de cette envergure, c'est le temps. C'est justement ce que ces groupes de pression ont obtenu du gouvernement grâce à leurs relais parlementaires au sein de la majorité.

Le temps d'abord de marteler jour après jour leurs messages hostiles à la réforme dans la presse médicale qu'ils financent largement et qui est adressée gratuitement aux médecins. Il leur fallait des mois pour préparer la révolte des médecins, et pour décourager les médecins généralistes. On les leur a donnés.

Des mois pour exalter et magnifier les syndicats médicaux les plus réactionnaires et pour les encourager au pire. Le temps ensuite de se rapprocher suffisamment des échéances électorales et pourquoi pas, d'attendre de prochains mouvements sociaux en espérant que ceux-ci soient cette fois les bons. Quoi qu'il arrive, dans quel état va-t-on retrouver les médecins libéraux après une telle période de tergiversation du gouvernement et de désinformation de la presse médicale ?

Il aura fallu dix ans à MG France pour patiemment convaincre un corps professionnel aux tendances naturellement conservatrices, et faire comprendre à une majorité de médecins libéraux que leurs intérêts professionnels n'étaient pas contradictoires – loin s'en faut – avec ceux d'un système de protection sociale solidaire ni avec ceux d'un système de santé moderne. Les médecins, au-delà de leur fonction sanitaire, ont un rôle social et politique, au sens le plus noble du terme, d'une importance capitale dans une société en crise. Il est irresponsable de les avoir abandonnés à de telles influences.

Il y a plus grave encore : cette réforme ne pourra pas rester inachevée sans risques graves pour la survie de la Sécurité sociale. Avec son plan de réforme, Alain Juppé a choisi la voie chirurgicale. L'indication opératoire était justifiée, après l'échec des traitements homéopathiques précédents. Ne pas terminer l'intervention reviendrait à condamner le patient. Mais n'est-ce pas finalement l'objectif recherché par certains ?

***Le docteur Richard Bouton** est président de MG France.*

AU COURRIER DU « MONDE »

« LIRE » GARDANNE

Comme il est instructif et surprenant, lorsque l'on est un des acteurs anonymes d'un événement – en l'occurrence un électeur dans une élection qui intéresse toute la France – de découvrir la « lecture » que font de cet événement ceux qui ont le pouvoir de paraître comme des voix autorisées... Il est instructif de voir quels sont les mots employés par un certain nombre de ténors politiques et relayés par certains médias : on glisse de « duel entre le candidat communiste et le candidat du Front national » à « duel PC-FN », puis à « duel entre un candidat d'extrême droite et un candidat d'extrême gauche ». Le tour est joué en quelques mots apparemment objectifs, la situation est codifiée : il s'agit donc d'un duel entre deux extrémistes. Et l'on laisse entendre dans une moue entendue que notre démocratie est bien malade pour en arriver là. (...)

Duel entre deux extrêmes, dites-vous ? Façon habile de renvoyer dos à dos les candidats qui ont rassemblé le plus de suffrages. On connaît la chanson : les extrêmes se rejoignent. Donc, qu'on vote Roger Meï ou Damien Bariller, le vote a même valeur morale... Voilà qui pourra lever les scrupules des électeurs qui, tentés par le vote Front national, auraient encore quelques hésitations. Après tout, puisque ça se vaut... Je pense qu'au FN on doit se régaler : engrangeons, engrangeons, ces braves gens, avec leurs mots, travaillent pour nous. (...)

Citoyen de Gardanne, et citoyen de la nation française (et je refuse qu'un parti raciste et que des nostalgiques du fascisme s'approprient et dévoient le sens de ces termes), je ne veux à aucun prix être représenté à l'Assemblée nationale par un député d'extrême droite. J'ai voté et je voterai pour Roger Meï, non seulement parce qu'il n'y a pas d'autre choix pour un citoyen de la République, mais aussi parce que j'estime cet homme et que j'ai pu vérifier que ses actes sont conformes à ses engagements. Ah, au fait, faut-il le préciser : je ne suis pas au Parti communiste.

Daniel Beaume,
Gardanne

17 octobre 1961

par Mouloud Aounit

IL y a trente-cinq ans, le jeudi 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de notre Histoire. Vers 20 heures, plusieurs cortèges de manifestants algériens, venant de la couronne parisienne, défilent pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu discriminatoire que leur a imposé le préfet de police de l'époque, Maurice Papon. A 20 h 15, la police charge, tire sur la foule, embarque des manifestants.

Toute la nuit, la traque se poursuit, terrible, sanglante. Des Algériens seront ligotés, d'autres seront matraqués, humiliés dans les commissariats. Du pont Saint-Michel, des dizaines d'Algériens seront jetés dans les eaux glacées de la Seine. Dans la cour de la préfecture, on dénombrera plusieurs dizaines de victimes. Ce 17 octobre 1961, les Parisiens ont pu assister, dans une certaine indifférence, à ce qu'il faut bien appeler une « ratonnade ». Plus de 200 Algériens seront tués, des centaines blessés, 11 528 « raflés » et parqués pendant plusieurs jours à la porte de Versailles, ou au stade Pierre-de-Coubertin.

Bien que quelques ouvrages aient été écrits, trente-cinq ans après, cette journée demeure absente de notre mémoire nationale. Le traitement de ce sujet dans les manuels d'histoire est éclairant, pour qui veut se convaincre, s'il en est besoin, d'un véritable escamotage de notre conscience collective. Pour les collèges (programme de troisième), aucun ouvrage ne fait mention de ce massacre au sein des courtes pages consacrées à la décolonisation. Pour les lycées (programme de terminale), seuls les éditeurs Belin et Nathan signalent les manifestations des 17 et 18 octobre. Nulle part il n'est fait mention de la répression. Par contre, et heureusement, la manifestation du 8 février 1962 est souvent relatée avec les huit martyrs de Charonne.

Un autre élément concourt à cette amnésie collective : l'inaccessibilité des archives. Le service de documentation du MRAP, à la recherche des sources officielles, a saisi les deux principales administrations susceptibles de produire des archives sur le 17 octobre. Au service des archives du ministère de l'intérieur, il nous a été répondu : « Aucune archive n'existe sur les événements. » A la préfecture de police de Paris, le chef de service des archives nous a signalé : « Il n'existe qu'un dossier de presse. » Maurice Papon aurait-il emmené les archives ? La précision de certains détails, dans son livre *Les Chevaux du pouvoir* semble confirmer cette hypothèse. Les jeunes historiens pourront toujours se presser aux portes de cette histoire qui reste à écrire.

Certes il y a eu amnistie, mais comment ne pas éprouver un fort sentiment d'injustice devant l'impunité dont jouit Maurice Papon ?

Parce que, trente-cinq ans après, ces événements sont un enjeu de justice, de combat contre le racisme et d'intégration, une mobilisation s'impose. Certes, il y a eu amnistie. Comment ne pas éprouver légitimement un fort sentiment d'injustice devant l'impunité dont jouit Maurice Papon, au regard de la définition des crimes contre l'humanité dans le droit français ? L'ancien préfet de police assume, couvre et déforme. Son commentaire sur le bilan officiel des événements est éloquent : « Certes nous aurons souffert de mille manières durant ces quelques heures. On a frisé la submersion. On a évité le désastre. Force est restée à la loi au prix final de trois morts inutiles, y compris celle d'un civil européen dont le cœur a – semble-t-il – cédé sous l'émotion. »

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a renvoyé M. Papon devant la cour d'assises pour crimes contre l'humanité pour avoir participé à l'arrestation et au transfert vers le camp de Drancy de 1 690 juifs en 1942 et 1944. Il faut saluer cette récente décision.

Mais comment accepter, au nom de la mémoire de toutes les victimes, que ce fonctionnaire, promu ensuite à de hautes responsabilités publiques ne réponde jamais de ses méfaits d'octobre 1961 ?

Le devoir de mémoire n'a de sens que s'il s'inscrit dans une mémoire active et sert de support au combat actuel. Combattre l'oubli d'hier, c'est combattre le racisme d'aujourd'hui. Cette mémoire pétrifiée, mutilée, de la guerre d'Algérie, le non-dit et le refoulement autour de cette période révèlent une permanence des pulsions racistes de notre société. Cette amnésie collective est aussi un vecteur puissant du racisme anti-maghrébin, et plus particulièrement anti-algérien, actuel. Cette amnésie est venimeuse. Elle sert d'ingrédient à une extrême droite partisane et revancharde. Il suffit de voir comment le FN s'est servi de cette période pour récolter des voix dans le Midi. Elle donne aux nostalgiques du colonialisme des prétextes pour justifier ce qui s'est passé en Algérie. Elle blanchit et légitime les exactions des milices d'extrême droite de l'époque.

L'intégration suppose partage et compréhension. Partage de citoyenneté et partage de la mémoire. Compréhension mutuelle. Cela suppose, non l'occultation de la vérité, mais l'effort de tous, et de la société elle-même, vers la lucidité.

***Mouloud Aounit** est secrétaire général du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).*

Favoriser la fin des faims

par Philippe Vasseur

Au cours des dernières décennies, la sécurité alimentaire s'est améliorée. Depuis le début des années 60, la proportion des personnes souffrant de la faim a diminué : leur nombre est resté constant alors que, dans le même temps, la population de la planète est passée de 3,2 à 5,3 milliards d'habitants.

Les avancées considérables de la production mondiale ont donc permis une redistribution vers les consommateurs. Un exemple : les excédents des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de l'Union européenne ont permis aux pays en développement de multiplier par cinq en vingt ans les importations de céréales.

Mais, à l'évidence, la situation alimentaire du monde n'est ni satisfaisante ni rassurante. Elle n'est pas satisfaisante parce que la faim accable encore 800 millions d'êtres humains. Elle n'est pas rassurante parce que l'avenir risque d'être plus grave encore que le présent.

Au début de l'année 1996, les stocks mondiaux de céréales sont tombés aux niveaux les plus bas depuis la dernière guerre, largement au-dessous du seuil jugé indispensable par la FAO pour assurer la sécurité alimentaire du globe. Les prix ont alors battu tous les records sur le marché international et la facture a augmenté de façon vertigineuse pour les pays importateurs disposant de faibles revenus. Les accidents climatiques et les politiques restrictives menées par de grands pays producteurs au nom de la « maîtrise de l'offre » sont les causes principales de ce déséquilibre.

Mais le constat d'aujourd'hui conduit à poser bien plus de questions encore pour demain. La planète pourra-t-elle nourrir dans quinze ans une population qui passera de 5,3 à 7 milliards d'habitants ? Ce n'est pas seulement affaire de nombre, mais aussi de modification des habitudes de consommation. Dans les pays nouvellement industrialisés (ou dans ceux dits « en transition »), l'essor de l'élevage accroît les besoins en céréales : au total, il en faudrait 2,4 milliards de tonnes en 2010, selon certains experts.

Les prévisions indiquent que l'hectare de terre arable qui alimentait deux personnes en 1950 en nourrit trois aujourd'hui et devra assurer la subsistance de cinq avant 2030. Or l'eau agricole se fait de plus en plus rare et 1 million d'hectares de terres cultivables disparaissent chaque année pour des causes naturelles ou humaines, telles l'érosion ou l'urbanisation incontrôlée.

Après une période de progrès relatif, la crainte d'une aggravation prochaine de la faim dans le monde n'est donc pas sans fondement. Il appartient à la communauté internationale de rassurer les peuples angoissés en affirmant sa volonté de garantir la sécurité alimentaire.

L'Europe, grande puissance agricole, peut-elle se désintéresser de ce formidable défi ? Peut-elle oublier que le droit fondamental de chaque être humain à bénéficier d'une alimentation saine et suffisante est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Dans l'élaboration de sa politique agricole, l'Union européenne doit impérativement prendre en compte ses responsabilités à l'égard des pays en développement et de la sécurité alimentaire du monde. Le fait-elle vraiment à la hauteur de ses capacités ?

Si elle choisissait de se replier sur elle-même en ne se souciant que de l'équilibre du marché communautaire, l'Europe commettrait une quadruple erreur : morale, politique, économique et stratégique. Elle perdrait son âme en oubliant le devoir de solidarité qui est au cœur de notre culture. Elle se renierait en contribuant à accentuer les difficultés des pays en développement pour leur approvisionnement alimentaire.

L'Histoire nous enseigne que les déséquilibres économiques et la faim conduisent toujours à des crises compromettant la paix. Les pays en développement ne pourront couvrir leurs besoins par la seule croissance de leur production. Le marché mondial va connaître une expansion à la mesure de la croissance démographique. Pour y tenir sa place, l'Europe dispose de terres arables qui sont parmi les plus fertiles, et même des meilleures terres à blé du globe. Enfin, la capacité de nourrir le monde conférerait un pouvoir d'influence exorbitant à celui qui l'exercerait sans partage.

L'intérêt et l'équilibre du monde impliquent une pluralité d'exportateurs parmi lesquels l'Europe doit figurer au premier rang. Cela ne signifie nullement que l'Europe doive se substituer aux gouvernements des pays en développement dans la recherche de leur sécurité alimentaire. Au contraire, notre premier devoir est de favoriser les productions locales, donc de faire profiter les régions du monde qui en ont besoin de notre expérience du développement.

Pour être aux avant-postes de la sécurité alimentaire, l'Union européenne doit se donner les moyens de produire librement. Cela ne nécessite pas de s'appuyer sur des aides publiques massives

L'Europe doit peser sur les négociations internationales pour que les intérêts des agriculteurs défavorisés soient mieux pris en compte. La libéralisation débridée du commerce mondial pourrait être ravageuse pour les producteurs des pays en développement. Ceux-ci ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel de la concurrence. Leur agriculture devra être protégée longtemps encore pour s'épanouir.

Hier, la mise en place des accords de Lomé répondait déjà à cette exigence : ouvrir nos marchés aux produits agricoles des pays en développement pour leur offrir des débouchés rémunérateurs, sans déstabiliser les marchés locaux. Aujourd'hui, l'Europe doit veiller à préserver cet acquis. Demain, en 1999, lorsque de nouvelles négociations s'engageront sur le commerce mondial des produits agricoles, ayons l'humilité et la générosité de ne pas oublier les pays les plus pauvres. Luttons, là aussi, contre l'exclusion. Tous ces efforts ne dispenseront pas les pays en développement d'avoir, plus encore, recours au marché mondial dans les années à venir, au cours desquelles la demande va exploser.

Les importations céréalières de ces pays devraient être multipliées par deux d'ici 2010 et par cinq d'ici 2025. Seules quelques régions pourront répondre à cet accroissement de la demande : l'Amérique du Nord, l'Australie, les pays de l'ex-bloc soviétique et l'Europe.

Pour contribuer à la régularité des approvisionnements mondiaux, pour être aux avant-postes de la sécurité alimentaire, l'Union européenne doit se donner les moyens de produire librement et cela ne nécessite pas obligatoirement de s'appuyer sur des aides publiques massives. L'Union européenne est-elle décidée à jouer ce rôle ?

Elle a tous les atouts pour être l'un des grands acteurs de l'alimentation mondiale. Elle doit en faire le choix en prenant en compte non seulement l'équilibre de son marché intérieur, mais encore l'urgence de combattre la faim partout sur la planète.

Il lui faut, pour cela, abandonner d'urgence la tentation européenne du repli sur soi que ne comprennent pas les peuples des pays en développement et que nous avons, nous-mêmes, de plus en plus de mal à comprendre.

***Philippe Vasseur** est ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
■
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Médiateur : André Laurens
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Les apprentis sorciers d'Afghanistan

Suite de la première page

Cette configuration n'a pas seulement facilité la résistance aux tentatives de mainmise étrangère. Elle a entraîné un morcellement ethnique et linguistique bien pire que celui de l'ex-Yougoslavie, les particularismes l'emportant largement, chez la plupart des habitants, sur la notion d'identité nationale.

Objet des sollicitudes appuyées de Lénine au moment où son roi prétendait suivre l'exemple d'Atatürk, l'Afghanistan bénéficiait au début de la guerre froide de l'aide tant des Etats-Unis que de l'URSS, entre lesquels il s'efforçait de tenir la balance égale. Il était dominé par l'ethnie pashtoune, bien que celle-ci soit loin d'être majoritaire, et plus spécifiquement par la tribu des Dourrânis, à laquelle appartenait notamment le prince Daoud, premier ministre « moderniste » à partir de 1953. Les Pashtouns supportant difficilement d'être séparés de leurs frères, très nombreux dans le nord-ouest du Pakistan, c'est tout naturellement que l'entrée de ce dernier dans le système d'alliances des Etats-Unis conduisit Kaboul à se rapprocher de Moscou, qui déclara, par la bouche de Khrouchtchev, *« comprendre sa position »* sur le problème pashtoun.

Une fois de plus, les Afghans auront montré, malgré les incessantes rivalités de leurs ethnies et de leurs chefs de guerre, leur refus de se soumettre

En 1963, le roi Zaher, inquiet du rôle grandissant de l'URSS dans ses affaires, sacrifie son premier ministre à une tentative, d'ailleurs vaine, de rapprochement avec Washington, qui a d'autres soucis en tête. Ainsi placé en position de recours, Daoud dépose le souverain, dix ans plus tard, au moment d'une terrible famine, et se proclame président de la République avec l'appui d'officiers formés en URSS et de la fraction modérée du Parti communiste, le Parcham (Drapeau), dirigée par un membre de sa propre tribu, Babrak Karmal, lui-même fils de général. Constatant en 1978 que les communistes étaient en train de noyauter l'administration et l'armée, il se tourne vers le Pakistan et l'Iran et limoge ses ministres du Parcham.

Ce faisant, il signe sa perte : le Parcham se réconcilie avec ses frères ennemis du Khalq, dont les dirigeants, Taraki et Hafizullah Amin, appartiennent à la tribu pashtoune des Ghilzaïs, depuis toujours rivale malheureuse des Dourrânis. Les bâtiments publics sont pris d'assaut, Daoud abattu, et une « République démocratique » proclamée, dont Taraki est le premier président. Ce scénario n'est pas sans rappeler celui du coup de Prague de 1948, qui a vu les communistes s'emparer du pouvoir, auquel ils n'étaient alors qu'associés, pour prévenir une défaite électorale jugée inévitable.

Ce n'est pas à ce précédent que se réfèrent les nouveaux maîtres de Kaboul : ils ne prétendent à rien de moins que répéter, avec leur « révolution d'avril », la « révolution d'octobre » de 1917. Partage des terres, adoption du drapeau rouge et de *L'Internationale* comme hymne... national, enseignement obligatoire, y compris pour les filles, lutte contre la religion, ils n'ont de cesse de bolcheviser à toute vapeur ce pays, sans prendre apparemment garde qu'il était musulman à 99 %. Résultat : une insurrection généralisée qui s'empare notamment de Herat, deuxième ville de la République. L'aviation soviétique a beau multiplier les raids, ce n'est pas assez pour écraser la rébellion, et Taraki, en mars 1979, sollicite de ses protecteurs une action au sol. *« Nos ennemis n'attendent que cela,* lui répond sèchement Kossyguine, alors chef du gouvernement, *pour envoyer dans le pays des bandes armées. »* Par la suite, Taraki s'entendra conseiller par Moscou de mettre beaucoup d'eau dans son vin rouge et de se séparer d'Hafizullah Amin, « le Pol Pot afghan », artisan d'une répression particulièrement brutale.

Ce dernier, averti de la menace, fait étrangler Taraki. Ainsi défié, averti par ses agents de Kaboul du risque d'une victoire des islamistes, le Kremlin décrète l'invasion, et Amin est abattu à son tour. Babrak Karmal, rappelé d'exil pour être installé au pouvoir, multiplie les gestes d'apaisement. Brejnev ne doute pas alors que la rébellion s'éteindra rapidement. En réalité, comme les Chinois le diront aussitôt, il s'est fourré dans un guêpier : lorsque l'URSS s'en retire, dix ans plus tard, à l'initiative de Mikhaïl Gorbatchev, elle est déjà blessée à mort. Une fois de plus, les Afghans auront montré, malgré les incessantes rivalités de leurs ethnies et de leurs chefs de guerre, leur refus de se soumettre.

Les Etats-Unis, Ronald Reagan en tête, le Pakistan, l'Arabie saoudite, l'Egypte les y auront beaucoup aidés, quitte à jouer eux aussi, en l'occurrence, les apprentis sorciers. Le leader fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar, que les Américains ont copieusement armé et financé, est devenu l'un de leurs pires adversaires, et ils le soupçonnent d'avoir trempé dans le spectaculaire attentat de 1993 au World Trade Center de New York. Nombre d'« afghans » – entendez par là des Arabes qui ont fait le coup de feu aux côtés des « moudjahidins » contre les « Chouravi » (les Russes) – participent actuellement non seulement à la guerre qui ensanglante la République ex-soviétique du Tadjikistan, mais aux actions terroristes en Algérie. On en a même vu apparemment en Bosnie, et certains ont tendance à leur imputer la responsabilité des attentats antiaméricains de la péninsule arabique. Moyennant quoi les Etats-Unis, tout à leur lutte contre l'islamisme chiite de Téhéran, ont cru un moment malin de soutenir ces talibans, fondamentalistes sunnites, Pashtouns dans leur grande majorité, dont l'obscurantisme a réussi à faire s'entendre contre eux ces ennemis acharnés qu'ont longtemps été l'ex-communiste ouzbek Rachid Dostom et le Tadjik Ahmed Shah Massoud, héros légendaire de la résistance à l'envahisseur soviétique.

Tout cela sans doute au nom de cette mission, dont beaucoup d'Américains se croient investis, de rendre le monde *« sûr* – comme le disait en 1917 leur président Wilson – *pour la démocratie »*. Les apprentis sorciers de l'Est et de l'Ouest auront décidément bien travaillé, sur fond de trafic d'armes et de drogue, à boucler, du plus rouge au plus vert, la boucle, aussi absurde qu'inhumaine, de l'intégrisme.

André Fontaine

Le Monde

ÉDITORIAL

Une privatisation opaque

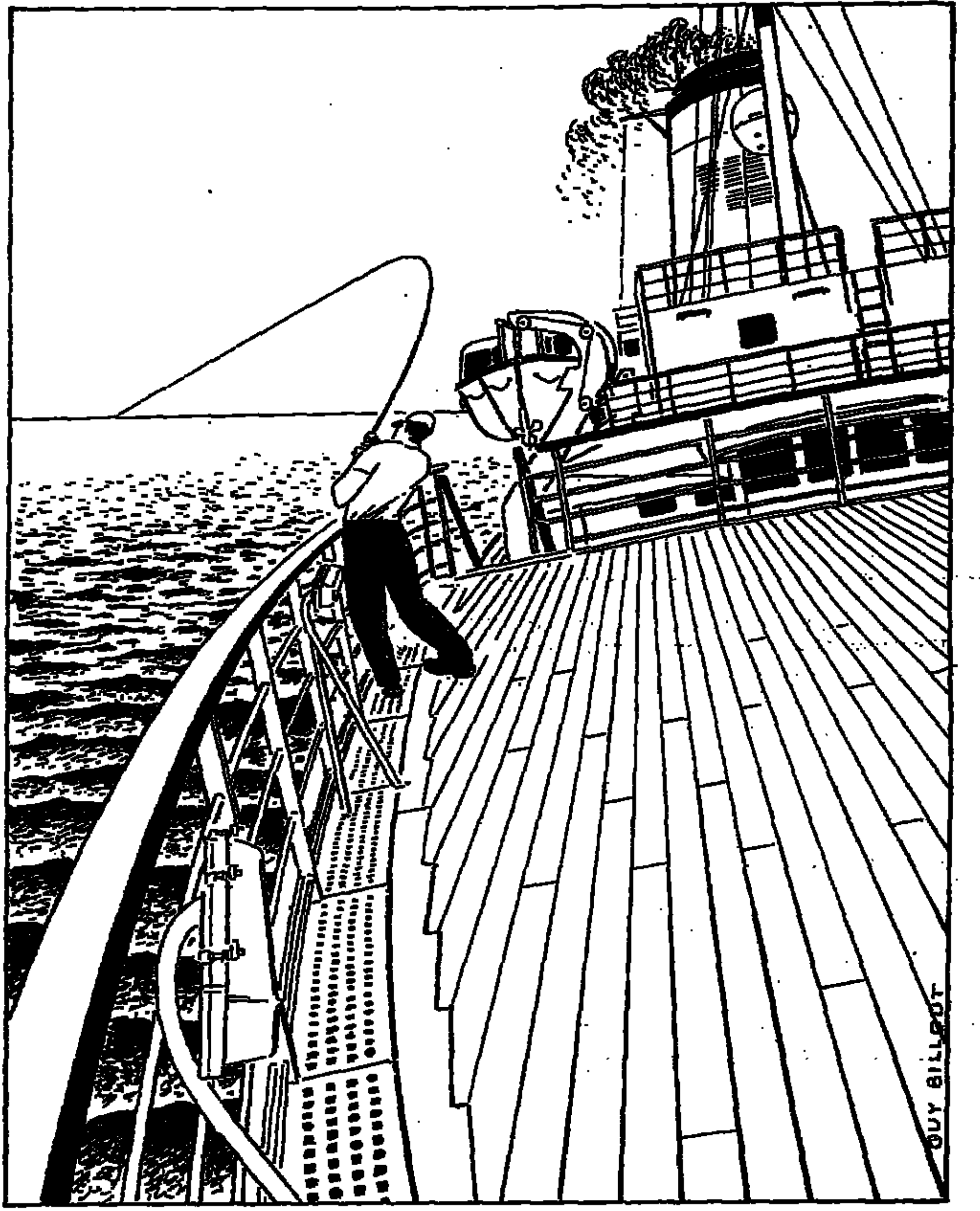
APRÈS avoir, il y a quelques mois, ordonné la fusion de l'Aerospatiale et de Dassault, Jacques Chirac a donc décidé d'attribuer le groupe public d'électronique Thomson au groupe privé Lagardère. Thomson bénéficiera auparavant d'une recapitalisation de 11 milliards de francs de la part de l'Etat. Le président de la République peut être crédité d'avoir ainsi, enfin, engagé l'indispensable restructuration des industries françaises de l'armement. La manière dont il a arrêté ce choix, seul depuis son bureau de l'Elysée, crée néanmoins un certain malaise. C'est la première fois qu'en France une privatisation aussi considérable se déroule dans de telles conditions d'opacité.

Depuis la fin des années 80, tous les grands pays développés ont été le théâtre d'une profonde réorganisation de leurs industries militaires. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne notamment, la fin de la guerre froide, la réduction des crédits de l'armée et les progrès de la technologie ont conduit à une rationalisation des outils industriels et à des rapprochements d'entreprises. La France a pris dans ce domaine un grand retard. Après l'immobilisme des dernières années Mitterrand, la détermination constante de Jacques Chirac depuis son arrivée à l'Elysée s'inscrit dans ce cadre.

Ayant décidé de privatiser Thomson, à un moment où le groupe reste dans une posture financière délicate, le président avait alors un choix pour le moins difficile. Les deux prétendants – Alcatel Alsthom et Lagardère – avaient certes chacun des atouts à faire prévaloir. Mais ils avaient aussi, l'un et l'autre, de lourds handicaps. Le premier sort à peine la tête de l'eau, après avoir accusé 25 milliards de francs de pertes l'an dernier. Le second est un groupe d'allure fortement patrimoniale, et a frôlé la faillite il y a cinq ans, après la déconfiture de La Cinq. Des deux offres finalement déposées, y en avait-il une qui fût réellement satisfaisante ? La procédure de gré à gré utilisée pour la vente de cet actif d'Etat est, elle aussi, source d'interrogations. S'il y a bien eu appel d'offres et dépôt de candidatures, les administrations concernées – ministères de l'industrie, de la défense et de l'économie – n'ont pas joué leur rôle habituel dans le traitement du dossier. Et il a été admis que le gouvernement rende d'abord publique sa *« préférence »* entre les deux candidats, avant même de transmettre les éléments à la commission de privatisation. Celle-ci aura un mois pour valider ou non le choix gouvernemental.

On voit mal que cette commission puisse aller à l'encontre d'une décision dont le président de la République a fait son affaire, même si la stratégie industrielle qui la sous-tend n'apparaît pas clairement. Et cela d'autant plus que les jours, voire les heures, précédant l'annonce de ce choix ont donné lieu à un conflit particulièrement vif. Dans ces conditions, il ne sera pas surprenant que la décision prise fasse naître, dans une partie de l'opinion, une certaine suspicion. Il faut espérer que jamais un juge d'instruction n'aura, dans l'avenir, à y revenir.

Le passage de la ligne *par Guy Billout*



DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La grève des fonctionnaires annonce-t-elle un mouvement social d'une ampleur comparable à celui de 1995 ? Formulée ou implicite, la question est dans toutes les têtes (...). Bien des arguments militent pourtant en faveur d'une réponse négative. Premièrement, le caractère disparate et parfois contradictoire des revendications exprimées (...).Deuxièmement, le côté artificiel de l'union syndicale affichée (...). Troisièmement, les concessions avancées par le gouvernement (...). En raison, il semble donc très peu probable que cette journée d'action, même si elle est fort suivie, soit la préface à un mouvement du type de celui de 1995. Mais il y a aussi cette profonde démoralisation des Français que la raison mesure mal et qui pourrait infirmer ce raisonnable pronostic.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le Parti communiste n'est évidemment pas au-dessus des lois. Son financement doit, cela va de soi, respecter les mêmes normes que les autres. De nombreuses questions ont fréquemment été soulevées à son sujet. Il est donc légitime qu'il ait à y répondre. Encore faut-il, bien entendu, qu'il soit traité équitablement et sans discrimination. Cela signifie que l'exigence de la justice doit être la même pour tous les partis politiques et que le niveau des responsables mis en examen doit être parallèle, sauf s'ils avaient, bien entendu, quelque chose de plus à se reprocher.

L'HUMANITÉ
Claude Cabanes

■ Une fois de plus se vérifie une loi simple : comme les cheminots en se défendant défendent les chemins de fer, les journalistes en se défendant défendent les journaux (...). En fait de privilèges comparés, les journalistes peuvent aller se rhabiller. D'ailleurs, le président de la République lui-même n'est pas insensible au lamento des coffres-forts puisqu'il invite ses ministres à revoir à la baisse l'impôt sur la fortune de ces malheureux 175 000 contribuables qui disposent d'un patrimoine taxable de 1 800 milliards. Vous avez dit privilège ? Bref, ce n'est ni au nom de la justice, ni au nom de l'équité, ni au nom de la presse que le pouvoir peut prétendre modifier le statut fiscal des journalistes. C'est au nom de son entreprise d'appauvrissement général de la nation.

Les élus locaux face à la « fracture civique »

DE DIMANCHE en dimanche, comme au premier tour de la législative de Gardanne, le 13 octobre, les élections partielles confirment l'ancrage du Front national dans le paysage électoral. Cet ancrage s'accompagne désormais, sur le « terrain », d'une progression diffuse, sinon du lepénisme, au moins des comportements qui lui ouvrent la voie. C'est du moins ce qu'observent les élus locaux, les mieux placés pour observer l'évolution du « pays réel », qui font désormais les mêmes cauchemars que les parlementaires et les dirigeants des partis : les uns et les autres ont parfois la vision d'un Jean-Marie Le Pen qui n'en finirait plus d'accroître son influence sur la vie politique, dans les communes aussi bien qu'à l'échelon national.

Est-ce la déception ressentie par l'électorat, un an et demi après l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée, qui avait fait du rétablissement de ce lien l'un des pivots de sa campagne ? En tout cas, les élus locaux, notamment les maires, qui se définissent eux-mêmes comme les *« derniers remparts »* de la cohésion politique du pays, s'inquiètent aujourd'hui de la déliquescence de plus en plus prononcée de la relation entre les citoyens et l'ensemble de ceux qui sont censés les représenter. Même dans les communes, élus et citoyens ont désormais tendance à vivre en circuit fermé, chacun de son côté. Autrement dit, la rupture du lien de confiance entre la sphère politique et l'électorat n'est plus seulement ressentie à l'échelon national : en caricaturant à peine, la vie politique locale commencerait à sembler au citoyen ordinaire aussi éloignée de ses préoccupations quotidiennes que nombre d'affrontements partisans au niveau national.

CRI D'ALARME

A l'occasion des élections municipales de juin 1995, qui suivaient de quelques semaines l'échéance présidentielle, Jean-Paul Delevoye, président (RPR) de la puissante Association des maires de France, proche de Jacques Chirac et ancien opposant au traité de Maastricht, avait lancé un premier cri d'alarme, en affirmant que la *« fracture sociale »* était sur le point de déboucher sur une *« fracture civique »*. Aujourd'hui, M. Delevoye, interlocuteur privilégié des édiles municipaux, confirme son diagnostic précédent, au point que le « ras-le-bol » de certains maires sortants, qui s'était manifesté dans les mois précédant les élections de 1995, gagne déjà, à peine un peu plus d'un an après, des maires nouveaux ou réélus.

L'inquiétude du président de l'AMF est telle qu'il s'apprête à sonner le tocsin au congrès de son association, à Paris en novembre : il est urgent que les élus parviennent à recréer ce que Jean-Paul Delevoye appelle un *« lien émotionnel »*, qui n'existe plus guère, avec leurs administrés. La nature ayant horreur du vide, et le peuple ayant besoin qu'un tel lien existe avec ses élites, ce manque pourrait être comblé – est déjà en passe de l'être localement – par le seul parti apte aujourd'hui à créer ou recréer un tel lien : le Front national et surtout son président Jean-Marie Le Pen.

Certes, les élus locaux, dont la formation est souvent insuffisante face aux pouvoirs, notamment financiers, que leur a donnés la décentralisation, portent une part de responsabilité dans le repliement des citoyens sur leur sphère privée : ceux-ci n'ont-ils pas sous les yeux des exemples d'esprit de clocher, d'incompétence ou de corruption, voire, tout simplement, de complaisance vis-à-vis du lepénisme, notamment dans le sud du pays ? Malgré tout, l'inquiétude suscitée dans leurs rangs par la poussée lepéniste est d'autant plus significative qu'ils sont souvent les premiers à percevoir des phénomènes, des évolutions de l'électorat qui se développeront plus tard.

Les élus locaux les plus conscients du péril tentent aujourd'hui, à leur manière, de réinventer la démocratie, de renouer les fils du dialogue avec la population. Le constat tiré, par exemple, par le président du conseil général de la Nièvre, Bernard Bardin (PS), est lourd de signification : à écouter cet élu, également maire de Clamecy, un projet local ne peut désormais être lancé avec des chances de réussite que si les gens se sentent directement intéressés. Ironie de la politique, le socialiste nivernais constate que la vie locale dans la *« France profonde »* de la Nièvre est désormais soumise aux mêmes impératifs que la mise en œuvre de projets de développement dans les pays du tiers-monde : la condition de réussite d'une initiative économique, sociale ou culturelle est que la population joue un rôle central dans sa genèse et que l'initiative en question ne semble pas être la « propriété » des élus. Comme si l'humilité était devenue une condition de survie de la démocratie.

Jean-Louis Andreani

TRANSPORT AÉRIEN La compagnie aérienne française Air France devait annoncer, mercredi 16 octobre, la *signature* d'un double accord stratégique avec les *américains Delta Airlines et Continental* Airlines ● LES DEUX COMPAGNIES AMÉRICAINES s'installeront au terminal 2 de l'aéroport Charles de Gaulle, plateforme de correspondance du groupe Air France. Les deux alliances vont déboucher sur le partage des numéros de vol, la mise en commun et la réciprocité des programmes de fidélisation, des opérations commerciales et du marketing. ● AIR FRANCE, qui s'aligne sur la stratégie d'alliance transatlantique adoptée par les principales compagnies européennes, *devrait* être en mesure d'offrir à ses clients, dès l'été 1997, un accès considérablement amélioré sur l'ensemble du territoire américain en s'associant avec deux réseaux complémentaires.

Air France s'allie avec Delta Airlines et Continental Airlines

La compagnie aérienne française devait annoncer, mercredi 16 octobre, la signature d'un double accord stratégique avec les numéro trois et numéro cinq américains. Les autorités des deux pays devront donner leur agrément

AIR FRANCE a enfin scellé l'alliance transatlantique *qu'elle* recherchait depuis plusieurs années. Selon nos informations, la compagnie aérienne nationale devait annoncer, dans la journée du mercredi 16 octobre, la signature de deux accords de partenariat avec Delta Airlines, numéro trois américain et Continental Airlines, numéro cinq.

Le champ d'application de ces deux alliances sera particulièrement étendu. Elles porteront sur le partage des numéros de vol (*code sharing*), la mise en commun des programmes de fidélisation, des opérations commerciales et du marketing. Elles comprendront un accord réciproque de quote-part préférentiel sur les avions des partenaires. En outre, les deux *compagnies américaines s'installeront* au terminal 2 de l'aéroport Charles-de-Gaulle, plateforme de correspondance (« *hub* ») du groupe Air France. Les partenaires vont se fournir une assistance aéroportuaire mutuelle.

Air France devrait être en mesure d'offrir à ses clients, dès l'été 1997, un accès considérablement amélioré sur l'ensemble du territoire américain en s'associant avec deux réseaux complémentaires. Delta Airlines est particulièrement bien implanté entre New-York et Houston et sur la côte ouest des Etats-Unis, entre San Francisco et Los Angeles. Sur l'Atlantique nord, Delta Airlines a supplanté le numéro un américain American Airlines depuis le rachat, en 1992, des routes de PanAm.

APPORT DE CLIENTÈLE

Le réseau de Continental Airlines est, lui, particulièrement dense entre New-York et Détroit et entre Houston et Phoenix. *Contrairement* à Delta, Continental est très présente au Mexique et sur toute l'Amérique latine, avec 29 points desservis et 280 fréquences hebdomadaires, et sur le Canada. Air France avait signé, début juin, un accord de coopération avec *Japan Airlines* portant sur la coordination des vols, l'association des programmes de fidélisation et l'assistance aéroportuaire.

De leur côté, les Américains disposeront d'une porte d'accès améliorée en France, l'un des tout premiers marchés touristiques au monde et le premier marché domestique en Europe.

Les clients de Delta et de Continental *profiteront* du réseau international d'Air France, avec notamment de nombreuses dessertes vers l'Afrique et le Moyen-Orient. Cet apport de clientèle devrait être substantiel pour Air France. L'allemand Lufthansa expliquait récemment que son accord avec United Airlines lui apportait 1 500 passagers supplémentaires par jour.

Deux ans et demi après avoir raté son alliance avec le numéro un américain, American Airlines, Air France s'aligne sur la stratégie de ses concurrentes européennes qui *disposent, pour la plupart*, d'alliances transatlantiques. Lufthansa est alliée à United Airlines. Gravitent autour de cet axe les compagnies Thaï Airways International, Air Canada, SAS, Varig et South African Airways.

Un deuxième pôle s'est récemment *constitué autour de l'américain* Delta, avec les européens Swissair, Sabena et Austrian, et l'asiatique *Singapore* Airlines. Ce réseau d'alliances devrait subsister après l'alliance entre Air France et Delta. Northwest et le néerlandais *KLM forment la troisième alliance*. Elle a été récemment fragilisée par des mésententes entre les deux partenaires.

L'alliance stratégique, annoncée le 11 juin, entre British Airways, le numéro un européen, déjà allié à *USAir*, et *American Airlines* va donner naissance à un géant des airs.

Ce rapprochement des deux numéros uns européen et américain, qui disposent, pour faire prospérer leur alliance, du plus gros marché transatlantique (12 millions de passagers entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne), a suscité une levée de boucliers de part et d'autre de l'Atlantique. La compagnie britannique Virgin Atlantic et l'américaine USAir, pourtant détenue par British Airways à hauteur de 24,6 %, ont intenté des procès auprès de la justice américaine.

PARCOURS DU COMBATTANT

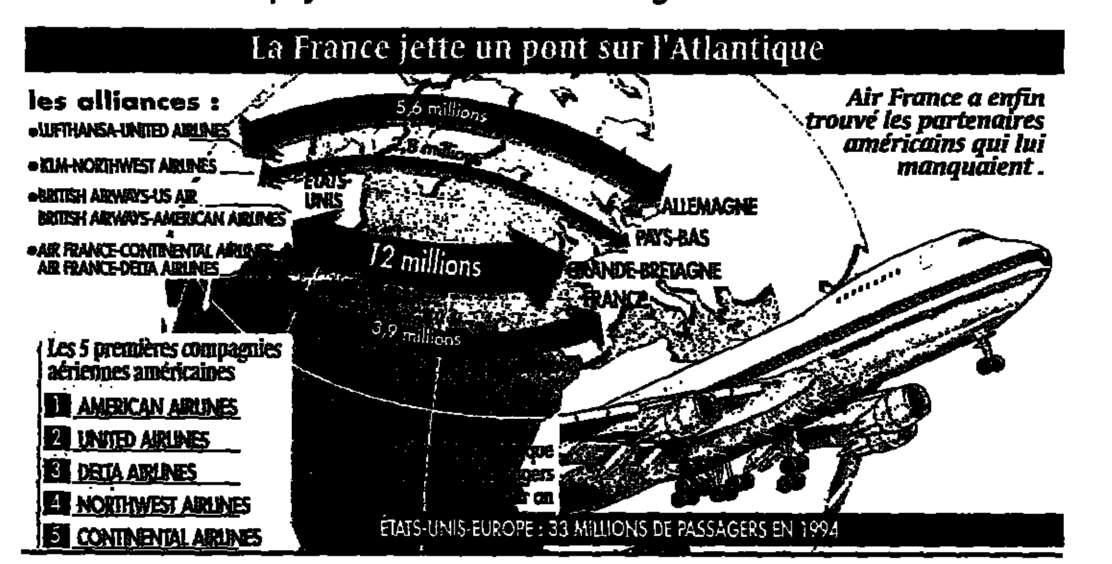
L'accord entre British Airways et American doit encore recevoir l'agrément des autorités britanniques et américaines. Les Américains réclament, en échange d'une dérogation à la législation sur les ententes, un accord « *ciel ouvert* » entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui permettrait à l'ensemble des compagnies américaines d'atterrir sans restriction et de redécoller vers un pays tiers (*Le Monde* du 28 août).

L'accord entre Air France, Delta et Continental devra probablement suivre le même parcours du combattant. Aucun accord aérien ne lie, depuis 1993, la France et les Etats-Unis. Les autorités réglementaires des deux pays donnent leur *accord réciproque deux fois* par an sur les programmes de vol des compagnies aériennes. Fin mars, ces négociations avaient donné lieu à des conversations houleuses entre les deux gouvernements.

Interrogé par *Le Monde*, le ministère des transports refusait de confirmer le projet d'alliances, mais se félicitait que « *le groupe Air France soit susceptible d'intéresser deux des principales compagnies américaines, preuve du redressement du groupe* ». Les autorités françaises devraient accepter de reconsidérer, pour les prochaines campagnes, les créneaux d'atterrissage de Delta et de Continental.

Les autorités américaines ne devraient pas manquer d'utiliser les demandes françaises pour exiger une libéralisation plus large, au nom du libre-échange et de la conquête du ciel européen. Le gouvernement français faisait valoir de son côté, mercredi matin, « *le potentiel de développement du ciel français, avec le projet de troisième aéroport, contrairement à la saturation des aéroports londoniens* », sans compter la possible construction de deux pistes nouvelles à Roissy.

Christophe Jakubyszyn



Le poids des trois sociétés

● **Le groupe Air France** dessert 196 escales dans le monde avec 1 000 vols par jour. En 1995, il a transporté plus de 31 millions de passagers et 700 000 tonnes de frêt.
Le groupe Air France *emploie* 55 600 salariés et a réalisé environ 52,9 milliards de francs de chiffre d'affaires sur l'exercice 1995-1996, avec une flotte de 205 appareils.
● **Delta Airlines** a transporté 91 millions de passagers en 1995. Le réseau de partenaires de Delta (Swissair, Sabena, Austrian et Singapore Airlines) réalise 5 000 vols par jour vers 300 destinations dans 39 pays. Delta Airlines *emploie* 59 700 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 12,2 milliards de dollars (plus de 63 milliards de francs) avec 531 appareils.
● **Continental Airlines** propose 2 000 vols par jour vers 136 destinations aux Etats-Unis et 56 destinations dans le monde.
Continental Airlines emploie 33 400 *salariés et a réalisé* en 1995 un chiffre d'affaires de 5,8 milliards de dollars (environ 30 milliard de francs) avec 297 appareils.

Regional Airlines fait son entrée au second marché

NANTES
de notre correspondant

Loin des tourbillons qui agitent le transport aérien français, la compagnie nantaise Regional Airlines affiche *une étonnante sérénité et* fait son entrée en Bourse.

Quand Air France, TAT, AOM ou Air Liberté se livrent une guerre de prix sans merci entre Paris et la province, Regional Airlines multiplie les liaisons directes entre les principaux aéroports régionaux français et les capitales européennes, et développe ses plates-formes de correspondances de Clermont-Ferrand ou du Havre pour offrir les mêmes services aux aéroports de moindre importance. « *C'est l'Europe sans passer par Paris* », résume son PDG, Jean-Paul Dubreuil.

Pas question non plus de s'éloigner du marché des hommes d'affaires, prêts à payer le prix fort pour peu qu'on leur propose des allers et retours dans la journée, à des heures adaptées. Grâce à quoi le prix moyen du billet de Regional Airlines (1 150 francs en 1995) échappe à la spirale qui lamine les comptes des autres compagnies. Quant à son point mort, il exige un coefficient de remplissage de 47 % seulement. Regional Airlines introduit, le 17 octobre, 11 % de son capital sur le second marché afin de lever au moins 30 millions de francs de fonds propres.

La petite compagnie espère aussi trouver dans cette opération une notoriété à la hauteur de sa progression : 451 millions de francs de chiffre d'affaires et 8 millions de bénéfice net l'an dernier, 569 millions de chiffre d'affaires et 20 millions de bénéfice net prévus en 1996.

« NOUS VENONS DE L'ÉPICERIE »

La reprise, en cours de négociation, de l'activité turbo-propulseurs de Deutsche BA, la filiale allemande de British Airways, tombe à pic. Avec des avions identiques aux siens (Saab 2 000 et 340) et des coûts qui devraient être réduits par le rapatriement de la maintenance en France, Regional Airlines accéderait à 160 000 passagers supplémentaires, représentant 200 millions de francs d'activités nouvelles. Ce qui lui permettrait d'atteindre 900 millions de francs de chiffre d'affaires en 1997.

« *Le prix de la transaction est très raisonnable* », note Jean-Paul Dubreuil, qui s'y connaît en additions. « *Nous venons de l'épicerie, c'est un excellent métier pour apprendre à compter et apporter le service demandé* », sourit-il.

Regional est une filiale du groupe familial Dubreuil, spécialisé dans la distribution, qui réalisera 1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires cette année. Sera-t-elle un jour, comme d'autres, le cheval de Troie d'une grande compagnie étrangère ? « *On y perdrait la souplesse et l'économie de gestion qui font notre force. Chez nous, on se réunit une fois par semaine et l'on décide de tout* », raconte son PDG.

Quand Air Inter a récemment annoncé son abandon de la liaison Nantes-Orly, Jean-Paul Dubreuil a refusé le dossier, se moquant bien de voir British Airways succéder, *via* TAT, à la compagnie française sur l'aéroport où il a ancré son siège social : « *La guerre des prix, ce n'est pas notre métier. Nous avons bien fait de ne pas y aller. Depuis, nous avons trouvé une opportunité de développement en Allemagne correspondant exactement à notre stratégie.* »

Adrien Favreau

La loi Robien sur la réduction du temps de travail entre en vigueur

LE MINISTÈRE du travail et des affaires sociales s'apprête à publier la *circulaire d'application* relative à la loi Robien sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Deux mois après la publication des décrets d'application (*Journal officiel* du 15 août), cette loi va donc entrer en vigueur.

Le premier chapitre porte sur le volet offensif de la loi. Celui-ci permet à une entreprise qui réduit de 10 % ou 15 % le temps de travail et augmente ses effectifs dans les mêmes proportions, pendant au moins trois ans, de bénéficier d'un allègement de charges sociales durant sept ans. L'accord que l'entreprise signe avec les syndicats doit comporter quatre points : l'ampleur de la réduction du temps de travail, son périmètre d'application, sa date de mise en œuvre effective et les modalités d'aménagement du temps de travail.

La circulaire précise que « *l'horaire de référence correspond à l'horaire collectif affiché dans l'entreprise* », ce qui signifie qu'« *une réduction de l'horaire collectif de travail qui reposerait essentiellement sur la suppression des temps de pause ne pourrait ouvrir droit à l'allègement de cotisations sociales* ». Cela peut paraître évident, mais certaines entreprises s'apprêtaient à réaliser ce tour de passe-passe.

Autre précision : en cas de pluralité d'horaires collectifs, chacun de ces horaires collectifs doit être réduit d'au moins 10 % et la réduction du temps de travail doit s'inscrire dans un cadre hebdomadaire, mensuel ou annuel. Le cadre pluri-annuel n'est donc pas autorisé.

L'accord pourra concerner une entreprise, un établissement, ou « *par exception, une partie d'établissement si celle-ci constitue objectivement une unité de travail technique ou économique cohérente* ». Mais quel que soit le périmètre, l'obligation de maintien des effectifs porte, au minimum, sur l'ensemble de l'établissement.

COMPENSATION SALARIALE ?

Si la compensation salariale ne figure pas obligatoirement dans l'accord, la circulaire précise que « *les partenaires sociaux seront conduits à inclure d'autres types de clauses relatives en particulier à la rémunération et à l'organisation concrète du travail* ».

Si la transformation de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée ou la mutation de salariés ne sont pas comptabilisées au titre des embauches compensatoires, celles-ci sont cumulables avec d'autres aides. L'ordre est le suivant : allègement des cotisations au titre de la réduction du temps de travail puis, le cas échéant, abattement du temps partiel, puis enfin ristourne dégressive pour le textile ou de droit commun pour les bas salaires des autres secteurs.

Le second chapitre porte sur l'aspect défensif de la réduction du temps de travail, créé pour éviter les suppressions d'emplois. Contrairement à ce que certains avaient cru comprendre des récentes déclarations gouvernementales, « *l'aménagement et la réduction collective du temps de travail (ARTT) n'a pas vocation à devenir une obligation, dont l'absence serait systématiquement sanctionnée par un constat de carence. Mais les entreprises peuvent être utilement invitées à examiner sérieusement cette piste* ».

Le rôle de l'administration est de « *s'assurer que la mesure d'ARTT n'a pas une place marginale dans le plan social alors que d'autres conventions du Fonds national de l'emploi sont fortement mobilisées ou que les licenciements restent nombreux* ».

Surtout, la « *réduction du temps de travail ne doit pas porter exclusivement sur les salariés dont le poste est menacé* ». Précision importante : « *l'accord ne doit pas être conclu avant l'ouverture de la procédure de consultation* » du comité d'entreprise sur le plan social. Même si l'accord ne porte que sur ce point, cette loi va donc conduire les représentants des salariés à négocier les modalités du plan social et non plus seulement à donner leur avis – très souvent négatif – lors d'une consultation généralement de pure forme. L'accord doit porter sur le champ d'application de l'horaire collectif réduit, sur les engagements en terme d'emplois mais aussi sur la compensation salariale. « *Une attention particulière doit être portée à la situation des salariés percevant des bas salaires. Par ailleurs, le niveau de la compensation salariale ne peut être prédéterminé par le montant de l'aide publique* », précise la circulaire. Comme le montrent les difficiles négociations dans les banques AFB ou à Giat Industries, ce point risque d'être le plus délicat à négocier.

Frédéric Lemaître

Edmond Maire conteste le coût de la mesure

Président de Villages Vacances Familles (VVF), Edmond Maire conteste que le coût de la loi Robien soit élevé. Avec l'aide du BIPE, un bureau d'études de la Caisse des dépôts, l'ancien secrétaire général de la CFDT a fait ses calculs sur l'hypothèse suivante : dix millions de salariés, payés en moyenne 120 000 francs par an, réduisent leur temps de travail de 10 %. Cela entraîne la création d'un million d'emplois, payés 110 000 francs, et une diminution du nombre de chômeurs indemnisés de 650 000 personnes. L'exonération des charges de dix millions de personnes coûte 105,7 milliards de francs à la Sécurité sociale. Mais le million de nouveaux embauchés rapporte 37,4 milliards à la Sécurité sociale, 9,7 milliards à l'Unedic, 8,8 milliards aux régimes de retraite complémentaire, et l'allègement des coûts d'indemnisation des chômeurs représente 39,6 milliards. Au total, le coût net pour les régimes sociaux se monte à 10,2 milliards de francs, soit 10 000 francs par emploi, et non 80 000 francs comme le chiffrent souvent les experts.

Entreprises « offensives »

Selon le député Gilles de Robien (UDF, Somme), plusieurs entreprises se sont déjà déclarées intéressées par le volet « *offensif* » de la loi.
● **Remafer** (matériel ferroviaire, 230 salariés) a signé la première convention avec Alain Juppé le 10 octobre. 70 emplois vont être créés grâce à une réduction du *temps de travail* (RTT) de 10 %.
● **Villages Vacances Familles** (tourisme associatif, 1 700 salariés). RTT de 10 %. 170 emplois (équivalent temps plein) créés.
● **Ballot-Schmit** (cabinet conseil en stratégie industrielle, 32 salariés) : RTT de 15 %. 5 emplois créés.
● **Cartonneries du Valois** (producteur papetier, 32 salariés). RTT de 15 %. 10 emplois créés.
● **Rabot-Dutilleul** (BTP, 420 salariés). Au moins 60 embauches (*Le Monde* du 17 septembre).

Le groupe Lagardère est désigné comme repreneur de Thomson

Le gouvernement a écarté l'offre, pourtant donnée gagnante, présentée par Alcatel Alsthom. Le groupe d'électronique militaire et grand public sera préalablement recapitalisé par l'Etat, qui y injectera 11 milliards de francs

Mercredi 16 octobre, le gouvernement a indiqué qu'il souhaitait confier au groupe Lagardère *l'avenir du groupe Thomson*. Ce choix n'est formellement qu'une *« préférence »*. Il doit être validé d'ici deux mois, au plus tard, par la Commission de privatisation, qui n'a pas encore été saisie du dossier. *L'objectif du gouvernement est de finaliser* la cession du groupe d'électronique public d'ici à la fin de l'année. Le groupe Lagardère confiera la gestion de Thomson Multimédia (électronique grand public) au groupe sud-coréen Daewoo, comme il l'avait annoncé, mais il y conservera une participation de 15 %. Dans l'électronique militaire, le repreneur entend regrouper ses propres activités et celles du groupe privatisé au sein d'une même société baptisée Matra-Thomson. Le groupe Lagardère détiendra 60 % de ce nouvel ensemble, qui restera coté en Bourse. L'Etat a décidé de s'arroger une *« golden share »* (action préférentielle) dans la future société Matra-Thomson, lui permettant de conserver un droit de regard sur les décisions stratégiques.

« LE FAIT d'acquérir Thomson n'est pas pour nous une question de vie ou de mort, loin de là » déclarait Jean-Luc Lagardère, gérant commandité du groupe qui porte son nom et auquel appartient Matra Défense Espace, en juin aux actionnaires. *« Si nous n'avons pas Thomson, nous continuerons à nous développer, notamment dans la défense et dans l'espace, où notre assise est solide »*, avait-il ajouté. Aujourd'hui, M. Lagardère est au pied du mur. Son offre de reprendre Thomson a été préférée à celle de son concurrent Alcatel Alsthom. Matra Défense Espace – avec ses 25,8 milliards de francs de chiffre d'affaires, dont 50 % à l'exportation, qui le placent au douzième rang mondial – n'a jamais fait mystère de son ambition d'être le « noyau dur » d'une opération qui permettrait de consolider, autour de lui, la position de la France en matière d'électronique de défense, de satellites et de missiles sous la responsabilité d'un groupe dénommé Thomson-Matra et présidé par l'actuel PDG de Matra Défense Espace, Noël Forgeard.

Le projet présenté par le groupe Lagardère prévoit de se séparer des activités de Thomson Multimedia (électronique de loisirs) qui ne relèvent pas de la vocation industrielle originelle de Matra Défense Espace pour se *concentrer sur les activités de défense* de Thomson CSF.

SIX BRANCHES

Pour Thomson Multimedia (TMM), le projet consiste à créer une société à partenariat égal (50/50) entre Matra et TMM sous la *responsabilité du management de* Matra Défense Espace.

Cette société détiendrait 15 % d'une nouvelle entité spécialisée dans l'électronique grand public. Les 85 % restants seraient, comme annoncé cet été par M. Forgeard avant l'offre définitive présentée fin septembre, détenus par le groupe sud-coréen Daewoo qui s'est engagé à remettre à *l'équilibre TMM (14 milliards de francs de dettes)* et à créer en France 5 000 emplois, soit le double de ses effectifs actuels.

Pour Thomson CSF, le projet de Matra Défense Espace est de créer, par fusion, une société anonyme, cotée en Bourse, détenue en principe à 60 % par le groupe Lagardère, par les salariés de Thomson à hauteur de 5 à 10 % et *par quelques grands investisseurs* pour 10 % environ. Le solde serait dans le public.

Dans ce schéma et sous réserve des audits usuels et des accords gouvernementaux, l'un des partenaires de Matra, le groupe britannique British aerospace (BAe) *avec lequel il vient de former une* société commune dans les missiles, se verrait offrir moins de 3 % de Thomson-Matra. Un autre partenaire britannique, le groupe GEC Marconi, qui possède 49 % de Matra Marconi Space dans les satellites et 2,4 % de Lagardère Groupe, pourrait être sollicité. L'entrée de BAe et celle de GEC Marconi ne devrait intervenir que *dans deux ans.*

Thomson-Matra serait organisé en six branches, dont cinq viendront de Thomson CSF : les *équipements aéronautiques* (radars et optronique) ; les systèmes avioniques (par le biais d'une association avec Sextant, dont le groupe Aerospatiale détient la moitié des parts) ; *les systèmes de communication et de commandement* (avec l'entrée dans le dispositif de Matra *Communication et de Matra* Cap Système) ; les systèmes de détection et les missiles (c'est dans cette branche que serait intégrée l'alliance entre Matra et BAe), et les systèmes et informatique (avec Matra Data Vision). Une sixième branche venant de *Matra Défense Espace sera créée :* les systèmes spatiaux (avec la participation de Matra Marconi Space).

UN VERROU DE L'ETAT

Dans l'esprit des dirigeants du groupe Lagardère, cette organisation devrait éviter les « duplications » éventuelles. Mais, on souligne de même source que les *activités de Thomson CSF* et de Matra Défense Espace sont plus complémentaires que concurrentielles, à l'exception sans doute du seul secteur des missiles de défense anti-aérienne à moyenne portée.

La complémentarité entre Thomson et Matra tient, de *longue date, à une politique* imprimée par les états-majors, leurs clients, qui est d'avoir les instruments pour *« voir »* (avec des satellites d'observation), pour *« décider »* (avec des satellites de communication et avec des aides informatiques au commandement) et pour *« agir »* (avec des missiles). Autant d'équipements dont Matra Défense Espace et Thomson CSF possédaient la technologie et qui justifient que M. Lagardère ait dit : *« nous sommes dans cette boucle, nous avons la chaîne complète, ce qui est unique »*.

Selon certaines informations, l'offre du groupe Lagardère serait de 2 milliards de francs supérieure à celle du groupe Alcatel Alsthom.

Avec ses 53 *milliards de francs* de chiffre d'affaires, sans dettes et avec une trésorerie initiale positive de 12 *milliards de francs* qui n'hypothèque pas les autres activités (Communication Media, Hachette et l'automobile), le groupe Lagardère se déclare en situation de racheter Thomson CSF dans son périmètre actuel et de le placer sous une direction unique, avec un management gestionnaire issu principalement de Thomson.

La nouvelle entité Thomson-Matra représente un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs (35 *milliards* de francs, dont 60 % à l'exportation, au compte de Thomson CSF et 25 milliards, dont 50 % à l'exportation, pour le compte de Matra Défense Espace).

L'Etat s'est réservé, dans la nouvelle entité, une *golden share* (action préférentielle), qui lui permettra de veiller à ce qu'un groupe aussi stratégiquement lié aux intérêts de la France ne puisse pas être la cible d'attaque extérieure ou d'une cession d'activités jugées sensibles.

Jacques Isnard

Le choix du président annoncé par le premier ministre

L'ANNONCE OFFICIELLE du choix du groupe Lagardère pour reprendre le groupe Thomson a été faite par l'Hôtel Matignon. *Pourtant c'est un homme de l'Elysée qui a joué* un rôle-clef dans l'étude de cette affaire et dans la préparation de cette *décision qui, in fine, a été* prise par Jacques Chirac. Secrétaire général adjoint de la présidence de la République, Jean-Pierre Denis a en charge tous les dosiers économiques et financiers, mais il est particulièrement à son aise dans le maniement des réseaux industriels.

ANALYSE

Fidèle entre les fidèles du chef de l'Etat, cet *inspecteur des finances, diplômé d'HEC, a fait* une partie de sa carrière, encore courte, à la mairie de Paris. D'avoir été du tout petit nombre de ceux qui n'ont jamais douté de M. Chirac, même lorsque le balladurisme triomphait, lui accorde à l'Elysée une autorité que certains lui contestaient. Son plaisir à voir défiler dans son bureau du palais présidentiel tout ce que la France compte de grands dirigeants d'entreprise, son attrait pour les déjeuners et les dîners parisiens, où la manie française du « Meccano » industriel est loin d'avoir disparru, mettent de fort méchante humeur toux ceux qui, *comme Dominique de Villepin*, secrétaire général de la présidence de la République, s'efforcent d'assurer que la présidence de la République se contente de fixer les grandes lignes sans entrer dans le détails des dossiers, laissant le premier ministre conduire à sa façon la mise en œuvre des choix présidentiels, ou qui font mine de ne pas vouloir se « salir les mains » dans les jeux d'entreprises.

C'est pourtant à M. Denis que M. Chirac a confié, l'hiver dernier, le soin de débroussailler l'imbroglio du rapprochement d'Aérosptiale et de Dassault et donc de la sauvergarde des intérêts *financiers de cette famille amie du chef de* l'Etat. Le « conseiller » en avait gardé une forte réticence devant ces dynasties qui survivent au *talent de leur fondateur.* De là à penser qu'il n'avait pas forcément une confiance indestructible en Arnaud Largardère, simple fils de son père...

Depuis la rentrée de septembre, il apparraissait clairement que le secrétaire général adjoint n'était plus tout à fait en grâce. Chacun lui prêtait tellement de pouvoir, que le discours officiel perdait de sa crédibilité. Il fallait, à tout prix, assurer que ce serait M. Juppé qui, *au vu de tous les dossiers préparés par les ad*ministrations et les ministres concernés, prendrait une décision que M. Chirac ne ferait *qu'avaliser.*

C'est donc autour des collaborateurs du premier ministre – Maurice Gourdault-Montagne, son directeur de cabinet, Jean de Courcel, directeur adjoint, et François Soulmagnon, conseiller industriel – que les directeurs des cabinets des ministres de l'économie, de la défense et de l'industrie ont travaillé. C'est aussi M. Juppé qui a reçu, à plusieurs reprises, les patrons des deux groupes ambitionnant de reprendre Thomson. C'est le premier ministre *qui, mardi au soir, a téléphoné au perdant* et au gagnant pour leur annoncer la nouvelle.

Quelques instants auparavant, il avait réuni *Jean Arthuis, Charles Millon* et *Franck Borotra* pour un ultime examen du dossier et la prise de décision. Les apparences étaient sauves : le choix donne l'impression d'être collectif et d'être celui du gouvernement.

Thierry Bréhier

Le communiqué de Matignon

1) *LE PREMIER MINISTRE*, sur le rapport du ministre de la défense, du ministre de l'économie et des finances *et du ministre de l'in*dustrie, de la poste et des télécommunications a décidé de transmettre les deux offres d'Alcatel Alsthom et de Lagardère à la Commission de la privatisation, en exprimant une préférence pour l'offre de Lagardère.

2) La décision définitive sera prise au vu des conclusions de la Commission de la privatisation. L'objectif est de conclure avant la fin de l'année la cession de Thomson SA. La situation financière de Thomson nécessitera une augmentation de capital souscrite par l'Etat de près de 11 milliards de *francs.*

3) S'agissant des intérêts de défense nationale de l'Etat, le gouvernement conservera au capital de Thomson SA une action spécifique lui permettant de les préserver.

4) Dans le domaine de l'industrie de défense, l'offre de Lagardère permettra de faire du nouvel ensemble un des tout premiers industriels *dans le monde.* Ce rapprochement constitue une étape importante dans la voie du renforcement de l'industrie européenne.

5) Dans le domaine des semiconducteurs, Lagardère a exprimé l'intention de faire jouer l'accord d'actionnaire permettant la sortie de Thomson-CSF du capital de SGS-Thomson. Les pouvoirs publics veilleront à la poursuite du développement équilibré de cette entreprise.

6) Dans le domaine de l'électronique grand public, l'offre de Lagardère prévoit la reprise de Thomson Multimédia par Daewoo Electronics. Cette opération fera du nouvel ensemble un acteur de premier plan. L'offre comporte des engagements de *maintien des* emplois en France et de création d'emplois supplémentaires sur le territoire national.

Défense : quatre « pôles » industriels

EN FÉVRIER et en mai 1996, Jacques Chirac est intervenu à la *télévision pour bouleverser de* fond en comble un paysage industriel de l'armement qui, en France, dépend de décisions politiques de l'Etat.

Un Etat qui définit les besoins, oriente les recherches en amont, notifie les contrats de développement, supervise la production, contrôle les prix, négocie ses propres commandes, et qui favorise les exportations.

Désormais, ce même Etat ne peut plus tout faire, seul, dans un *secteur qui s'est figé au fil des an*nées. La compression des budgets militaires va s'accentuer, au risque de ralentir l'exécution des grands programmes, de réduire les commandes et d'accroître leur coût. Avec des handicaps insurmontables pour les industriels maîtres d'œuvre et leurs sous-traitants – pas moins de 5 000 entreprises, au total – qui perdent des *parts de marché et ordonnent fina*lement des licenciements.

Avant même les rationalisations mises en avant par M. Chirac, le monde de l'industrie de défense en France avait ceci de particulier que moins d'une dizaine de contractants représentaient 75 % du *chiffre d'affaires de la branche*, fonctionnaient avec des capitaux publics et assuraient la maîtrise d'ouvrage de 90 % des programmes d'armement.

Face à une telle situation et compte-tenu de la politique des Etats-Unis, qui a consisté à se lancer dans des regroupements de production destinés à garantir leur suprématie sur les marchés internationaux, le président de la République a voulu contraindre les entreprises publiques d'armement en France à s'unir davantage encore *pour, ensuite, créer des alliances en* Europe.

D'où la constitution, à terme, de quatre grands « pôles » sur une base nationale : dans l'aéronautique et le spatial (avec la fusion entre Dassault et Aerospatiale en 1997), dans l'électronique de défense (autour de la privatisation de Thomson), dans le nucléaire (avec le Commissariat à l'énergie atomique et ses participations industrielles dans la Cogema et Technicatome), et dans les constructions *mécaniques* (avec les armements terrestres, avec GIAT Industries, et la construction navale, au sein du service industriel de la direction des constructions navales).

« CHAMPIONS » SANS MONOPOLE

Apparemment, certaines entreprises – et non des moindres –, publiques ou privées, restent pour l'instant en marge de ce vaste mouvement de restructuration. Pour s'en tenir à quelques exemples, c'est le cas de la Snecma (privatisable à terme) et de Turbomeca, en matière de moteurs d'avion ou de turbines d'hélicoptère ; de Panhard et Renault Véhicules Industriels (RVI), dans le domaine des armements terrestres ; de chantiers privés (telles les Constructions mécaniques de Normandie ou la Société française de constructions navales), pour ce qui est de la construction navale militaire ; ou encore de la Sagem, de Dassault Electronique, de Sopelem, voire de Labinal, dans le secteur de l'électronique de défense.

Le gouvernement français prend bien soin d'affirmer que les quatre « pôles » déjà déterminés n'ont pas vocation au repli sur soi et que leur création prélude, en fait, au *développement de « bases industrielles et technologiques »* transnationales de la défense, comme il peut en exister déjà avec le consortium franco-allemand Eurocopter, le regroupement franco-britannique Matra Marconi Space dans les satellites, ou le récent rapprochement franco-britannqiue Thomson-Marconi Sonar pour les sonars.

C'est la constitution à terme de *« champions européens »*, pour reprendre l'expression de Jean-Yves Helmer, *délégué général* pour l'armement, avec le souci, cependant, de ne pas instituer de situations de monopole. Ce qui requiert de l'Etat français, principal actionnaire du secteur jusque-là, qu'il privatise, au besoin, les entreprises concentrées à sa demande, pour les unir ensuite par branches de compétence européenne.

Du même coup, la France tourne le dos à deux tentations longtemps évoquées dans le passé, par ses partenaires ou par elle-même, dans le cadre des *premières réflexions* sur les conséquences du traité sur l'Union européenne (UE).

D'une part, elle récuse le choix d'une spécialisation géographique qui aurait consisté *grosso modo* à confier les bateaux aux Britanniques, les blindés aux Allemands *et les avions aux Français.*

De l'autre, elle s'interdit d'avoir recours au principe dit du *« juste retour »*, lorsque chaque Etat réclame, sur son sol, le bénéfice d'un projet en termes de retombées économiques et de maintien de l'emploi.

J. I.

La branche multimédia sera vendue à Daewoo

JEAN-LUC LAGARDÈRE avait annoncé d'emblée la couleur : hors *de Thomson-CSF, la filiale d'élec*tronique militaire et professionnelle de Thomson SA, point d'intérêt. Thomson Multimédia ? Pas question de s'encombrer d'un groupe, qui, tout numéro quatre mondial de l'électronique grand public (téléviseurs, magnétoscopes) qu'il soit, est financièrement mal-en-point. Il sera vendu au groupe sud-coréen Daewoo Electronics. Sur les cinq derniers exercices, Thomson Multimédia a accumulé plus de 6,7 milliards de francs de pertes nettes. Les déficits sont largement inhérents à une dette dont l'origine se situe, pour une large part, *dans le rachat de l'américain* RCA en 1987 et qui, depuis lors, s'accroît (14 milliards de francs fin 1995).

Mais l'activité du groupe donne aussi des signes de faiblesse. Reflet de celle-ci, le résultat d'exploitation, qui était sorti du rouge en 1993 (bénéfice de 155 millions de francs), s'est tassé en 1995, avant de replonger au premier semestre 1996 : à *fin juin, la perte opération*nelle atteignait 1 milliard de francs. Fin 1995, le chiffre d'affaires s'élevait à 36,5 milliards de francs, c'est-à-dire à peine plus qu'en 1988.

Le marché sur lequel évolue le constructeur français est caractérisé par un ralentissement de la demande – notamment aux Etats-Unis depuis l'an passé – et par des baisses de prix incessantes. Il n'est pas le seul à *en pâtir* : le néerlandais Philips a par exemple vu les comptes de son activité d'électronique de loisirs virer au rouge début 1996 et a dû annoncer de nouvelles suppressions d'emplois.

Dans ce contexte s'ajoutent, pour Thomson Multimédia, des pertes de parts de marché, particulièrement en Europe, son deuxième débouché après les Etats-Unis. Son poids se tasse ainsi en Allemagne (11 % *fin 1995, contre* 13 % en 1992). Par ailleurs, le groupe dispose encore, selon les experts, de trop nombreuses marques par rapport à ses concurrents, ce qui a nécessairement un impact au niveau de ses coûts.

« Thomson Multimédia est, comme tous les grands du secteur, essentiellement présent sur les marchés des équipements de moyen et haut de gamme, où les volumes à fabriquer sont relativement faibles, ce qui conduit sans cesse à réduire les effectifs pour espérer être rentables », analyse Soon-Hoon Bae, le PDG de Daewoo Electronics, selon qui ce ne sont pas de nouvelles suppressions d'emplois qui amélioreront les choses.

SÉRIEUX EFFET DE LEVIER

Alain Prestat, le PDG de Thomson Multimédia (49 500 personnes), a annoncé un plan de remise à plat des structures industrielles et commerciales, qui devrait se traduire par la fermeture de huit sites *au niveau mondial* et plus de 5 000 suppressions d'emplois (*Le Monde* du 15 septembre). Une usine a déjà été fermée en Malaisie (2 200 personnes).

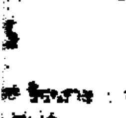
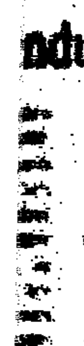
Pour M. Bae, ce qu'il faut au constructeur français, c'est avant tout *« étendre son marché »* et avoir *« des volumes additionnels »* à produire. *« Nous sommes présents sur le bas de gamme, marché de plus en plus déserté par les constructeurs japonais et européens, mais où il y a des volumes. Il y a des synergies à développer avec Thomson Multimédia, à qui nous pouvons apporter ces volumes, mais aussi notre savoir-faire dans les process à bas coût. »* Des économies devraient être réalisées au niveau des approvisionnements en composants.

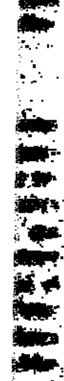
Avec l'acquisition de Thomson Multimédia, Daewoo Electronics va *en tout état de cause bénéficer* d'un sérieux effet de levier. Poids moyen de l'électronique grand public (un *peu plus de 19 milliards* de francs de chiffre d'affaires, y compris ses activités dans les fours micro-ondes, les *réfrigérateurs*, les sèche-linge), l'industriel sud-coréen va venir tutoyer les leaders. Dans les téléviseurs, le cumul de ses ventes et de celles de Thomson Multimédia le place en position de potentiel numéro un mondial.

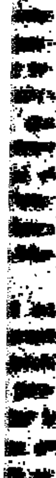
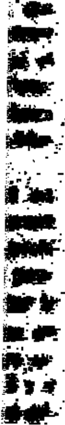
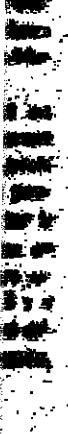
Daewoo Electronics va aussi et surtout gagner en visibilité. Le groupe reste peu connu du grand public. A cela rien d'étonnant, puisqu'il *écoule* ses productions pour une large part auprès d'autres constructeurs ou de marques distributeurs. Thomson Multimédia lui apporte une image et des positions commerciales : numéro un des téléviseurs et des *magnétoscopes* et numéro deux des postes téléphoniques sur le marché américain ; numéro deux des téléviseurs et numéro trois des magnétoscopes en Europe. Enfin, Daewoo Electronics, qui prévoyait d'investir 13 milliards de francs d'ici à l'an 2 000 en Europe pour imposer ses produits, va également mettre la main sur les développements de Thomson Multimédia dans le *numérique (décodeurs* pour la télévision, par exemple). Un domaine où il n'est pas crédité d'un grand savoir-faire.

Ph. L. C.



Alcatel Alsthom

ACTIVITES
- Télécommunications
- Câbles
- Transports ferroviaires
- Equipement électrique

PRINCIPALES FILIALES
- Alcatel (100 %)
- Cegelec (100 %)
- GEC-Alsthom (50 %)
- Framatome (44 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES milliards de francs: 156,3 – 167,6 – 160,4

RESULTAT NET (PART DU GROUPE) milliards de francs: 7 – 3,6 – -25,6

EFFECTIFS

Groupe Lagardère

ACTIVITES
- Espace, défense
- Télécommunications
- Transport, automobile
- Communication (presse, édition, multimédia)

PRINCIPALES FILIALES
- Matra-Marconi Space (51%)
- Matra-Bae Dynamics (50%)
- Matra Communication (50%)
- Hachette Livre (100%)
- Hachette Filipacchi Presse (66%)

CHIFFRE D'AFFAIRES milliards de francs: 53,9 – 53 – 52,5

RESULTAT NET (PART DU GROUPE) milliards de francs: 0,512 – 0,615 – 0,630

EFFECTIFS
31 déc. 1993 · 31 déc. 1994 · 31 déc. 1995

Alcatel Alsthom va se concentrer sur son activité télécommunications

« CE SERAIT *mentir que de dire que Thomson est vital pour nous* ». Même s'il s'est attaché, tout au long de ces dernières semaines, à prouver *que le rachat du groupe* Thomson S. A. pouvait faire sens et constituait une occasion unique pour son groupe de procéder à un recentrage sur les métiers liés aux technologies de l'électronique, Serge Tchuruk, le PDG d'Alcatel Alsthom, s'était malgré tout montré très prudent.

« *J'aurai bien sûr quelques regrets* », avouait-il, soulignant aussitôt que, même sans Thomson, Alcatel Alsthom restait « *quand même le numéro un mondial des équipements de télécommunications* ». Il affirmait également que, rachat de Thomson ou pas, son « *ambition* » restait avant tout de « *gérer au mieux cette activité, qui est le cœur du groupe* ».

Thomson lui ayant échappé, le PDG d'Alcatel Alsthom va pouvoir s'y employer à plein temps. Le travail, engagé dès son arrivée à la tête du groupe à la mi-1995, ne manque pas. L'entreprise, qui l'année passée a affiché des comptes lourdement déficitaires (3,3 milliards de francs de pertes d'exploitation pour 70 milliards de chiffre d'affaires), est à un tournant. Alcatel Télécom doit notamment modifier son organisation commerciale et industrielle. Cette *dernière était, jusqu'il y a peu,* articulée autour des grands opérateurs téléphoniques nationaux en Europe (France Télécom dans l'Hexagone, Deutsche Telekom en Allemagne). Or, ces derniers, sous le double effet de la libéralisation totale du secteur des services de télécommunications (début 1998) et de leurs privatisations partielles, réduisent leurs investissements. Une diversification du portefeuille de clients s'impose donc.

L'industriel est également confronté à une pression à la baisse des prix de vente des équipements. Il doit par ailleurs composer avec les gains de productivité inhérents aux évolutions techniques. Pour réaliser *un central téléphonique par* exemple, il fallait 1 200 hommes-an il y a dix ans. Il n'en faut plus que 200 actuellement.

Alcatel Télécom doit enfin adapter son offre de produits à l'évolution de la demande. Dans les matériels de télécommunications, la croissance n'est plus tirée par les centraux téléphoniques, son cœur de métier. Ce sont aujourd'hui les équipements de transmission pour les réseaux publics et privés, ou encore les équipe*ments pour les réseaux de télépho*nie mobile qui sont les segments porteurs.

Pour faire face à toutes ces mutations, Alcatel Alsthom a provisionné 24 milliards de francs sur ses comptes 1995, moitié pour des suppressions d'emplois et des fermetures de sites, moitié pour des réévaluations d'actifs. Nombre d'actions ont déjà été engagées, l'équivalent de 3,5 milliards de francs de provisions ayant été consommées à fin juin 1996. Mais, à cette même date, le bulletin de santé de l'entreprise n'était encore guère brillant : Alcatel Télécom affichait à fin juin un résultat d'exploitation déficitaire de 1,1 milliard de francs, contre une perte de 500 millions de francs sur la même période un an plus tôt.

CONTRÔLE DE FRAMATOME

Le groupe assure cependant que la marge opérationnelle, qui s'est améliorée par rapport au second semestre 1995, devrait rebondir au second semestre, pour redevenir positive. Alcatel Télécom fait notamment valoir qu'à la fin du premier semestre 1996, « *pour la première fois depuis longtemps* », ses commandes et son chiffre d'affaires étaient en hausse : les premières de 21 % à 34,5 milliards de francs, le second de 5 % à 30,5 milliards de francs.

L'industriel souligne également *qu'il a déjà amorcé le repositionne*ment de son portefeuille de produits. Les ventes de centraux téléphoniques ne devraient plus représenter que 30 % du chiffre d'affaires total à la fin de l'exercice 1996, contre 40 % à la fin de l'année 1995. La direction du groupe met aussi en exergue les fortes progressions des activités équipements de transmission (notamment aux Etats-Unis) et équipements d'infrastructures pour les réseaux *mobiles : les croissances* attendues cette année sont, dans ces deux domaines, de 40 %, à la fois au niveau chiffre d'affaires et commandes.

Sur le marché des réseaux mobiles, où il avait été sérieusement *distancé ces dernières années,* Alcatel Télécom indique notamment qu'il a déjà regagné trois points de parts de marché. Fin 1996, le groupe table sur 12,5 % des ventes mondiales et estime qu'il doit pouvoir tenir son objectif de 20 % à l'horizon de l'an 2 000.

A défaut de l'acquisition de Thomson, M. Tchuruk pourra toutefois se consoler d'avoir réussi à engager l'autre projet qui lui tenait à coeur depuis son arrivée à la tête d'Alcatel Alsthom et que ses prédécesseurs n'avait pas réussi à boucler : la prise de contrôle du fabricant de chaudières nucléaires Framatome, dont il ne détient pour l'instant que 44 % du capital. Fin août, les pouvoirs publics lui ont donné leur feu vert pour engager cette opération, qui débouchera sur une fusion entre Framatome et Gec-Alsthom, spécialiste du ferroviaire et de la production d'électricité dont Alcatel Alsthom détient 50 % du capital.

L'ambition de Serge Tchuruk dans ce domaine est de construire un groupe offrant une large gamme d'équipements électriques, allant des centrales conventionnelles aux réacteurs nucléaires. Le nouvel ensemble se placerait au deuxième rang mondial de la construction électrique derrière le groupe helvético-suédois ABB. Le rapprochement se justifie à un moment où les deux industriels s'apprêtent à traverser une période difficile : Framatome, parce que le domaine de l'énergie nucléaire risque de connaître une bonne dizaine d'années de vaches maigres, avant une éventuelle reprise des commandes. Gec-Alsthom, *parce que l'abandon récent du tout*-TGV par le gouvernement va fortement perturber sa division ferroviaire.

La fusion des deux entreprises, dont les modalités sont en cours de négociation, a également un intérêt financier, Framatome comme Gec-Alsthom disposant d'une trésorerie abondante qui pourrait en partie « *remonter* » vers la maison-mère. Cette manne ne servira donc pas à financer la reprise de Thomson, dont Serge Tchuruk mesurait d'ailleurs tout à fait les risques . Les petits actionnaires d'Alcatel Alsthom, qui faisaient grise mine en observant l'évolution du cours de l'action, ne pourront que s'en réjouir.

Philippe Le Cœur

Surpris, les analystes craignent une baisse des cours de Lagardère Groupe

« *EN ÉTANT le repreneur de Thomson, le groupe Lagardère risque de voir ses résultats affectés et son cours de Bourse pourrait baisser fortement à moins qu'il y ait un soutient de l'Etat qui allège la charge du financement* »... Mercredi 16 octobre en début de matinée, la cotation du titre Lagardère était suspendue à la Bourse de Paris.

Au-delà de la surprise de l'annonce – tous les analystes de la place de Paris avait joué la victoire d'Alcatel –, les spécialistes jugent que la reprise de Thomson était devenue *au fil du* temps un enjeu majeur pour le groupe Lagardère, même s'il y a encore quelques semaines, il tentait de minimiser les conséquences d'un échec. La reprise de Thomson était considérée comme la seule possibilité pour Lagardère d'élargir ses activités et d'acquérir une taille significative dans la défense et le spatial, qui sont ses seuls points forts.

Face à un groupe comme Alcatel-Thomson, le groupe de Jean-Luc Lagardère aurait eu beaucoup de mal à *exister dans ses activités spatiale* et défense. Aujourd'hui, on sait que Lagardère ne gardera que la partie militaire de Thomson, c'est-à-dire la filiale CSF, La partie Thomson-Multimédia serait acquise par le coréen Daewoo. Les analystes jugent que l'Etat a tranché en fait en faveur d'une concentration militaire (British Aerospace, Lagardère, Thomson CSF). Si stratégiquement, relèvent les analystes, c'est une bonne *opération pour Lagardère, des questions* subsistent, notamment sur l'effet dilutif de l'opération.

> Les opérateurs jouaient la victoire d'Alcatel et pensaient que le groupe de Jean-Luc Lagardère allait se recentrer sur les médias

La reprise du groupe par Alcatel n'aurait pas entraîné de dilution ni d'accroissement de l'endettement. Les partisans de la solution Alcatel estimaient que les actionnaires minoritaires allaient être favorisés, ce qui ne leur était pas arrivé depuis longtemps. Ils pensaient que le patron d'Alcatel allait négocier le « *partenariat* » avec Thomson *sur* un cours qui soit basé sur le haut d'un fourchette (de l'ordre de 160 à 200 francs par titre). La reprise par Alcatel se serait traduite par un *échange* d'actions alors que la reprise par Lagardère prévoit une valorisation proche du cours de Bourse. En ce sens, la récente reprise du cours de Bourse d'Alcatel démontrait que l'accueil concernant l'opération était plutôt bon.

Les analystes estimaient que la reprise de Thomson n'aurait pas pesé sur Alcatel, car le groupe avait « *les moyens de reprendre Thomson SA sans détérioration de son ratio de retour sur fonds propres pour l'actionnaire, ni augmentation significative de son ratio d'endettement* ». C'était l'avis de Guillaume Angué, de la société de Bourse EIFB, pour qui l'opération représentait « *un élargissement du portefeuille d'actifs sans préjudice pour l'actionnaire d'Alcatel* ».

Depuis le début de l'année, le titre du groupe Lagardère affiche une progression de 47,9 % et de plus de 60 % sur un an. Le cours devrait logiquement baisser dès sa reprise de cotation. *Lagardère a terminé la* séance de mardi sur une hausse de 2,9 % à 133 francs. Les opérateurs jouaient, à l'image des analystes, la victoire d'Alcatel et pensaient que le groupe de Jean-Luc Lagardère allait se recentrer sur les médias.

F. Bn

Serge Weinberg complète son équipe à la tête de Pinault-Printemps-Redoute

MERCREDI 16 OCTOBRE, Per Kaufmann est devenu directeur général de France-Printemps, filiale du groupe Pinault-Printemps - Redoute (PPR) présidée par Philippe Vindry. Ce Suédois de quarante ans, PDG d'Ikea France depuis 1992, est le dernier d'une série de dirigeants recrutés par Serge Weinberg, président du directoire de PPR depuis *juillet 1995. Le* 1er octobre, Alain Redheuil, quarante-huit ans, un ancien de Michelin et du groupe belge Lhoist, a pris la présidence de Rexel, la filiale de distribution électrique de PPR. Le 14 octobre, Marc Valentiny, trente-deux ans, est *devenu directeur du plan et de la* stratégie. Venu du cabinet McKinsey, il complète la garde rapprochée de M. Weinberg aux côtés de Patrice Marteau, secrétaire général de PPR et de François Potier, le directeur des ressources humaines débauché chez Bouygues en mars. En mars également, Joël Saveuse avait quitté le distributeur allemand Metro pour la présidence de La Redoute.

Il reste deux présidences à pourvoir au sein de PPR : celle du pôle financier Finaref, qui assure la distribution de produits d'épargne et la gestion des cartes de crédit privatives des enseignes du groupe, actuellement pré*sidé par le secrétaire général Patrice* Marteau, et celle de la FNAC. Cette dernière « *n'est pas à pourvoir pour le moment* », affirme-t-on chez PPR. Serge Weinberg continuera donc à présider la turbulente filiale. Plus de deux ans après son rachat par François Pinault, *et* malgré la mise aux normes de gestion de la grande distribution menée par Jean-Paul Giraud, le directeur général recruté chez Cora en 1995, la FNAC reste le dossier le *plus délicat de PPR.*

Pascal Galinier

La livre sterling passe la barre des 8,25 francs

LES MILIEUX industriels d'Allemagne et de France ont de moins en moins de raisons de se plaindre de la concurrence déloyale que leur font les entreprises des pays européens à monnaie faible. Alors que la lire italienne s'est vivement redressée face au mark et au franc, la livre sterling s'est envolée, mardi 15 octobre, ga*gnant plus de huit centimes.*

Mercredi, dans la matinée, la monnaie britannique continuait sur sa lancée. Elle s'inscrivait à 2,4475 marks, son cours le plus élevé depuis vingt et un mois face à la monnaie allemande, et elle cotait 8,27 francs. La devise britannique gagnait également du terrain face au dollar, alors que le billet vert progressait pourtant vivement face à la plupart des monnaies (1,5430 mark, 5,2135 francs *et* 112,35 yens).

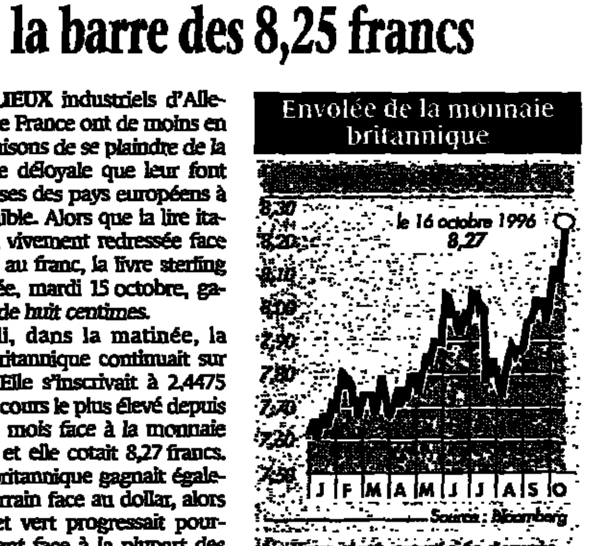
Depuis le début de l'année, la livre a gagné 9,81 % face au mark et 8,71 % face au franc. Elle bénéficie d'un environnement économique favorable. *Alors que l'activité stagne* sur le continent, le Royaume-Uni continue à connaître une croissance soutenue (la progression du PIB approchera 2,5 % en 1996). Depuis 1992, le PIB a connu outre-Manche une hausse annuelle moyenne de 2,75 % (contre 1,2 % en France). Ce surplus de croissance a contribué au recul du taux de chômage (7,5 % au mois d'août) sans pour autant provoquer de tensions sur les prix (2,9 % sur un an au mois de septembre).

L'accélération de la croissance prévue l'année prochaine (le PIB augmentera de 3 %, selon l'OCDE) devrait également se traduire par un resserrement de la politique monétaire britannique. Selon les spécialistes de l'Union des banques suisses, les rendements à trois mois se situeront *à 7,10 % à la fin de l'année 1997* contre 5,80 % actuellement. Cette re*montée* devrait *profiter* à la livre alors que dans le même temps les taux d'intérêt à court terme en France et en Allemagne resteraient à un niveau très bas. La livre n'est pas affectée par le climat préélectoral qui règne au Royaume-Uni (les élections *générales se tiendront avant* le mois de mai 1997).

La perspective d'une victoire des travaillistes n'inquiète guère la City, le parti de Tony Blair ayant adopté un programme économique d'une grande orthodoxie, favorable aux mécanismes de marché et de surcroît plus européen que son rival conservateur. Au point que certains experts prédisent déjà un accueil des marchés financiers internationaux *aussi enthousiaste à une arrivée au* pouvoir du parti travailliste que celui qu'ils ont réservé à la victoire de la coalition de centre-gauche dirigée par Romano Prodi en Italie. D'autres analystes estiment au contraire que la livre gagnerait à ce que le Royaume Uni reste à l'écart de l'Union monétaire européenne, esti*mant que son adhésion à l'euro au*rait pour effet d'éroder la compétitivité de l'économie et de faire remonter le taux de chômage.

Pierre-Antoine Delhommais

Envolée de la monnaie britannique



La livre s'est appréciée de près de 9 % face au franc depuis le début de l'année.

Texas Instruments va réduire ses effectifs

LE GROUPE d'électronique américain Texas Instruments a annoncé mardi 15 octobre la suppression, d'ici à la fin de l'année, de cinq mille *trois cents postes, principalement aux Etats-Unis, au travers de départs* anticipés à la retraite. Cette décision fait suite à la chute des résultats de l'entreprise au troisième trimestre 1996. Le chiffre d'affaires est en baisse à 2,84 milliards de dollars (14,2 milliards de francs), contre 3,43 milliards de dollars un an plus tôt. Le résultat net est négatif de 148 millions de dollars (y compris une provision exceptionnelle de 192 millions de dollars), contre un bénéfice de 289 millions de dollars sur la même période de 1995. Texas Instruments accuse la baisse des prix de certaines catégories de composants électroniques : les mémoires DRAM. Leur prix moyen de vente au troisième trimestre 1996 était de 80 % inférieur à celui du troisième trimestre 1995.

■ **DAEWOO SECURITIES : le courtier sud-coréen a annoncé mercredi 16 octobre** à *Séoul qu'il était en négociation pour reprendre une* banque publique française, dont il n'a pas dit le nom, pour 1 franc symbolique. En cas de succès de son offre, Daewoo se propose d'investir 50 millions de dollars dans la banque française pour faciliter sa restructuration, et de réduire de 20 % les effectifs.

■ ***FRET AMERICAIN : deux des plus grosses sociétés de transport*** ferroviaire des Etats-Unis, CSX et Conrail, ont annoncé leur prochaine fusion, le premier rachetant le second pour un montant de 8 milliards de dollars (environ 40 milliards de francs). L'ensemble créera la plus importante compagnie de fret du monde.

■ **RENAULT : le constructeur automobile** envisage la cession progressive de sa division câblage à Sylea, filiale de Labinal. Cette opération concernerait trois sites industriels de Renault, qui emploient chacun environ quatre cent cinquante personnes. Le projet prévoit tout d'abord la filialisation de Dreux Câblage, qui permettra la création d'une holding regroupant les trois usines, puis l'entrée de Sylea à hauteur de 49 % dans le capital de cette holding, avec une option d'achat d'ici fin 1998 des 51 % *restants.*

■ **SUEZ : la compagnie a enregistré un bénéfice net part du groupe** de 772 millions de francs au premier semestre 1996 contre une perte de 3,976 milliards de francs au premier semestre 1995. Le résultat courant a progressé de 30,3 % à 1,186 milliard de francs contre 910 millions de francs un an plus tôt.

■ **PEPSICO : le groupe agroalimentaire américain** a annoncé pour le *troisième trimestre* un résultat net de 144 millions de dollars, en baisse de 77 % par rapport au troisième trimestre 1995. Coca-Cola a de son côté enregistré un bénéfice net de 2,73 milliards de dollars, en hausse de 22 %.

■ **GEHE : le premier répartiteur européens de médicaments, l'allemand Gehe,** a confirmé le 15 octobre la vente de ses sociétés de fabrication de médicaments génériques, pour 1,2 milliard de deutschemarks (4 milliards de francs). *Azupharma* va au *suisse* Sandoz qui l'incluera dans Novartis, ce dernier devenant ainsi le premier fabricant mondial de *génériques.* L'allemand *BASF* reprend la filiale française GNR Pharma.

■ **UNITED NEWS & MEDIA : le groupe de presse britannique,** qui publie notamment le *Daily Express* et le *Daily Star,* va acquérir le groupe Blenheim, spécialisé dans l'organisation de salons, pour 592 millions de livres (4,884 milliards de francs).

■ **L'OR a ouvert en baisse, mercredi 16 octobre, à Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 381,05-381,35 dollars contre 381,10-381,40 dollars la veille en clôture.**

■ **L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a terminé, mardi 15 octobre, en hausse de 0,30 %, à 4 050,8 points, inscrivant un nouveau record de clôture.**

■ **DANS LE SILLAGE de plusieurs places financières, la Bourse de Paris a progressé mardi avec une hausse de 1,15 % de l'indice CAC 40, à 2 168,28 points.**

■ ***LE MATIF a terminé en forte* hausse mardi. Le contrat notionnel échéance décembre *s'est apprécié* de 50 centièmes, à 126,44. Le Pibor a gagné 6 centièmes, à 96,30.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE ont atteint mardi leur meilleur niveau de*puis près de six ans.* Le contrat novembre sur le baril de brent a clôturé à 24,65 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

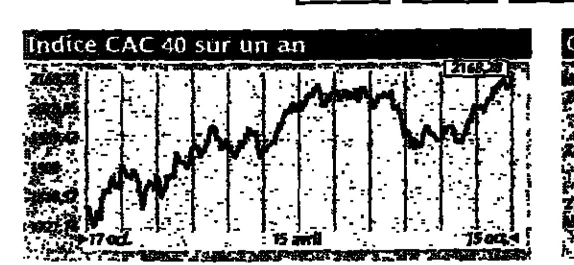
Repli modéré Paris

LA BOURSE DE PARIS était *orientée à la baisse,* mercredi 16 octobre, en fin de matinée. A *12 heures, l'indice CAC 40 cédait* 0,25 % à 2 162,84 points.

Le franc cédait un peu de terrain face au deutschemark, cotant 3,3850 francs pour 1 mark. Le contrat notionnel du Matif perdait 14 centièmes, à 126,28 points.

La veille, prise dans le tourbillon des records affichés par plusieurs *places financières,* la Bourse de Paris avait vivement progressé, atteignant son plus haut niveau de l'année.

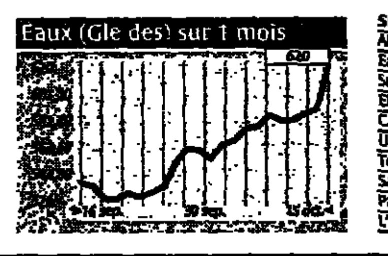
En hausse de 0,37 % dès *l'ouverture,* l'indice CAC 40 avait terminé la séance à 2 168,28 points, soit un gain de 1,15 %. Dans le courant de la journée, cet indice avait même atteint 2 176,45 points, soit une progression de 1,55 %. Le volume *des échanges avait été important,* s'élevant à 5,9 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à dix ans avait gagné 50 centièmes à 126,44 points.



Les investisseurs étrangers ne faisaient pas montre d'une inquiétude particulière, à l'approche de la grève des fonctionnaires, jeudi 17 octobre. **En raison d'un problème technique, la page de cotations n'a pas pu être publiée ce jour. Nous présentons nos excuses aux lecteurs pour le désagrément ainsi causé.**

Générale des eaux, valeur du jour

BONNE SÉANCE, mardi 15 octobre, à *la Bourse de Paris* pour la Générale des eaux. Le titre de cette dernière a terminé la journée à son plus haut niveau de l'année en gagnant 5,1 %, à 620 francs. Les transactions ont été étoffées, portant sur 1,3 million de titres. Les boursiers *ont été favorablement im*pressionnés par les résulats semestriels du groupe, qui ont d'ores et déjà plus que triplé par rapport au premier semestre 1995. Pour l'année, Jean-Marie Messier, président du groupe, table sur un résultat net proche de 1,8 *milliard* de francs, après une perte historique de 3,7 milliards de francs en 1995.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

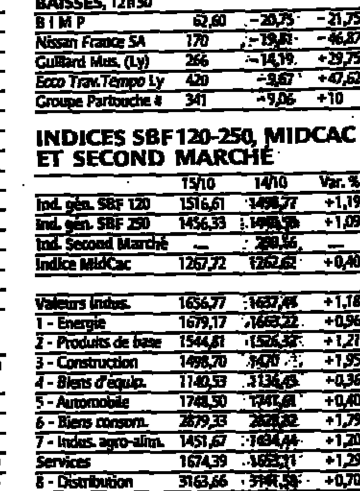
HAUSSES, 12h30	Cours au 16/10	Var. % 15/10	Var. % 31/12
Galeries Lafayette	1712	+5,67	+43,38
Dassault-Aviation	1060	+4,65	+232,28
CCMX(ex.CCMC) Ly	45	+3,44	−2,17
Nordon (Ny)	356	+3,18	+13,37
Imetal	804	+2,81	+37,43
Filipacchi Medias	1098	+2,52	+40,05
Credit Lyonnais CI	150,50	+2,38	−35,95
Alcatel Alsthom	455,40	+2,36	+7,86
Sidel	327,70	+2,08	−14,10
Synthelabo	463	+1,75	+50,91
BAISSES, 12h30			
Eiffage	242	−4,72	−63,53
Skis Rossignol	129,80	−3,42	+16,52
Gascogne (B)	450	−3,22	+8,95
Eurotunnel	7,55	−3,20	+13,53
UIC	42,20	−2,98	−28,35
UAP	105,90	−2,75	−17,20
Nord-Est	128	−2,48	+12,87
Dev.R.N-P.Cal Li #	41,05	−2,37	−26,95
Klepierre	660	−2,22	+14,78
Metrologie Inter.	13,50	−2,17	+0,74

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	16/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom	989735	454663823,90
Eaux (Gle des)	455135	284423559
Suez	799720	168974650,10
Elf Aquitaine	213324	87206559,30
C.C.F.	308585	73171709,70
UAP	678982	72634174,30
Total	142453	58806874,70
Saint-Gobain	81925	57428342
Pathe	34964	50673788
L'Oreal	27934	50520666

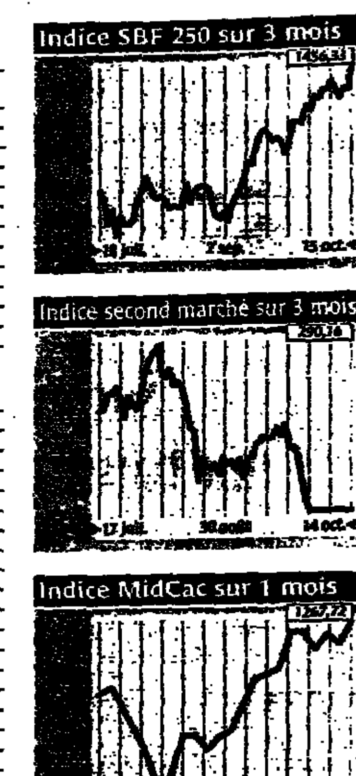
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 16/10	Var. % 15/10	Var. % 31/12
Eurosic	52,05	+15,66	+7,54
Sylea	576	+5,30	+62,71
Emin-Leydier (Ly)#	388,50	+5	−2,63
Gel 2000	51	+4,08	−41,37
G.E.P Pasquier	47,40	+3,94	−34,16
BAISSES, 12h30			
B I M P	62,60	−20,75	−21,75
Nissan France SA	170	−19,81	−46,87
Guillard Mus. (Ly)	266	−14,19	+29,75
Ecco Trav.Tempo Ly	420	−9,67	+47,62
Groupe Partouche #	341	−9,06	+10



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	15/10	14/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1516,61	1498,77	+1,19
Ind. gén. SBF 250	1456,33	1440,58	+1,09
Ind. Second Marché	—	1288,56	—
Indice MidCac	1267,72	1262,62	+0,40
Valeurs Indus.	1656,77	1637,46	+1,18
1 - Energie	1679,17	1663,22	+0,96
2 - Produits de base	1544,81	1526,32	+1,21
3 - Construction	1498,70	1470	+1,95
4 - Biens d'équip.	1140,53	1136,45	+0,36
5 - Automobile	1748,50	1741,61	+0,40
6 - Biens consom.	2879,33	2828,82	+1,79
7 - Indus. agro-alim.	1451,67	1434,44	+1,20
Services	1674,39	1653,11	+1,29
8 - Distribution	3163,66	3141,58	+0,70
9 - Autres services	1096,45	1077,20	+1,79
Sociétés financières	1041,93	1034,71	+0,70
10 - Immobilier	699,83	695,67	+0,60
11 - Services financ.	1034,09	1027,37	+0,65
12 - Sociétés invest.	1311,07	1299,44	+0,90

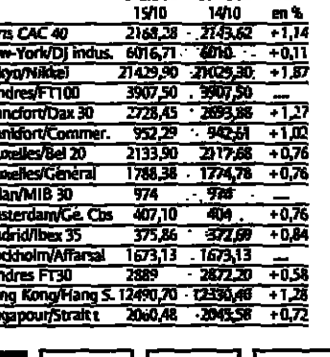


La Bourse de Tokyo marque le pas

APRÈS sa vive progression de la veille, la Bourse de Tokyo a marqué le pas, mercredi 16 octobre. L'indice Nikkei des 225 va*leurs vedettes a terminé sur un* modeste repli de 0,15 % abandonnant 32,74 points, à *21 397,19* points.

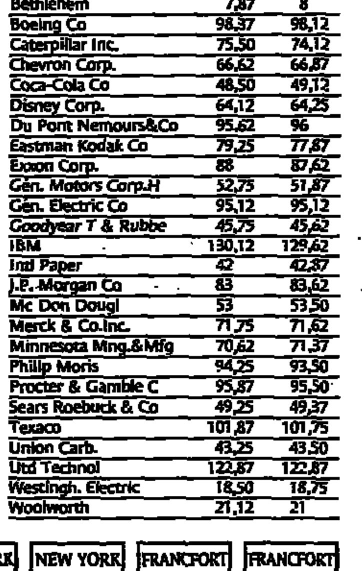
La veille, quelques prises de bénéfice ont pesé sur Wall Street, mais l'indice Dow Jones a réussi à se maintenir au-dessus des 6 000 points et l'indice du Nasdaq a éta*bli un nouveau record grâce aux* bons résultats trimestriels d'Intel. L'indice Dow Jones a terminé pratiquement inchangé par rapport à la veille à 6 004,78 points, soit un repli de 0,09 %. Selon Alfred Goldman de A. G. Edwards, une *pause éventuelle de Wall Street* n'est pas à exclure après avoir gagné 450 points en cinq semaines et 850 points depuis le 16 juillet.

En Europe, l'indice Footsie des *cent principales valeurs de* la Bourse de Londres a terminé en hausse de 12,1 points, soit 0,30 %, par rapport à la veille, à 4 050,8 points, chiffre définitif et nouveau record en clôture. Le précédent record datait de lundi. A la *Bourse de Francfort,* l'indice DAX a fini sur un gain de 1,28 % à *2 728,45* points.



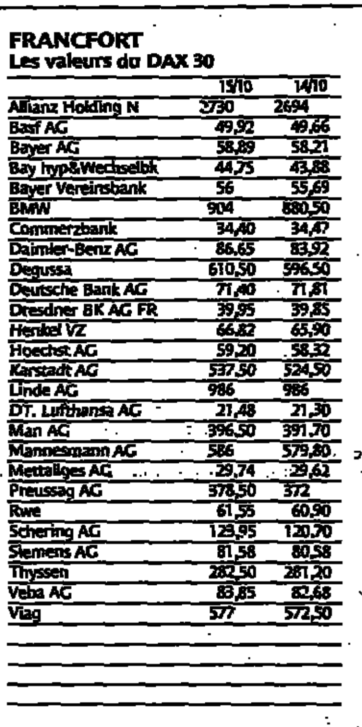
INDICES MONDIAUX

	Cours au 15/10	Cours au 14/10	Var. en %
Paris CAC 40	2168,28	2143,62	+1,14
New-York/DJ indus.	6016,71	6010	+0,11
Tokyo/Nikkei	21429,90	21029,30	+1,87
Londres/FT100	3907,50	3907,50	—
Francfort/Dax 30	2728,45	2693,88	+1,27
Frankfort/Commer.	952,29	942,61	+1,02
Bruxelles/Bel 20	2133,90	2117,68	+0,76
Bruxelles/Général	1788,38	1774,78	+0,76
Milan/MIB 30	974	974	—
Amsterdam/Gé. Cbs	407,10	404	+0,76
Madrid/Ibex 35	375,86	372,69	+0,84
Stockholm/Affarsal	1673,13	1673,13	—
Londres FT30	2889	2872,20	+0,58
Hong Kong/Hang S.	12490,70	12330,48	+1,28
Singapour/Strait t	2060,48	2045,58	+0,72



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	15/10	14/10
Alcoa	58,62	58,37
American Express	47,12	47,37
Allied Signal	64,62	64,62
AT & T	38,62	38,75
Bethlehem	7,87	8
Boeing Co	98,37	98,12
Caterpillar Inc.	75,50	74,12
Chevron Corp.	66,62	66,87
Coca-Cola Co	48,50	49,12
Disney Corp.	64,12	64,25
Du Pont Nemours&Co	95,62	96
Eastman Kodak Co	79,25	77,87
Exxon Corp.	88	87,62
Gén. Motors Corp.H	52,75	51,87
Gén. Electric Co	95,12	95,12
Goodyear T & Rubbe	45,75	45,62
IBM	130,12	129,62
Intl Paper	42	42,87
J.P. Morgan Co	83	83,62
Mc Don Dougl	53	53,50
Merck & Co.Inc.	71,75	71,62
Minnesota Mng.&Mfg	70,62	71,37
Philip Moris	94,25	93,50
Procter & Gamble C	95,87	95,50
Sears Roebuck & Co	49,25	49,37
Texaco	101,87	101,75
Union Carb.	43,25	43,50
Utd Technol	122,87	122,87
Westingh. Electric	18,50	18,75
Woolworth	21,12	21

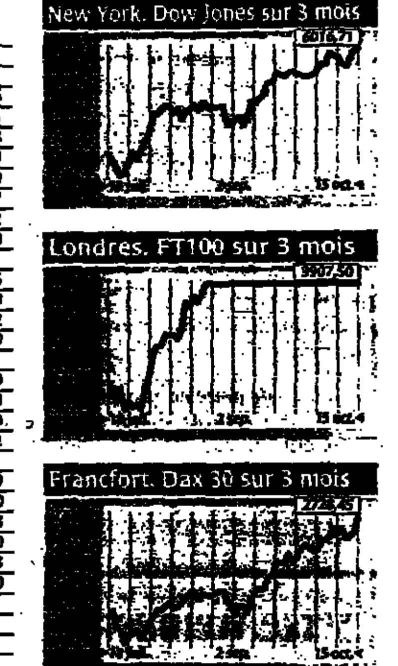


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	15/10	14/10
Allied Lyons	4,55	4,52
Barclays Bank	9,75	9,68
B.A.T. industries	4,47	4,48
British Aerospace	11,13	10,94
British Airways	5,88	5,88
British Gas	1,88	1,85
British Petroleum	6,83	6,95
British Telecom	3,53	3,56
B.T.R.	2,64	2,61
Cadbury Schweppes	5,21	5,23
Eurotunnel	0,96	0,99
Glaxo	9,94	9,76
Grand Metropolitan	4,86	4,85
Guinness	4,47	4,42
Hanson Plc	0,84	0,81
Great Ic	6,22	6,25
H.S.B.C.	12,44	12,34
Impérial Chemical	8,22	8,22
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	5,19	5,16
National Westminst	7,08	7,01
Peninsular Orienta	6,28	6,23
Reuters	7,74	7,70
Saatchi and Saatch	1,10	1,09
Shell Transport	10,40	10,28
Tate and Lyle	4,96	4,78
Univeler Ltd	13,60	13,63
Zeneca	16,53	16,43

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	15/10	14/10
Allianz Holding N	2730	2694
Basf AG	49,92	49,66
Bayer AG	58,89	58,21
Bay hyp&Wechselbk	44,75	43,88
Bayer Vereinsbank	56	55,69
BMW	904	880,50
Commerzbank	34,40	34,47
Daimler-Benz AG	86,65	83,92
Degussa	610,50	596,50
Deutsche Bank AG	71,40	71,81
Dresdner BK AG FR	39,95	39,85
Henkel VZ	66,82	65,90
Hoechst AG	59,20	58,32
Karstadt AG	537,50	524,50
Linde AG	986	986
DT. Lufthansa AG	21,48	21,30
Man AG	396,50	391,70
Mannesmann AG	586	579,80
Mettaliges AG	29,74	29,62
Preussag AG	378,50	372
Rwe	61,55	60,90
Schering AG	129,95	120,70
Siemens AG	81,58	80,58
Thyssen	282,50	281,20
Veba AG	83,85	82,68
Viag	577	572,50



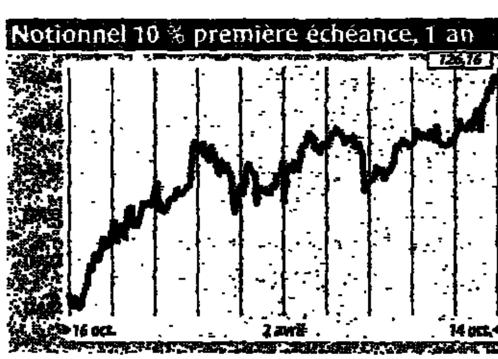
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif – qui mesure la performance des emprunts d'Etat français – a ouvert en légère hausse, mercredi matin 16 octobre. Après quelques *minutes de transactions, l'échéance décembre gagnait* huit centièmes, à 126,52 points. La veille, elle avait terminé en très forte hausse (+ 50 centièmes). Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait mercredi matin à 5,92 %, soit 0,06 % au-dessous du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance.

Mardi, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable, le taux du titre à 30 ans s'ins*crivant à 6,84 % en clôture. Les opérateurs étaient restés* prudents, dans l'attente de la publication de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis. *La Banque de* France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,39 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 15/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,37	5,99	6,85	2,30
Allemagne	3	6,02	6,86	1,60
Grande-Bretagne	5,75	7,45	7,80	2,70
Italie	8,31	8,28	8,70	4,30
Japon	0,47	2,74	—	−0,20
Etats-Unis	5,22	6,56	6,85	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 15/10	Taux au 14/10	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,61	4,57	102,68
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,32	5,24	104,82
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,75	5,66	105,79
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,07	5,99	106,22
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,69	6,62	108,62
Obligations françaises	6,10	6,03	105,96
Fonds d'Etat à TME	−2,14	−2,09	101,61
Fonds d'Etat à TRE	−1,78	−1,76	101,97
Obligat. franç. à TME	−1,89	−1,85	101,42
Obligat. franç. à TRE	+0,12	+0,10	100,44

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 15/10	Vente 15/10	Achat 14/10	Vente 14/10
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,37	3,50	3,36	3,48
3 mois	3,39	3,52	3,38	3,50
6 mois	3,45	3,58	3,45	3,60
1 an	3,54	3,66	3,53	3,68
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5000	—	3,5000	—
Pibor Francs 3 mois	3,5625	—	3,5313	—
Pibor Francs 6 mois	3,6563	—	3,5938	—
Pibor Francs 9 mois	3,6875	—	3,6250	—
Pibor Francs 12 mois	3,7188	—	3,6543	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	4,3875	—	4,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2996	—	4,2188	—

MATIF

Échéances 15/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	153884	—	126,54	126,06	126,44
Mars 97	3561	126,08	126,52	126,08	126,46
Juin 97	79	124,98	125,26	124,98	125,36
Sept. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	30039	96,25	96,33	96,25	96,30
Mars 97	10315	96,26	96,33	96,26	96,31
Juin 97	6178	96,26	96,33	96,26	96,31
Sept. 97	2875	96,23	96,30	96,23	96,27
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	1707	94,10	94,32	94,08	94,32
Mars 97	—	—	—	—	93,44

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 15/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 96	13864	2158	2178	2157	2172
Nov. 96	213	2163	2181	2163	2177
Déc. 96	166	2168	2186,50	2167,50	2182
Mars 97	155	—	2200	2194,98	2199,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,2090 | US/DM ↗ 1,5404 | US/¥ ↗ 112,3500 | DM/F ↘ 3,3847 | £/F ↗ 8,2485

Progression du dollar et de la livre

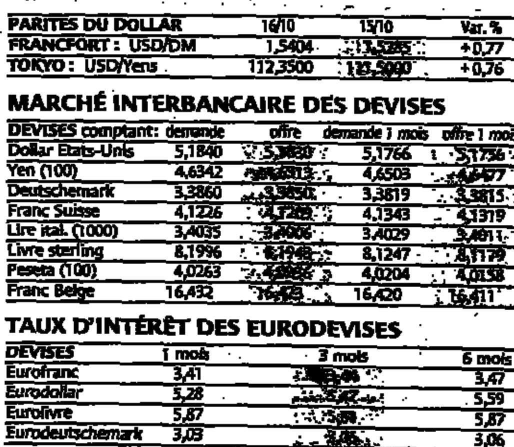
LE DOLLAR était orienté à la hausse, mercredi matin 16 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il *s'échangeait à 1,5430 mark, 112,25 yens et 5,2135 francs.*

La livre sterling s'inscrivait en forte progression. Elle cotait 2,4465 marks et 8,2675 francs. La monnaie britannique est soutenue par le dynamisme de l'économie du Royaume-Uni. La croissance du produit intérieur brut devrait dépasser 3 % en 1997, après s'être établie à 2,5 % environ cette année. Une telle accélération pourrait se traduire par un resserrement de la politique mo*nétaire britannique et* par une hausse des rendements des dépôts libellés en livres.

A la veille de la grève dans la fonction publique, le franc gagnait du terrain face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,38 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 15/10	% 14/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,4700	−0,02	326	350
Ecu	6,4980	+0,06	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2090	+0,53	4,8800	5,4880
Belgique (100 F)	16,4270	−0,08	15,8600	16,9600
Pays-Bas (100 fl)	301,6600	−0,05	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4060	+0,09	3,1600	3,6600
Danemark (100 krd)	88,3100	+0,03	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	8,3760	+0,57	7,9300	8,6800
Gde-Bretagne (1 L)	8,2485	+0,86	7,7000	8,5500
Grèce (100 drach.)	2,1645	+0,09	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,6900	+0,94	72	82
Suisse (100 F)	411,7500	−0,37	399	423
Norvège (100 k)	79,8000	+0,06	74	83
Autriche (100 sch)	48,1070	−0,04	46,3500	49,4500
Espagne (100 pes.)	4,0255	−0,04	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3500	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8526	+0,50	3,5300	4,1300
Japon (100 yens)	4,6414	+0,08	4,4400	4,7900
Finlande (mark)	113,3600	+0,04	106,5000	117,5000



PARITES DU DOLLAR	16/10	15/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5404	1,5285	+0,77
TOKYO : USD/Yens	112,3500	111,5000	+0,76

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1840	5,1880	5,1766	5,1736
Yen (100)	4,6342	4,6313	4,6503	4,6477
Deutschemark	3,3860	3,3850	3,3819	3,3815
Franc Suisse	4,1226	4,1209	4,1343	4,1319
Lire ital. (1000)	3,4035	3,4006	3,4029	3,4011
Livre sterling	8,1996	8,1948	8,1247	8,1179
Peseta (100)	4,0263	4,0226	4,0204	4,0158
Franc Belge	16,432	16,423	16,420	16,411

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,41	3,46	3,47
Eurodollar	5,28	5,42	5,59
Eurolivre	5,87	5,88	5,87
Eurodeutschemark	3,03	3,05	3,06

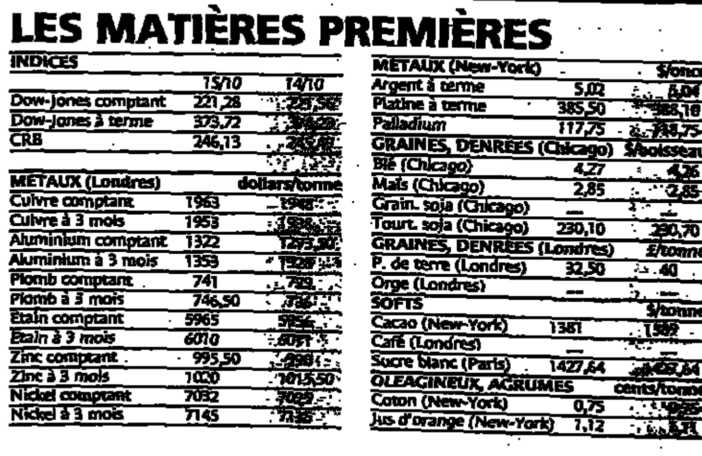
L'OR

	cours 15/10	cours 14/10
Or fin (k. barre)	63300	63600
Or fin (en lingot)	63600	63650
Once d'Or Londres	380,90	381
Pièce française(20f)	362	365
Pièce suisse (20f)	363	362
Pièce Union lat(20f)	363	363
Pièce 20 dollars us	2550	2550
Pièce 10 dollars us	1540	1500
Pièce 50 pesos mex.	2345	2380

LE PÉTROLE

En dollars	cours 15/10	cours 14/10
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

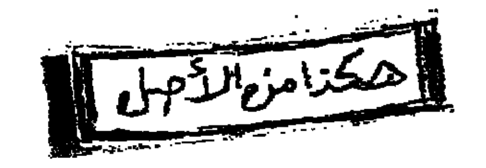
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	15/10	14/10
Dow-Jones comptant	221,28	221,56
Dow-Jones à terme	373,72	[illegible]
CRB	246,13	[illegible]

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1963	1948
Cuivre à 3 mois	1953	1938
Aluminium comptant	1322	1275,50
Aluminium à 3 mois	1359	[illegible]
Plomb comptant	741	729
Plomb à 3 mois	746,50	735
Etain comptant	5965	5956
Etain à 3 mois	6010	6091
Zinc comptant	995,50	998
Zinc à 3 mois	1020	1015,50
Nickel comptant	7032	7029
Nickel à 3 mois	7145	7135

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,02	5,04
Platine à terme	385,50	388,10
Palladium	117,75	118,75
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,27	4,26
Maïs (Chicago)	2,85	2,85
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	230,10	230,70
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	32,50	40
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1381	1389
Café (Londres)	—	—
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,75	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,12	[illegible]



AUJOURD'HUI

SPORTS

COUPE DE L'UEFA En match aller du deuxième tour en Coupe de l'UEFA, Monaco est allé *s'imposer* (4-2) mardi 15 octobre à Cologne face au Borussia Moenchengladbach. ● L'ANCIEN défenseur de Guingamp, Hubert Fournier, a pris des initiatives offensives qui ont laissé la nouvelle étoile *moné*gasque, Thierry Henry, faire la différence. ● METZ, au stade Saint-Symphorien, a pris le meilleur sur les Portugais du Sporting de Lisbonne en marquant par Amara Traoré et Didier Lang, dans le premier quart d'heure ● A L'EXCEPTION du Slavia de Prague, battu par les Espagnols de Valence (1-0), toutes les autres *équipes qui recevaient ont* gagné à domicile ces matches aller. ● ADVERSAIRE du PSG, jeudi 17 octobre, en Coupe des vainqueurs de Coupe, Galatasaray, le club d'Istan*bul, est en train de se doter de struc*tures financières modernes.

Monaco impose à Moenchengladbach un football « à l'allemande »

Vainqueurs à Cologne (4-2), les Monégasques ont su exploiter les faiblesses défensives de leurs redoutables adversaires. Parmi eux, Hubert Fournier, l'ancien arrière de Guingamp, bien intégré mais mal inspiré d'avoir pris des libertés avec la traditionnelle rigueur d'outre-Rhin

C'EST UN RÔLE qu'il connaît par cœur : « *le même qu'à Guingamp, un poste d'arrière central avec un système de couverture alternée* ». Depuis qu'il a rejoint, cet été, la Bundesliga, Hubert Fournier, recrue française du Borussia de Moenchengladbach, a pratiquement renoncé à toute forme de jeu offensif pour tenir la place qu'il a gagnée dans sa nouvelle équipe, celle de dernier défenseur, à qui on ne demande de franchir la ligne médiane que pour faire briller son jeu de tête sur les corners. « *A cette place, il pourrait jouer en équipe de France* », assure son nouvel entraîneur, Bernd Krauss, apparemment sûr de sa trouvaille.


FOOTBALL

Mardi 15 octobre, contre l'AS Monaco en seizièmes de finale aller de la Coupe de l'UEFA, l'ancien Guingampais s'est accroché, pendant *plus d'un heure*, à l'aire de jeu qui lui est normalement dévolue, tentant tant bien que mal de contenir les vives contre-attaques des Monégasques, *relançant le jeu par de longues* passes latérales.

Jusque-là, la rencontre avait ressemblé à ce qui fait l'ordinaire et le succès populaire du championnat allemand : *un jeu rapide, engagé*, voisin du *kick and rush* britannique, le jeu par les ailes en moins. Le ballon avait volé d'un bout à l'autre du terrain, et, à quatre reprises, dans les filets des deux gardiens de buts. Christian Hochstatter et Patrick Andersson avaient répliqué à deux tirs victorieux des Monégasques John Collins et Victor Ikpeba. A deux buts partout, le moment semblait venu, pour les *Allemands*, d'emballer ce match encore indécis.

On vit alors Hubert Fournier prendre plusieurs fois l'initiative, sortir de ses bases. Peut-être la fraîcheur du football monégasque avait-elle réveillé en lui cette envie de jouer qu'il avait *failli* perdre quelques années plus tôt, lorsque l'entraîneur suisse de Caen, Daniel Jeandupeux, lui réservait plus souvent qu'à son tour un strapontin chez les remplaçants. « *J'étais écœuré par le copinage*, se rappelle-t-il. *Moi, j'ai du mal à être le copain de mon patron. Je n'ai pas envie de le tutoyer, ce mec-là.* » Il envisage alors de renoncer à la carrière, de prendre la succession de l'affaire familiale, un hôtel de Clermont-Ferrand.

Mais le football a vite rattrapé l'ancien apprenti de l'INF Vichy. Par le bas : en 1993, il se « *remet d'aplomb* » en signant un contrat avec l'En-Avant Guingamp, qui venait de descendre en National 1. Trois ans plus tard, le club breton a assuré sa place en élite, et Hubert Fournier, vingt-neuf ans, s'est découvert de nouvelles ambitions grâce à l'« arrêt Bosman ». « *Je n'ai jamais eu de prétentions au-dessus de ma valeur, mais je ne me suis jamais sous-estimé non plus* », dit-il. Son agent prend finalement langue avec les Allemands du Borussia de Moenchengladbach, dans la Ruhr. « *Ce n'est pas la Côte d'Azur, mais ce n'est pas la terre Adélie non plus* », sourit-il.

En France, les dirigeants de « Gladbach », troisième de la Bundesliga *en 1996, avaient supervisé* les attaquants Sonny Anderson et Dely Valdes pour compléter leur cohorte d'étrangers (au nombre de huit cette année) et rejoindre le joueur le mieux payé du foot allemand, Stefan Effenberg. Mais ils opteront pour un défenseur : Hubert Fournier, « *parce que c'est un joueur rapide, solide* », explique Bernd Krauss, qui l'a titularisé dès le premier match de championnat.

Sur le terrain, Hubert Fournier, avec son allure faussement nonchalante, toujours très correcte, sa tenue très droite et sa chevelure brune, fait parfois songer à Manuel Amoros. « *Il démontre que l'on peut être un excellent défenseur sans prendre beaucoup de cartons* », dit de lui Stéphane Carnot, son ancien coéquipier de Guingamp.

En Allemagne, le deuxième Français de la Bundesliga (avec Marc Keller, attaquant de Karlsruhe) a toutefois dû se plier à de nouvelles règles, à « *un arbitrage plus strict* ». *Cela lui a valu* deux cartons jaunes dans le même match, suite à des tacles par derrière – « *En France, tu as d'abord droit à une réprimande !* » –, et puis plus rien.

Etait-ce le fait de retrouver une équipe française sur son chemin ? Ou s'agissait-il, au contraire, de nouvelles consignes de Bernd Krauss, destinées à éviter la troisième défaite consécutive de son équipe en trois compétitions différentes, en Coupe d'Allemagne, en Bundesliga et en Coupe de l'UEFA ? *Après une heure de jeu contre* l'AS Monaco, Hubert Fournier a donc tenté de s'extraire de ses figures imposées pour s'aventurer plus haut dans le camp adverse.

Trop loin, malheureusement pour lui : sur une de ses montées, le *Français de Moenchengladbach* sera débordé d'une aile de pigeon réalisée au milieu du terrain par la nouvelle étoile de Monaco, Thierry Henry, le jeune homme (dix-neuf ans) réputé le plus rapide du championnat de France. Cinquante mètres plus loin, après avoir écœuré Stefan Effenberg de sa pointe de vitesse époustouflante, le Monégasque, tout juste rentré en jeu à la place de Sonny Anderson, redonnera l'avantage à son équipe. Vingt minutes plus tard, dans les arrêts de jeu, son coéquipier Victor Ikpeba achèvera de démontrer les belles capacités d'adaptation de joueurs de l'AS Monaco, vainqueurs sur un score « à l'allemande » (4-2) d'un match disputé sur un rythme « à l'allemande ».

Eric Collier

La première manche pour Metz

Le FC Metz a préservé ses chances de qualification pour les huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA en battant (2-0), mardi 15 octobre, le Sporting du Portugal au stade Saint-Symphorien. Amara Traoré, dès la 5e minute, trompait le gardien lisboète d'une tête au *premier poteau, après un corner de Didier Lang. Neuf minutes plus* tard, le même Didier Lang marquait le second but d'un coup franc dans la lucarne gauche. En dépit de leur qualification au premier tour contre les Autrichiens du FC Tirol, les Lorrains ne parvenaient pas à résoudre leur inefficacité offensive : l'attaquant italien Maria*no Bombarda, un des meilleurs buteurs du dernier championnat des* Pays-Bas l'année dernière, n'a pas réussi à s'imposer en France. Lors du match retour, les Messins devront prouver la solidité de leur défense pour éliminer les Portugais, vainqueurs de Montpellier au premier tour de la compétition.

Galatasaray veut transformer ses supporteurs en actionnaires

Club d'étudiants francophiles à l'origine, le rival turc du Paris-SG modernise son financement

ISTANBUL
de notre correspondante

L'équipe de football qu'affrontera Paris-Saint-Germain jeudi 17 octobre en Coupe d'Eu*rope des clubs vainqueurs de Coupe, ne devrait* pas avoir a priori de points communs avec le célèbre lycée Galatasaray (du nom d'un quartier du centre d'Istanbul), qui avait été fondé en 1868 par les sultans ottomans pour former les hauts fonctionnaires de l'empire. Pourtant, au travers des décennies, les deux sont liées par un fil historique et un esprit d'équipe tenace.

A l'origine, l'enseignement à Galatasaray était résolument d'avant-garde, puisque, pour ouvrir vers l'Occident l'empire déclinant, le sultan avait décrété que l'enseignement se ferait en majeure partie en *français. De cette école*, qui fait aujourd'hui face à la concurrence des écoles privées, était issue jusqu'à récemment l'élite intellectuelle de Turquie. La diplomatie, les grands ministères, l'administration turcs *sont encore truffés de francophones et franco*philes qui ont fait leur apprentissage de notre langue sur les bancs du lycée.

Le sport, par contre, ne figurait pas parmi ses préoccupations majeures. Initialement, les joueurs de l'équipe de football, fondée en 1905, étaient tous des élèves, qui combinaient leurs études avec des séances d'entraînement moins astreignantes que celles des footballeurs d'aujourd'hui. Mais le sport professionnel a fini par prendre le dessus et, vers les années 50, le club *sportif a bifurqué dans une nouvelle direction*, sans pour autant rompre tout à fait ses attaches avec l'« *alma mater* », dont il porte toujours les couleurs. Les anciens élèves de Galata sont d'ailleurs pour la plupart de fervents supporteurs de l'équipe de football.

IMAGE DE MARQUE

Les sentiments des fans et la générosité du comité directeur – composé presque exclusivement d'hommes d'affaires et d'industriels prospères – ne suffisent cependant pas à couvrir les *frais du club. Galatasaray espère récolter* près de 1 million de francs de la vente des billets pour le match de jeudi, se prépare à franchir une nouvelle étape vers la commercialisation.

Pour affronter l'avenir, et se battre à armes égales avec les grands clubs d'Europe, Galatasaray prévoit à moyen terme de former trois compagnies pour *élargir et approfondir la* commercialisation d'une image de marque sans égale en Turquie et exploiter un marché potentiellement énorme, a expliqué son secrétaire général, Sinan Kalpakçioglu, lors d'une interview accordée au quotidien *Yeni Yüzyil*. Les supporteurs devraient pouvoir, dans le futur, devenir actionnaires de leur club favori. Il est également question de démolir en 1997 le stade Ali Sami Yen, *qui est situé au cœur du district des af*faires, pour le rebâtir plus beau qu'avant, avec l'addition d'un centre commercial et d'un parking de huit étages. A plus brève échéance, Galatasaray devrait lancer un fan-club ainsi qu'un magazine.

Si, au niveau des clubs, le football semble parfois n'être plus qu'une affaire de gros sous, dans les tribunes, sur les gradins, ce sport déchaîne des passions qui ne se monnaient pas. Le soutien accordé à une équipe se transmet souvent de génération au sein d'une famille, et les *supporters sont généralement loyaux à leur* club. Galatasaray, bien qu'en tête des 18 clubs de la ligue turque après neuf journées cette saison, a été critiqué pour un jeu jugé plutôt médiocre. Mais, jeudi, les fans arriveront par milliers, avec leurs écharpes jaune et rouge, leurs drapeaux et leurs slogans, pour défendre leurs *héros – Hakan, Hayrettin, Tugay et les autres* – face au tenant de la Coupe des coupes, le Paris-Saint-Germain.

Nicole Pope

L'escrime française se retrouve orpheline de la BNP

POUR L'ESCRIME française, l'atterrissage est un peu rude. Quelques semaines après son triomphe d'Atlanta (7 médailles et un effet médiatique sans précédent), elle vient de perdre son principal partenaire. La BNP a en effet décidé de ne pas renouveler l'accord de partenariat qui la liait avec la Fédération française d'escrime (FFE) depuis sept ans.

« *Cela va nous poser des problèmes économiques alors qu'en ce début d'olympiade il nous faudrait plutôt mobiliser des moyens financiers pour assurer la relève*, déplore Pierre Abric, le président de la FFE. *Nous espérions que nos résultats d'Atlanta allaient pousser la BNP à nous renouveler son soutien. Mais rien ne s'est concrétisé. Aujourd'hui, il y a urgence et nous lançons un appel à partenaires.* »

RECENTRAGE

Pierre Abric paraît amer. Sa demande de rendez-vous auprès de Michel Pébereau, PDG de la BNP, n'a jamais reçu de réponse. Et la banque invoque notamment, pour *expliquer son retrait, le peu de* « *visibilité* » pendant les Jeux d'Atlanta de son soutien à l'escrime française, alors que les partenaires du Comité national olympique et sportif français (Cnosf) – et notamment le Crédit lyonnais – *bénéficiaient pendant cette* période d'une belle publicité. Un argument soulevé à plusieurs reprises ces derniers mois par des partenaires de fédérations sportives et sur lequel médite aujourd'hui Pierre Abric..., par ailleurs vice-président du Cnosf.

Au-delà de ce point, on assiste tout simplement aujourd'hui au recentrage complet de la politique de parrainage sportif de la BNP autour du tennis.

« *Notre soutien à l'athlétisme avait pris fin progressivement entre 1993 et 1995*, rappelle Jean Petit, responsable des relations publiques et du parrainage à la BNP. *Il restait l'escrime et le tennis, mais nous n'avons pas souhaité repartir pour un engagement de quatre années – c'est-à-dire d'une olympiade – avec la première. Notre stratégie est de concentrer nos moyens sur un axe de sponsoring qui est le tennis, à travers des événements comme le tournoi de Roland-Garros ou l'Open de Paris-Bercy, mais aussi toute une série de déclinaisons au niveau des tournois locaux et des épreuves de jeunes. Les résultats des escrimeurs français ne sont évidemment pas en cause. Mais nous souhaitons trouver un équilibre entre les différentes formes de mécénat, qu'il soit sportif, culturel ou médical.* »

Le soutien financier de la BNP à l'escrime s'élevait à environ 1 million de francs par an contre 35 à 40 millions de francs annuels al*loués au tennis. C'était sans doute* le million de trop.

Gilles Van Kote

Dernier pari à New York pour Wayne Gretzky, la star du hockey sur glace

ATLANTA
correspondance

Sa fuite vaine et inutile du temps l'a conduit vers New York. Mais elle aurait tout aussi bien pu l'amener ailleurs, dans une autre patinoire, en Floride, au Texas ou en *Arizona. Wayne Gretzky, bien*tôt trente-six ans, est à peu près certain de découvrir partout où il se trouvera, en observant la glace, un même reflet usé de lui-même.

Il a choisi New York et le club des Rangers pour reformer avec Mark Messier, un *complice de* plus de vingt ans, le tandem de choc qui avait permis aux Oilers d'Edmonton de remporter cinq titres consécutifs de la National Hockey League (NHL), au cœur des années 80. Mais il a aussi, dit-on, choisi New York parce que les dirigeants des Saint Louis Blues, son précédent club, ne voulaient plus de *lui. Et il a choisi* New York, enfin, le jour où il a compris que les équipes prêtes à lui offrir un maillot, un casque et un salaire décent se comptaient sur les doigts d'une *seule main*.

Triste fin de carrière ? Peut-être. Mais Wayne Gretzky, certifié par les *experts plus grand* joueur de hockey sur glace de tous les temps, n'en est plus à se torturer l'esprit avec une telle question. A trente-cinq ans, il se sent encore capable de diriger le palet et de le *conduire vers le but adverse*, même s'il n'a plus la vitesse de ses vingt ans.

La saison passée, son score personnel lui a attribué une modeste douzième place au classement des meilleurs buteurs de la NHL. Et *son regard se perd en rêveries* lorsque les journalistes lui présentent comme un joyau le long chapelet de ses exploits passés : dix-huit saisons professionnelles, plus de huit cents buts, près de mille huit cents passes décisives et la *récompense de neuf trophées* du meilleur joueur de l'année.

SOIXANTE ET UN RECORDS

A lui seul, le Canadien possède *soixante* et un records de la NHL. Et certains d'entre eux, promettent déjà les spécialistes, ne seront certainement jamais approchés. Il pourrait en rester là et *quitter ainsi* la glace. Mais son appétit est intact. « *Je veux encore connaître l'euphorie de la victoire*, répète-t-il comme un refrain depuis son arrivée à New York. *J'attaque cette nouvelle saison avec la ferme intention de la terminer par un succès dans la Stanley Cup* (la finale du championnat de NHL). *Et si nous l'emportons en juin 1997 je prolongerais ma carrière d'une année supplémentaire pour essayer de l'emporter encore une nouvelle fois.* »

La victoire, Wayne Gretzky n'a plus que ce mot à la bouche. Il en ponctue chacune de ses phrases, s'en nourrit jusqu'à l'écœurement dans toutes ses interviews et le rappelle quotidiennement à ses nouveaux partenaires, comme s'il craignait de les voir oublier que c'est pour la victoire, seulement la victoire, qu'il a choisi de les rejoindre.

Un pari impossible ? Aux Etats-Unis, ils sont nombreux à le croire. A l'ouverture de la saison, vendredi 4 octobre, les pronostics ne donnaient guère de chances aux Rangers de rester jusqu'au bout dans la course au titre NHL. « *Messier et Gretzky auront tous les deux trente-six ans en janvier 1996*, expliquait un commentateur de la chaîne sportive ESPN. *Ils sont encore sûrement capables de régaler le public new-yorkais. Et ils savent à coup sûr jouer ensemble. Mais leur temps est passé. Et personne n'y peut plus rien.* »

La victoire, ce besoin presque physique de rester maître du palet, Wayne Gretzky n'en a pas perdu l'envie, mais il a fini par en oublier le goût. Son dernier succès en finale de la Stanley Cup remonte à 1988, l'année de son transfert d'Edmonton vers Los Angeles. Depuis, il lui a fallu découvrir la *signification du mot dé*faite, puis apprendre à en faire son quotidien.

En plus de sept ans passés sous le maillot des Los Angeles Kings, le Canadien a élevé trois enfants, perfectionné son golf, investi dans l'immobilier et décoré avec goût sa propriété du nord de la ville. Mais il n'a plus jamais porté à bout de bras le moindre trophée.

En février, sa fuite comme un voleur de Los Angeles vers Saint Louis n'avait pas d'autre raison que l'envie de se mêler à une équipe *a priori* taillée pour le succès. Son nouveau déménagement, de Saint Louis vers New York, ressemble à un chant du cygne. « *Rien ne sera facile avec les Rangers*, expliquait-il au soir de sa première rencontre au Madison Square Garden. *Le public m'a réservé une ovation à mon entrée sur la glace. Je sais qu'il attend beaucoup de moi. Et je sais également que le plus difficile, désormais, sera d'être perpétuellement comparé à moi-même. Mais je veux tenter ce pari jusqu'au bout.* »

Alain Mercier

■ **NATATION : le secrétaire général de la Fédération hongroise** de natation, Jozsef Ruza, a été suspendu pour deux ans par la Fédération internationale de natation (FINA). Il avait falsifié les résultats d'épreuves qualificatives aux Jeux olympiques d'Atlanta, pour repêcher, *en juin*, 11 des 22 nageurs de l'équipe olympique hongroise, qui n'avaient pas réalisé les minima nécessaires, grâce à des performances fictives.

■ **VOLLEY-BALL : la Chine s'ouvrira au professionnalisme** avec la création d'un championnat de clubs qui doit débuter en décembre. Ex-nation phare du volley-ball dans les années 80, notamment grâce aux nombreux succès de son équipe nationale féminine, la Chine souhaite *grâce à cette réforme*, revenir sur le devant de la scène internationale. Ses féminines ont déjà décroché la médaille d'argent aux Jeux olympiques d'Atlanta.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Eurocoupe	
Cinquième journée	
PSG-Racing (Fra.)-Hagen (All.)	97-61
Antibes (Fra.)- KK Zagreb (Cro.)	87-62
Coupe Korac	
Troisième journée	
Odessa (Ukr.)-Nancy (Fra.)	71-64

FOOTBALL

Coupe de l'UEFA	
Seizièmes de finale aller	
Bor. Moenchengladbach (All.)-AS Monaco (Fra.)	2-4
Metz (Fra.)-Sporting du Portugal (Por.)	2-0
Dynamo Tbilissi (Géo.)-Boavista (Por.)	1-0
Schalke 04 (All.)-Trabzonspor (Tur.)	1-0
Legia Varsovie (Pol.)-Besiktas (Tur.)	1-1
Karlsruhe (All.)-AS Roma (Ita.)	3-0
Slavia Prague (Tch.)-Valence (Esp.)	0-1
FC Bruges (Bel.)-National Bucarest (Rou.)	2-0
Helsingborg (Suè.)-Neuchâtel Xamax (Sui.)	2-0
Inter Milan (Ita.)-Casino Graz (Aut.)	1-0
Lazio Rome (Ita.)-Ténérife (Esp.)	1-0
Aberdeen (Eco.)-Brondby (Dan.)	0-2
Ferencvaros Budapest (Hon.)-Newcastle (Ang.)	3-2
Esp. Barcelone (Esp.)-Feyen. Rotterdam (P-B)	0-3
Guimaraes (Por.)-Anderlecht (Bel.)	1-1

Ces anomalies qui aident à comprendre les séismes

Les sismographes s'intéressent de près à des signaux inhabituels détectés avant le déclenchement des tremblements de terre

LES SÉISMES meurtriers jalonnent l'histoire. De Kobé, au Japon, en 1995, à Northridge, près de Los Angeles, en 1994, en passant par l'Iran en 1990, ou encore l'Arménie soviétique en 1988, pour ne citer que les plus récents. Ils montrent que les colères de la Terre sont fréquentes. Et imprévisibles.

Bien que des phénomènes précurseurs aux tremblements de terre soient observés depuis les annés 1960, tels qu'une activité du gaz radon dans le sol, une variation du niveau d'eau dans les puits, ou une microsismicité élevée, il n'existe pas à ce jour de méthode de prédiction sûre. On peut prévoir qu'il y aura un *tremblement de terre à tel endroit*, mais on est encore incapable de dire quand.

Cela n'empêche pas les géophysiciens de se mobiliser pour étudier systématiquement tous les précurseurs, afin d'arriver à élaborer à terme des modèles prédictifs fiables. L'analyse de ces événements permet aussi de mieux comprendre les mécanismes de déclenchement des séismes. L'étude de certains séismes lents, qui durent plus de cent secondes – au lieu de vingt secondes en moyenne pour un séisme de magnitude 7 par exemple – apporte des éléments de réponse.

CENT SECONDES

Tout récemment, en analysant après coup les nombreux sismogrammes enregistrés à l'occasion d'un séisme sous-marin lent qui a eu lieu le 14 mars 1994 sur la faille décrochante de Romanche au centre de l'Atlantique, deux chercheurs américains du Massachusetts Institute of Technology (MIT), Jeffrey McGuire et Thomas Jordan, et un sismologue français, Pierre Ihmlé de l'Institut de physique du globe (IPG) de Paris, ont mis en évidence un signal inhabituel dans les vibrations de la Terre. Ils ont constaté que le séisme avait été précédé, immédiatement avant son déclenchement, d'une *« anomalie spectrale à basse fréquence, entre 2 et 10 millihertz »* qui a duré environ cent secondes. Les trois chercheurs ont publié leurs travaux dans la revue américaine *« Science »* le 4 octobre.

C'est la première fois qu'une anomalie de ce genre a été détectée de manière aussi claire sur un sismogramme. Pour la faire apparaître, les scientifiques ont appliqué des techniques de traitement du signal aux ondes P – les premières à être détectées par les observatoires lors d'un tremblement de terre. Le signal *« lisse et long »* qui a précédé le séisme de Romanche est la signature de cette *« cassure lente qui charge la faille et déclenche un séisme rigide cassant »*, explique Pierre Ihmlé.

Dans la partie supérieure de la croûte terrestre, les failles peuvent en effet rester bloquées pendant longtemps en raison de frictions, alors que le mouvements des plaques tectoniques se poursuit de part et d'autre. Jusqu'au moment où la tension que subit la roche est telle que la faille se décharge *comme un ressort comprimé qu'on* libère soudainement, et provoque la rupture sismique.

Postulés à l'occasion du *« séisme du siècle »*, de magnitude 9, qui a fait 50 000 morts au Chili le 22 mai 1960, les précurseurs lents ont été, jusqu'à présent, détectés sur les séismes sous-marins dûs aux failles décrochantes. Ce qui est le cas de la faille de Romanche, longue de 900 kilomètres, lieu de coulissage entre les plaques Afrique et Amérique du Sud. Mais on n'en a pas encore trouvé – faute d'étude systématique – sur les séismes continentaux, qui sont pourtant les plus catastrophiques. Sauf au Chili, en 1960, où le précurseur, qui a duré dix minutes, a libéré autant d'énergie que le séisme lui-même.

Les anomalies spectrales, trop proches du déclenchement de la catastrophe, peuvent certes difficilement servir d'alerte. Elles ouvrent *néanmoins* une *piste intéressante* pour la compréhension des mécanismes qui contrôlent la rupture des failles, et qui prennent naissance dans la croûte terrestre, à 10 ou 20 kilomètres de profondeur. Malgré les simulations en laboratoire, les scientifiques n'ont ainsi pas encore trouvé d'explication à la faible vitesse de rupture observée chez les séismes lents : 1 kilomètre par seconde, au lieu de 3 kilomètres pour les séismes ordinaires.

Outre les informations apportées par les observatoires sismiques mondiaux qui sont maintenant *« arrivés à maturité et offrent une excellente résolution à basses et hautes fréquences »*, ajoute Pierre Ihmlé, les scientifiques peuvent aussi compter sur les sites pilotes. Bourrés de centaines de capteurs, ces sites d'observation ont pour but d'enregistrer en continu la quasi totalité des précurseurs sismiques. Ils sont placés dans les zones sismiques du globe : au Japon, en Chine, dans la vallée de Mudurnu (Turquie), en Californie, dans le nord du Chili. Un autre est en cours d'installation dans le golfe de Corinthe, dans le cadre du projet européen GAIA (Geotectonic Activity Instrumentation and Analysis) (*Le Monde* du 12 octobre 1995). Lorsque quelques séismes *« viendront se piéger dans un de ces sites, nous apprendrons certainement beaucoup »*, explique Pascal Bernard (IPG Paris), coordinateur du projet GAIA.

Christiane Galus

Le système Carmen modifie à la demande l'acoustique des salles de concert

Des chercheurs ont mis au point un dispositif actif pour adapter l'environnement sonore d'un lieu

Les caractéristiques acoustiques des salles modernes, souvent polyvalentes, ne sont jamais favorables à tous les usages. Elles peuvent être quelque peu adaptées à l'aide de panneaux mobiles et de matériaux absorbants. Un système électronique bien plus efficace, baptisé Carmen, vient d'être testé dans l'auditorium Rainier-III de Monaco. Les musiciens de l'Orchestre philharmonique de la principauté ont été enthousiasmés du résultat.

L'ACOUSTIQUE des salles de concert est une science qui implique la propagation du son dans l'air, la nature physique des matériaux qui le renvoient vers les musiciens qui le produisent, et le public qui l'écoute.

De façon intuitive, les anciens ont bâti des lieux idéalement adaptés à leur utilisation. Certains théâtres antiques sont parfaits pour la voix parlée. Le frottement d'une allumette sur un grattoir peut porter jusqu'au dernier rang. Certaines églises présentaient, au Moyen Age, les mêmes caractéristiques. Les prédicateurs s'y faisaient entendre de tous, malgré le caractère trop réfléchissant des pierres et des enduits de parement. Lors de restaurations récentes, les architectes ont découvert que les bâtisseurs avaient installé des amphores dans l'épaisseur même des murs. Leur embouchure affleurant les parois, ces cavités agissaient *comme autant de résonateurs.*

Le problème se complique quand on sait qu'il n'existe pas une acoustique de salle idéale. Chaque genre de musique nécessite un environnement sonore spécifique caractérisé par le *temps de réverbération*, qui s'exprime en secondes et correspond au temps mis par un son pour ne plus être audible. Pour la musique populaire et le jazz, on estime qu'il doit être de 0,8 à 1,2 seconde ; de 0,8 à 1 seconde pour une conférence ; de 1 à 1,2 seconde pour le théâtre ; de 1,3 à 1,5 seconde pour la musique de chambre ; de 1 à 1,6 seconde pour l'opéra, et de 1,7 à 2 seconde pour la musique symphonique.

Certains lieux sont parfaitement adaptés à l'utilisation pour laquelle ils ont été conçus. Ce n'est pas le cas de quantité de salles polyvalentes. Jusqu'à présent, les acousticiens s'efforçaient d'assurer leur adaptation de façon passive à l'aide de panneaux mobiles plaqués contre les murs et suspendus au plafond. En faisant varier leur inclinaison, en jouant sur la capacité des matériaux à réfléchir ou à absorber le son, il était possible de rendre la salle plus ou moins réverbérante.

Mais il est rare que ces corrections soient suffisantes. Dans certains cas limites, il n'y a rien à faire. C'est ainsi que le Philharmonic Hall de New York dut être démoli en 1976, quatorze ans après son inauguration et quelques millions de dollars dépensés en pure perte pour améliorer ce qui ne l'était pas de façon classique.

Jean-Paul Vian et son équipe du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) de Grenoble ont imaginé un dispositif « actif » pour résoudre le problème. Leur système baptisé Carmen (Contrôle actif de la réverbération par mur virtuel à effet naturel) se propose de faire varier le temps de réverbération des salles afin de les rendre réellement polyvalentes.

Constitué d'un ensemble de cellules associant un microphone et une enceinte acoustique réparties autour de la salle et au plafond, Carmen n'est pas assimilable à une sonorisation. Chaque couple micro-enceinte est plaqué contre les parois, captant et amplifiant dans le même temps les sons naturellement réfléchis après les avoir fait transiter à travers un filtre numérique et un amplificateur de puissance, de façon à augmenter à la demande le temps de réverbération sur une gamme étendue de fréquences.

Un "mur virtuel" à reverbération variable

Station de traitement informatique et électronique
Couple micro-enceinte
Acoustique naturelle
Acoustique optimisée
Infographie : Le Monde / Source : CSTB

Des couples micro-enceinte disposés contre les murs et le plafond captent les sons [illegible] les renvoient après avoir augmenté le temps de réverbération afin d'adapter l'acoustique de la salle à la musique jouée. La distribution spatiale du son n'est pas modifiée : Carmen est un "mur virtuel" et non un système de sonorisation.

Dimanche 13 octobre, ils ont réalisé un essai en grandeur nature dans l'auditorium Rainier-III, à Monaco, avec la complicité active des musiciens de l'Orchestre philharmonique de la principauté. L'effet est aussi spectaculaire qu'indécelable lorsque l'on n'est pas prévenu. Basse de plafond, sol revêtu de moquette, fauteuils de mousse recouverts de tissu laineux, l'acoustique naturelle de l'auditorium Rainier-III est très sèche : elle privilégie le son direct au son réfléchi.

GRAVES ET AIGUS RELEVÉS

Carmen semble écarter les murs, remonter le plafond et augmenter le volume ; la musique respire avec plus d'aisance ; les timbres paraissent plus soyeux ; le niveaux des aigus est relevé sans aucune brillance, celui des graves aussi, sans que cela crée des ondes stationnaires qui brouillent l'écoute dans les plus mauvaises salles. La balance de l'orchestre n'est pas changée, chaque groupe instrumental reste à sa place sur le plateau.

Les musiciens de l'orchestre monégasque et *James De Priest*, leur directeur musical, sont enthousiastes. Leur avis est capital, car pour qu'une salle de concerts soit bonne, il faut impérativement que les musiciens s'entendent bien sur le plateau.

Études et installation comprises, Carmen coûte entre 500 000 et 1,5 million de francs. Promis sans doute à un bel avenir, il semble *n'avoir qu'un seul « défaut »* : s'il peut allonger le temps de réverbération, il est incapable de le réduire. En sorte qu'il ne peut être utilisé que dans les salles présentant un temps de réverbération inférieur à celui souhaité. Carmen ne serait d'aucun secours à la *Salle Pleyel*, mais améliorerait grandement le Théâtre des *Champs-Elysées* et l'Opéra-Bastille.

Alain Lompech

Quand l'instrument de mesure s'efface devant l'oreille

LES LIMITES ACTUELLES de l'acoustique tiennent au protocole de mesures retenu pour analyser les caractéristiques d'une salle. Il y a quelques années, le prestigieux Carnegie Hall de New York a été restauré à l'identique. Les mesures avant et après travaux ne montraient aucune différence notable. Mais le pianiste Vladimir Horowitz affirma que la salle sonnait beaucoup moins bien qu'avant. Les scientifiques mirent en cause les oreilles de l'artiste âgé de quatre-vingts ans... Jusqu'au jour où l'on a découvert qu'un entrepreneur chargé de la réfection avait entassé les gravats sous la scène.

Si l'on avait réalisé un audiogramme d'Horowitz, on se serait effectivement aperçu qu'il n'entendait plus très bien, notamment les fréquences aiguës – comme toute personne de son âge. Mais ce que cet examen médical objectif ne dit pas, c'est qu'une oreille exercée écoute, certes, ce qu'elle entend, mais aussi ce qu'elle sait qu'elle doit entendre. Chaque note de musique correspond à une fondamentale et à une *série d'harmoniques aigus qui signent* l'instrument qui l'a produite. Horowitz connaissait mieux l'acoustique et la nature même du son du piano que les instruments ne permirent de les analyser.

« PSYCHO-ACOUSTIQUE » ?

Michèle Castellengo, responsable du laboratoire d'acoustique de l'université Paris-Jussieu, illustre cette notion en faisant passer un petit examen à ses étudiants en début de cursus. Elle *leur demande de transcrire phonétiquement* le langage des Bochimans d'Afrique du Sud. Ignorant que cette ethnie associe langage articulé et bruits de langue, la plupart de ses élèves ne transcrivent pas ce qu'ils identifient comme des parasites dus à l'enregistrement.

Il serait presque possible de parler de « psycho-acoustique », puisqu'il est entendu qu'un mélomane focalise son attention sur tel ou tel détail en fonction de sa capacité à discriminer *la hiérarchie des événements sonores organisés* par le compositeur. On pourrait d'ailleurs presque affirmer que la langue parlée dès l'enfance modèle un référent acoustique variable selon les populations : les pianos produits au Japon ont une sonorité plus claire que ceux produits en Allemagne.

La complémentarité de l'écoute objective et de l'écoute subjective n'a pas échappé aux chercheurs en acoustique. Ils ont accumulé des mesures réalisées dans des salles de concerts, *d'opéras, des théâtres et des salles de conférences*, modélisant ainsi des caractéristiques acoustiques adaptées à chaque utilisation. Mais lorsqu'ils interviennent sur une salle existante ou en cours de finition, ils adaptent à l'oreille ce qu'ils ont conçu sur leurs ordinateurs.

A. Lo.

En Californie, Internet met le plan des rues dans l'annuaire

SAN FRANCISCO
correspondance

Qui a besoin d'un numéro de téléphone a plus vite fait de consulter l'annuaire ou les renseignements que de s'aventurer sur internet. *Un tel* raisonnement s'appuie sur une pratique rarement démentie, mais semble ignorer qu'on peut offrir dans le cyberespace des services dont les autres *médias n'ont pas les moyens.*


INTERNET

At Hand, par exemple, ne se contente pas de mettre sur la Toile les 1,2 million de commerces californiens ayant le téléphone. Elle transforme les traditionnelles pages jaunes du Bottin local en liant chaque adresse à une carte électronique et en ajoutant des articles de revues spécialisées, et de guides type Michelin ou Gault et Millau.

L'usager branché accède à la page d'accueil de At Hand qui lui demande de s'enregistrer (le service est gratuit) et lui conseille de faire figurer certaines de ses coordonnées (adresse, code postal ou indicatif téléphonique). Il pose ensuite ses questions en ligne en tapant sur un formulaire banal qui lui permet de chercher par nom ou par type de commerce. D'un clic, une liste s'affiche *sur l'écran avec noms*, adresses, numéros de téléphone, cartes de crédit acceptées, jours et heures d'ouverture. Dans le cas où un article leur a été consacré par l'un des 45 guides et revues avec lesquels At Hand a un accord, il est accessible instantanément.

DIX ÉCHELLES POSSIBLES

Un autre clic suffit pour faire apparaître une carte sur laquelle figurent les commerces retenus. Il y a dix échelles possibles, depuis une vue d'ensemble de la région jusqu'à un plan détaillé des quelques rues adjacentes. Chacune peut être imprimée.

Plus surprenant, At Hand permet en outre de chercher les commerces autour de chez soi ou de son bureau. Une fois donnée l'adresse de référence, il suffit de préciser à quelle distance on est prêt à se rendre pour voir apparaître tous les dentistes, ou toutes les librairies dans un rayon de 1, 2, 3 ou 5 miles. Les commerces répondant aux caractéristiques recherchées apparaissent alors sur une carte.

At Hand est une création de Pacific Bell, la compagnie téléphonique californienne qui a regroupé dans une seule banque de données les adresses figurant sur les pages jaunes de tous les annuaires de l'État. Le programme permettant de lier chaque nom à plusieurs cartes est écrit avec Java, le nouveau *langage mis au point* par Sun Microsystems. Utile pour les usagers, At Hand pourrait devenir un instrument privilégié pour les annonceurs qui peuvent faire de la publicité sur mesure. L'étape suivante consiste à permettre le commerce en ligne.

Quarante pour cent du trafic sur la Toile part de la Californie ou y aboutit. Pacific Bell était dans une position privilégiée pour tenter l'expérience. Mais ce site surprenant invite à une réflexion plus générale sur l'utilisation de la Toile. Trop d'entreprises dépensent des fortunes pour y faire figurer leurs produits traditionnels sans la moindre modification, c'est-à-dire en ignorant ses spécificités.

Or, dans la mesure où le commun des mortels est plus à l'aise avec un journal ou un annuaire que devant un écran d'ordinateur hérissé de liens hypertextuels *conduisant* à un monde chaotique, le choix est vite fait. Sauf, éventuellement, si le nouveau médium offre des services qu'il est le seul à pouvoir fournir.

Francis Pisani
<fpisani@best. com>

★ At Hand : (http : //www. athand.com). Pour faire l'expérience depuis l'extérieur on peut, par exemple, donner comme adresse le 540 Bush Street (Consulat général de France) ; code postal : 94108 ; indicatif téléphonique : 415.

★ Yahoo (http : //www. yahoo. com) offre un service de renseignements avec des cartes dans certaines villes pour lesquelles il dispose d'un service local.

Marches écossaises

A la frontière anglaise, balade dans les collines vertes en compagnie de Walter Scott

KELSO
de notre envoyé spécial

Ici, l'Ecosse ne ressemble pas à l'Ecosse. Celle, du moins, des Grampians et des Highlands, dont les châteaux austères, les lochs lugubres, les montagnes bleues, les landes violettes, les moutons blancs à museau noir, les cornemuseurs en kilt, les clans bigarrés et les whiskies parfumés hantent la vision de cette terre celte peuplée de fantômes. Ici, au sud d'Edimbourg, dans les Lowlands, l'Ecosse est bucolique. Plantée d'arbres magnifiques et semée de fermes tristes, telles des bouées, sur les vagues vertes de collines rondes.

Une antichambre d'Ecosse, aussi pastorale que l'Angleterre toute proche, où les fameux *reivers* (voleurs de bestiaux) allaient jadis nuitamment s'approvisionner en viande fraîche. Quand les épouses jugeaient le moment venu de remplir le garde-manger, elles déposaient dans l'assiette une paire d'éperons... Nous sommes au cœur des *Borders*, ces Marches écossaises, bande de terre qui, pendant longtemps, sépara les « barbares » du Nord des « civilisés » du Sud, contrée soumise, des siècles durant, aux assauts des Anglais. Jusqu'à ce que l'union des couronnes d'Ecosse et d'Angleterre scelle, en 1603, les destins de ces frères ennemis.

Ici, s'étend une Ecosse pure laine ou, plus exactement, pure tweed. C'est là, sur les rives de la rivière du même nom, que se file, se tisse et se peigne cette étoffe de laine prisée des visiteurs qui foulent respectueusement les pelouses où se dressent les élégants squelettes roses des abbayes de Melrose, Dryburgh, Kelso et Jedburgh. Fondées au douzième siècle, elles ont été assaillies, détruites, reconstruites et redétruites avant de se figer dans le silence de ruines pathétiques.

Lieux où les pierres parlent et racontent l'épopée de l'Ecosse. Telle cette maison de Jedburgh où Mary Stuart, *queen of Scots*, malade, fit étape avant de rejoindre, en une folle chevauchée, son amant blessé. Ou la grille d'honneur de Traquair House, que son propriétaire ferma, en 1745, en jurant qu'il ne la rouvrirait que lorsque les Stuarts remonteraient sur le trône (elle est toujours fermée). Ou, encore, cette tombe de Dryburgh Abbey où repose Walter Scott (1771-1832), fils d'un avocat de Kelso et *sheriff* de Selkirk.

Walter Scott, homme des Borders et compagnon obligé du visiteur invité à découvrir la région avec les yeux de l'écrivain. De Scott's View, par exemple, un beau point de vue situé entre Dryburgh et Melrose, et où, dit-on, les chevaux qui le conduisaient à sa dernière demeure firent halte à l'endroit même où leur maître aimait à s'arrêter. Ici, l'Ecosse et son chantre inspiré ne font qu'un. Une Ecosse romancée et idéalisée au fil de poèmes et de romans pétris des légendes et des ballades dont son enfance fut bercée.


DESSINS NICOLAS D'OLCE

GALERIE DE PORTRAITS

Walter Scott ou l'Ecosse incarnée. A l'image d'Abbotsford House, née de l'imagination du père d'Ivanhoé et de Rob Roy. D'une simple ferme, il fit un château néogothique, où il résida plus de vingt ans, jusqu'à sa mort. Grandeur et décadence d'un auteur célèbre, prospère puis ruiné, condamné aux travaux forcés littéraires pour sauver son royaume. Lieu magique où, parmi souvenirs et armures, deux descendantes aux cheveux blancs veillent sur le cabinet de travail et l'imposante bibliothèque.

Walter Scott, vedette incontestée d'une galerie de portraits où se côtoient le pire et le meilleur. Des goujats comme ce Darnley, époux de Marie Stuart qui, furieux que cette dernière ait un jour décliné une partie de chasse (elle se pensait enceinte), se serait exclamé : *« Et quoi, faudrait-il arrêter de faire travailler une jument parce qu'elle est pleine ? »* Ce qui lui valut les réprimandes de son hôte, Sir John Stuart, le 4e Laird de Traquair.

Ce dernier pouvait-il imaginer qu'un jour, les châtelaines actuelles – Flora et sa fille Catherine Maxwell Stuart – poseraient dans le *Daily Telegraph*, avec Louise (la chatte), Ella et Clementina (les deux épagneuls) et Monty (le cheval), une légende précisant que, pour l'occasion, Catherine portait des pantalons de tweed (120 livres, environ 980 francs) et un pull en alpaga (75 livres, environ 610 francs) en vente à Scotch House, sur Regent Street, à Londres...

Difficile d'assumer son rang quand on est châtelain écossais. A moins, comme le duc de Roxburghe, propriétaire de Floors Castle (un château baroque au cœur d'un domaine ceint d'un mur de 10 kilomètres), d'épouser une riche Américaine. A chacun sa solution. Prenez, par exemple, lord Palmer, actuel propriétaire de Manderston, qui, en contrepartie de substantielles exonérations fiscales, ouvre au public, vingt-cinq jours par an, les portes d'une demeure où, pour quelques centaines de livres, il accueille également de riches chasseurs roturiers.

Insuffisant, apparemment, pour entretenir les cent neuf pièces du palais. Ainsi ce membre de la Chambre des lords a-t-il accepté que l'on tourne chez lui quelques scènes d'une série télévisée américaine inspirée des amours de la princesse Diana et du major Hewitt. Ce qui lui a valu d'être expulsé de la Compagnie des archers de la reine, chargée, chaque année, d'escorter la souveraine à son arrivée dans sa résidence d'Edimbourg.

Patrick Francès

Carnet de route

● **Y aller.** En avion, British Midland (tél. : 48-62-55-65) dessert quotidiennement Edimbourg de Paris-CDG via Londres. A partir de 1 450 francs A/R. Avec Air France (tél. : 44-08-24-24), de Paris-CDG, vol quotidien direct, à partir de 1 380 F (tarif Kiosque soumis à certaines conditions).

● **Circuit.** En boucle d'Edimbourg, *via* Peebles, Traquair, Selkirk, Abbotsford (de mars à octobre), Melrose, Dryburgh, Jedburgh, Manderston (mai-septembre), Floors Castle (de Pâques à octobre) et Kelso.

● **Etapes.** Près de Kelso, Sunlaws House (tél. : 19-44-1573-450331, de 140 à 180 livres, soit de 1 140 à 1 460 francs environ, la chambre double avec breakfast), un manoir dans un parc avec golf. Duns Castle (tél. : 1361-883211 ou 883033, 215 livres, environ 1 740 francs, la chambre double avec breakfast et dîner), un château gothique propriété de la famille Hay depuis trois siècles.

● **Renseignements.** Maison de la Grande-Bretagne, 19, rue des Mathurins, 75009 Paris, tél. : 44-51-56-20, Minitel 3615 Ecosse.

PARTIR

■ **AFRIQUE DU SUD.** Un pays aujourd'hui à découvrir, même le temps d'un long week-end. Les saisons y sont inversées par rapport à notre hémisphère, les prix nullement dissuasifs, et le décalage horaire (une heure en hiver) insignifiant. Des atouts qui s'ajoutent aux vols directs (en dix heures et de nuit) de la South African Airways. Quatre jours et trois nuits dans une réserve à partir de 9 000 F environ, vols et hôtels inclus. Vols Paris-Johannesburg ou Le Cap A/R à partir de 5 500 F et vols intérieurs à 330 F si on les réserve en même temps, à Paris.

★ South African Airways, 350, rue St-Honoré, 75001 Paris, tél. : 49-27-05-50. Office du tourisme sud-africain, 61, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. : 45-61-01-97. Et agences de voyages.

■ **ESCAPADE À HONGKONG.** Colonie britannique jusqu'au 1er juillet 1997, Hongkong offre un mélange d'architecture futuriste et de traditions chinoises avec ses temples et ses marchés. Du 1er décembre à la fin février, la Maison de la Chine en propose la découverte avec un forfait de 6 jours : 3 950 F par personne pour 3 nuits en chambre double (4 200 F en novembre) avec le petit déjeuner, à l'Hôtel Concourse, sur Kowloon, le vol direct sur Cathay Pacific et les transferts. Non compris : les repas, la taxe d'aéroport et les assurances.

★ Maison de la Chine, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, tél. : 40-26-21-95.

■ **VIENNE À ISTANBUL.** L'Hôtel Swissotel Istanbul-The Bosphorus accueille, dans sa salle de bal décorée et meublée dans le style de l'Opéra de Vienne, musiciens et danseurs autrichiens et turcs, à l'occasion d'une reconstitution du Wiener Opernball, l'un des bals célèbres de la saison viennoise. Cette soirée est programmée le samedi 30 novembre. Le forfait proposé (4 nuits/5 jours pour deux personnes avec arrivée au choix le mercredi, jeudi ou vendredi) s'élève à environ 4 566 F (environ 3 300 F pour une personne) avec les transferts, le séjour en chambre double, le brunch dominical, les petits déjeuners, le dîner de gala, le bal et une visite du Grand Bazar. Les bénéfices de cette soirée seront versés à deux associations de charité locales.

★ Réservations au Leading Hotel of the World, tél. : 05-90-84-44.

■ **GUIDES QUALIFIÉS.** Spécialiste des voyages culturels, Pro Arte International fait accompagner chacun de ses circuits de guides-conférenciers qualifiés : chercheurs, professeurs, conservateurs, etc. Exemples : Israël, du 17 au 24 novembre (9 600 F par personne en chambre double), en compagnie d'André Lemaire, directeur de recherches à l'Ecole pratique des hautes études, ou la région des Pyramides, en Egypte, du 21 au 28 décembre (11 200 F), avec Jean Yoyotte, professeur au Collège de France.

★ Pro Arte International, 8, place de la Concorde, 75008 Paris, tél. : 40-06-03-57.

Retour en Afrique occidentale

L'Afrique de l'Ouest, demeurée à l'écart des circuits touristiques pendant presque dix ans, à l'exception du Sénégal, revient tout juste sur le devant de la scène avec une desserte aérienne renforcée. Aux rébellions – notamment celles des Touaregs et des ethnies sédentaires, au nord du Niger et du Mali – s'ajoutaient les politiques instables et les économies à vau-l'eau. Raisons suffisantes pour dissuader le voyageur, d'autant que les tarifs aériens exorbitants supprimaient toute velléité. Un séjour en Afrique revenait deux fois plus cher que l'équivalent en Asie avec un standing très supérieur. L'hôtellerie demeure le point faible de l'Afrique occidentale.

De l'avis des familiers de la région, les signes de reprise sont là. *« Le trafic aérien explose »*, commente-t-on chez Air France. La compagnie nationale a augmenté ses fréquences sur Lomé, Bamako, Ouagadougou, Abidjan (vol quotidien), et commercialise des tarifs « Le Kiosque » autour de 3 500 F, l'aller-retour de Paris, en baisse de 50 % sur les prix d'avril 1995 ; idem pour les tarifs « Sabel » appliqués par Air Afrique.

Le monopole aérien a cédé, voilà deux ans, avec la mise en service, par Jacques Maillot, des premiers charters vers la Côte-d'Ivoire. Aujourd'hui, le PDG de Nouvelles Frontières assure des liaisons hebdomadaires vers le Niger, le Togo, le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, et annonce, en décembre, des vols pour le Burkina Faso et le Mali, avec des tarifs inférieurs, en moyenne, de 1 000 F à ceux des vols réguliers. Nouvelles Frontières programme toutes sortes de circuits « brousse » (de 2 500 à 5 000 F, pour une à deux semaines, vol en sus, 3615 NF ou tél. : 36-33-33-33) ou de séjours, à choisir à la carte.

La contre-offensive d'Air Afrique va de pair avec le retour d'un passionné du continent noir. Maurice Freund, l'ancien PDG du Point Mulhouse, affrète tout au long de l'hiver des vols directs aux couleurs d'Air Afrique Vacances, pour accéder aux portes du désert : Gao, au nord du Mali (13 vols spéciaux, en Boeing-737, à partir de 1 660 F ; premier départ à la Toussaint : 2 780 F ; et 2 vols sur Mopti, en pays dogon) ; Agadès, au Niger (11 vols de Noël à mars) ; et Atar, en Mauritanie (3 vols à la fin de l'année, réservations Le Point Afrique, tél. : 47-73-62-64).

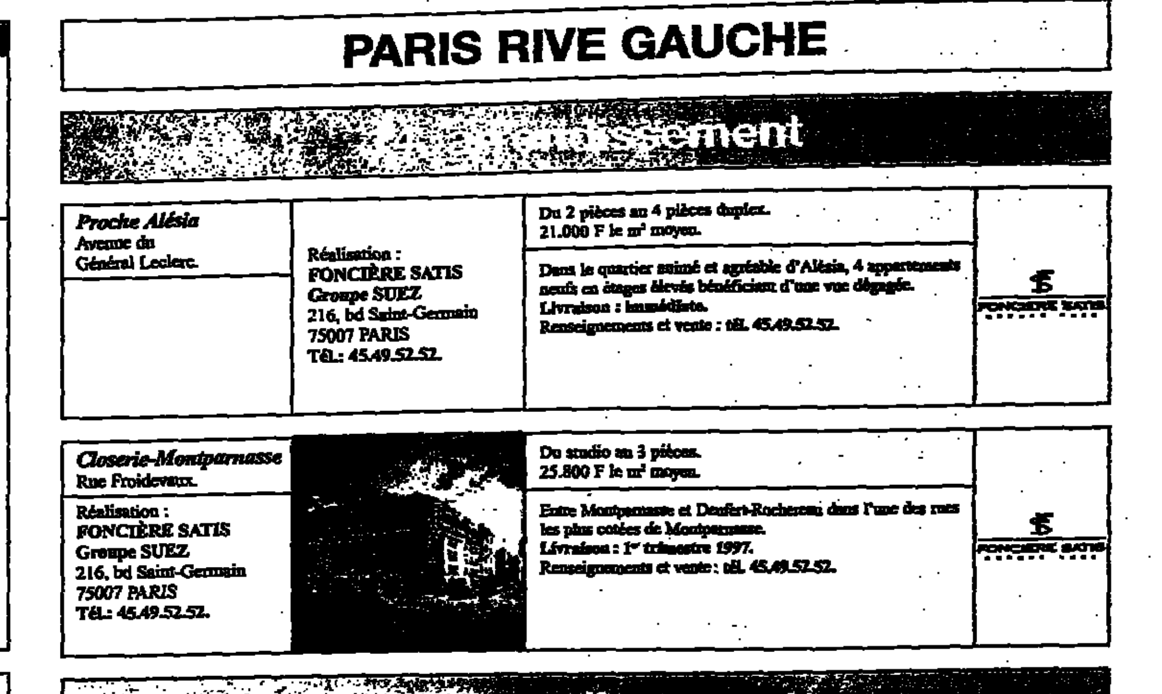
D'abord, Maurice Freund, en *« baroudeur des causes tiers-mondistes »*, vise à désenclaver une région située à 1 250 km de Bamako, la capitale malienne, et dont 60 campements et villages sont jumelés à des villes françaises. Sept vols tests (*Le Monde* du 8 février) ont été effectués avec succès, l'an passé, au départ de Lyon. A Gao, Le Point Afrique dispose d'une équipe dotée de 9 véhicules tout-terrain et de 2 pinasses aménagées pour le fleuve Niger, et propose : virées dans le désert et navigation, randonnées en pays dogon, raids en 4 × 4 ou méharées dans l'adrar des Ifoghas, *« la montagne des seigneurs »*, fermé pendant trente ans (de 1 840 F à 3 400 F, vol en sus). On peut quitter le pays par Tombouctou, Ouagadougou, au Burkina Faso, ou Niamey, au Niger, avec les vols réguliers d'Air Afrique, pour ne pas revenir sur ses pas. Faute d'entretien, les « grands » hôtels des villes demeurent en piteux état, tandis que les étapes de brousse offrant un minimum de confort restent à créer. Bienvenus sont les bivouacs sous les étoiles et la cuisine saharienne mitonnée sur la braise.

Florence Evin

IMMOBILIER

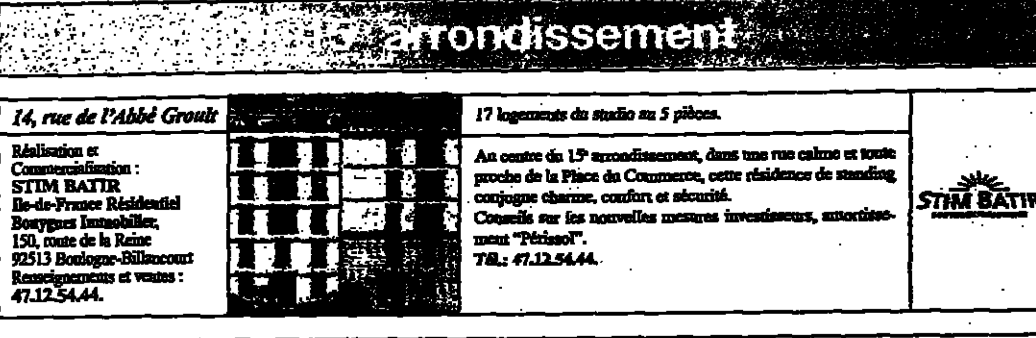
NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS RIVE DROITE



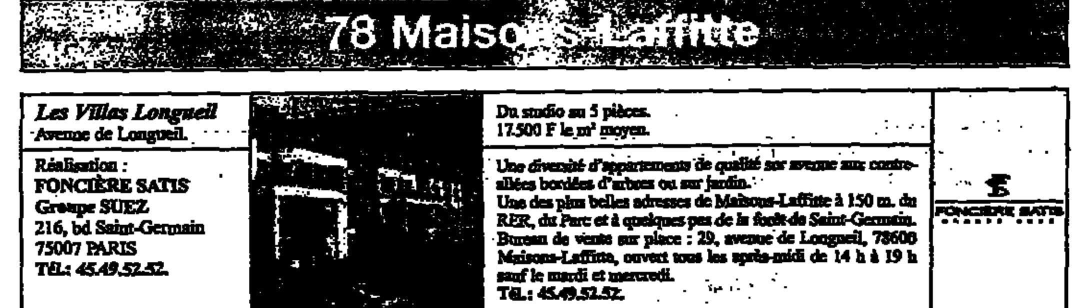
PARIS RIVE GAUCHE

...ssement

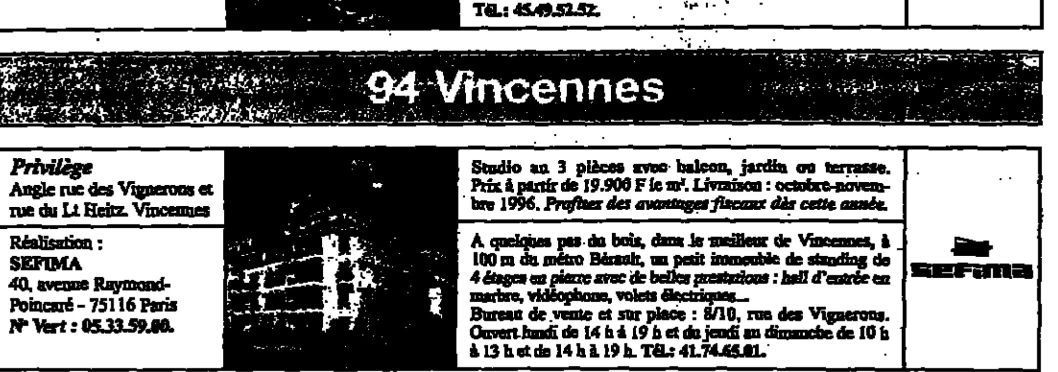


... arrondissement

RÉGION PARISIENNE



78 Maiso... Laffitte

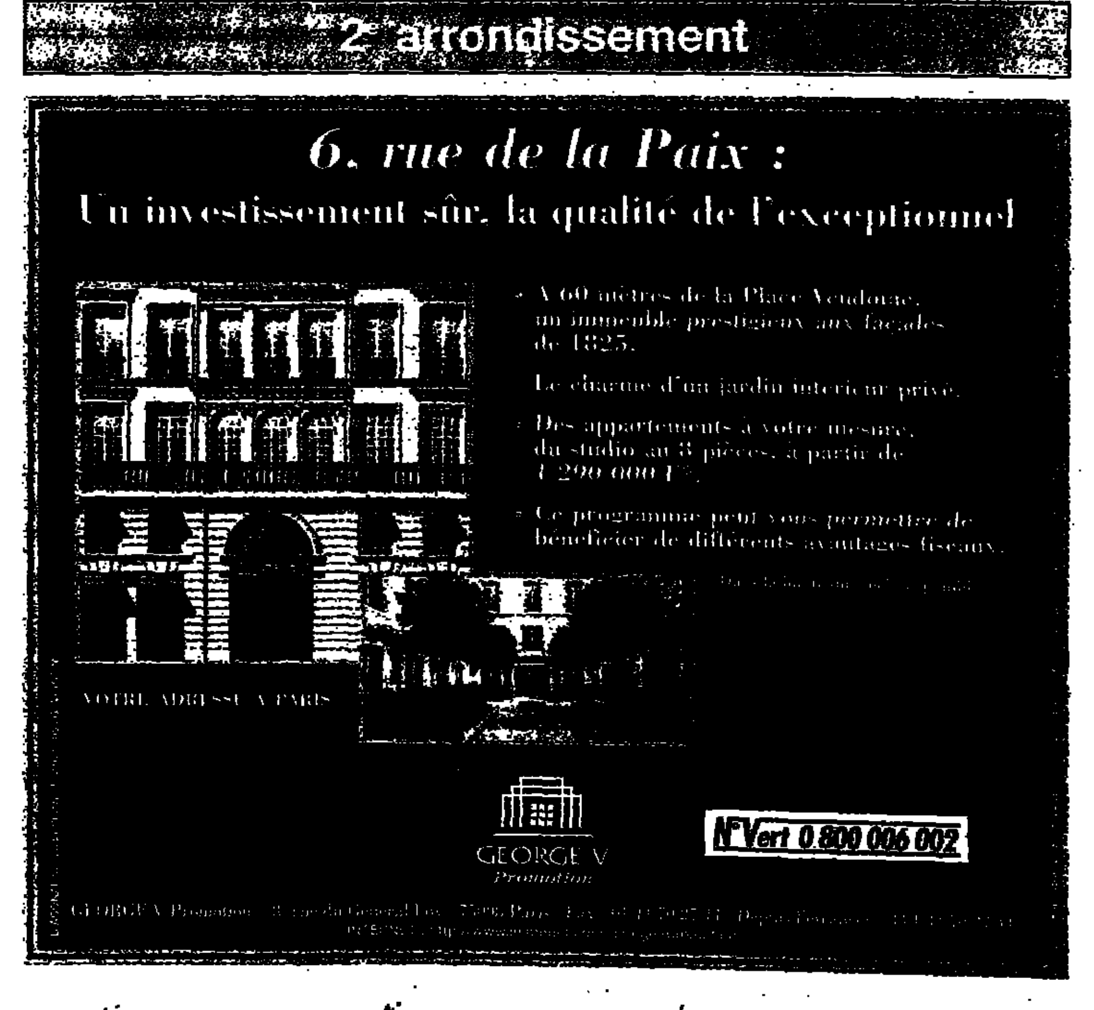


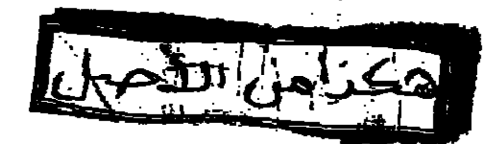
94 Vincennes



PARIS

2e arrondissement





IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

PONT-NEUF réc. stdg s/rue et jard. rare 3/4 p. à rafr. 91 m², park. 43-35-18-36

MARCHÉ ST-HONORÉ 5 P. 105 m² + service 2 500 000 F. IP 48-85-13-33

2e arrondt

OPÉRA - 130 M²
4 PCES - CARACTERE à rénover, 2e étg, asc. 2 450 000 F - 42-66-36-53

MONTORGUEIL 3 p. de caractère, poutres, 68 m² 1 700 000 F à débattre IP. 48-85-13-33

3e arrondt

RUE DE MONTMORENCY studio de caractère, 47 m² + mezzanine, 800 000 F. IP. 48-85-13-33

4e arrondt

SAINT-MERRI HÔTEL PARTIC-XVIIe 7 P. EN DUPLEX rénové confort, boiseries, soleil. 39-60-09-28 – 02-49-19-02

RUE JACQUES-CŒUR 4 p., 90 m², asc., bel imm. pierre de t., 1 800 000 F AIM. 01-53-01-99-01

ARSENAL 2/3 P.
JOLIE VUE. 1 040 000 F AIM. 01-53-01-99-01

ILE SAINT-LOUIS Gd 2 p. d'exception, 75 m², plafonds décorés Louis-XIV 2e ét., soleil, jardin HSP 3,50 43-26-57-67

ILE ST-LOUIS. Quai Bourbon s/cour, duplex de 71 m² + studio 18 m², 3/4e ét., asc. 2 470 000 F - 40-51-06-07

Ravissant 2 p. en duplex ds hôtel particulier Tél. : 01-42-78-64-33

5e arrondt

PANTHÉON pdt ét. élevé 6 p. 155 m², balc. chf indiv. charges min. 43-35-18-36

SAINT-MICHEL 5 P. 140 m² soleil, asc., balcon travaux 43-59-14-05

RUE PASCAL 2 p. à rénover, clair, 39 m² 660 000 F - 40-51-06-07

CLAUDE-BERNARD. Bon imm. ravalé, 2 p., vue dégag. bon état, calme, clair dble exposit., asc. 840 000 F - 43-25-97-16

LUXEMBOURG. Beau stud. av. mezzanine, s/cour, tr. clair bon ét., calme, parquet 545 000 F - 43-25-97-16

GAY-LUSSAC. Imm. P. de Paris, 2/3 p., à rénover, vue dégagée, soleil, 4e ét., asc. 950 000 F - 43-25-97-16

6e arrondt

VAVIN beau pierre de t. 5e, asc., 3/4 p., balc., terrasse. 2 580 000 F. MEL. 43-25-32-56

ASSAS-MONTAIGNE. 2 p. 50 m² 3e ét., imm. ancien, volume 1 060 000 F 40-47-67-82

DUROC. 3 p. 67 m², 3e ét. dernier ét., bon état soleil. PARIS SEINE 45-44-66-00

CHERCHE-MIDI. 30 m² 3e asc., bon plan, bon état. PARIS SEINE 45-44-66-00

CHERCHE-MIDI. 2 p. 50 m², soleil, calme, asc., balc. PARIS SEINE 45-44-66-00

Vavin anc., à rafr., 4e ét. pl. sud calme, 2 p., 30 m², id. ét. ou invest. 01-43-35-18-36

ST-ANDRÉ-DES-ARTS Imm. XVIIIe ravalé, duplex av. terr., séj. + 1 chbre parf. état, calme, charme 1 450 000 F - 43-25-97-16

THÉATRE DE L'ODÉON
Imm. caractère, 3 p., 113 m² charme, calme, clair, 3e ét. Bel emplacement, parfait état 47-42-40-01

Cherche-Midi, beau 2 p., 46 m² en étg, charme, pdt, cheminée Prix : 1 100 000 F. Tél. : 42-84-28-26

7e arrondt

VARENNE
Triple réception, 4 chbres, verdure, calme, 5 900 000 F 45-87-09-09

VANEAU. Très beau 100 m² env. gd séj., 2 chbres, soleil, calme. PARIS SEINE 45-44-66-00

VANEAU. 2 p. 42 m², 2e ét. Bon état, clair, calme. PARIS SEINE 45-44-66-00

CHAMPS-DE-MARS 140 m² dble recept., 3 ch., ét. élevé, asc., vue. 43-59-14-05

ROUSSELET. 4 P. 100 m², ét. élevé, asc., sur jardin. 43-59-14-05

VARENNE très spacieux 190 m², grand salon, s-à-m., 4 chbres 46-22-03-83 - 53-77-67-09

SOLFÉRINO. 165 m² grand salon, s-à-m., 2 chbres 46-22-03-80 - 53-77-67-09

UNIVERSITÉ. 310 m² grand salon, s-à-m., 6 chbres 46-22-03-80 - 53-77-67-09

BD ST-GERMAIN/STS-PERES idéal prof. lib., 100 m² env. 1er ét., 2 400 000 F 46-33-40-99

8e arrondt

8e RUE DU ROCHER, 90 m² 3 p., conft, pierre de t., 1 500 000 F
NOTAIRE
44-88-45-54

9e arrondt

SAGGEL VENDÔME

Mº TRINITÉ
34/36, RUE DE CLICHY

Résidence de standing s/magnifique jard. intérieur. Studio 46 m² + park. 936 000 F.

53-30-15-40
GROUPE UAP

Mº ST-GEORGES. 3 P. 65 m², 790 000 F. Bon plan Tél. : 43-59-14-05

2/3 P. 57 M²
Dans bel imm. ancien, calme, charme, 940 000 F. Tél. : 01-42-80-55-26

10e arrondt

Atelier artiste, 120 m² 4/5 p., HSP, 1 900 000 F. Tél. : 07-56-20-44

Gare du Nord, 5/6 p. 140 m², tt cft, 2 350 00 F Immo Marcadet 42-51-51-51

12e arrondt

DAUMESNIL 6 P. d'exception, 2 terrasses + loggia, box, cave, imm. stand. 1990, s/jard. et rue piétonne GERER 47-33-58-28 42-65-03-03

7 P. TERRASSES
entre BASTILLE et VIADUC calme, sol., penthouse, 5 ch. 6 200 000 F. Part. 43-44-01-90

LIMITE PARIS 12e 6/7 p., 185 m², 2 500 000 F, 5/6 p. stand., 145 m² + terras. 2 800 000 F. IP 48-85-13-33

13e arrondt

Pr Parc Montsouris, 51 m² magnif. 2 p., parf. état, cuis. équip., park. 43-35-18-36

BUTTE-AUX-CAILLES imm. récent, appts rénovés, 2 p. balc. ouest, 770 000 F, 3 p. balc. ouest, 960 000 F, 4 p. balc. sud, 1 320 000 F, cave et parking inclus, visites mardi, jeudi, samedi 14 heures - 18 heures 208, rue de Tolbiac. Métro Corvisart. SEFIMA 45-80-02-07

BUTTE-AUX-CAILLES. Stud. kitchen., s.-d'eau, s/rue, calme clair, 340 000 F 43-25-97-16

14e arrondt

3 p. DENFERT-ROCHEREAU 3e ét., confort, petites charges, 850 000 F. Syndic 40-47-67-82

DIDOT 2 p., s/verdure balc., clair, calme, soleil 630 000 F. MEL 43-25-32-56

Alésia, p. de t., 3 p. 53 m² à rafr., bon plan, calme, faibles chrges 43-35-18-36

Edgar-Quinet Raspail, 2 p. vue, asc., confort raffiné, 1 040 000 F - 40-47-67-82

3 p. à DENFERT, 3e ét., confort, tr. calme, petites charges, 850 000 F. Syndic 40-47-67-82

Denfert, stdg stud., 33 m², 590 000.
Denfert, anc. 2 p., 40 m², 680 000.
Montparnasse, stud., park., 692 000.
Montparnasse, 3 p., parking 1 650 000 F 01-43-35-18-36

Pr Montsouris, stdg 4/5 p. sans vis-à-vis, 110 m² à rafr. FNR. 01-43-35-18-36

MONTSOURIS. Réc. stand., gd studio, av. balc., s/jard. calme, clair, soleil, ét. élevé, asc., 590 000 F. 43-25-97-16

PARC MONTSOURIS. 4e ét. stand. appt, 90 m² + balc. 21 m², 3 chbres sur jard., box., 1 950 000 F. - 45-89-49-34

15e arrondt

Très gd studio, à Vaugirard-Abbé-Groult, 3e ét. asc., poss. park. 660 000 F - 40-47-67-82

CHARLES-MICHELS
Part. vend beau 2 p., 50 m² cuis., s-de-b., wc, cave, digicode, 5e étg, soleil, 900 000 F. Tél. : 40-59-49-25

PRÈS Mº 4 P., 93 M²
Duplex + terrasse neuf, sud, park. Part. 45-00-56-56

Mº DUPLEIX. Studio sur verd. ds bel imm. ancien, ensoleillé, calme, 350 000 F. Syndic 40-47-67-82

16e arrondt

FOCH PLEIN SUD
SPLENDIDE 300 M² triple récept., 3 chbres, 3 bains, studio et serv., garage, 10 800 000 F 09-92-49-81 – 01-47-17-00-00

V.-Hugo Etoile, studio 34 m² 5e asc., soleil, calme, récent, 750 000 F. 01-46-97-84-44

SAGGEL VENDÔME

PROCHE
MAISON RADIO
RER

Bel immeuble récent. Tous commerces.

2 P., 65 m², 1 394 000 F ; 4 P., 109 m², 2 293 000 F.

53-30-15-40
GROUPE UAP

16e BD MARBEAU, 4/5 p. + park. en s-sol, conft, pierre de t., vue dégagée sur bois de Boulogne 4 200 000 F
NOTAIRE
44-88-45-54

ETOILE - 200 M²
1er étg, asc., 6 pces en angle, SUPERBE PIERRE DE T. HABITAT ou PROFESS. 4 500 000 F - 42-66-36-53

17e arrondt

SAGGEL VENDÔME

87, AVENUE NIEL
PROCHE ÉTOILE
Imm. de grand standing.

3 P., 89 m², 2 133 000 F.

53-30-15-40
GROUPE UAP

Impasse Naboulet 2/3 p., clair, 730 000 F, habitable de suite. Tél. : 07-56-20-44

18e arrondt

18e quart. St-Bernard, joli 5 p., 85 m², soleil calme, dégagé, 1 000 000 F. X'IMMO 40-25-07-05

Loft atelier artiste, 80 m² + mezzanine + 50 m², s/sol, HSP 5 m 1 330 000 F - 07-56-20-44

Mº LAMARCK-CAULAINCOURT Rdc, imm. bourgeois, clair sur cour. Tél. : 07-56-20-44

Marcadet, 110 000 F. 1 p., 6e étg, plein sud. Marx-Dormoy, 190 000 F, studio 20 m², tt confort. Immo Marcadet 42-51-51-51

19e arrondt

BUTTES-CHAUMONT BEAU 2 PCES 49 M² 6e étg, asc., sup. pierre de t., soleil, vue dégagée, 750 000 F. - 42-66-36-53

HAUTS-DE-SEINE 92

MONTROUGE 2 p. 47 m², rd jardin, sud, soleil, rue Barbès, très agréab., 650 000 F. 40-47-67-82

NEUILLY CHÂTEAU 6e, asc., dble séj., 2 chb., tt cft. 2 200 000 F 42-64-18-26

SEINE-SAINT-DENIS 93

(93) VILLEPINTE 10' de Roissy. F2, 51 m² au 4e étage dans petite résidence calme de 5 ét. Expo. sud-ouest, séj. 26 m², cuisine neuve donnant sur loggia 8 m², cave, ascenseur, interphone, park. privé souterrain. Prix : 440 000 F. Tél. : 43-83-71-25

VAL-D'OISE 95

Villiers-le-Bel, F3, séj., 2 ch., sdb, gds rang., cuis. équipée avec séchoir, cave, park. Prix : 370 000 F. Tél. 39-88-86-15.

PROVINCE

(56) 100 m plage GUIDEL (7 km Lorient). Pt studio meublé, poss. louer à la semaine. 100 000 F à débattre. Tél. : 03-44-61-93-44

MAISONS

SEDAN (Ardennes) BELLE MAISON BOURGEOISE Prox. centre - Type F8 CC fioul - Caves voûtées, garage 4 V. Grande cour privative + maison annexe louée à usage de bureaux 850 000 F à débattre Rens. 24-29-04-16 après 19 h

93 PAVILLONS-SOUS-BOIS Maison d'archit. 280 m² hab. + jardin. 2 500 000 F IP 48-85-13-33

Proche DEAUVILLE (3 mn) maison face mer 4/5 P. cuis. équipée. Sur jardin 300 m². Crédit total. 650 000 F. 07-56-20-44

Saint-Germain-en-Laye (78). Maison de ville, 80 m², orientation sud, rez-de-chaussée : salon, séjour, cuisine équipée. 1er étage : 2 chambres, salle de bains, placards de rangement, w.c. séparé, sous-sol aménagé. Prix : 1 150 000 F. Tél. : 39-73-69-98 après 20 h.

PROPRIÉTÉS

A 1 h de PARIS 27 FOURGES Part. vd maison de maître (2 niv. + combles). Dépendances sans vis-à-vis 250 m², jardin + cour 3 000 m². Site classé. 950 000 F. Poss. meublée. Tél. : 39-65-97-23 (rép.) ou 42-42-36-89 (bur.)

Dans la SARTHE, ferme sur 4 500 m² terrain en lisière de forêt 170 000 F. 07-56-20-44

A SAISIR
ANCIEN
PRESBYTÈRE
80 MN PARIS SUD COURTENAY DIRECT A6 terrain 1 000 m², clos mur bordé rivière, séj., salon, cuis., bibliothèque, 4 chbres, bains, wc, chf cent., cave, gar., 590 000F 16-38-85-22-92 - 42 h/24 h.

FONDS DE COMMERCE

Paris 8e, presse, loto papeterie. CA : 2 650 000. Px : 900 000. Tél. : 43-59-14-05

APPARTEMENTS ACHATS

Propriétaire Parisien
VENDEZ VITE !
au prix du marché grâce au nouveau concept
EXCLUZIF'IMMO
rend.-vs pr évaluation au
40-40-70-25
pour une documentation laissez vos coordonnées sur fax ou répondeur au 40-40-70-33, durée moyenne constatée, au 1/10/96 entre 1re visite et disposition des fonds 109 jours : Excluzif'Immo.
Votre solution

PARIS SEINE Immobilier spécialiste du 6e et 7e arrdt rech. pour sa client. apparts ttes surfaces - 45-44-66-00

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS paiement comptant chez notaire 48-73-48-07

INTER PROJETS rech. sur Paris et est Parisien VOLUMES ATYPIQUES A LOUER OU A VENDRE 42-83-46-46

AIM 23, bd Henri-IV, 75004 Paris
01-53-01-99-01
rech. beaux appartements AU CŒUR DE PARIS

VIAGERS

Libre St-Mandé, près métro imm. gd standing, 5 P. 5e ét., soleil, hme 68 ans 1 350 000 + 7 000 F/mois Viagers CRUZ 42-66-19-00

Boulogne, occupé 79 ans, 3/4 P. + loggias, 84 m², neuf. 600 000 F + 4 858 F/mois 42-65-07-57

IMMOBILIER

VENTES

IMMOBILIER INTERNATIONAL

A vendre au Luxembourg
Immeuble de rapport,
quartier résidentiel
près du Kirchberg
(Communautés européennes)
– 650 m² sur 4 niveaux
(2 entrées),
– 2 terrasses 80 m² et 42 m²,
– ascenseur privé,
– 4 caves,
– 8 parkings + 3 garages fermés,
– terrain ± 13 A (poss. d'étendre).
Prix : 45,5 Mo Flux (à débattre)
Conviendrait à une prof. libérale.
Ecrire à : PERRY LUX INFORMATIE,
57, rue de Kirchberg,
L-1858 Luxembourg.

OFFRES

PARIS

MÉTRO SÉGUR
Chambre ensoleillée, équipée et meublée
7ᵉ étage, ascenseur
kitchenette, douche, w.c.
Branchement téléph., câble
2 800 F TCC.
Particulier à particulier
Tél. : 45-67-92-61

LUXEMBOURG. Studio 30 m², meublé, 4ᵉ ét., asc., 4 fen.
4 300 F cc. 45-51-07-24
Visites ce jour et demain, 13 h 15 h, 18 bis, rue Henri-Barbusse

XVᵉ PROCHE MONTPARNASSE,
100 m² au dixième et dernier ét., 2 grands balc., grande luminosité, pas de vis-à-vis, un double living, deux chambres au calme sur jardin privatif, une s. de b.,
une salle d'eau, toilettes séparées, nomb. placards, une cave, un box fermé.
11 000 F, charges comprises.
45-66-56-65. Part. à part.

GAY-LUSSAC imm PdT
2 P ref. nf, bon pla, tr. clair
parquet moul. cheminée
4500 F CC. 43-25-97-16

EXELMANS PdT 2/3 P
calme, soleil, 4ᵉ ét. asc.
Parf. état, 5 500 F CC.
43-25-97-16

IMMOBILIER INTERNATIONAL

La République Fédérale Allemande
– Administration Féderale des Finances –
offre à l'achat:
Tout le site de l'ancienne **caserne Rhön** y compris les bâtiments administratifs y inclus tout le matériel infrastructurel existant

Situation: Wildflecken/Landkreis Bad Kissingen, bonne desserte vers l'autoroute fédérale A 7 ainsi que vers les agglomérations Rhein/Main et Würzburg/Fürth/Erlangen.
Région faisant l'objet d'aides de la Communauté Européenne.
Le lieu Wildflecken se trouve dans le district rural de Bad Kissingen, limitrophe des Lender fédéraux de Hessen et Thüringen. Ainsi il n'est pas seulement situé au centre de l'Allemagne mais aussi au cœur de l'Europe. Dans cette région économique stable, les investisseurs futurs trouveront les meilleures conditions pour l'implantation de leurs entreprises.

Description: Caserne Rhön Wildflecken — environ 300.000 m²
Bâtiments administratifs — environ 30.000 m²
Exploitation future: Activités professionelles futures, santé, formation, sport, tourisme ou combinaison des activités précédemment mentionnées ou exploitation industrielle
Le bien se trouve dans un bon état général.

Sur demande à l'adresse ci-dessous indiquée, et contre paiement par chèque barré de DM 10.00, vous recevrez un exposé avec une description concrète ainsi que les conditions d'offre et de vente.

Toute personne intéressée est priée d'adresser le dossier de candidature jusqu'au 08.11.1996 inclus à l'adresse suivante:

Bundesvermögensamt Würzburg
Bismarckstraße 16 · 97080 Würzburg
Telefon: 1949 9 31 / 355 10 53 · Téléfax: 1949 9 31 / 355 10 40

LOCATIONS

A louer par propriétaire actuellement occupant, dans *immeuble XVIIIᵉ, caractère,* rue de l'Odéon, 5 pièces, 125 m², 4ᵉ étage sans ascenseur, bien exposé, cave, 14 000 F mensuels.
Visite ce mercredi de 17 h à 20 h ou sur rendez-vous au 43-26-30-00

11ᵉ VOLTAIRE loft atelier 160 m², 3 Chbres, usage mixte possib.
16 500 F IP. 48-85-13-33.

12ᵉ PRÈS BOIS 3 P, 68 m² + balc. Récent stand. bon état. Box
6 260 + ch. 43-61-88-36.

DENFERT-ROCHEREAU
Imm. anc. 3 P. ref. nf, bon plan, très clair. 4 500 F C.C.
43-25-97-16.

16ᵉ PRÉSID.-WILSON
SUPERBE 6 P Grande récept.
175 m². GD STANDING
22 000 F + ch. 42-66-36-53.

7ᵉ SOLFÉRINO, Superbe 5 P. 130 m², PdT, stand.
14 000 + ch. 42-66-36-53.

15ᵉ Mᵒ VOLONTAIRES
Beau studio 1ᵉʳ étg. Sud sur jardin. 3 000 F CC.
Parking possible.
ONIM, 44-07-32-05.

Comme un relais de campagne au cœur du Vieux Paris, duplex d'exception.
30 000 F net.
Serge Kayser 43-29-60-60

VILLA SEURAT (14ᵉ)
(cité d'artistes peintres)
MAISON LOFT
calme, verdure, 18 000 F net
Serge Kayser 43-29-60-60

Pour vos annonces contactez le
☎ 01 44 43 77 40
Fax 01 44 43 77 27

RÉGION PARISIENNE

94 FRESNES F5 71 m²
900 m RER accès direct Orly et Roissy, 4 000 F + ch.
Libre le 01-11-96.
Tél. (16) 46-66-70-64.

CACHAN Mairie
Dans hôtel part., App. 126 m²
SÉJOUR 60 m² avec VERANDA. 2 ch., S. d'eau, S.-B., Cuis. aménagée.
LOYER 10 000 F.
CSM, 43-86-04-10.

SAINT-MAUR 5' RER
STUDIO 20 m². Coin cuis. équipé, S. bains, WC, parking. LOYER 2400 F.
CSM, 43-86-04-10.

MEUDON bas route GARDES
Duplex 130 m² dern. ét.
Vue imprenable, calme, soleil. Séjour 45 m² dble expo, 2 SdB
12 000 F CC. 01-69-07-79-46.

Le Blanc-Mesnil centre (93), place du Marché, magasin 50 m² et appartement au-dessus 50 m², parfait état, idéal profession libérale.
48-30-15-40 (en soirée)

SAINT-CLOUD (92)
résidence d'exception 1930
AVEC PARC INTÉRIEUR.
Appartements de caractère
REFAITS A NEUF
– 2 p., 70 m², 2ᵉ ét. 7 632 F c.c.
– 3 p., 142 m², 4ᵉ ét., 14 550 F c.c.
AGIFRANCE 49-03-43-02

LOCAUX COMMERCIAUX

AUTEUIL 1970. 250 m², 12 bureaux
5 pkg, RdC, 1ᵉʳ ét., entr. part. salle d'archives, tt confort,
1 200 F/m² + 800 F/mois pkg.
Tél. : 46-51-21-59

DEMANDES

DE CIRCOURT ASSOCIÉES
Recherchons appartements meublés de qualité, Paris et région parisienne pour clientèle internationale
01-47-53-86-38

MASTER GROUP
47, rue Vaneau, 75007 Paris
rech. appts vides ou meublés
Ttes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS
42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116.
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & *VILLAS OUEST* Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05



Spécialisé en LOCATIONS D'APPARTEMENTS
1 500 transactions par an, 10 négociateurs performants, recherche appts ou maisons à louer PARIS PROCHE BANLIEUE.
Estimation gratuite, gestion et garantie de loyers possible.
PRÉBAIL 40-16-38-50

IMMOBILIER ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-50

18ᵉ CHAMPIONNET
local 77 m² s/jardin
Imm. neuf. - 42-71-23-30

9ᵉ REFAIT NEUF
Mᵒ Cadet 260 m², 3ᵉ ét.
Bel imm. ancien, 11 bureaux
Direct pptaire 42-71-23-30.

MAIRIE 18ᵉ
Boul. 225 m² avec réserve
Direct pptaire 42-71-23-30.

20ᵉ Mᵒ TÉLÉGRAPHE
1 000 m² divisibles de 100 à 250 m². Park. possib.
Direct pptaire 42-71-23-30.

Votre siège social domiciliations et tous services. 43-55-17-50

Chaque semaine retrouvez notre rubrique
IMMOBILIER
PROFESSIONNELS :
130 F HT la ligne
PARTICULIERS :
LOCATION
603 F TTC 5 lignes
2 parutions
VENTE
904 F TTC 5 lignes
3 parutions
Pour vos annonces contactez le :
☎ 01 44 43 77 40
Paiement possible par carte bleue
Dernier délai : mardi, 12 heures

PRESTIGE ET CARACTÈRE



FAUBOURG SAINT-HONORÉ
5 pièces. 5ᵉ étage, balcon, soleil, grand living, 3/4 chambres.
Etat neuf. 3.950.000 F.



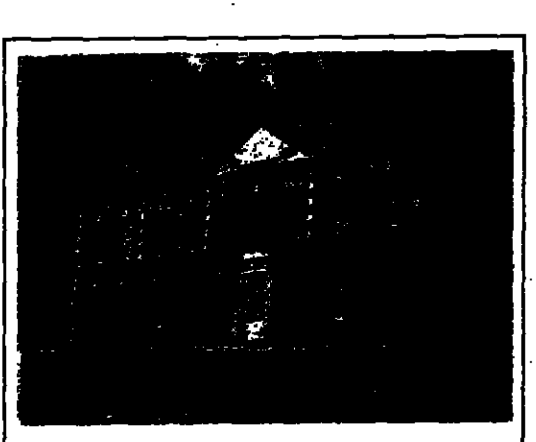
Société COMADIM
235, av. Le Jour se Lève
92651 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. 49.10.24.59 - 07.40.83.26



AVENDRE PARIS 4ᵉ
Sur les Quais, avec vue sur la Seine & l'Ile-Saint-Louis. Appartement 7 pièces principales + chambre de service (sho: 200 m²), dans un bel immeuble Haussmannien en pierre de taille, ascenseur, gardiens. Possibilité de parking à proximité.



A.I.M. Immobilier
23, bd Henri IV - 75004 Paris
Tél. (1) 53.01.99.01 - Fax (1) 53.01.99.00



AUX ENVIRONS DE PARIS
A 140 km de Paris, beau château datant du début du XVIIIᵉ siècle en pierres et briques, avec dépendances dans parc d'environ 2,58 hectares.

SIS SÉNÉCHAL
Tél. 45.72.95.21



LE VÉSINET
Par sa situation sur la plus belle avenue du Vésinet, par l'élégance de son architecture et la qualité de sa construction cette propriété s'impose sur le marché comme un investissement de première qualité. D'une superficie habitable de 330 m², dont 90 m² de réception, elle se présente de plus dans un état irréprochable et profite d'un très beau jardin de 3.300 m². Voici donc une affaire exceptionnelle. Réf. D.1624

AGENCE DE LA TERRASSE
45, boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet
Tél. 01.30.15.67.00 - 01.34.80.19.59



EN PROVENCE
Très belle propriété, comprenant Mas restauré 240 m² + Maison d'amis 160 m², 7 chambres, mezzanines, 3 sdb, 2 sde, sur 2,5 ha de beau terrain arboré, piscine 15 x 6, terrasse, serre, puits, source. VUE PANORAMIQUE.
Très bel environnement. Nombreuses possibilités.
Réf. 960 - Prix : Nous consulter.
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 90.28.82.83 - Fax 90.36.23.62



EN PROVENCE "EXCLUSIVITÉ"
Très bel environnement, beau mas en pierres en partie restauré, SH 250 m² + Maison d'amis restaurée 80 m², cave, abri, patio, cuisine d'été, terrasse, piscine, terrain 1 ha, source.
Très belle vue panoramique. Beaucoup de caractère.
Réf. 1099 - Prix : 3.100.000 francs.
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 90.28.82.83 - Fax 90.36.23.62



EN PROVENCE "EXCLUSIVITÉ"
Ferme de caractère en pierres, à restaurer. SH 100 m², dépendances 150 m², soit 4 pièces, écurie, cave, hangar, greniers, cour intérieure, bassin, fontaine, terrain 2.700 m², source.
Vue dégagée. Beaucoup de charme.
Réf. 1080 - Prix : 670.000 francs.
Demandez notre journal d'affaires - Gratuit
SARRO IMMOBILIER
12, cours Taulignan - 84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 90.28.82.83 - Fax 90.36.23.62



A 5 km de BORDEAUX, en direction d'Arcachon
Domaine de 169 hectares, comprenant :
- Maison de maître en pierre de Léognan (louée), cellier et orangerie attenants,
- 2 courts de tennis • 145 hectares de bois.

Sylvie Querleu - Tél. (1) 41.46.05.27
Pour autres massifs forestiers nous consulter

"PRESTIGE ET CARACTÈRE", C'EST CHAQUE MERCREDI DATÉ JEUDI
POUR PASSER VOS ANNONCES : TÉL. 44.43.77.40



Des nuages et des éclaircies

JEUDI MATIN, de la Bretagne à la Normandie jusqu'au Centre, au Limousin, aux Charentes et au nord de l'Aquitaine, les nuages et les belles éclaircies alterneront. Du Nord à l'Ile-de-France, les nuages du début de matinée laisseront place à de belles apparitions du soleil. Des Ardennes à la Lorraine, à la Bourgogne, jusqu'au Lyonnais et au Massif Central, les nuages seront abondants et porteurs d'averses. De l'Alsace à la Franche-Comté jusqu'à Rhône-Alpes, les nuages deviendront de plus en plus nombreux au fil des heures, avec des averses. Les brouillards seront fréquents sur la plaine d'Alsace.

Sur le pourtour méditerranéen et la basse vallée du Rhône, le soleil brillera largement avec un vent de nord-ouest soufflant à 90 km/h en rafales. Sur la Corse, il y aura encore quelques ondées, surtout sur le relief. Des Pyrénées au sud de l'Aquitaine, le ciel sera le plus souvent très nuageux, avec un risque d'averse.

Jeudi après-midi, de la Bretagne aux côtes alantiques, le soleil sera prédominant, mais les nuages reviendront en fin de journée par l'ouest. De la Normandie au Centre jusqu'à l'Aquitaine, les nuages et les éclaircies alterneront, avec encore un risque d'averse s'atténuant rapidement et un soleil devenant de plus en plus généreux. Du Nord à l'Ile-de-France jusqu'à la région Midi-Pyrénées, le soleil fera de belles apparitions, avec toujours un risque d'averse. Sur le pourtour méditerranéen, il fera beau, avec également un risque d'averse en Corse. Du Nord-Est au Massif Central jusqu'aux Alpes, le ciel restera menaçant avec des ondées ou des averses.

Les températures minimales iront de 5 à 8 degrés au Nord et de 6 à 12 degrés au Sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 13 à 16 degrés au Nord et 14 à 19 degrés au Sud.

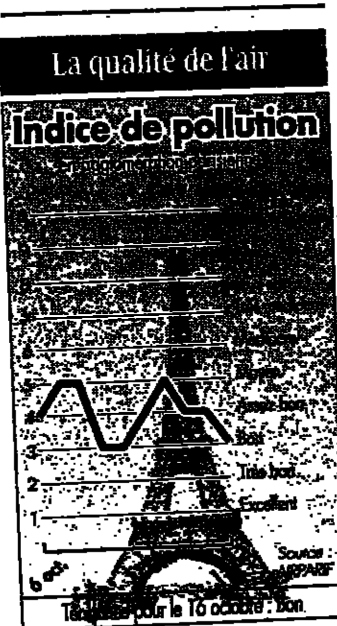
Vendredi, une perturbation traversera le pays, donnant de la pluie le matin sur l'Ouest et l'après-midi sur l'Est. La pluie sera modérée sur les régions nord et faible sur les régions sud. Seul le pourtour méditerranéen sera épargné, avec un temps restant assez bien ensoleillé. Les températures maximales iront de 15 à 17 degrés au Nord et de 18 à 21 degrés au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 17 octobre vers 12h00

La qualité de l'air

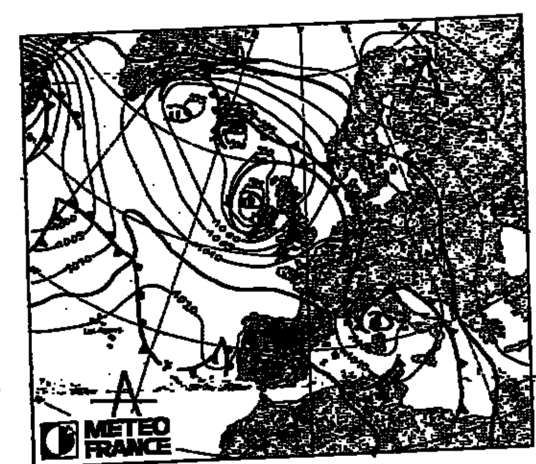




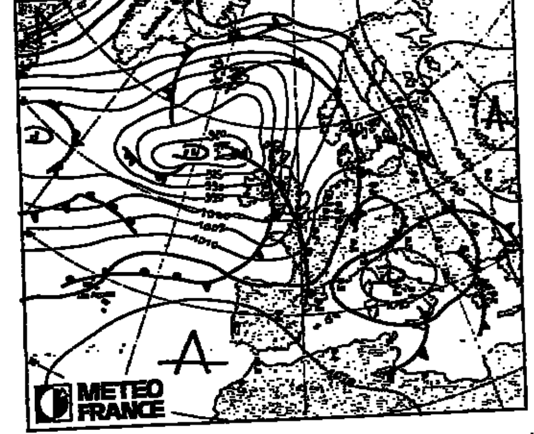


TEMPÉRATURES du 15 octobre maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	23/12
BIARRITZ	17/12
BORDEAUX	19/9
BOURGES	16/6
BREST	15/9
CAEN	16/5
CHERBOURG	15/8
CLERMONT-F.	14/10
DIJON	15/10
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	15/10
LILLE	16/5
LIMOGES	15/4
LYON	14/11
MARSEILLE	17/13
NANCY	16/11
NANTES	17/5
NICE	18/14
PARIS	16/7
PAU	16/9
PERPIGNAN	18/13
POINTE-À-PIT.	31/24
RENNES	16/7
ST-DENIS-RÉUNION	28/19
ST-ÉTIENNE	13/9
STRASBOURG	18/12
TOULOUSE	17/10
TOURS	18/5
ÉTRANGER	
ALGER	23/13
AMSTERDAM	17/7
ATHÈNES	22/15
BANGKOK	36/27
BARCELONE	19/12
BELGRADE	23/16
BERLIN	18/7
BOMBAY	35/24
BRASILIA	28/21
BRUXELLES	17/7
BUCAREST	21/6
BUDAPEST	20/12
BUENOS AIRES	22/11
CARACAS	30/20
CHICAGO	23/10
COPENHAGUE	15/9
DAKAR	34/20
DUBAI	38/23
DUBLIN	10/6
FRANCFORT	14/12
GENÈVE	14/9
HANOÏ	32/24
HELSINKI	3/0
HONGKONG	29/23
ISTANBUL	19/10
DJAKARTA	32/23
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	16/3
KINSHASA	28/22
LE CAIRE	27/16
LIMA	19/15
LISBONNE	21/16
LONDRES	16/8
LOS ANGELES	18/15
LUXEMBOURG	15/8
MADRID	19/9
MARRAKECH	25/13
MEXICO	24/12
MILAN	13/13
MONTREAL	10/-4
MOSCOU	9/2
MUNICH	16/9
NAIROBI	26/14
NEW DELHI	33/20
NEW YORK	15/7
PALMA DE M.	19/10
PÉKIN	19/10
PRAGUE	17/9
PRETORIA	30/11
RABAT	22/10
RIO DE JAN.	26/21
ROME	23/15
SAN FRANC.	18/13
SANTIAGO	17/6
SÉVILLE	24/12
ST-PÉTERS.	7/1
STOCKHOLM	10/9
SYDNEY	22/12
TENERIFE	27/22
TOKYO	24/15
TUNIS	26/15
VARSOVIE	17/7
VENISE	19/15
VIENNE	21/15



Situation le 16 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 18 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Coup de théâtre à Nuremberg

LES CONDAMNÉS à mort du procès de Nuremberg ont été exécutés la nuit dernière dans la prison de cette ville, à l'exception de Hermann Goering, qui, devançant de peu la justice humaine, s'est suicidé en avalant le contenu d'une ampoule de cyanure de potassium.

Commencées peu après 1 heure, les exécutions des grands criminels de guerre se sont terminées vers 3 heures. Elles ont été, par leur calme rigoureux, par l'absence impressionnante de scènes tapageuses et malsaines, le digne couronnement du procès magistral qui restera, suivant la parole du procureur général français, « *la manifestation solennelle et sereine de la justice éternelle* ».

C'est à minuit précis que le colonel Andrus, commandant en chef du service de sécurité du palais de Nuremberg, a annoncé le suicide, dans sa cellule, de Hermann Goering. Le reichsmarschall fut trouvé gisant, mort, sur le lit de camp, dans sa cellule, à 22 h 45. La sentinelle, qui avait constamment les yeux fixés sur lui, fut longtemps trompée par son immobilité et ne fut mise en éveil que lorsqu'elle entendit des râles émanant de la cellule. Peu après le suicide de Goering, le colonel Andrus se rendait dans les cellules des dix autres condamnés à mort et il leur donnait simplement lecture de la sentence du tribunal militaire international.

Quarante-cinq témoins au total ont assisté aux pendaisons des grands criminels de guerre nationaux-socialistes : les quatre généraux du conseil de contrôle allié de Berlin, les gardes figés au garde-à-vous de chaque côté du gibet, des médecins militaires qui n'intervinrent que pour reconnaître les dix décès, les huit représentants de la presse américaine, française, anglaise et russe, des interprètes et enfin quelques officiers de la IIIe armée d'occupation américaine.

(17 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6932

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III						■		■	
IV							■		
V					■				
VI				■					
VII		■							
VIII							■		
IX			■						■
X									
XI	■				■		■		

HORIZONTALEMENT

I. Maladie dont les rats sont atteints. – II. Réparateur de boussoles. – III. Celui de Satan est indigeste. – IV. Division dans l'Empire ottoman. Tranche de melon. – V. Bout de temps. Un danger en mer. – VI. Pronom. En cage, chez la fleuriste. – VII. Folle, peut nous laisser raide. – VIII. Partie fixe d'une machine. Pronom. – IX. L'erbium. Une laitière put le dire à un veau. – X. Peuvent être assimilées aux chansons. – XI. Dans le nom d'une pâtisserie. Peuvent embouteiller Paris.

VERTICALEMENT

1. Qui ont pris leurs marques. – 2. On peut y tailler une bavette. Un adverbe qui est ce qu'il est. – 3. Mangea très rapidement. Note. – 4. Pas imaginaires. D'un auxiliaire. – 5. Une prune. Moins avantagé que l'unijambiste. – 6. A réagi en homme. Tendance à foncer rapidement. – 7. Baie du Japon. Elevé dans les discussions. Conjonction. – 8. Quelque chose d'étrange. Pas comme des pierres qui roulent. – 9. Evidemment pas encaissée. Tonalité pour une messe.

SOLUTION DU N° 6931

HORIZONTALEMENT

I. Oto-rhino. – II. Pariétale. – III. Tus. Pépin. – IV. Ides. Même. – V. Miche. – VI. As. Ils. – VII. Aloi. Am. – VIII. Implicite. – IX. Sari. Loir. – X. Etendent. – XI. Ré. Gesses.

VERTICALEMENT

1. Optimaliser. – 2. Taudis. Mate. – 3. Orsec. Apre. – 4. Ri. Shilling. – 5. Hep ! Eloi. Dé. – 6. Item. Sides. – 7. Napée. Ions. – 8. Olim. Ratite. – 9. Enée. Mer.

Guy Brouty

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Vendredi 18 octobre

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Faidherbe-Chaligny, côté rue Faidherbe (Paris passé, présent).

■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 11 heures et 15 h 30, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *L'Autoportrait de 1660*, de Rembrandt, 12 h 30 ; les tapisseries du Moyen Age et de la Renaissance, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (50 F + prix d'entrée), 13 h 15, 1, place Painlevé (Institut culturel de Paris).

■ **DU CANAL SAINT-MARTIN** à l'église Saint-Laurent (50 F), 14 h 30, sortie du métro Jacques-Bonsergent (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES** et la rue Saint-Denis (45 F), 14 h 30, 92, rue Saint-Denis (Monuments historiques).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **MUSÉE RODIN** : exposition Marbres de la collection Thyssen (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Tourisme culturel).

■ **L'ANCIENNE « CHARTREUSE BEAUJON »** (45 F), 15 heures, sortie du métro Georges V côté pair de l'avenue des Champs-Elysées (Monuments historiques).

■ **LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY** et son fonds iconographique à l'Hôtel de Sens (45 F), 15 heures, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

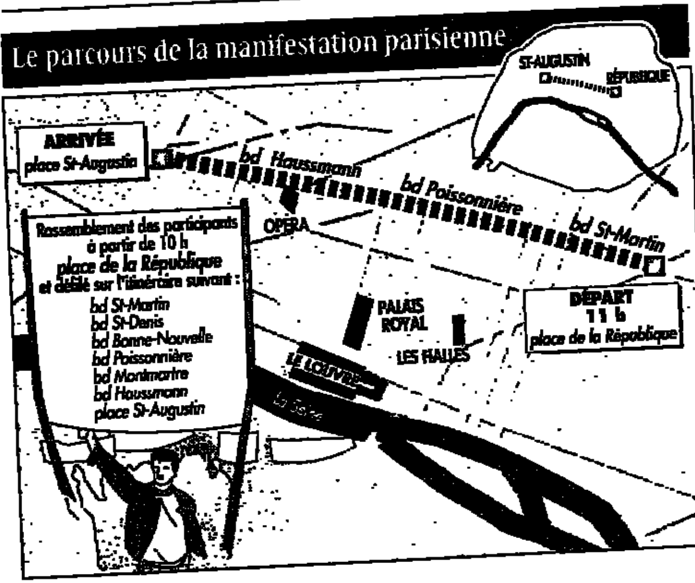
■ **L'HÔTEL LE MAROIS** et le quartier François Ier (carte d'identité, 50 F), 15 heures, angle de la rue Jean-Goujon et de l'avenue Franklin-Roosevelt (Didier Bouchard).

■ **MONTMARTRE** : le versant nord (60 F), 15 heures, sortie du métro Blanche (Vincent de Langlade).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition sur l'Arménie (50 F + prix d'entrée), 16 heures, 58, rue de Richelieu (Pierre-Yves Jaslet).

LA JOURNÉE D'ACTION DU 17 OCTOBRE

Le parcours de la manifestation parisienne



Le fonctionnement des services publics

■ **FONCTION PUBLIQUE** (Etat, hôpitaux et collectivités locales) : grève de vingt-quatre heures, à l'appel des sept fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU et UNSA), avec des défilés organisés dans les régions et départements, ainsi qu'à Paris. Certains services fermés.

■ **SNCF** : grève des trains du mercredi 16 au soir au vendredi 18 au matin, à l'appel de quatre syndicats (CGT, CFDT, FO, Sud). La SNCF prévoit un train sur trois en banlieue Ile-de-France, un train sur trois sur les TGV et grandes lignes, ainsi que sur les dessertes Nord, Est, Ouest, Sud, Sud-Ouest et Sud-Est de la France. Le trafic sera normal pour l'Eurostar. Pour les services régionaux de voyageurs, les prévisions de trafic seront communiquées par les directions régionales. Deux numéros verts, le 05-411-411 pour les grandes lignes et le 05-15-24-24 pour la banlieue Ile-de-France seront à la disposition des voyageurs, ainsi que le Minitel 3615 SNCF (code IDF, pour la banlieue parisienne).

■ **RATP** : préavis de grève de vingt-quatre heures reconductible, à l'appel de la CGT. La RATP prévoit un trafic perturbé sur les ligne 9 (Pont-de-Sèvres - Mairie de Montreuil) et 11 (Châtelet - Mairie des Lilas), une rame sur deux sur les lignes 2 (Nation - Porte-Dauphine), 5 (place-d'Italie - Bobigny-Pablo Picasso) et 7 (Mairie-d'Ivry-Villejuif - La-Courneuve). Sur les huit autres lignes du réseau, le trafic devrait être normal. Le trafic devrait être assuré entre 60 % et 70 % sur les lignes A et B du RER, mais à la demande de la SNCF les interconnexions sont interrompues. Pour les bus, les perturbations seront très variables, selon les secteurs. Numéro vert RATP : 05-15-11-11.

■ **EDF-GDF** : grève à l'appel de la CGT, FO, CFE-CGC et CFDT : pas de coupure.

■ **AVIATION CIVILE** (contrôleurs aériens) : grève de vingt-quatre heures, à l'appel de la CGT. La direction générale de l'aviation civile a prévu de mettre en place un service minimum correspondant à 15 % de l'activité normale.

■ **SANTÉ** : grève des soins des médecins libéraux à l'appel de trois syndicats (CSMF, SML et FMF). Grève dans les hôpitaux (soins non urgents) à l'appel de la Coordination médicale hospitalière, de la Confédération des hôpitaux généraux et du Syndicat national des cadres hospitaliers.

CINÉMA Deux films dominent les sorties de la semaine : la fresque historique *Capitaine Conan*, et le virulent conte moral *La Promesse*. ● BERTRAND TAVERNIER, dans le premier, adopte une forme ample inspirée du film de guerre hollywoodien pour évoquer la nostalgie d'un monde qui s'éteint, son thème de prédilection. ● LES FRÈRES DARDENNE, réalisateurs belges jusqu'alors inconnus, mais au parcours riche, inscrivent, dans un contexte très actuel, le conflit entre un père et son fils.





D.R.

Les grandes manœuvres du mélancolique général Tavernier

Capitaine Conan. Un épisode méconnu de la fin de la guerre de 1914-1918 sert de toile de fond à une réflexion sur la figure du héros au cinéma, et permet au réalisateur de poursuivre son obsession sur la fin des mondes

Film français de Bertrand Tavernier. Avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, Bernard Lecoq, Claude Rich, Catherine Rich, François Berléand. (2 h 10.)

« Moi, c'est taper fort, vif. et tout le temps ! » Conan est un baroudeur, un guerrier – et non un soldat (Conan lui-même fait cette distinction) –, un guerrier d'élite. Conan est un héros. Au cœur du théâtre des opérations, celui de la guerre de 1914-1918 dans les Balkans, à la veille de l'armistice, il joue sa partie en franc-tireur, de manière brutale, efficace et spectaculaire, flanqué de sa troupe de hardis nettoyeurs de tranchées, des Bretons pour la plupart, comme lui.

Inspiré par un épisode méconnu de la première guerre mondiale et par le roman que lui a consacré Roger Vercel, le dix-huitième film de Bertrand Tavernier s'attache d'abord à établir un contraste. Celui qui oppose les grandes offensives, décidées bureaucratiquement par l'état-major et menées avec d'énormes moyens en hommes et en matériel, et les coups de main audacieux de la bande à Conan. Sang et mort dans les deux cas, mais ce n'est pas le même sang, pas la même mort, suggère la construction du récit : ici, un massacre injuste, absurde, au nom d'un intérêt collectif obscur ou de la gloriole de ceux qui donnent des ordres et n'en subissent pas les conséquences ; là, des actions qui trouvent dans le courage, l'adresse et la volonté d'agir de ceux qui les pratiquent leur propre justification. Tout est affaire de forme, de style.

Conan est donc un héros : celui qui, par la personnalisation de son geste, donne un sens à une petite tuerie dans une anfractuosité boueuse, et ainsi s'inscrit dans une histoire plus grande que lui, plus grande que l'événement auquel il participe, celui qui s'inscrit dans une lignée. Tavernier s'intéresse peu à ce que signifie un héros réel, en temps de guerre, son originalité, son utilité réelle et symbolique pour ses supérieurs, les sombres contreparties qui accompagnent souvent ceux qui se distinguent dans des situations exceptionnelles et se retranchent ainsi du commun des mortels. Le cinéaste recourt, volontairement, à une série de clichés (empruntés surtout aux représentations guerrières sur grand écran) : son enjeu n'est pas la vérité de l'authentique Conan, mais la possibilité d'un héros de cinéma.

UN HÉROS

Le héros est une importante question de cinéma. Une de celles auxquelles est particulièrement confronté un réalisateur comme Bertrand Tavernier, porteur d'une tradition du cinéma « classique », celle où, précisément, il allait de soi d'avoir des héros à l'écran. Ce « fil rouge » court tout au long du film – sans que celui-ci s'y réduise. Il court avec d'autant plus de vivacité que Philippe Torreton donne au rôle-titre une densité et une énergie qui consacrent sans ambiguïté son talent. Mais *Capitaine Conan* ne conte pas la seule histoire du capitaine Conan.

Face à lui, Tavernier met en place un deuxième personnage positif, de nature fort différente, un jeune officier intellectuel, démocrate, Norbert, initié à la dure par Conan aux réalités du combat et de l'amitié virile des hommes d'action. Il deviendra avocat puis procureur devant les tribunaux militaires qui règlent les comptes de la hiérarchie, une fois la guerre terminée, au sein d'une armée d'Orient toujours pas démobilisée, et qui erre de convois ferroviaires en casernements dans les villes de la région. Cette piteuse aventure se terminera dans les sanglants et obscurs combats contre les révolutionnaires russes et hongrois, tandis que Conan et Norbert s'opposent sur leurs conceptions de l'honneur sans cesser de s'estimer, avant que la fureur des affrontements les réconcilie.



DESSIN JACQUES VALOT

Le principal ressort dramatique du film fonctionne sur la rencontre des deux hommes : Conan l'archaïque, le « médiéval » – dont la figure est redoublée, version chevalerie, par celle de l'aristocrate De Scève (Berbard Lecoq) –, face à Norbert, moderne et républicain. La mise en images de Tavernier se réfère explicitement, et parfois complaisamment aux grands films de guerre américain. Mais le modèle le plus direct dont s'inspire cet érudit des productions hollywoodiennes est davantage celui d'un grand western, *L'Homme qui tua Liberty Valance* de John Ford : on retrouve l'alliance entre un homme du passé, porteur des antiques vertus (que jouait John Wayne chez Ford) et qui résoudra l'intrigue mais qui est historiquement promis à la disparition, et celui (c'était James Stewart en homme de loi – lui aussi – dans le western) qui représente les valeurs nouvelles, collectives et non plus individuelles, sous le signe de la raison et du droit.

Le cinéaste a souhaité intégrer cette trame à une fresque historique, avec mouvement de foules, débauche de moyens et d'explosions, nombreux récits secondaires se faufilant entre les principaux protagonistes. C'est ici que *Capitaine Conan* trouve sa limite. La composition générale de l'oeuvre apparaît singulièrement déséquilibrée, le prologue où Tavernier fait manœuvrer ses troupes est trop long, on perd étrangement en chemin le personnage central durant une partie du film, le réalisateur sacrifie à l'un de ses péchés mignons depuis son premier film d'époque (*Que la fête commence*, 1975), le goût de l'anecdote authentique dont la saveur séduit son palais de gourmet, mais embarrasse ses films.

UNIFORME TROP GRAND

Il y a un général cynique et désinvolte, une grande bourgeoise éplorée qui cherche son fils emprisonné, un hold-up, des amours passagères dans Bucarest occupé, l'éveil de la conscience révolutionnaire dans la troupe. Il y a les guérilleros de Bela Kun, de tricolores culottes de peau folkloriques et des bidasses pittoresques... Il y a la gourmandise – qui parfois devient boulimie – du cinéaste, d'encore une scène « à faire », d'encore une notation. Malgré son enjeu passionnant et nombre de séquences réussies, *Capitaine Conan* donne alors le sentiment de flotter dans un uniforme trop grand. Jusqu'à l'épilogue, qui achève d'amarrer le film au thème principal de Bertrand Tavernier, cinéaste nostalgique, sous la diversité des récits et des genres qu'il aborde depuis son premier film, *L'Horloger de Saint-Paul* (1974) : le thème d'un monde qui va disparaître sans retour, ce monde qui est à la fois un âge de l'humanité et une une ère du cinéma.

Jean-Michel Frodon

A l'école de guerre américaine

UNE SEULE INDICATION vient baliser *Capitaine Conan* : les Balkans, septembre 1918. Le film de Tavernier aurait pu en proposer beaucoup d'autres pour mieux resituer le sort de cette armée d'Orient, restée mobilisée sur le front de l'Est bien après la signature de l'armistice et trimbalée en Bulgarie, en Hongrie, et en Russie, pour se battre contre les alliés d'hier devenus les ennemis bolcheviques.

Les manœuvres de cette armée, maintenue après l'armistice dans un état de pourrissement, reflètent un état abstrait du combat, un « ni guerre ni paix » dont les soldats ont du mal à saisir la signification. Cette abstraction, inscrite dans le sujet même de *Capitaine Conan*, était déjà celle visée par un certain cinéma de guerre américain, de Samuel Fuller à Francis Ford Coppola, qui dépassait le cadre strictement historique d'un conflit, que ce soit la deuxième guerre mondiale, la Corée ou le Vietnam, pour s'inscrire dans une réflexion plus générale sur la guerre.

LES VUES DE FULLER

Dans *Au-delà de la gloire* (1980), Samuel Fuller racontait le destin d'une unité d'élite pendant la seconde guerre mondiale, la Big Red One, où il avait servi, et qui avait combattu pendant deux ans en Europe et en Afrique. Fuller tenait, contre l'avis de ses producteurs, qui avaient fini par imposer leurs vues, à ce qu'aucun carton ne vienne s'insérer dans le film, de manière à ce que le spectateur ait du mal à distinguer le débarquement d'Afrique du Nord de celui de Normandie, l'année 1944 de l'année 1945. Dans *Au-delà de la gloire*, Fuller semblait se désintéresser du combat proprement dit pour se concentrer sur le sort du combattant. Très sobre, évitant le spectaculaire, son film consacrait beaucoup de moments à l'épuisement, aux temps morts, à tout ce qui pouvait se passer dans la tête d'un soldat entre deux assauts.

Selon son auteur, le thème principal du film était la survie, laissant au second plan des questions plus philosophiques pour privilégier une approche pragmatique du soldat. Il est facile de voir ce qui, dans son film, a pu retenir l'attention de Tavernier. Lui aussi se concentre sur le sort d'un homme, Conan, à la tête d'une cinquantaine de soldats, sortis pour la plupart des prisons militaires, et transformés en un commando d'élite chargé de nettoyer les tranchées au couteau. Plus concerné par les à-côtés de la guerre que par les scènes de bataille proprement dites, Tavernier s'intéresse surtout au sort d'une division maintenue en état de guerre, en partie désœuvrée, et conduite à des exactions la mettant en porte à faux par rapport au règlement militaire.

Capitaine Conan doit aussi beaucoup à *Cote 465* d'Anthony Mann. Ce chef-d'oeuvre du film de guerre s'intéressait au sort d'une patrouille durant la guerre de Corée, devant atteindre coûte que coûte le point désigné par le titre. Le titre original du film de Mann, *Men in War* (« Hommes en guerre »), aurait aussi bien pu être celui du film de Fuller que celui de Tavernier. S'échappant volontairement d'un contexte historique encore brûlant – le film date de 1957 –, le réalisateur s'attachait à décrire une certaine idée de la guerre. C'est tout juste si l'on apercevait l'ennemi nord-coréen !

LE VIETNAM DE KUBRICK

Dans la même lignée, *Full Metal Jacket* de Stanley Kubrick (1987) devait beaucoup à Anthony Mann. Visant comme ce dernier à l'abstraction, Kubrick recréait un Vietnam composé de ruines qui auraient pu être les décombres de n'importe quelle ville sinistrée. Mann est arrivé avec *Cote 465* à imposer un traitement moderne de la guerre au cinéma, dont on perçoit les prolongements dans *Capitaine Conan* : un traitement plus abstrait, et paradoxalement plus réaliste que le film de guerre classique, car il s'attache à décrire un soldat en proie au doute, davantage motivé par un vouloir-survivre que par un patriotisme de façade.

Samuel Blumenfeld

L'armée oubliée par l'armistice

DISTINGUÉ par le prix Goncourt l'année même de sa parution en 1934, *Capitaine Conan* (réédité chez Albin Michel en 1988) est moins un roman de Roger Vercel (1894-1957) qu'un récit autobiographique, hommage aux groupes francs composés de « préventionnaires » et autres gibiers de tribunal militaire, qui menèrent en commando une guérilla sauvage sur le front d'Orient, loin des images convenues de la Grande Guerre. Comme un tombeau littéraire pour ces « nettoyeurs de tranchées » qui, en repoussant les limites de la déshumanisation du combattant, signèrent les pages capitales mais occultées d'une guerre indicible. Ces *« guerriers »*, au dire de leur chef Conan, gagnèrent seuls une guerre que les soldats « ordinaires » se contentèrent de faire.

Mobilisé en 1914, à vingt ans, le jeune Roger Vercel connaît les tranchées et combat en Champagne et sur la Somme, avant de partir en 1918 pour l'armée d'Orient. Il y sert lorsque le général Franchet d'Esperey est envoyé sur ce terrain d'action éloigné, comme abandonné du haut état-major. Les pièges spécifiques (marais paludéens ou reliefs abrupts) tranchent sur le visage occidental de l'affrontement et ruinent tous les assauts entrepris. En un sursaut héroïque, Français, Anglais et Serbes, en septembre 1918, interrompent la série des revers militaires inaugurée par l'échec des Dardanelles. La bataille du Dobro Polje et l'assaut du mont Sokol, dans les montagnes de Macédoine, conduisent à la conclusion du premier armistice victorieux, précipitant après la capitulation de la Bulgarie (à Thessalonique, le 29 septembre 1918) et de l'Empire ottoman (à Moudros, le 30) la décision de Ludendorff de négocier la fin des combats sur le front occidental. Mais cette phase décisive n'a pas intégré la légende nationale. Et l'ultime armistice conclu entre Franchet d'Esperey et Karolyi, au nom du gouvernement de Budapest, le 13 novembre à Belgrade, ne résiste pas face à la gloire de Rethondes l'avant-veille.

C'est que sur le front d'Orient, la guerre n'est pas suivie de la démobilisation. Pour s'assurer du contrôle tant de la Hongrie – vaincue et bientôt secouée par la contagion bolchevique – que de la région danubienne et de Constantinople, le corps français est dissous et recomposé en armée d'occupation. Il attend la conclusion des traités qui doivent déterminer les nouvelles frontières, puis leur mise en œuvre pratique, ce qui prend, de fait, plus de deux ans. Casernée en Roumanie, l'armée française collabore, vigilante, avec cette puissance alliée depuis le « traité secret » d'août 1916, mais coupable d'avoir négocié, au pire moment des revers balkaniques, une paix séparée avec les Empires centraux.

Gendarme sur le qui-vive dans une zone encore sous pression – le cordon sanitaire contre la *« contamination rouge »* relaie la phase de simple maintien de l'ordre –, l'armée oubliée sait ne devoir compter sur aucune sympathie en France. Vercel, à peine masqué sous le pseudonyme de Norbert, le dénoncera dans son livre : *« On nous méprisera vigoureusement (...). Des inutiles, des incapables, des attardés ! Nous rappellerons de si sales souvenirs !... Et puis, rien qu'en existant, nous affirmerons qu'une guerre reste possible, et on nous accusera de la regretter, de la préparer en la souhaitant... »*

Philippe-Jean Catinchi

Une goutte de désespoir dans l'apéro

Happy Hour. Le comédien des frères Coen et de Tarantino s'invente un personnage sans qualité

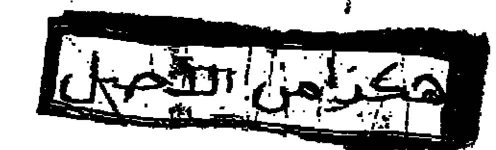
Film américain de Steve Buscemi avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Elisabeth Bracco, Anthony Lapaglia (1 h 35.)

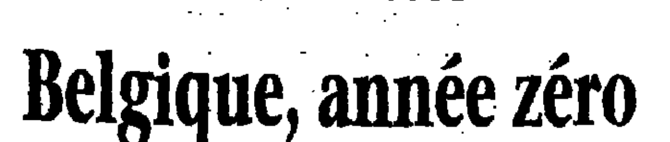
Chronique de gens ordinaires au fin fond de la province américaine, *Trees Lounge* (en « français » *Happy Hour* !) est un film modeste. Loin d'être un défaut, cette modestie témoigne d'une volonté de se situer en marge d'un cinéma américain à la mode, qui préfère les effets spectaculaires ou le recyclage narquois. L'acteur Steve Buscemi a incarné chez des cinéastes aussi divers que les frères Coen, Quentin Tarantino, John Carpenter ou Robert Altman des silhouettes pittoresques ou inquiétantes (et souvent les deux), issues en droite ligne de ces seconds rôles du cinéma américain qui permettaient à des comédiens comme Peter Lorre ou Elisha Cook Jr de composer des personnages originaux. Pour sa première réalisation, il a choisi de se donner, comme pour prendre un contre-pied, le rôle d'un individu sans qualité et sans histoires.

Il joue ici un sympathique et pathétique bon à rien, qui passe une bonne partie de ses journées au bar de son patelin en compagnie d'autres inamovibles épaves. Buscemi décrit, sans ostentation, un univers médiocre, hors de l'Histoire, en pointant avec justesse les rites qui le caractérisent. Les blagues minables et les propos de bistrot qui forment les dialogues définissent ainsi un statut très particulier du langage : parler pour ne rien dire.

Mécanicien au chômage, un temps recyclé dans la vente ambulante de crèmes glacées, le « héros » de *Happy Hour* hésite à s'engager dans un acte qui introduirait une dimension nouvelle à sa vie. L'idylle, menée en finesse, qui se noue entre lui et une adolescente, fille de son meilleur ami, pourrait ainsi enclencher un récit authentique qui sera pourtant immédiatement stoppé à coups de batte de base-ball. La correction administrée par le père outragé remet le personnage central sur la voie d'une existence toute tracée. Ce coup d'arrêt symbolise la démarche d'un film qui affirme son indépendance d'esprit par un refus du romanesque et qui se conclue par une touche discrètement désespérée. Lorsqu'il s'asseoit sur le tabouret auparavant occupé par un pilier de bar qui vient de mourir, Tommy Basilio réintègre un destin circulaire et implacable qui le rangera inéluctablement, et avant l'heure, du côté des vieux alcooliques.

Jean-François Rauger





Belgique, année zéro

La Promesse. Dans un pays confronté à la crise économique, un gamin mystérieux nommé Igor s'affranchit progressivement du joug de son père

Film belge de Jean-Pierre et Luc Dardenne. Avec Jérémie Rénier, Olivier Gourmet, Assita Ouédraogo. (1 h 33.)

Situé entre *Coke en stock*, d'Hergé – le film aborde le problème du travail au noir et de l'esclavage moderne – et « *le théâtre de la cruauté* », *La Promesse*, se livre à un inventaire en règle des vicissitudes du comportement humain – sadisme, meurtre, arnaque, sévice –, qui, conforme au voeu d'Antonin Artaud, ne laisse intact ni l'acteur ni le spectateur. Dans *La Promesse*, les rapports entre Roger et son fils Igor ne relèvent pas seulement de l'amour filial ou du respect paternel, ils ressemblent à ceux qui lient l'esclave à son maître, ou l'inventeur à sa créature. Tous les soirs, Roger sort de sa boîte un fusain et y dessine maladroitement sur l'épaule de son fils la même étoile qui lui a été aussi tatouée, comme s'il s'agissait d'y graver pour l'éternité une marque d'allégeance.

Igor est un numéro de série, destiné, alors qu'il n'a qu'une quinzaine d'années, à soutenir son père dans des travaux inavouables et illégaux. Cette tâche consiste à exploiter les hommes, les aider à venir sans papiers d'Afrique ou d'ex-Yougoslavie et leur faire payer une fortune une chambre de quelques mètres carrées en échange d'un travail hypothétique.

Impliqué dans ce trafic à petite échelle visant à amasser suffisamment d'argent pour acheter la maison où il habite avec son père, Igor n'a rien de ces petits hommes qu'affectionne tant le cinéma hollywoodien. Un de ces petits adolescents prodiges dont la démarche, exemplaire, est calquée sur celle des adultes. Le comportement d'Igor est opaque. Impossible de conclure à son indifférence lorsqu'il vole le portefeuille d'une vieille dame, ou prélève consciencieusement le loyer de familles immigrées.

Impossible, non plus, de lire une quelconque haine du père lorsqu'il se fait battre jusqu'au sang par lui, ou se retrouve contraint, sur ses injonctions, de quitter le garage où il est apprenti. C'est tout juste si l'on aperçoit un froncement de sourcil lorsque son père préfère laisser mourir l'un de ses ouvriers plutôt que de prendre le risque de l'amener à l'hôpital.

Cette opacité psychologique ne semble pas être l'affaire de Luc et Jean-Pierre Dardenne, mais d'Igor. C'est parce que les deux cinéastes portent sur leur personnage un regard exempt de toute sentimentalité que son comportement devient énigmatique, même lorsque ce dernier décide de partir, hors de toute logique apparente, avec la femme de l'ouvrier africain mort sur le chantier de son père. Igor est un mystère. Un mystère que souligne magnifiquement son sourire aux dents bisautées dont il masque le pourrissement avancé à l'aide de Tippex.

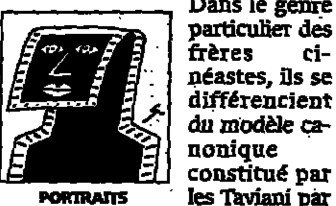
En apparence, *La Promesse* est un film réaliste, prenant pour cadre la partie de la Belgique située entre Liège et Seraing, ravagée par le chômage et victime de la dégradation du tissu industriel. Pourtant, les lieux visités par le film – un bar poisseux, un immeuble en ruine à la tuyauterie défectueuse, un restaurant où le père et le fils scellent l'union sacrée accompagnés de deux prostituées – sont plus survolés que décrits. On traverse beaucoup d'endroits, mais ceux-ci traversent encore plus le personnage principal, comme si cet environnement, tendant vers l'anonymat le plus extrême, n'était que le reflet de la conscience d'Igor.

La Promesse est surtout un film d'une profonde étrangeté. Si l'innocence d'Igor, ou son éventuelle corruption morale, ne sont pas avérées, c'est parce qu'il évolue dans un monde où les notions de bien et de mal n'ont plus cours. C'est le règne du chacun pour soi et de la combine où triomphe Roger, son père. Celui-ci n'est plus tout à fait un homme, il est encore un prédateur, le roi d'une jungle où toute idée de solidarité a disparu. *Belgique année zéro*. Le sujet de *La Promesse* est celui de l'humanisation de l'homme, ou comment, derrière la démarche d'un gamin s'affranchissant progressivement du joug de son père, se dessine la promesse d'une humanité à venir.

Samuel Blumenfeld

Le long chemin des frères Dardenne

À EUX DEUX, ils sont âgés de quatre-vingt-sept ans (Jean-Pierre est né en 1951, Luc en 1954, dans les environs de Liège). Ils semblent avoir toujours tout fait ensemble.



PORTRAITS

Dans le genre particulier des frères cinéastes, ils se différencient du modèle canonique constitué par les Taviani par une encore plus grande symbiose : sur le plateau, ils n'ont pas besoin de cette alternance planifiée à laquelle recourent les auteurs de *La Nuit de San Lorenzo*, le témoin passe de l'un à l'autre naturellement. « *Les choses se sont faites comme cela, on n'a jamais pensé autrement* » : est-ce Jean-Pierre ou Luc qui l'a dit ? Au sortir d'un entretien avec les frères Dardenne, rien ne donne envie d'attribuer à l'un ou l'autre des phrases qui leur sont communes.

Comme leur est commun un itinéraire professionnel de plus de vingt ans, porté par un engagement et une rencontre décisive. L'engagement, ce fut, au début des années 70, la participation à un militantisme de terrain pour lequel la vidéo leur a semblé un outil efficace : « *Nous travaillions dans des cités ouvrières, en tournant des portraits de leurs habitants. En leur montrant, on espérait créer ainsi un lien entre les gens. Nous avons installé des maisons de jeunes et des maisons de quartier, qui ont fonctionné tant qu'on s'en occupait, mais sans parvenir à les faire durer.* » Pour continuer, Jean-Pierre et Luc Dardenne fondent une société de production, Dérives, toujours active, et grâce à laquelle ils contribuent aujourd'hui à la naissance de documentaires tournés par d'autres.

La rencontre fut avec Armand Gatti, au théâtre d'abord, au cinéma ensuite lorsqu'ils sont assistants – Jean-Pierre à la caméra, Luc au son – sur *Nous étions tous des noms d'arbres* réalisé en 1982 en Irlande. « *Jusqu'alors, la vidéo était seulement un moyen. Avec Gatti, nous avons appris ce qu'était un travail sur un plateau, comment on faisait un film. Il a joué un rôle crucial pour nous.* » Entre-temps, les frères ont bénéficié d'une petite subvention du ministère de la culture, et de l'intérêt d'une émission télévisée pour les productions vidéo. Prenant au pied de la lettre la phrase « *au commencement est la résistance* », ils réalisent le premier documentaire sur la lutte anti nazie en Wallonie, *Le Chant du rossignol* (1978). Suivront, jusqu'en 1983, d'autres réalisations dans le même esprit, à propos de la grève générale de 1960, du mouvement des radios libres, de l'œuvre du dramaturge Jean Louvet.

Les Dardenne passent de la vidéo au cinéma pour la transposition de la pièce de René Kalisky *Falsch* (1986). « *Le cinéma était un monde qui nous était étranger, les professionnels nous considéraient comme des amateurs. Pour nous, ils représentaient « le système ». Au moment de* Falsch, *notre chef opérateur nous a dit :* « Les gars, faites un film. » *On s'est lancé ; à vrai dire, ça ne changeait pas grand-chose pour nous. Notre démarche était toujours influencée par Gatti, et proche du documentaire dans la mesure où il y avait également un matériau préexistant, cette fois le texte de la pièce, dont nous avons cherché à rendre compte plutôt que d'en inventer une adaptation.* »

Le véritable changement se produit lors de leur réalisation suivante, dont ils gardent un souvenir amer : un de leurs projets, sur l'histoire d'un chômeur, est retenu par une commission capable de le produire, mais qui les incite à travailler avec un scénariste chevronné (Jean Gruault) et des acteurs connus (Robin Renucci et Fabienne Babe). Mal à l'aise sur le plateau de *Je pense à vous* (1992), se sentant dépossédés par l'importance de l'équipe technique et les méthodes traditionnelles, Jean-Pierre et Luc Dardenne se promettent de réaliser leur film suivant à leur façon. Pour *La Promesse*, ils maîtriseront tous les aspects du film, en prenant soin de conserver la légèreté et la souplesse dont ils ont besoin.

Luc s'est occupé de la production, il a réuni les 50 millions de francs belges (environ 10 millions de francs) nécessaires et suffisants, grâce à l'avance sur recettes belge-communauté française, à une subvention du fonds culturel de la Loterie nationale, à la RTB, à l'avance sur recettes française, Canal Plus, Canal Horizon et le fond européen Eurimage. Loin de l'« europudding », *La Promesse* est aussi exemplaire d'une utilisation modeste et efficace, cohérente avec le projet, des mécanismes nationaux et européens d'aide au cinéma. « *Nous avons aussi fait appel à des gens que nous connaissions, les figurants sont ceux que nous avions filmés dans nos documentaires, nous avons réemployés des lieux déjà repérés. Surtout, le financement et le plan de travail permettaient de refaire toute scène qui ne nous aurait pas satisfaits.* »

« Avec Armand Gatti, nous avons appris ce qu'était un travail sur un plateau, comment on faisait un film »

Ce dispositif leur a permis d'éviter la contrainte du découpage : « *On décide de la manière de tourner le matin même.* » Avec comme ligne directrice les rapports entre le père et le fils, et la « fable morale » sur la parole tenue. Les frères nient avoir voulu faire un document sur le trafic des ouvriers clandestins, même s'ils se sont documentés sur ce sujet, et s'ils ont rencontré de véritables trafiquants « *et heureux de l'être* ». A leurs yeux, cet arrière-plan social permettait de donner au film un cadre plus vaste : « *Le comportement de Roger est à peine caricatural des rapports « normaux » du capitalisme, mais nous avions surtout en tête l'idée que seul l'étranger permet de découvrir l'être humain, l'image de soi. Le garçon se rebelle contre ce qui est le proche, son père, au profit de celle qui lui ressemble le moins, Assita.* »

Au sein de cette liberté organisée, les frères Dardenne se sont donné des préceptes, qui font la force de *La Promesse*. Ainsi de conserver toujours un seul point de vue, celui du fils, ou de tout faire – à commencer par le choix de son interprète, Olivier Gourmet, habitué aux rôles sympathiques – pour ne pas caricaturer son père en « méchant », de « *refuser de l'isoler en représentant du Mal contre qui tout le monde peut se dresser, sans se sentir concerné* ».

Surtout, les réalisateurs ont cherché à rendre la mise en scène le moins visible possible : « *Faire comme si la caméra était là par hasard, en refusant les cadres trop construits, en acceptant volontiers le flou, en demandant à l'opérateur de suivre les acteurs plutôt que ceux-ci jouent en fonction de la prise de vues. Il est parfois plus intéressant de voir une situation de dos, ou en semblant arriver après que l'action a eu lieu.* »

Une liberté de ton particulièrement remarquable dans un film venu de Belgique, pays qui a surtout présenté des réalisations très concertées, démonstratives de la maîtrise des réalisateurs (récemment, *C'est arrivé près de chez vous* ou *Le Huitième Jour*). Luc et Jean-Pierre Dardenne reconnaissent que l'art en Belgique tourne volontiers le dos à la réalité. « *Juste avant sa mort, René Kalisky a écrit un grand article pour dénoncer cette fuite du réel par les artistes de chez nous. La Belgique est un pays volontiers amnésique, ou qui s'aveugle. Ce n'est sans doute pas étranger à la violence des drames qui y éclatent quand ceux-ci arrivent tout de même au grand jour.* »

Jean-Michel Frodon

LES ENTRÉES À PARIS



■ **Sortie réussie** pour *Le Jaguar*, avec 125 000 entrées dans ses 50 salles. Loin devant, *Independence Day* s'adjuge 250 000 entrées en deuxième semaine avec seulement 4 écrans de plus, soit un total de 695 000 en quinze jours.

■ **Avec ces deux films**, qui représentent 56 % du total des entrées dans 22 % des salles (mais commercialement les meilleures), la fréquentation est pourtant en léger recul par rapport à celle de la semaine correspondante de 1995 – *c'était, il est vrai, celle de la sortie des* *Anges gardiens*, qui attirait deux fois plus d'amateurs que *Le Jaguar*.

■ **Beau succès** pour *Breaking the Waves*, à 56 000 dans 22 salles. C'est ainsi le deuxième film mis en valeur par le palmarès de Cannes qui conquiert le public : la Palme d'or *Secrets et mensonges*, soutenue par un excellent bouche-à-oreille, attire en troisième semaine 46 000 spectateurs devant ses 37 écrans.

■ **Les autres nouveautés** font grise mine : ni *Cameleone*, ni *Une vie normale*, ni *Walking and Talking* n'atteignent les 5 000 entrées en première semaine. A cette aune, *Ronde de flics à Pékin* avec ses 2 200 spectateurs bénéficie d'un honnête démarrage. Deux succès de l'automne parviennent à des scores significatifs, *Professeur Foldingue* passant la barre des 400 000 et *Fargo* celle des 200 000, tous deux en six semaines.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LE JARDIN

Film slovaque de Martin Sulik. Avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova. (1 h 40.)

■ Martin Sulik s'inspire à la fois du roman philosophique, du cinéma burlesque et d'une poétique insolite qui évoque les beaux jours de l'école de Prague. L'argument de son film est simple : Jacub vit en ville chez son père (excellent Marian Labuda), tailleur. Ce dernier, las des aventures de son gaillard de fils avec Héléna, cliente mariée et voluptueuse, le chasse à la campagne, dans la maison abandonnée du grand-père. Jacub y vivra toutes sortes d'aventures, depuis la découverte d'un mystérieux grimoire jusqu'à la rencontre avec Téréza, une « pucelle miraculeuse », en passant par l'édifiante leçon d'un Jean-Jacques Rousseau qui lui subtilise sa voiture. La fable est insoucieuse et charmante et l'on se sent dispensé de lui trouver une morale. Construit comme sa musique sur une succession de pizzicatos, zébré de tendres gags et de jolies trouvailles, ce film au budget modeste de 4 millions de francs a été rendu possible grâce à une coproduction de la France, de la République tchèque et de la Slovaquie où apparemment, malgré la situation sinistrée de l'industrie cinématographique, il se trouve encore des jeunes gens pour tenter l'impossible. *Jacques Mandelbaum*

BOGUS

Film américain de Norman Jewison. Avec Whoopy Goldberg, Gérard Depardieu, Haley Joel Osment. (1 h 50.)

■ Un jeune garçon, dont la mère a été prématurément arrachée à son affection par un accident de voiture, s'invente un compagnon imaginaire, un grand gaillard d'origine française nommé Bogus. Il se heurte à l'incompréhension de sa mère adoptive, une femme d'affaires célibataire endurcie et rationaliste. Celle-ci apprendra au terme du récit à apprécier l'imagination et le rêve, et rencontrera l'ami invisible. Bogus constitue une variation sur un ancien succès de James Stewart, *Harvey*, de Henry Koster, où le personnage principal parlait avec un lapin blanc géant. Cette référence est explicite à la vision d'un furtif extrait télévisé. Il est d'usage aujourd'hui chez certains scénaristes américains d'avouer, sans doute pour se dédouaner, leurs pauvres sources d'inspiration. Si son scénario apparaît sans surprise, *Bogus* atteint, dans ses derniers moments, des hauteurs inégalées de kitsch. Gérard Depardieu, en roue libre du début à la fin, valsant avec Whoopy Goldberg et chantant *Mon manège à moi* sera un spectacle recherché, dans quelques années, par les amateurs de monstruosités cinématographiques. *J.-F. R.*

LES VOLEURS DE CINÉMA

Film italien de Piero Natoli. Avec Piero Natoli, Joanna Chatton, Carlotta Natoli (1 h 35.)

■ Le titre laisse présager un énième essai nostalgico-poétique sur le septième art. Il n'en est rien. Ce film se veut au contraire une comédie sur l'état actuel du cinéma et sur la difficile condition de réalisateur indépendant en Italie. Piero Natoli, qui signe son cinquième long-métrage, y incarne sur le mode autobiographique Mercurio, courant en vain à la poursuite d'un gros distributeur vendu à Hollywood. La poursuite part de Rome, transite par le Festival de Cannes, et se termine pour le mieux à celui de Venise, grâce à un chantage en vertu duquel Mercurio, qui a volé le négatif d'un film américain dudit distributeur, contraint ce dernier à s'occuper du sien. Le vol est aussi au cœur de l'esthétique de Natoli, comme l'indique cette réplique qui vaut manifeste : « *Je n'ai pas d'argent, alors je vole des images.* » Pour un peu, on rangerait le cinéaste parmi les expérimentaux, et son film passerait pour un brûlot esthétique. Hélas, il s'en faut de beaucoup que Natoli applique cette saine révolte à son propre cinéma, qui satisfait aux pires conventions narratives, et administre la preuve que son auteur ne sait pas filmer. *J. M.*

LE LIVRE DE CRISTAL

Film suisse de Patricia Plattner. Avec Jean-François Balmer, Valeria Bruni-Tedeschi, Douglas Ranasinghe, Jean-Pierre Sentier. (1 h 50.)

■ Orientaliste et traducteur de renommée internationale, John Billeter accepte de partir dans la partie tamoul du Sri Lanka, en pleine guerre, à la demande de l'Unesco, pour déchiffrer *Le Livre de cristal*, un traité sur la mémoire dicté par Bouddha vers la fin de sa vie, et retrouvé dans une grotte dans un état miraculeusement intact. Encore marqué par le suicide de sa femme qu'il avait connue au Sri Lanka, John Billeter rencontre une jeune femme médecin. Reprenant un schéma déjà développé avec réussite dans le film *L'Année de tous les dangers*, de Peter Weir – l'Occidental désabusé débarquant dans un pays du tiers-monde en plein trouble et profitant de ce tumulte pour se ressourcer spirituellement et moralement –, *Le Livre de cristal*, de Patricia Plattner se situe lui aussi sur un terrain à la fois politique et spirituel, pour décrire à travers un itinéraire individuel le destin d'une nation.

Mais il y avait chez Peter Weir une dynamique et une énergie, absentes du film de Patricia Plattner. Parsemé de répliques sur le sens de la vie, la signification du texte bouddhique, la différence entre un étranger et un autochtone, *Le Livre de cristal* se déroule dans un univers abstrait rythmé par ces sentences assénées avec beaucoup d'aplomb. Perdus dans ce labyrinthe de devinettes, Jean-François Balmer et Valeria Bruni-Tedeschi semblent anesthésiés par un propos dont ils ont du mal à saisir la portée. Aussi perdus que le spectateur, leur ennui, presque palpable à l'écran, se révèle dangereusement contagieux. *S. Bl.*

LABYRINTHE

Film tchéco-franco-arménien de Mikael Dovlatian. Avec Serge Avédikian, Frounzé Dovlatian, Karen Djanibekian, Nora Armani. (1 h 30.)

■ Soit, d'une part, l'œuvre, et de l'autre cet instrument pervers qu'on nomme le dossier de presse. Celui du *Labyrinthe* évoque pêle-mêle la situation dramatique de l'Arménie depuis l'indépendance, le génocide de 1915, et l'état du cinéma dans le pays. Il est peu probable que le spectateur non arménophone reconnaisse le moindre de ces éléments dans ce film, où on voit des camions militaires dans la nuit, un sermon sur la montagne, un paralytique dans une cave, une incarnation de Lénine, des hélicoptères qui passent ou encore un chien noir qui aboie. Plus quelques personnages nommés par exemple Abel et Andreas, quelques dialogues incompréhensibles et non synchrones, quelques propos fastidieux énoncés en voix off, le tout enrobé dans une structure non narrative et filmé de façon insignifiante. Grâce à quoi on comprendra éventuellemement que le monde est un cauchemar, mais plus sûrement que ce film est un monument d'ennui. *J. M.*

REVUE

CONTRE BANDE

Nº 2 « L'auteur au risque du narcissisme ». 1996. 89 p., 60 F.

■ Editée par l'Institut d'esthétique et sciences de l'art de l'université Paris I-Panthéon Sorbonne, cette jeune revue de cinéma paraît deux fois l'an et se veut « *un lieu de rencontre entre des universitaires et des professionnels* ». « L'auteur au risque du narcissisme » occupe cette deuxième livraison, dont l'éditorial précise, d'une façon un peu retorse, l'enjeu : « *Que le narcissisme tende à devenir l'un des traits dominants de la production artistique contemporaine, voilà bien le type de généralités que nous nous garderons d'avancer, quand bien même nous en puissions saisir les signes de sa pertinence, quoique de façon inégale selon les arts.* » Perversion de la politique des auteurs, frilosité de la critique, repli autobiographique du jeune cinéma des années 90 : ce sont les thèmes récurrents de ce numéro dont on trouvera la synthèse dans l'article, discutable et stimulant, de Nathalie Nezick. A signaler aussi l'analyse par Michel Serceau de trois plans tirés de *La Cinquième Victime*, de Fritz Lang (1955) où l'art de la critique emprunte à celui du suspense. Et une rubrique originale – « Les incunables » – qui recense des travaux universitaires consacrés au cinéma. *J. M.*

Les Américaines plébiscitent la comédie « The First Wives Club », un succès en forme de vengeance sur les hommes

WASHINGTON
de notre correspondante

Le soir du sommet organisé début octobre à Washington pour tenter de remettre le processus de paix au Proche-Orient sur les rails, le roi Hussein de Jordanie eut besoin de se changer les idées. Oubliant l'espace d'une soirée ses obligations royales, il alla au cinéma. Voir quoi ? *The First Wives Club*, de Hugh Wilson, le grand succès de l'automne, une comédie sur la revanche de trois femmes mûres abandonnées par leur mari pour de filiformes ingénues. Le thème n'est pas totalement étranger au « petit roi » qui, doté d'une ravissante épouse d'origine américaine beaucoup plus jeune que lui, n'en est pas à ses premières noces. Mais il a d'autant plus de mérite d'avoir choisi ce film que le public qui s'y précipite en masse est essentiellement féminin et n'y a certainement pas été attiré par la critique, d'une ingrate tiédeur.

The First Wives Club (Le Club des premières femmes) est pourtant hilarant, les trois comédiennes (Bette Midler, Diane Keaton et Goldie Hawn) étourdissantes dans leur numéro de grandes bourgeoises quinquagénaires unies par la révolte. Depuis sa sortie le 20 septembre, le film est en tête du box-office. Il a fait près de 19 millions de dollars de recettes (environ 100 millions de francs) dès son premier week-end d'exploitation. Il s'agit du plus gros démarrage enregistré au box-office pour un film sorti en septembre. Le succès historique et inattendu de ce film, après celui, au printemps, d'une autre comédie sur les femmes, noires celles-ci, *Waiting To Exhale*, plonge les analystes de tout poil dans une vaste introspection sur les femmes, l'adultère, le temps qui passe et Hollywood.

Première leçon : décidément, Hollywood ne comprend rien, qui continue de nous abreuver de testostérone, de batailles d'extraterrestres et de beautés en pleine fraîcheur, naturelle ou chirurgicale. *« L'énorme succès de* The First Wives Club *devrait prouver sans équivoque que le public aime les films de femmes*, écrit le critique cinéma du magazine *New York*, William Goldman. *Pourquoi les dirigeants des studios ne le comprennent-ils donc pas ? »* Parce que, rétorque la revue *Entertainment Weekly*, ils sont obsédés par la jeunesse et la beauté : *« les hommes peuvent vieillir tout en restant sexy et lucratifs : voir Sean Connery, Harrison Ford, Paul Newman ou Clint Eastwood. Mais pour une actrice, après 35-40 ans, c'est fini ».*

Or, non seulement les spectatrices n'ont pas toutes moins de trente-cinq ans, mais l'Amérique vieillit, et la génération du baby-boom, Bill Clinton en tête, a cinquante ans révolus. Moins convoitées que les jeunes comédiennes par les producteurs de films et beaucoup moins bien payées que leurs collègues mâles, les actrices mûres comme Susan Sarandon, Meryl Streep ou Jessica Lange restent pourtant très populaires auprès d'un public qui a envie de se reconnaître en elles. Des femmes comme Diane Keaton, Cher, Michelle Pfeiffer ou Bette Midler ont compris que si elles voulaient des films avec des rôles féminins, mieux valait prendre les choses en mains ; elles passent de l'autre côté de la caméra, comme productrices ou comme réalisatrices.

Plusieurs associations masculines manifestent pour protester contre le « sexisme anti-mâle » du film

Deuxième constatation : mûre ou pas, la femme est aux Etats-Unis une valeur en hausse. Pas la féministe de choc, pas la poupée Barbie, pas la ménagère hors pair : la femme, si possible mère de famille et salariée. En politique, on ne parle que d'elle, et le Parti républicain ne sait plus qu'inventer pour rattraper l'électorat féminin qui l'a massivement déserté pour soutenir Bill Clinton. Dans l'économie, elle occupe désormais fermement sa place sur le marché du travail et, sous les effets conjugués de l'évolution des mentalités et des programmes de discrimination positive, commence à gravir les échelons du pouvoir, qui ne lui sont plus interdits. Une étude récente sur les cadres supérieurs, diffusée par la Foundation for Future Leadership, révélait même que, dans vingt-huit des trente et un critères utilisés pour juger l'aptitude aux fonctions de direction, les femmes sont en moyenne plus performantes que les hommes.

Un domaine subsiste pourtant où les femmes se sentent encore impuissantes : celui qu'on appelle pudiquement ici *« l'horloge biologique »*, qui fait que des hommes mûrs continuent de quitter leur femme pour recommencer leur vie avec une compagne plus jeune, alors que la réciproque est plus rare. Sous couvert d'humour, *The First Wives Club* leur fournit une arme : la vengeance. Le public féminin applaudit, les hommes apprécient moins : plusieurs associations masculines, comme l'American Fathers Coalition et le National Congress for Fathers and Children, manifestent (en petit nombre) devant les cinémas où se joue le film, pour protester contre son *« sexisme anti-mâle ».*

Pendant ce temps ? Les éditorialistes féminines s'étonnent du soutien stoïque apporté à son mari par l'épouse de Dick Morris, l'ancien stratège de Bill Clinton acculé à la démission après la révélation de sa longue relation avec une prostituée. En réalité, finit par avouer Eileen McGann, l'épouse bafouée qui tient à garder son nom de jeune fille et mène avec succès sa propre carrière d'avocate, elle aussi a des rêves de vengeance : *« Il m'arrive d'avoir envie de le couper en morceaux*, a-t-elle confié à *Newsweek*, *et quelques bonnes amies m'ont proposé de m'aider à creuser le jardin pour l'enterrer... »*

Sylvie Kauffmann

Dans le monde littéraire

Dans un livre publié en septembre aux Etats-Unis au moment où sortait *The First Wives Club*, la comédienne britannique Claire Bloom fait un récit dévastateur des dix-huit années passées avec le célèbre écrivain américain Philip Roth, qui n'a lui-même jamais été avare de détails autobiographiques dans ses propres romans, et le livre, *Leaving a Doll's House* (éd. Little Brown), est accueilli par la critique comme une autre de ces vengeances libératoires.

Dans une telle atmosphère, le succès d'un livre que n'auraient pas renié nos grand-mères, *The Rules* (« Les règles du jeu »), guide pratique qui pourrait aussi s'intituler « Comment attraper un mari », ajoute à la confusion. Les auteurs, deux jeunes femmes mariées, Sherrie Schneider et Ellen Fein, y défendent l'idée selon laquelle, pour garder un homme, il faut savoir entretenir la mystique : professionnellement la femme d'aujourd'hui est de plus en plus incitée à prendre l'initiative, mais en amour, c'est l'échec garanti. Les règles du jeu, assurent-elles, n'ont pas changé.

La nouvelle équipe de Sony à Hollywood

LOS ANGELES
de notre correspondante

Est-ce l'équipe de la dernière chance qui vient d'être nommée pour piloter Sony Pictures Entertainment (SPE), le studio infesté de problèmes depuis son acquisition par le géant japonais de l'électronique en 1989, et dont le dernier film s'appelle tout simplement... *Extreme Measures* (avec Hugh Grant et Gene Hackman) ? Après avoir successivement licencié Michael Schulhof, directeur des opérations américaines de Sony Corporation, puis Mark Canton, numéro deux du studio, et enfin Alan Levine, son président, Sony Corporation a annoncé, mardi 8 octobre, la nomination d'un triumvirat à la tête du studio (qui est composé de Columbia Pictures, Tri-Star Pictures, Sony Pictures Classics, Triumph Pictures).

John Calley, transfuge de United Artists (MGM), âgé de soixante-six ans, est nommé président-directeur général de SPE, avec pour second Jeff Saganski, quarante-quatre ans, qui se concentrera sur la production télévisée et le marché international, tandis que Masayuki Nozoe, quarante-sept ans, traitera des développements technologiques et sera l'agent de liaison entre Los Angeles et Tokyo. C'est la première fois qu'un Japonais est nommé à un poste de responsabilité aussi important depuis l'acquisition du studio.

Cette sélection indique un changement de stratégie radical de Sony dans la direction de leur propriété hollywoodienne. Au départ, Akio Morita et Norio Ohga avaient opté pour une politique de non-intervention à l'égard de leur studio qui laissait le contrôle du secteur « entertainment » à l'Américain Michael Schulhof et ses associés, avec les dégâts que l'on sait.

En 1994, Sony avait été contraint de déprécier de plus de la moitié la valeur de son investissement (soit près de 15 milliards de francs). Aujourd'hui le studio, qui en 1993 disputait à Warner la première place au box-office, a chuté à seulement 10,1 % de parts de marché derrière Buena Vista, Warner, Fox et Paramount. Récemment, Sony s'est fait remarquer avec l'échec de *Disjoncte* (sortie en France le 13 novembre), après avoir versé un cachet record, à l'époque, de 20 millions de dollars à la vedette du film, Jim Carrey.

Mais depuis son arrivée à la présidence de Sony Corporation en mars 1995, Nobuyuki Idei, âgé de cinquante-huit ans, a remis de l'ordre dans les affaires de Sony aux Etats-Unis, et entend exercer un contrôle plus direct. Saura-t-il gérer un studio à distance, alors que ses prédécesseurs ont échoué ? Peut-il restaurer la réputation de Sony, ternie par des années de gestion catastrophique ? On dit son style plus occidental que la plupart des grands patrons japonais, parlant couramment l'anglais comme le français (il a présidé au démarrage de Sony France), dévorant les romans de John Grisham, amateur de costumes italiens, conduisant une Jaguar... Hollywood a déjà approuvé le choix de ses coéquipiers américains : John Calley, qui fut responsable de la production à Warner Bros entre 1968 et 1981, puis collabora avec le réalisateur Mike Nichols, a une solide réputation dans la capitale du cinéma, d'autant qu'il vient de redresser United Artists, le studio moribond de la MGM, avec les succès du nouveau James Bond, *Golden Eye*, de *The Birdcage* (la nouvelle version de *La Cage aux folles*) et de *Leaving Las Vegas*, qui valut un Oscar à sa vedette principale, Nicolas Cage.

John Calley se concentrera sur la production cinéma et vidéo. *« La récente instabilité à Sony a effrayé les artistes, mais le nom de John Calley va calmer tout le monde »*, espère un producteur hollywoodien. *« Je suis excité par ce défi qui consiste à trouver ce qui ne va pas et à déterminer les remèdes appropriés*, a déclaré John Calley, *Il y aura davantage de contacts avec Tokyo. Je veux vraiment les intégrer dans le processus. Ils n'ont pas été très bien servis dans ce domaine. »* Pour le très compétent Jeff Saganski, c'est un retour à Tri-Star, où il dirigea la production de 1985 à 1990, avant d'être l'artisan du redressement de CBS entre 1990 et 1994. En revanche, Masayuki Nozoe, qui était chargé du marketing du secteur électronique pour Sony USA, ne possède aucune expérience de la direction d'un studio de cinéma et de télévision.

Sony a donc aligné ses vedettes mais n'a rien expliqué quant au scénario. Les Japonais souhaitent-ils conserver cet actif hollywoodien coûte que coûte, et prouver que leur investissement de 7 milliards de dollars (environ 35 milliards de francs) n'est pas une simple erreur de jugement ? La mission de John Calley serait-elle de requinquer le studio pour le mettre en vente (comme ce fut le cas pour la MGM) ou de chercher des partenaires financiers ? *« Nous devons parler de notre vision, de notre rêve et montrer les résultats*, a déclaré Nobuyuki Idei au *Los Angeles Times*, *cela prendra quelques années. »* Le mot-clé aujourd'hui est « bénéfices » ! Ceux-ci sont encore loin, même si pour la première fois sur l'année 1995, le studio a pu annoncer des résultats positifs grâce au succès de *Sense and Sensibility* et de *Jumanji*. Et Sony a révisé à la baisse le budget de ses films.

Le départ de John Calley a coïncidé avec la signature officielle de la vente de la MGM à Kirk Kerkorian (avec participation minoritaire du réseau australien Seven) par le Crédit lyonnais. Frank Mancuso devrait annoncer très prochainement la nomination de son remplaçant.

Claudine Mulard

Les deux compères

L'échec de Sony à Hollywood est attribué en grande partie à la nomination de Jon Peters et Peter Guber, deux producteurs aussi avides que dépensiers, à la tête du studio en 1990. Le scandale est raconté dans un livre récent, *Hit and Run, How Jon Peters and Peter Guber Took Sony for a Ride in Hollywood* (« Prends l'oseille et tire-toi – Comment Jon Peters et Peter Guber ont roulé Sony à Hollywood) aux éditions Simon & Schuster. Nancy Griffin et Kim Masters racontent comment Sony achète Columbia à Coca-Cola pour la somme de 4,7 milliards de dollars (environ 24 milliards de francs) puis embauche le tandem Guber-Peters, un avocat et un ancien coiffeur réputés avec *Batman* et *Rainman*, mais n'avaient pas les compétences pour gérer un studio.

Entourés d'avocats rapaces, ils parviendront à duper les Japonais, qui achèteront leur société pour 200 millions de dollars, leur signeront un contrat en or, et seront contraints de régler 800 millions de dollars de dédommagements pour rupture abusive à Time-Warner, avec qui Guber-Peters étaient sous contrat. Sous leur direction Sony entrera dans une ère de dépenses somptuaires et d'échecs au box-office, qui se soldera par le départ des deux compères.

DÉPÊCHES

■ **Le Festival de Berlin** fait l'objet d'étranges manœuvres en coulisses. Selon l'hebdomadaire *Variety*, le patron de la Berlinale, Moritz de Hadeln, se serait mis d'accord avec le responsable culturel de la ville pour obtenir le monopole des manifestations cinématographiques (et des subsides correspondants) au détriment du Forum, la section parallèle qui depuis toujours, sous la responsabilité d'Ulrich Gregor, se distingue par la qualité et l'audace de ses choix. Alors que le 47e Festival de Berlin est prévu du 13 au 24 février 1997, le Forum pourrait être autoritairement déplacé durant l'été, à une date particulièrement défavorable.

■ **Le Festival d'Annonay** a décidé d'une formule originale pour constituer son jury : faire appel aux cinéphiles de France, qui sont invités à se porter candidats en écrivant avant le 20 décembre pour juger de la compétition qui se déroulera du 6 au 9 février 1997. Les lettres doivent être adressées à Festival du premier film, MJC, avenue Jean-Jaurès. 07100 Annonay et comporter nom, prénom, âge, profession, adresse et numéro de téléphone.

■ **La fréquentation en France** durant les sept premiers mois de 1996 enregistre une progression de 4,9 % par rapport à la période correspondante en 1995, et atteint 75 millions d'entrées, selon les statistiques publiées par le Centre national de la cinématographie (CNC). C'est le meilleur résultat depuis 1987. Les films français se taillent un succès inhabituel avec 42,3 % de part de marché, pour 49,2 % aux productions américaines.

■ **Les films d'Aki Kaurismaki** sont repris au Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris-5e, à l'occasion de la sortie d'*Au loin s'en vont les nuages*. Tél. : (01) 43-26-19-09.

■ **Les frères Coen** s'apprêtent à réaliser, dans la même veine que *Fargo*, *The Big Lebowski*, avec les acteurs Jeff Bridges, John Goodman et Steve Buscemi.

■ **Marlon Brando**, *dont les apparitions à l'écran sont devenues rarissimes*, interprétera Don Clericuzio dans une série télévisée adaptée de *The Last Don*, de Mario Puzo, l'auteur de la saga du *Parrain*.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (français, 2 h 45), de Raymond Depardon.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (finlandais, 1 h 36), d'Aki Kaurismäki.
BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT (américain, 1 h 27), de Todd Solondz.
BREAKING THE WAVES (danois, 2 h 38), de Lars von Trier.
CHRONIQUE COLONIALE (hollandais, 1 h 30), documentaire de Vincent Monnikendam.
LES DIABLES, LES DIABLES (polonais, 1 h 26), de Dorota Kedziezarwska.
ENCORE (français, 1 h 36), de Pascal Bonitzer.
FARGO (américain, 1 h 37), de Joel Coen.
FEW OF US (lituanien, 1 h 45), de Sharunas Bartas.
MIKHAÏL KOBAKHIDZE (cinq courts-métrages inédits) (géorgien, noir et blanc, 1 h 13), de Mikhaïl Kobakhidze.
PONETTE (français, 1 h 37), de Jacques Doillon.
LA RENCONTRE (français, 1 h 15), d'Alain Cavalier.
RONDE DE FLICS A PÉKIN (chinois, 1 h 42), de Ning Ying.

FESTIVALS

YOUSSEF CHAHINE
La Cinémathèque française propose l'intégrale de l'oeuvre de Youssef Chahine. Issu du système des studios, qui permet, dans les années 40, au cinéma égyptien d'être l'un des plus vivants au monde, Chahine excelle dans le cinéma de genre, la comédie (*Femmes sans hommes*), le film d'aventures (*Le Démon du désert, Ciel d'enfer*), le mélodrame (*Les Eaux noires*), la comédie musicale (*J'ai quitté ton amour*). C'est dans la veine néoréaliste que Chahine se distingue le plus avec *Le Fils du Nil* et *Gare centrale*. Cette intégrale permet aussi de découvrir des films beaucoup plus méconnus de Chahine, comme *L'Aube d'un jour nouveau, Le Retour de l'enfant prodigue, Le Choix* et *Un jour le Nil*, dans la copie restaurée par la Cinémathèque française.
Du 17 octobre au 3 novembre. Palais de Chaillot, 7 avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Tél. : 01-47-04-24-24.

CARMELO BENE
La Galerie nationale du Jeu de paume propose une programmation de films réalisés par l'acteur et cinéaste italien Carmelo Bene. Parmi les films présentés, on peut voir *Notre-Dame des Turcs, Don Giovanni, Salomé, Un Hamlet de moins, Capricci.*
Du 15 octobre au 3 novembre, Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 01-47-03-12-50.

FESTIVAL DU CINÉMA QUÉBÉCOIS
Soulignant à quel point le cinéma québécois est arrivé à maturité et combien celle-ci se reflète dans la profusion et la variété des oeuvres actuelles, le festival propose cette année plus de cent vingt créations québécoises. La moitié sont des films, et l'autre moitié des vidéos et des CD-ROM. On pourra voir les premiers films de Gilles Noël, Sylvie Groulx, Mario Bolduc et Suzy Cohen. Le festival rendra aussi un hommage aux cinéastes Arthur Lamothe et Claude Jutra, ainsi qu'au producteur Roger Frappier.
Du 16 au 20 octobre. Direction des affaires culturelles de la mairie de Blois. Tél. : 02-54-74-19-16.

FESTIVAL DU FILM DE DUNKERQUE
Les 10es Rencontres cinématographiques de Dunkerque organisent une compétition où seront présentés douze longs-métrages internationaux inédits et neuf courts-métrages. Les réalisateurs de ces films seront présents, accompagnés des principaux comédiens et comédiennes. Parmi les films présentés : *Parfait amour !*, de Catherine Breillat, *Grains de sable*, de Ryosuke Hashiguchi, *Brigands, chapitre VII*, d'Otar Iosseliani, *La mémoire est-elle soluble dans l'eau ?*, de Charles Najman, et *Souterrains*, de Gleb Teleshov.
Du 15 au 20 octobre. Maison des jeunes et de la culture, 43, rue du Docteur-Louis-Lemaire, 59 Dunkerque. Tél. : 03-28-65-06-98.

5e BIENNALE INTERNATIONALE DU FILM SUR L'ART
La Biennale s'attache à l'idée qu'il existe dans le cinéma « regardant » l'art, une écriture spécifique, singulière et nouvelle. Le programme propose une compétition, et un programme hors compétition divisé en deux sections. L'une reflète la situation actuelle du film sur l'art dans le monde avec, entre autres, *Division Street, USA*, de Frédéric Compain, sur le peintre Guinan, et *Balthus*, de Mark Kidel. L'autre est consacrée à la nuit au cinéma, traitée en tant que sujet pictural, avec des films sur les noirs de Soulages, de Goya, ou de Victor Hugo, ou en tant que forme cinématographique dans les films d'Antonioni, Perec, Rohmer, Akerman, Fleischer.
Du 16 au 21 octobre. Centre Georges-Pompidou, salle Garance, Studio 5, Petite Salle, Grand Foyer. Tél : 01-44-78-12-64.

IMAGES DES CIVILISATIONS À BORDEAUX
Institué en biennale, depuis 1988, par une association de bénévoles passionnés rassemblés autour de Philippe Dorthe, Icronos, le Festival international du film archéologique de Bordeaux s'est imposé comme une manifestation de référence et a suscité des initiatives similaires dans différents pays d'Europe. L'Asie Mineure est le thème de la cinquième édition, programmée du lundi 21 au samedi 26 octobre à l'Athénée municipal de Bordeaux. On pourra voir, par ailleurs, une quarantaine de films sélectionnés parmi les productions audiovisuelles de ces deux dernières années. A noter, les soirées consacrées à « l'art pariétal » (lundi 21), au « patrimoine régional » (mardi 22) et à l'« archéologie subaquatique » (vendredi 25), ainsi qu'une rétrospective des films ethnologiques de Francesco Alliata (samedi 26). Parallèlement à la projection des films, Icronos propose quatre expositions et organise plusieurs ateliers pédagogiques pour les enfants, dans le hall de départ de la gare Saint-Jean.
Renseignements : Ajifu. Tél. : 05-56-94-22-20.
Internet : http ://www.mygale.org/03/icronos/

NOUVEAUX FILMS

BOGUS
Film américain de Norman Jewison, avec Whoopi Goldberg, Gérard Depardieu, Haley Joel Osment, Denis Mercier, Nancy Travis, Ute Lemper (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e. VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

CAPITAINE CONAN
Film français de Bertrand Tavernier, avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, Bernard Le Coq, Catherine Rich, François Berléand, Claude Rich (2 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

DRAGON BALL Z 2
Dessin animé japonais de Shigeyasu Yamauchi, Yoshihiro Ueda, (1 h 40).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

HAPPY HOUR
Film américain de Steve Buscemi, avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Mark Boone Jr, Elizabeth Bracco, Anthony LaPaglia, Carole Kane (1 h 35).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LE JARDIN
Film franco-slovaque de Martin Sulik, avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova (1 h 40).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LABYRINTHE
Film franco-arménien-tchèque de Mikael Dovlatian, avec Serge Avedikian, Frounze Dovlatian, Karen Djanibekian, Nora Armani, Mikael Dovlatian, Manana Melkonian (1 h 30).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LE LIVRE DE CRISTAL
Film suisse de Patricia Plattner, avec Jean-François Balmer, Valeria Bruni-Tedeschi, Douglas Ranasinghe, Gamini Fonseka, John Arnold, Swarna Malawarachchi (1 h 50).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA PROMESSE
Film belge de Jean-Pierre et Luc Dardenne, avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LES VOLEURS DE CINÉMA
Film italien de Piero Natoli, avec Piero Natoli, Joanna Chatton, Carlotta Natoli, Vera Gemma, Valerio Mastandrea, Neri Marcore (1 h 35).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ANNA OZ
d'Eric Rochant,
avec Charlotte Gainsbourg, Gérard Lanvin, Sami Bouajila, Grégori Derangère, Emmanuelle Devos, Jim-Adhi Limas.
Français (1 h 38).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10).

L'APPARTEMENT
de Gilles Mimouni,
avec Romane Bohringer, Vincent Cassel, Monica Bellucci, Jean-Philippe Ecoffey, Monica Bellucci, Sandrine Kiberlain.
Français (1 h 56).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
de Todd Solondz,
avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell.
Américain (1 h 27).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10). VF : Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

CAMELEONE
de Benoît Cohen,
avec Chiara Mastroianni, Seymour Cassel, Jackie Berroyer, Antoine Chappey, Alban Guitteny, Eddie Bunker.
Français (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

DARKLY NOON
de Philip Ridley,
avec Brendan Fraser, Ashley Judd, Viggo Mortensen, Loren Dean, Grace Zabriskie, Lou Myers.
Britannique (1 h 36).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni-Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DE LA NATURE
de Fridrik Thor Fridriksson,
avec Gisli Halldorsson, Sigridur Hagalin, Bruno Ganz, Egill Olafsson.
Islandais (1 h 25).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation ; 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

FOURBI
d'Alain Tanner,
avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier.
Suisse (1 h 54).
Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

INDEPENDENCE DAY
de Roland Emmerich,
avec Will Smith, Bill Pullman, Jeff Goldblum.
Américain (2 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e. VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE JAGUAR
de Francis Veber,
avec Jean Reno, Patrick Bruel, Harrison Lowe, Patricia Velasquez.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LONE STAR
de John Sayles,
avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

MIKHAIL KOBAKHIDZE (cinq courts métrages inédits)
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord,
David Sproxton,
Sam Fell,
Nick Park,
dessin animé Britannique (1 h 13).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

PARTY
de Manoel De Oliveira,
avec Michel Piccoli, Irène Papas, Leonor Silveira, Rogerio Samora.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, Leopoldine Serre, Luckie Royer, Carla Ibled.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; reservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LES SABLES MOUVANTS
de Paul Carpita,
avec Beppé Clerici, Daniel San Pedro, Guy Belaidi, Ludivine Vaillat, Philippe Dormoy, Laurence Ragon.
Français (1 h 45).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

SECRETS ET MENSONGES
de Mike Leigh,
avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington.
Britannique (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

UNE VIE NORMALE
d'Angela Pope,
avec Martin Donovan, Joely Richardson, Jason Flemyng, Ian Hart.
Britannique (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation ; 40-30-20-10).

WALKING AND TALKING
de Nicole Holofcener,
avec Catherine Keener, Anne Heche, Liev Schreiber, Todd Field, Randall Batinkoff, Kevin Corrigan.
Américain (1 h 23).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

WHEN NIGHT IS FALLING
de Patricia Rozema,
avec Pascale Bussières, Rachael Crawford, Henri Czerny, Don McKellar.
Canadien (1 h 35).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

La grève dans les rédactions a empêché la plupart des quotidiens de paraître mercredi

SENSIBLE dans l'audiovisuel public (Radio-France était quasiment muette, mardi 15 octobre, et le « 20 heures » de France 2 a été réalisé par des non-grévistes et par l'encadrement de la rédaction) ainsi que dans les agences de presse – l'Agence France Presse n'a pas diffusé de dépêches et plus de la moitié des rédacteurs de Reuter avaient arrêté le travail –, la grève pour le maintien du pouvoir d'achat des journalistes et le maintien de l'abattement fiscal de 30 % a largement affecté, mercredi 16 octobre, la presse écrite.

La majorité des grands journaux régionaux n'a pas pu paraître, à la suite d'une grève de vingt-quatre heures de leur rédaction. C'est le cas du *Dauphiné Libéré* (Grenoble) et du *Progrès* (Lyon), de *Sud-Ouest* (Bordeaux), de la *Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours), du *Provençal* (Marseille) ainsi que de *Var-Matin* et du *Méridional*, du *Républicain lorrain* (Metz), des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (Strasbourg) et de *L'Alsace* (Mulhouse), de *L'Union* (Reims) ou encore de *La Montagne* (Clermont-Ferrand).

D'autres titres ont paru mais avec une pagination réduite – c'est le cas du *Havre libre* et du *Havre Presse* – ou en regroupant leurs éditions locales et départementales : quatorze éditions de *Ouest-France* (Rennes) ont paru au lieu de quarante habituellement ; quinze à *La Voix du Nord* (Lille) au lieu de vingt-cinq ; six éditions de *L'Est Républicain* (Nancy) au lieu de quinze. Il en a été de même pour *Le Télégramme de Brest*, le *Midi libre* (Montpellier) et *Nord-Eclair* (Roubaix). Quelques rares journaux régionaux ont paru normalement : *La Dépêche du Midi* (Toulouse), *Nice-Matin* (Nice), *Presse-Océan* (Nantes), *L'Indépendant* (Perpignan) ou *Paris-Normandie* (Rouen).

A Paris, trois des neuf quotidiens nationaux du matin – *Libération*, *L'Humanité* et *Paris-Turf* – ont paru mercredi. *La Croix*, qui a paru avec un pagination réduite mardi 15 octobre, devait aussi paraître le 16, comme *Le Monde*. En revanche, *Le Figaro*, *France-Soir*, *Le Parisien*, *L'Equipe*, *La Tribune-Desfossés* et *Les Echos* étaient en grève et n'avaient donc pas paru mercredi matin.

L'Humanité a paru sur seulement 12 pages, sous la forme d'un « *numéro spécial réalisé par les journalistes en grève* », avec en « *Une* », la dénonciation d'une « *sévère attaque contre le pouvoir d'achat des journalistes* » titrée « *Presse : Juppé frappe à la caisse* ». A *Libération*, la rédaction a voté majoritairement (87 voix contre 33) contre la grève. Elle a adopté un texte soulignant que « *la suppression de l'abattement fiscal aura des conséquences insupportables pour les salaires des journalistes, et singulièrement pour les plus bas d'entre eux. Nous exigeons, si cette disposition fiscale est adoptée, que le gouvernement mette en œuvre un système de compensation, formalisant une aide à la presse écrite. Dans la même hypothèse, nous demanderons à la direction de* Libération *d'engager immédiatement des négociations pour la hausse des salaires* ».

1 500 journalistes manifestent devant l'Assemblée nationale

Ils prévoient de nouvelles actions pour le maintien de leur pouvoir d'achat

IL Y A DES MANIFS de « pro », genre cheminots, agriculteurs et autres habitués de la grogne spectacle. Et des manifs d'amateurs. Celle qui, mardi 15 octobre, a rassemblé quelque 1 500 journalistes aux abords de l'Assemblée nationale, relevait nettement de la seconde catégorie. L'objectif était clair : sensibiliser les députés, qui examinaient le projet de budget, aux problèmes posés par la suppression de l'abattement fiscal de 30 % accordé à la profession depuis 1934. Le résultat le fut moins.

Organisée à la va-vite, annoncée le matin même par des radios dépeuplées par la grève, sans mot d'ordre, équipée d'une sono inaudible, cette manif en souliers cirés piétina pendant deux heures sans parvenir à se faire entendre, faisant sourire jusqu'aux CRS qui bloquaient les accès du Palais-Bourbon.

Les journalistes avaient une excuse : ils n'avaient pas manifesté en tant que tels, et seuls, depuis... depuis quand au juste ? Personne n'en savait rien. Quelques vieux syndicalistes, blanchis sous le crayon, se souvenaient vaguement d'un rassemblement dans les années 70 lié à l'affaire *Paris-Jour*. Mais les archives restaient désespérément muettes : des mouvements de protestation locaux, oui ; quelques actions de soutien, des grèves ponctuelles et des communiqués à profusion. Mais de manifestation nationale, organisée à l'appel de tous les syndicats représentatifs (SNJ, CFDT, SNJ-CGT, FO, CGC et CFTC), nulle trace. Mesuré à cette aune le rassemblement de mardi prenait presque une allure de révolte.

Des centaines de journalistes de tout poil, presse nationale et régionale, presse magazine et presse spécialisée, militants ou non-syndiqués, tous rassemblés sous des banderoles de fortune, ça ne s'était jamais vu. Certes, ils n'avaient rien de provocateurs. Mal à l'aise, gênés d'être dans la désagréable situation de l'« interviewer-interviewé », ils discutaient par petits groupes, tentant çà et là un slogan sans conviction, affichant des pancartes : « *Juppé enlève tes mains de nos poches, le fric est chez tes proches.* » « *On est des comiques* », plaisantait une jeune rédactrice de *France-Soir*.

RENCONTRES SANS RÉSULTAT

Derrière l'embarras, le bavardage, l'ironie amère, la grogne était réelle et la colère pas loin. « *Ils touchent un sujet sensible. Le porte-monnaie ça réunit tout le monde* », assurait un salarié de FR 3 Lorraine, « *et c'est notre député, de Courson, qui a pondu ça !* ». Un jeune rédacteur de la presse régionale refaisait ses comptes sur un ton navré : « *J'ai un bac + 6, et sept ans de carte de presse. Je gagne 7 400 francs net par mois. Si on supprime les 30 %, mes impôts augmenteront de 64 %, je tomberai à 6 200 francs. Quel est le Français qui peut accepter ça ?!* » Des journalistes de la presse féminine et enfantine, pour la plupart pigistes et payés au lance-pierre, fulminaient : « *Ils ont fait leur plan sur la base d'un salaire moyen de 30 000 francs par mois. On a élu des ignares ! Ils nous voient à travers Anne Sinclair ou PPDA* », lançait une élégante jeune femme, rouge d'énervement.

D'autres, plus politisés, justifiaient la mobilisation : « *Notre métier est décrié. Il faut dépasser le corporatisme. Intégrer nos revendications dans un mouvement social plus large.* » Des députés communistes, conduits par Muguette Jacquaint (PCF, Seine-Saint-Denis), ont rencontré les premiers la délégation de l'intersyndicale, puis ce fut Gilles de Robien (UDF, Somme), décidément voué aux causes perdues, et enfin Jean-François Copé (RPR, Seine-et-Marne). Mais sans résultat tangible : « *M. Copé ne sait pas écouter. Nous allons continuer à nous battre. Les députés seront comptables de leur action à la Chambre, nous en rendrons compte dans nos colonnes* », indiquait un syndicaliste après la rencontre.

En fin de rassemblement, la plupart des présents, impuissants et rageant de l'être, rêvaient d'en découdre. En vain. Les plus virulents avaient beau, après deux heures de sur-place rue de l'Université, s'être repliés boulevard Saint-Germain et tenter de forcer les barrages de police, la loi des grands nombres jouait contre eux. A cette heure la manif s'était largement effilochée dans les bistrots avoisinants. Restait 200 personnes, que les CRS, imperturbables, repoussaient comme on se mouche. La manif des journalistes était finie. C'était un premier essai.

Véronique Maurus

Le « Herald Tribune » pourrait quitter Paris

L'UN DES PLUS PRESTIGIEUX quotidiens anglophones du monde, l'*International Herald Tribune*, étudie un départ au moins partiel de Paris, où il a été fondé il y a plus d'un siècle, en 1887. Le conseil d'administration du quotidien a commandé il y a quelques mois une étude de faisabilité d'un éventuel déménagement ou redéploiement aux Etats-Unis, pour des raisons d'économies.

Le directeur de la rédaction, Michael Getler, estime que « *Paris est un lieu cher* » et que la direction du journal doit « *tout examiner pour que le journal garde sa santé financière et se développe* ». Il a précisé qu'aucune décision n'était prise. « *L'éventualité d'un départ total est faible* », a-t-il précisé, indiquant que « *des départements pourraient partir, rédactionnels ou administratifs, ou encore les deux* ».

Fondé en 1887, le Herald, qui emploie 250 personnes, a son siège à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Il est détenu à 50-50, depuis 1991, par les deux grands journaux américains, *The Washington Post* et *The New York Times*. C'est en 1967, que le *New York Herald Tribune* est devenu l'*International Herald Tribune*, après l'entrée dans le capital des deux journaux de la Côte est.

Le Herald Tribune a une diffusion de 190 000 exemplaires. Il est imprimé dans douze sites dans le monde entier et doit affronter la concurrence du *Financial Times* et du *Wall Street Journal*.

MERCREDI 16 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa top model. Série. *Grégory se lance dans la photo.*
15.35 Superclub Dorothée. les Années fac ; Conan l'aventurier ; Power Rangers ; Les Chevaliers du zodiaque ; Le Hit 99.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. Welcome Mister Clinton.
18.10 Le Rebelle. Série. Autres temps, autres mœurs.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
En direct d'Auxerre. 3e journée de la *Ligue des champions* : AJ Auxerre-Grasshopper Zurich. 20.30, Coup *d'envoi* ; *21.15 Mi-temps, Météo* ; 21.30, 2e Période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres rencontres (225 min). 13429581
Cueillis à froid par l'Ajax d'Amsterdam puis rassurés à Glasgow, les protégés de Guy Roux doivent impérativement s'imposer ce soir s'ils veulent rejoindre les quarts de finale. A la surprise générale, les « sauterelles » de Zurich se sont portées en tête du groupe en remportant leurs deux matches.

0.05 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Les citadelles du vertige. Julie, la maîtresse des falaises ; Tancho, la déesse des marais ; Yabusamé ; Monsieur Baleine (60 min). 7421727
1.05 Journal, Météo.

1.15 et 2.20, 3.20, 5.05 Histoires naturelles. 2.10 et 3.10, 4.15, 4.55 TF 1 nuit. 4.25 Cas de divorce. 5.00 Musique.

France 2

12.10 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. La rentrée de Schubach.
14.55 Le Renard. Série. Le butin.
16.00 et 4.50 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Série.
17.50 Hartley cœurs à vif.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Pimprenelle est belle.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Invitée : Cristiana Reali.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

ATTENDS-MOI !
Téléfilm de François Luciani, d'après Françoise Xenakis avec Maria de Medeiros, Alain Bashung (95 min). 8477429
Le procès d'une femme qui s'accuse obstinément du meurtre de son mari volage.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Changer de vie, mais à quel prix ? (93 min). 6735581

0.03 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. Magazine. La Résistance. Invités : Raymond Aubrac ; John F. Sweets ; Odile Grand ; Claude Singer ; Pierre Vidal-Naquet ; Michel Reynaud ; Maître Roland Rappaport (70 min). 4780630

2.05 Emissions religieuses (rediff.). 3.05 Accélération verticale. 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 13 néophytes et 2 pros. 4.05 Urti-Ghana, un jour dans la vie d'une enfant. 4.30 Urti. Moins sale que les larmes.

France 3

12.32 Journal.
13.31 Keno.
13.35 Mike Hammer. Série.
14.25 Y a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Les barrages : de l'eau à l'électricité.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *Au plaisir des fruits, au plaisir des légumes*, de Lise Coutin.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada. Les exclus de la santé. Invités : Xavier Emmanuelli, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, François Paul Deblonne, Jean Maisondieu, B. et B. Baquet, Daniel Lebrun (110 min). 157328

22.40 Journal, Météo.

23.15

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Samuel Beckett, de Valérie Lumbroso (50 min). 2866581
Portrait d'un écrivain qui n'a jamais accepté d'être filmé ou interviewé et qui a toujours refusé que l'on écrive sa biographie en arguant avoir mis dans son œuvre tout ce qu'il avait à dire.

0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Capitaine Furillo. Série. Quand ça tourne mal. 1.45 Musique Graffiti. *Sonate pour piano n° 2*, de Prokofiev, par Mzia Binonishvili (20 min).

La Cinquième

12.00 *Mag 5*. 12.30 Va savoir. Le secret de la licorne. 12.55 Attention santé. 13.00 Planète blanche. Antarctica : Georgie du Sud. 13.35 Demain le monde. La publicité. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Nadia Comanecci. 15.00 Tendres Chacals.
16.00 Deux ans de vacances. Feuilleton [2/6]. *Au large du Pacifique, nos jeunes héros découvrent un message glissé dans une bouteille et recueillent sur leur navire deux étranges naufragés.*
18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [27/52] Ma Dalton (30 min). 8061
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher. Le numéro de votre correspondant va changer (30 min). 8332
20.00 Les Eléphants de travail en Asie. Documentaire de Felix Heidinger et Udo Zimmermann (30 min). 5245
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire. [3/6] Goebbels, l'incendiaire, de Guido Knopp (55 min). 1159332
Portrait d'un fanatique, animé d'une foi profonde en son messie. Parmi les dernières victimes d'une longue liste : sa famille qu'il entraîna avec lui dans la mort.

21.40

MUSICA. EDGARD VARÈSE
Documentaire de Mark Kidel (60 min). 8070500
De son enfance bourguignonne à son exil américain, en passant par ses années berlinoises et ses passages parisiens, la vie du plus grand alchimiste du son du XXe siècle.

22.40 Déserts. *Vidéo-art de Bill Viola, musique d'Edgard* Varèse. Avec l'Ensemble Modern, dir. Peter Eötvös (35 min). 6696806
Illustration par le vidéaste Bill Viola de l'œuvre pour orchestre et bande magnétique *de Varèse qui fut huée et sifflée lors de sa création en 1954.*
23.15 Moi et l'impératrice ■ ■ Film de Friedrich Hollaender (1932, N., v.o., 82 min). 4098332

0.40 Les Enfants volés ■ ■ Film de Gianni Amelio avec Enrico Lo Verso (1991, v. o., 110 min). 4366814

M 6

12.20 Les Routes du paradis. La grande vie. Série.
13.15 M 6 Kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.30 Hit Dance.
17.05 et 2.15 Faites comme chez vous.
18.00 Space 2063. L'ennemi. Série.
18.55 Highlander. Methos. Série.
19.45 et 1.05 Mode 6. Yohji Yamamoto.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.50

A DÉCOUVERT
Téléfilm de Laurent Jaoui (100 min). 508516
Une femme tente de commencer, après son divorce, une nouvelle vie avec son fils. Mais elle doit assumer les dettes de son ex-mari surendetté et insolvable.

22.45

FLIC ET REBELLE
Téléfilm de Kim Manners, avec Miguel Ferrer, Ernie Hudson (94 min). 3675413
Un inspecteur se lance sur la piste d'un criminel évadé lors de son transfert. Il s'entoure de policiers temporairement suspendus de leurs fonctions à la suite de dépressions ou de troubles psychologiques...

0.30 Sexy Zap. Magazine.
1.10 Best of pop-rock. Musique.

3.00 Turbo. Magazine. 3.30 Jazz 6. Magazine. 4.15 E = M 6. Magazine. 4.40 Préquenstar. Magazine. Dave (50 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.10 Les Superstars du catch.
15.00 Pas si vite.
15.10 Tirs croisés. Téléfilm de Chuck Bowman, Dennis Franz, Alley Mills (86 min). 9270072
16.35 Alien, l'univers des insectes. Documentaire.
17.00 Football américain. Championnat de la NFL : New-Orleans - Chicago.
17.55 ▶ Flash Gordon.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Françoise Sagan, Michael Cohen, le groupe Shai No Shai.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

JACK ET SARAH
Film de Tim Sullivan avec Richard E. Grant (1995, 106 min). 4591448
A la suite d'un accident lors de l'accouchement de sa femme, un avocat se retrouve seul pour élever son bébé.

22.45 Flash d'information.

22.50

MOTHER'S BOYS ■
Film de Yves Simoneau avec Jamie Lee Curtis (1994, v. o., 93 min). 8785535
Une femme psychotique a abandonné le domicile conjugal. Jamie Lee Curtis est étonnante.

0.25 La Légende de Tapha Gueye. Documentaire de Philippe Bordas (55 min). 2584524
1.20 Prêtre ■ Film d'Antonia Bird avec Linus Roache (1995, 105 min). 16945369

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Aléas de l'œuvre musicale avec Françoise Escal. 3. Cryptogrammes.
20.30 Tire ta langue. La langue française et les autoroutes de l'information.

21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radio publiques de langue française. Marc Barraud, imprimeur (1). Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. Haïtiville, New York. 2. Porter son passé comme des cheveux sur la tête.

0.05 Du jour au lendemain. Nadine Vasseur (Le Poids et la Voix). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des 30 et 31 mars 1945 (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 12 octobre, à l'Hôtel de Ville d'Asnières-sur-Seine, par Tedi Papavrami, violon, Janos Starker, violoncelle; Philippe Bianconi, piano : Trio pour violon, violoncelle et piano op. 8, de Brahms ; Trio pour violon, violoncelle et piano op. 100, de Schubert.
22.30 Musique pluriel. Les Objets obscurs, de Parmerude ; Essais pour flûte, violoncelle et piano, de Bayer.
23.07 Musicales comédies. Strike Up the Band (version restaurée par Tommy Krasker) (2e partie), de George et Ira Gershwin, par l'Orchestre, dir. John Mauceri.

0.00 Jazz vivant. Festivals de Samois-sur-Seine et de Vienne. Nouveau Jazz vocal avec Noenna Freelon, Vanessa Rubin, AJ Croce et Kurt Elling. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Entartête Musik. Die Vögel, de Braunfels, par la Chorale de la Radio de Berlin, et l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, dir. Sagrozek. Kwon (Rossignol), Wottrich (Bonespoir), Kraus (Fidèlami), Posselt (Roitelet), Holzmair (Huppe), Vermillon (1ère Grive), Wohlfarth (2ème grive), Görne (Prométhée).

23.00 Les soirées... (Suite). Œuvres de Zemlinsky, Goldschmidt, Schulhoff. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Turbulences.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 A cœur, à corps, à cris. [2/3]. A corps.
23.20 Savoir plus.

Planète

20.35 Gens de la Lune. Ruwenzori 95.
21.30 Gary Hemming, le beatnik des cimes.
21.55 La Légende des bateaux volants. [3/6].
22.55 Espace des regards.
23.35 C'était hier. [1/13]. Les lendemains qui déchantent.

Paris Première

21.00 Paris modes spécial.
22.15 Le J.T.S.
22.45 Concert : Prince & The New Power Generation (45 min). 10194577

France Supervision

19.25 Opéra : Rigoletto. En trois actes de Giuseppe Verdi (170 min). 88873448
22.15 World Collection. De Tony Gatlif. I Muvrini.
23.10 Francofolies 96. Les grands noms de la chanson française sur la scène du Saint-Jean-d'Acre.

Ciné Cinéfil

20.30 Doll Face ■ Film de Lewis Seiler (1945, N., v.o., 80 min) 66354142
21.50 Les Lumières de la ville ■ ■ Film de Charles Chaplin (1931, N., 85 min) 34814142
23.15 L'Ange des maudits ■ Film de Tim Whelan (1946, N., v.o., 95 min) 78905603

Ciné Cinémas

20.00 Séquences.
20.30 Gladiateurs ■ Film de Rowdy Herrington (1991, 100 min) 2894992
22.10 La Vie et rien d'autre ■ Film de Bertrand Tavernier (1989, 135 min) 86302852

Série Club

20.45 Flash. Le superclone.
21.40 et 0.45 Médecins de nuit. L'entrepôt.
22.30 Sherlock Holmes. L'aventure de l'interprète.
23.00 Les Champions. L'avion fantôme.

Canal Jimmy

20.30 VR5. Prisonnière.
21.15 Vélo.
21.40 Mister Gun. Les sosies d'Elvis.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Maestro.
22.40 Friends. Celui qui avait viré de bord.
23.00 Father Ted. Cigarettes, alcool et patinage.

Eurosport

18.00 Tennis. En direct d'Ostrava. 16e de finale : Boris Beker-Frederik Fetterlein (90 min.).
19.30 Tennis. En direct de Zurich (Suisse). Tournoi féminin 3e jour (120 min). 795784
21.30 Formule 1 : Grand Prix Magazine.
22.00 Monster Truck.
23.00 Course de camions.



Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.15 My Left Foot. Film de Jim Sheridan (1989, 105 min). Avec Daniel Day Lewis. *Comédie dramatique.*

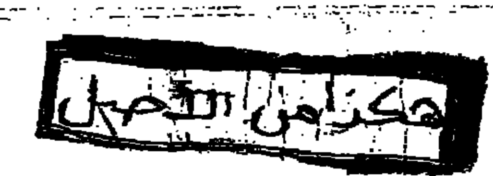
TMC

22.50 Lucrèce Borgia. Film de Christian-Jaque (1952, 100 min). Avec Martine Carol. *Histoire.*

TSR

21.40 Opération tonnerre. Film de Terence Young (1965, 130 min). Avec Sean Connery. *Suspense.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



La pauvreté, une fatalité ?

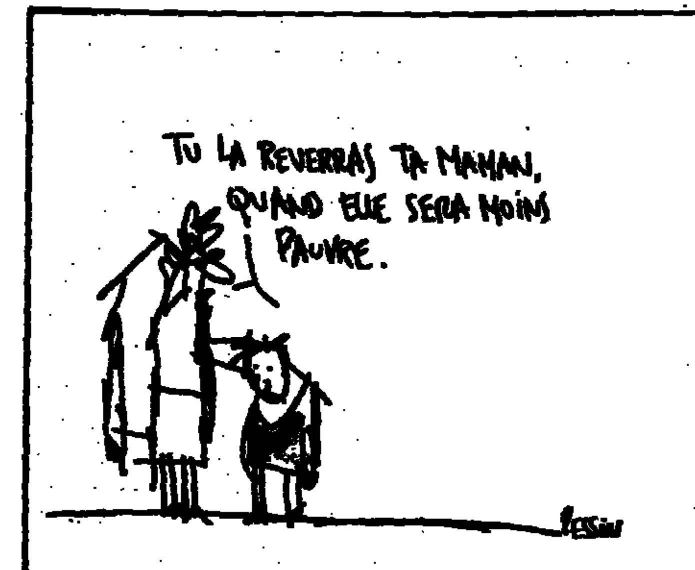
A l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, La Cinquième diffuse deux documentaires qui témoignent du quotidien de ceux qui cherchent à survivre

CETTE HISTOIRE-LÀ, au moins provisoirement, finit bien. Lumineuse dans sa robe blanche, Isabelle a enfin rassemblé dans ses *mains les fils d'un destin* jusque-là obscur. Autour d'elle, le jour de son mariage, se pressent les êtres chers qu'une vie faite d'insécurité avaient éparpillés, s'ouvrent des visages *jusque-là fermés.*

Isabelle est au centre d'une des deux familles que Françoise Davisse a filmées dans son documentaire, *Il n'y a pas de loi contre ça*, diffusé jeudi sur La Cinquième, avec *Les Habitants du tunnel*, de Philippe Baron, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

Il n'y a pas de loi contre ça a été réalisé en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, qui l'a adressé aux enseignants pour aider les élèves à saisir le sens de cette journée. Il doit contribuer aussi à faire connaître l'approche de l'association française la plus active dans l'organisation de cette manifestation, ATD Quart-Monde. En exergue, une citation du fondateur du mouvement, le Père Joseph Wrésinski : *« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. »*

De fait, le documentaire tient à distance l'enchaînement des causes économiques qui conduisent à l'exclusion, préférant scruter les conséquences sur la vie, les caractères, les personnes. *« A partir du moment où l'on a la télé et le téléphone, vis-à-vis de l'Etat on n'est pas dans la misère*, explique Isabelle. *Mais la pauvreté, ce n'est pas seulement une question d'argent. »* A Vitré, en Bretagne, la jeune femme en a vécu l'une de ses formes les plus douloureuses. Son fils, Kevin, a été *« placé »*, selon le terme consacré des mesures d'aide sociale à l'enfance. Isabelle dit l'injustice de cette situation, légitimée sur le moment par la violence d'un mari qui la battait. Mais elle en montre aussi l'absurdité, lorsque l'écran la rapproche, elle qui fut *« placée »* aussi, de sa mère, *« placée »* également au début d'une vie de dénuement, et de son fils qu'elle vient juste de récupérer. Dans l'urgence, les représentants des pouvoirs publics n'ont fait que dupliquer le drame de la séparation, sans rien résoudre. Pour Isabelle, le mariage est une manière de briser la fatalité.



Des hommes et des femmes interrogés par la réalisatrice, seul Mickaël, le fils de la famille de Trappes, semble sauvé du déterminisme de la pauvreté. Lui n'a jamais été *« placé »*, alors que sa mère, qui a connu de graves problèmes d'alcoolisme, a été séparée de deux autres enfants. Il parle avec lucidité des moqueries de ses camarades de classe, du *« rejet et de la haine »* qu'il a ressentis envers ses parents. Mickaël comprend aujourd'hui combien le passé de sa mère le prive de ses droits et des moyens de se défendre.

Lorsqu'il l'accompagne au foyer où se trouve son petit frère, il prend parfois *« la relève »* pour donner aux responsables la répartie que sa mère n'est pas en mesure de fournir. *« On accuse les familles d'être responsables des placements*, dit-il, *mais ce n'est pas à cause d'elles. C'est à cause d'un problème de société qui est très grave : le rejet de l'humain. »*

RÉVOLTE

Mickaël, aujourd'hui, veut devenir éducateur de rue pour aller à son tour vers les jeunes des quartiers défavorisés. Mais il pointe aussi les limites du documentaire. Dans le souci louable de rendre la parole à ceux qui en sont privés, Françoise Davisse les isole trop du contexte qui a suscité le sentiment de révolte de Mickaël. Les assistantes sociales, envoyées seules au contact des plus démunis, ressemblent à des boucs émissaires commodes. Ceux qui pourraient se sentir coupables de l'injustice qu'ils tolèrent sont en revanche absents. A regarder les plus démunis s'échiner à reconquérir leurs droits, le reste de la société pourrait oublier que la construction d'un système plus équitable demande l'effort de tous.

Jérôme Fenoglio

★ « Il n'y a pas de loi contre ça », 11 heures ; « Les Habitants du tunnel », 15 heures, sur *La Cinquième.*

Grève *par Agathe Logeart*

ROULOTTÉES serré, les banderoles n'ont plus longtemps à attendre d'être sorties des placards où elles ont été remisées. L'encre des tracts a juste eu le temps de sécher. On a préparé ses chaussures de marche pour le défilé, et les merguez patientent au réfrigérateur. Ecoles fermées, trains au compte-goutte, métros sourds à l'appel pressant de marcheurs épuisés, guichets en berne : les usagers connaissent la chanson. Ils ont déjà donné l'an passé, au temps où, paraît-il, la grève était si jolie. Le grand jour – la grande grève – est pour demain, qui revient avec la régularité des vendanges, quand le raisin, mûr à point des colères conjuguées, ne demande plus qu'à être cueilli. Bon ou mauvais cru ? Un peu de patience, et nous le saurons bientôt.

En attendant, sur TF 1, Paul Amar avait convié à son « Monde de Léa » une brochette de ces fonctionnaires qui s'apprêtent à la grève, policiers, enseignants, cheminots et médecins, libéraux et hospitaliers, qui n'entendent pas être en reste. L'idée était curieuse de choisir, comme grand témoin à cette soirée, le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, Michel Péricard, quand on aurait attendu, par exemple, un ministre de la fonction publique ou un envoyé spécial de Bercy. Mais qu'importe, après tout, lorsqu'il s'agit de déployer la langue de bois, le nom du préposé... Ce furent les policiers qui ouvrirent le bal. Caillassés dans les cités par ces hordes de gamins en colère à la vue du premier képi, las des horions, des voitures pourries et des horaires infernaux qui vous cassent le moral et la famille, du manque d'écoute de leur hiérarchie, et de leurs déplorables conditions de travail, ils nous firent vite comprendre qu'il leur fallait bien de la vertu pour garder l'amour du métier. Pas étonnant, dans ces conditions, si certains, de plus en plus nombreux, ne résistent pas à une épidémie de suicides sans précédent dans la « grande maison ».

Classes surchargées, élèves déboussolés, formations inadéquates pour les postes les plus difficiles, confiés, malgré tous les engagements solennels, aux débutants à peine plus âgés que ceux à qui ils doivent faire classe : les enseignants ont à leur tour vidé leur cartable. Médecins écœurés d'être les victimes de la chasse au gaspi, au mépris de la qualité des soins, et cheminot dont, depuis un an, la détermination n'a pas faibli : ils étaient venus dire leur fait à celui, qui, face à eux, était l'incarnation du politique. Mais, à l'évidence, M. Péricard ne vit pas sur la même planète qu'eux. Allons, allons, enfants gâtés, va ! Rejetons de l'Etat-providence, bourrelés de mauvaise graisse, apprenez à être raisonnables, que diable ! Le ton est paternel, voire condescendant. Il s'en étouffe, le cheminot en queue de cheval et chemise à carreaux : *« Cette espèce de bonne conscience ! Et si, en plus, vous êtes sincère, et vous en avez l'air, c'est terrible ! »* L'éclat de rire général qui suivit dit assez à quel point ce sentiment, devant l'inanité de ce dialogue de sourds, était partagé.

JEUDI 17 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton [1/2]. Le rideau tombe.
15.30 Hôtel. Série. Un marché de dupes.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Football. En direct de Nîmes : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, 8[e] de finale aller : Nîmes-Aik Solna (Suède). 17.00, Coup d'envoi ; 17.45, Mi-temps (125 min). 28889765
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

▶ DEUX JUSTICIERS DANS LA VILLE
Série. Erreur de jeunesse, d'Eric Woreth (90 min). 855098
Enquête douloureuse pour les justiciers car le meilleur ami de Mathieu (Richard Bohringer), a été assassiné...

22.20

TOUT EST POSSIBLE
Magazine. Invitée : Danièle Gilbert (100 min). 8054017
0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. *Invités : Gérard Trémège, président de l'ACFCI, et Michel Bernard, président de l'ANPE.*
0.20 Unis pour vaincre. Le point sur « Touchez pas aux enfants ». Avec Bernard Kouchner et le professeur Alain Deloche.
1.20 Journal, Météo.
1.35 et 2.15, 2.55, 4.35, 5.10 *Histoires naturelles.* 2.05 et 2.45, 3.45, 4.25 TF 1 nuit. 3.55 *Cas de divorce.* 5.05 *Musique.*

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
15.55 Tiercé. En direct de Longchamp.
16.10 et 5.05 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong. Série. Concours et hamburger.
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.45 *Qui est qui ?* Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Guillaume Tell.
19.24 et 2.15 Studio Gabriel. Invité : Patrick Sébastien.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. J'ai 40 ans et je passe le bac ; La ferme des enfants perdus ; Post-scriptum : essences et sens (125 min). 9899765
23.00 Expression directe. UDF.

23.10

LES NUITS AVEC MON ENNEMI ■
Film de Joseph Ruben avec Julia Roberts, Patrick Bergin (1990, 100 min). 9379920
Un mari très jaloux brutalise sa femme et lui fait vivre un cauchemar. Elle réussit à s'échapper et à commencer une nouvelle existence. Mais...
0.45 Journal, Bourse, Météo.
1.05 Le Cercle de minuit. Magazine. La génération des 25-30 ans (70 min). 4779892
2.50 Parures animales. Tragédie de l'ivoire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 4.20 Urti. De Zola à Sulitzer. 4.55 Aux marches du palais. Marie Besnard.

France 3

12.19 et 12.58 Télévision régionale.
12.32 Journal. Keno.
13.35 Parole d'Expert ! Invitée : Marie Laforêt.
14.30 Femmes en blanc. Téléfilm [1/2], de Jerry London, avec Susan Flannery (100 min). 5985543
16.10 Secrets de famille.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Dernier Verre au Danton*, de Denis Tillinac.
18.55 Le 19-20 de l'information, *19.08, Journal régional.*
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

RAZZIA SUR LA CHNOUF ■ ■
Film d'Henri Decoin (1955, N., 105 min). 441727
Un truand français arrive des Etats-Unis pour réorganiser le réseau du trafic de la drogue. Forte composition de Gabin.
22.35 Journal, Météo.

23.10

▶ QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire présenté par Jean-Michel Marlou. La foire ; le crayon de Marcos ; Exposition Picasso ; la bibliothèque privée de l'écrivain François Bon ; Images d'archives : quarante années d'émissions littéraires à la télévision ; les livres ; Polac plus ; prière d'insérer. (55 min). 5019388
0.05 Espace francophone. La langue française vue du Japon. 0.30 Capitaine Furillo. Série. Ça, c'est le grand amour. 1.15 Musique Graffiti. *Les Maîtres chanteurs*, III[e] acte, de Wagner, par l'Orchestre de Bamberg, Horst Stein, dir. (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. 12.30 Signes de vies. 12.55 Attention santé. Les anesthésies. 13.00 Chasseurs de trésors. L'épave du « Peacock Throne ». 13.30 Demain l'entreprise. 14.00 Les Routes du ciel. 15.00 Les Habitants du tunnel. ● Lire ci-dessus. 16.00 Le Journal de la création. 16.30 Les Yeux de la découverte. Les chiens. 17.30 Alf. 18.00 Des religions et des hommes. 18.15 Cinq sur cinq inventions. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [28/52] Le pied tendre (30 min). 8123
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Vivienne Radermacher (25 min). 80036
19.55 Hermann Heinzel, ornithologue. Documentaire.
20.00 Architectures. Documentaire. [5/5] Pierrefonds, le château de l'architecte, de Richard Copans et Stan Neumann (30 min). 5307
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : L'ALSACE, ENTRE OUVERTURE ET REPLI
proposée par Jean-Claude Richez.
20.46 Entre France et Allemagne, l'Alsace. Documentaire.
20.55 Le Voyage en Alsace d'un Français de l'intérieur. Documentaire de Frédéric Compain (60 min). 1954524 *A la rencontre d'une culture mixte qui puise autant aux sources françaises qu'allemandes.*
21.55 Itinéraires alsaciens. Documentaire. Chroniques d'un cinéaste allemand, de Pépé Danquart (45 min). 523369 *La vie quotidienne d'un village captée par un cinéaste allemand qui connaît bien l'Alsace.*
22.40 Dis-moi quel est ton pays ? Documentaire. Strasbourg dans l'entre-deux-guerres, de Teri Wehn Damisch (60 min). 4574098 *L'histoire alsacienne de l'entre-deux-guerres.*
23.40 Paix sur le Rhin ■ Film de Jean Choux avec Françoise Rosay, Dita Parlo (1938, N., 90 min). 2526949
1.10 Un été. Téléfilm de Philip Gröning, avec Michael Schech, Philipp Ranld (rediff., v.o., 105 min). 5864166

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Cindy. Série.
13.25 Permission de minuit. Téléfilm d'Anson Williams, avec Tempestt Bledsoe (94 min). 2000494
15.10 Drôles de dames. Série.
16.45 Télé casting. Musique.
17.05 et 2.10 Faites comme chez vous. Invité : Manu Dibango.
18.00 Space 2063. Série. [1/2] Le cheval de Troie.
18.55 Highlander. Série. Retiens la nuit.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 *Une nounou d'enfer.*
20.35 Passé simple. Magazine. 1949 : l'équilibre de la terreur.

20.50

TRAQUE À LOS ANGELES
Téléfilm de Rob Homcomb, avec Charles Bronson (89 min). 727659
Un tueur en série s'attaque à des religieuses. Un inspecteur de police et sa fille enquêtent...

22.35

LE CONTINENT DES HOMMES-POISSONS
Film de Sergio Martino avec Barbara Bach (1978, 93 min). 6112785
Les rescapés d'un naufrage abordent une île dont le propriétaire héberge un savant fou qui essaie de créer une race d'hommes amphibies pour récupérer un trésor enfoui dans l'océan.
0.20 Lady Blue. Série. Le tableau de classe.
1.05 *Best of Trash.* Musique. 3.00 *La Saga de la chanson française.* Documentaire. Edith Piaf. 3.50 Hot Forme. Magazine. 4.15 Paris coquin. Documentaire (55 min).

Canal +

12.26 Central Building. Court métrage.
▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Coups de feu sur Broadway ■ ■ *Film de Woody Allen, avec Diane Wiest et John Cusak* (1994, 99 min). 1488746
15.10 *L'Hebdo* de Michel Field (rediff.).
16.10 L'Insoumise. Téléfilm de Nadine Trintignant, avec Marie et Jean-Louis Trintignant (90 min). 5039123
17.40 C Net (rediff.).
17.55 ▶ Flash Gordon.
▶ En clair jusqu'à 19.30
18.35 Nulle part ailleurs.
19.15 Flash d'informations.

19.25

FOOTBALL
En direct. Match de 2[e] tour aller de la Coupe des coupes : Galatasaray-PSG. à 19.30, coup d'envoi (125 min). 8718901
21.30 Il était une fois le Saint-Laurent. (54 min). 41920
22.25 Flash d'information.

22.35

DANGER IMMÉDIAT ■
Film de Phillip Noyce avec Harrison Ford, Willem Dafoe (1994, v. o., 136 min). 2200340
Espionnage, affrontements violents et spectaculaires. Harrison Ford en héros intègre.
0.50 Le Plus Bel Age ■ Film de Didier Haudepin (1995, 81 min). 1055031 *La difficulté et le malaise d'avoir vingt ans aujourd'hui.*
2.10 A la recherche de Jimmy le Borgne. Film de Sam Henry Kass (1993, v.o., 80 min). 4961876

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. *L'ethnopharmacologie.* 4. Retour au terrain.
20.00 Le Rythme et la Raison. Aléas de l'œuvre musicale avec Françoise Escal. 4. Recouvrements.
20.30 Lieux de mémoire. L'Alsace au cœur de la France (2). 21.30 Fiction. Avignon 96. Denise Gence lit Le Spleen de Paris, de Charles Baudelaire.
22.40 Nuits magnétiques. *L'homme caché.*
0.05 Du jour au lendemain. Gilles Petel (Le Métier dans le sang). 0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journées des 30 et 31 mars 1945 (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). René Descartes, encore un effort pour être cartésien (1) ; 4.08, La Bave et la Grâce, de Jacques Henric ; 5.56, Alain Mimoun.

France-Musique

19.30 Concert. Ouverture du Festival Ultima. Donné en direct d'Oslo, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Christian Eggen, Terje Tønnesen, violon, Leif Arne Tange Pedersen, clarinette : Trois mouvements, de Reich ; *Concerto pour violon et orchestre*, de Rihm ; *Concerto pour clarinette et orchestre (création)*, de Wallin ; Saaledes saae Johannes (As Seen by St.John), *de Ruders.*
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Holliger, Vercken.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Saint-Saëns, Beethoven, R. Strauss, Duparc, Chopin.
0.00 Tapage nocturne. Le cinéma sonore de Philippe Hersant et Jacques Davidovici. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert. Enregistré le 15 avril, au Théâtre des Champs-Elysées, par l'Orchestre Baroque de Fribourg, dir. Leonhardt. Capriccio n° 4, de Zelenka ; Musique de table, de Teleman ; Zoroastre, de Rameau.
22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Black mic-mac ■ Film de Thomas Gilou (1986, 90 min) 15580123
21.30 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle.
0.05 Courants d'art.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Keufs dans la ville.
22.00 Les Castrats. Souvenirs d'un autre temps.
22.40 *Gens de la Lune.* Ruwenzori 95.
23.35 Gary Hemming, le beatnik des *cimes.*

0.05 La Légende des bateaux volants. [3/6] (55 min).

Paris Première

21.00 Les Garçons ■ ■ Film de *Mauro Bolognini* (1959, N., v.o., 95 min) 94030582
22.35 *Le J.T.S.*
23.05 Concert : Friedrich Gulda joue Mozart. Enregistré à la Philharmonie de Berlin, en 1986 (70 min). 40859302
1.10 *Stars* en stock (25 min).

France Supervision

19.00 Concert : Sonates de *Ludwig* van Beethoven (80 min). 65644404

20.20 Ciné Actu.
20.30 Divine ■ Film de Dominique Delouche (1975, 90 min) 81671340
22.00 Surcouf, le tigre des sept mers. Film de Sergio Bergonzelli (1966, 95 min) 38471494
23.35 Tabu, le dernier voyage. De Yves Peretti.

Ciné Cinéfil

20.30 Chacun sa chance ■ *Film de Hans Steinhoff* et René Pujol (1930, N., 80 min) 68321814
21.50 El Pisito ■ Film de Marco Ferreri et Isidoro Ferry (1958, N., v.o., 80 min) 25508475
23.10 *Le Club.* Invité : Bertrand Tavernier.
0.25 Franc Jeu ■ ■ Film de Jack Conway (1941, N., v.o., 110 min) 12218789

Ciné Cinémas

20.30 *L'Homme* au complet gris ■ ■ Film de Nunnaly Johnson (1956, 155 min) 37388669
23.05 Sonate d'automne ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1978, v.o., 90 min) 8629017
0.35 Flic Story ■ Film de *Jacques Deray* (1975, 110 min) 90203302

Série Club

20.45 Les Anges de la ville. Haine aveugle.
21.40 et 0.45 Médecins de nuit. La décapotable.
22.30 Sherlock Holmes. *Le ballet de la mort.*
23.00 Flash. Le super clone.
23.50 Quincy. (55 min).

Canal Jimmy

20.35 Paris minuit ■ Film de Frédéric Andréi (1985, 90 min) 30712878

22.05 *Outsiders* ■ Film de Francis Ford Coppola (1983, v.o., 95 min) 60933017
23.40 Souvenir - Top à Joe Dassin.
0.45 Sessions. The Wild Man Cometh.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct de Zurich (Suisse). Tournoi féminin 4[e] jour (120 min). 215582
17.00 Monster Truck.
18.00 Tennis. En direct de Zurich (Suisse). Tournoi féminin 4[e] jour (115 min). 894123
19.55 Basket-ball. En direct de Moscou. Euroligue (5[e] journée). Groupe A : *CSKA Moscou-CSP Limoges* (125 min). 2949104
22.00 Football. 227907
0.00 Formule 1 : Grand Prix Magazine.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.30 Le Grand Pardon 2. Film d'Alexandre Arcady (1991, 150 min). Avec Roger Hanin. *Policier.*
23.00 L'Homme sur les quais. Film de Raoul Peck (1992, 105 min). Avec Jennifer Zubar. *Drame.*

RTL 9

20.30 Au-delà de la gloire. Film de Samuel Fuller (1979, 115 min). Avec Lee Marvin. *Aventures.*
22.25 La Guerre des polices. Film de Robin Davis (1979, 105 min). Avec Claude Brasseur. *Policier.*
0.25 Nous autres à Champignol. Film de Jean Bastia (1956, N., 85 min). Avec Jean Richard.

TMC

20.35 La Couleur pourpre. Film de Steven Spielberg (1985, 155 min). Avec Whoopi Goldberg. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi.*
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

JEUDI 17 OCTOBRE 1996

Une destruction massive de documents a eu lieu à la mairie de Paris

L'ordre aurait été donné après la perquisition, par le juge Halphen, chez M. Tiberi

LES SERVICES de l'Hôtel de *ville de Paris ont-ils fait disparaître* des documents intéressant l'enquête sur les HLM de la capitale ? *Depuis des semaines*, le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne), Eric Halphen, est en mesure de le penser. Sur plusieurs points, les investigations commandées par le magistrat aux policiers du huitième cabinet de délégations judiciaires ont, en effet, permis de conforter les témoignages de trois agents de sécurité de la mairie de Paris. *Le 25 juillet dernier, ces trois* employés municipaux s'étaient spontanément présentés à un service de police, pour faire état de l'ordre donné par leur hiérarchie de faire *« enlever »* des *« sacs-pilons »* vers une déchetterie de la région parisienne. Les mêmes hommes semblaient s'être également confiés aux journalistes du *Canard enchaîné*, qui avaient relaté leurs confidences dans l'édition du 31 juillet de l'hebdomadaire (*Le Monde* du 1er août).

A en croire ces trois *« inspecteurs de sécurité »*, les consignes avaient été transmises au lendemain des perquisitions conduites par le juge Halphen au domicile de maire de Paris, Jean Tiberi, le 27 juin. *« Beaucoup de gens parlent*, expliquait ainsi l'un d'eux, sur procès-verbal. *J'ai su que des documents qui ont été déménagés par sacs se trouvaient initialement dans le cabinet et le secrétariat de Jean Tiberi, ainsi que dans le service Logement. J'ai entendu dire que des disquettes informatiques du service de la questure avaient été détruites. Des gens ont travaillé tard le soir pour mettre ces documents dans des sacs, et au total, le déménagement a pris au moins trois jours. »* Le même témoin a fourni au juge Halphen les noms des deux responsables qui ont, selon lui, *« chargé les sacs dans un véhicule »*.

Interrogés au mois de septembre, les responsables cités ont contesté cette version des faits, l'un d'eux arguant d'une *« vengeance syndicale »* de la part des trois témoins. Les recherches policières permettent toutefois de conforter une part de leurs déclarations. Les enquêteurs ont notamment examiné la liste des *« bons d'intervention »* du service préposé, à l'intérieur de la mairie de Paris, au regroupement des sacs destinés à la destruction – baptisé « Hôtel de ville service » (HVS). Le recensement effectué par les policiers révèle une augmentation considérable de la fréquence des demandes d'enlèvement d'archives au cabinet du maire, après la perquisition à son domicile.

« SACS-PILONS »

Ainsi, alors qu'au mois de mai, le service HVS avait collecté six sacs de documents à détruire en provenance du cabinet de M. Tiberi, et quatre au mois de juin (tous collectés le jour-même de la perquisition au domicile du maire, le 27 juin), pas moins de trente-quatre sacs furent récupérés au mois de juillet, à un rythme soutenu : 12 sacs le 3 juillet ; 6 le 23 ; 10 le 24 ; 4 le 26 ; 2 le 30. Parmi les personnes ayant sollicité le bureau HVS pour l'enlèvement de sacs, les enquêteurs ont notamment relevé les noms du directeur du cabinet du maire, Bernard Bled, et du chef de son cabinet, Jean-José Gramont, dont le bureau avait été perquisitionné par la police le 12 juillet (*Le Monde* daté 14-15 *juillet*). Les vérifications policières attestent également que la fréquence des transports de *« sacs-pilons »* vers la société chargée par la mairie de Paris de ces destructions connut une semblable augmentation. Spécialisé dans la *« destruction confidentielle d'archives »*, le Centre régional de récupération (CRR), à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), a ainsi réceptionné près de neuf tonnes d'archives au mois de juillet – en deux transports, les 4 et 19 juillet –, alors que la moyenne mensuelle, relevée par les policiers, semble se situer autour de 2 000 kilos...

Le maire de Paris redoutait-il la venue du juge Halphen à l'Hôtel de ville ? Nombre de sources, politiques et judiciaires, assurent que le magistrat comptait initialement se rendre à la mairie au sortir du domicile de M. Tiberi, *le 27 juin*, et que seul le refus des policiers de l'assister l'en avait dissuadé. *« Quelques jours après votre perquisition chez M. Tiberi*, a raconté au juge l'un des trois agents de sécurité, *l'inspecteur-chef C. nous a donné instruction de retenir en bas une autorité judiciaire qui était susceptible de venir. Un peu plus tard, dans la conversation, votre nom a été prononcé. La consigne était donc de vous empêcher d'entrer, évidemment pas par la force, en étant très poli, et de prévenir immédiatement la hiérarchie jusqu'à ce qu'un inspecteur-chef vienne vous chercher... »*

Hervé Gattegno

Les explications de l'Hôtel de ville

Interrogé, mercredi matin 16 octobre, le service de communication de l'Hôtel de ville de Paris a indiqué au *Monde* que l'explication des destructions massives d'archives durant le mois de juillet constatées par la police résulterait de la *« coïncidence de deux événements »*. Deux séances du conseil de Paris ont été tenues – au lieu d'une habituellement – au mois de mai, ce qui aurait entraîné la production *« d'un grand nombre de documents »* promis à une destruction rapide (avants-projets, notes internes, etc.). Ensuite, *« une quinzaine de bureaux et de secrétariats »* ont été transférés, en mai et en juin, de la mairie elle-même vers l'annexe située au 9, place de l'Hôtel de ville. *« Beaucoup de papiers »* auraient été jetés à cette occasion, nous a-t-on indiqué.

Sur un arbre perché

par Pierre Georges

SUR SON ARBRE perché, un insoumis parlait. Curieuse histoire. *Depuis lundi matin à Toulouse*, Thomas Santini, vingt-quatre ans, a élu domicile dans les platanes, face au palais de justice. Il s'y est installé, avec armes et bagages si l'on peut dire, dans l'attente d'une comparution, mercredi devant le tribunal correctionnel, pour *« insoumission en temps de paix »*.

Avec l'aide de son intendance, car l'intendance suivit, le jeune homme avait tout prévu, tout organisé. Un arbre pour bivouaquer, lire, faire la cuisine, regarder la télévision et, qui sait, s'y mirer. Un arbre pour les commodités, avec s'il vous plaît, une baignoire et des toilettes aériennes.

Sur son arbre perché, un insoumis parlait : *« Hola, Messieurs de l'armée. Le ridicule de ma situation est à la hauteur du ridicule de nos armées qui demandent ma condamnation (...) alors que la conscription est vouée à une mort prochaine. »* Avant d'ajouter : *« En fait, nos militaires qui viennent d'être politiquement désavoués dans leur essence même rêvent de faire un dernier carton sur mon cas. »*

L'insoumis, même perché, n'étant pas encore d'une espèce protégée, il est à craindre effectivement que son ramage ne vaille pas son plumage devant le tribunal. Mais si les magistrats avaient encore quelque humour, dans le sérieux extrême que nécessitent leur rang, leur devoir et l'honneur des armées, ils condamneraient le volatile par où il s'est perché : un mois de platane. Et n'y revenez plus !

On peut douter néanmoins que l'issue soit celle-ci. Dommage. Qui, dans sa vie, n'a eu, un jour ou l'autre, une envie de platane ? Moins celle d'ailleurs de grimper aux arbres que de s'y installer. *Qui n'a rêver de quitter* un instant le plancher des hommes et par là-même, la tête *dans les feuillages comme en tenue* de camouflage, de signifier une rupture, une protestation, un désaccord ?

Une semaine en ballon. Ou, à défaut, une journée de platane. Par exemple jeudi. Il y aura grève. Grève partout. Transports, enseignements, poste, électricité et gaz de France, administrations. Et même grève ailleurs, médecins. Une vraie grève comme il y a un an. Avec convocation des réservistes et rappel des usagers. Une grève-galère, lever à l'aube, coucher aux chandelles, marathon et embouteillages garantis.

Bref inutile de faire un dessin : il vaudra mieux ce jeudi-là être patient marcheur et en bonne santé plutôt que ronchon, cul de jatte et grippé.

Un jeudi de grève. Comme une piqûre de rappel sociale, obligatoire et nationale. Une de ces journées dont l'agrément évident et les perspectives enchanteresses inciteraient volontiers, selon l'expression usuelle, à « rester couché ». Une journée qui va sans doute provoquer, conséquence effroyable, la réactivation de M. Delarue père, berger des usagers en colère.

Donc un jeudi noir à défaut d'un octobre rouge. A rester couché en effet. Ou alors à rester perché. Ce serait nettement plus novateur. Tous dans les platanes, *plutôt qu'aux abris. Tous dans* les arbres, à supposer qu'il y en ait pour tous, au bivouac entre entreprise et domicile. Tous, installés comme insoumis de Toulouse. A réclamer justice et miséricorde pour le pauvre usager !

Il y a trente-cinq ans, le massacre des Algériens dans Paris

MARDI 17 OCTOBRE 1961, à l'appel du FLN, des travailleurs algériens de la région parisienne décident de manifester, avec leurs familles, contre le couvre-feu qui leur est imposé. Michel Debré est premier ministre, et Maurice Papon préfet de police. La nuit est noire, la pluie tombe. La police parisienne charge, tire, massacre à coups de crosse et jette des dizaines de corps à la Seine.

Depuis cinq ans, associations, organisations politiques et syndicats de gauche appellent à venir au pont Saint-Michel jeter des fleurs dans la Seine. Et à s'indigner que cet épisode tragique soit toujours – notamment dans la majorité des livres d'histoire – *« recouvert de l'amnésie collective »*.

Pour le trente-cinquième anniversaire – que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) célébrait cette année ce mercredi 16 octobre à 18 h 30, en raison de la grève des fonctionnaires du lendemain, par un rassemblement à la mémoire des victimes, au pont Saint-Michel à Paris –, Béchir Boumaza, membre du comité central du FLN et président de la fondation du 8-Mai1945 (date du massacre de Sétif), créée en 1990 afin de *« dénoncer et combattre tous les crimes, assassinats et massacres collectifs perpétrés contre des populations sans défense »*, a décidé de faire entendre la voix d'Alger. Il vient de déposer une plainte pour crime contre l'humanité contre Maurice Papon. *« Nous ne voulons pas rouvrir les plaies, nous voulons simplement décoloniser l'Histoire »*, explique M. Boumaza.

L'arrêt Papon, qui vient de renvoyer l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde devant la cour d'assises pour crimes contre l'humanité et accable les fonctionnaires de Vichy, n'a pas échappé à l'ancien ministre algérien. Il estime du même coup que *« l'occasion est bonne »* pour plaider la cause des victimes algériennes du même Papon. Il juge aussi qu'*« au moment où M. Le Pen remet sur la scène publique ses théories sur "l'inégalité des races", il convient de rappeler ce vrai délit de faciès »*.

« TROIS CENTS MORTS »

La fondation, qui va se constituer partie civile, a publié une première liste *« non exhaustive »* des victimes du 17 octobre 1961 et appelle *« les familles de ceux qui n'y figurent pas à se faire connaître »*. Dans *La Bataille de Paris* (Seuil, 1991), l'historien Jean-Luc Einaudi évoque jusqu'à *« trois cents morts »*. Ancien conseiller technique de Michel Debré pour les questions de sécurité, Constantin Melnik qui, en 1988, attribuait ces *« trois cents ou quatre cents »* morts à *« la mythologie qui, le plus souvent les amplifiant, aime à s'emparer des catastrophes et violences du passé »*, met désormais en avant une estimation de *« cent à trois cents morts »*.

Le MRAP milite depuis longtemps pour que M. Papon, *« chef d'orchestre de cette ratonnade »*, soit poursuivi pour les crimes qu'il a commis envers le peuple algérien. *« Nous en faisons une revendication politique et morale »*, précise toutefois son secrétaire général, conscient de l'obstacle que constitue la prescription de dix ans pour les crimes. Grand militant de la cause palestinienne, mais aussi ami de François Genoud, l'ancien banquier suisse pro-nazi, M. Boumaza souhaite, lui, s'appuyer sur le titre traitant *« des crimes contre l'humanité »*, introduit en 1994 dans le nouveau code pénal et excluant la prescription, et entend prouver *« l'exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux »* de l'Etat colonialiste. Pour la majorité des avocats, l'entreprise, en l'état de la jurisprudence, semble vouée à l'échec.

Ariane Chemin

Lire aussi page 13 le point de vue de Mouloud Aounit

Gérard Paquet évincé du théâtre de Châteauvallon

LE TRIBUNAL de grande instance de Toulon a nommé, mardi 15 octobre, un administrateur judiciaire provisoire pour trois mois, en remplacement de Gérard Paquet, directeur du Théâtre national de la danse et de l'image à Châteauvallon. Cette décision a été saluée comme une victoire par les amis du maire Front national de Toulon, M. Le Chevallier, qui ont diffusé le texte du jugement à la sortie du tribunal, assorti du commentaire suivant : *« Par décision de justice, le rideau vient de tomber sur le théâtre des illusions juridiques de Châteauvallon. »* De son côté, le ministère de la culture fait savoir : *« Le ministère a été, est et restera extrêmement vigilant, volontaire, à ce que la mission culturelle de Châteauvallon continue. C'est un élément capital de la vie chorégraphique. Maintenant reste à savoir comment l'association va fonctionner avec l'administrateur provisoire. »*

La procédure avait été introduite, le 2 octobre, par Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon et membre de droit de l'association qui régit Châteauvallon-TNDI, et par Didier Gestat de Garambé, également membre de l'association. Ils réclamaient qu'il soit mis fin à la mission de Gérad Paquet en raison du *« caractère irrégulier »* du fonctionnement de l'association. Celui-ci avait, au lendemain de l'élection du représentant lepéniste à la mairie, refusé les subventions de la ville. Le tribunal a jugé nécessaire la nomination d'un administrateur provisoire, Henri Nespoulous, en raison d'*« une mésintelligence grave et des dissensions majeures et réitérées* [qui] *se sont instaurées entre certains membres de droit représentant l'Etat et la Ville de Toulon* [et] *le directeur de l'association »*.

Dans ses attendus, le tribunal de grande instance s'appuie également sur les menaces successives du représentant de l'Etat, le préfet Jean-Charles Marchiani, de priver Châteauvallon des 6 783 000 francs de subventions accordés par le ministère de la culture et de la communication. L'audit commandité par la préfecture du Var en juin 1996, rendu public fin juillet 1996, n'avait cependant relevé aucune irrégularité dans le fonctionnement de l'association Châteauvallon, à l'exception du non-paiement de certaines cotisations. *« Nous avons régularisé les cotisations lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 5 octobre. Au cours de cette séance, le budget 1996 a été voté à l'unanimité*, a précisé Gérard Paquet au *Monde*. *Nous faisons appel. Qu'une telle décision soit possible montre combien la gangrène est grande dans ce pays. C'est notre liberté d'expression, notre refus des idées d'extrême droite, qui est ici sanctionné. »*

Dominique Frétard

Des chercheurs japonais affirment maîtriser la culture des truffes

PROUESSE agronomique, ou intox gastronomique ? Des chercheurs japonais de l'Université du Kinki (Nara) affirment avoir, pour la première fois au monde, maîtrisé la culture artificielle de la truffe. De la truffe blanche, précisons-le d'emblée. Pas de notre précieuse truffe noire (*Tuber melanosporum*), dite du Périgord, qui est à sa compagne ce que le caviar est aux œufs de lump. Mais blanche ou noire, l'exploit serait le même : si les chercheurs japonais sont parvenus, comme l'affirme l'AFP, à accélérer de dix fois le temps de maturation de la truffe grâce à des conditions de culture particulières, ils auront réussi les premiers ce que tentent tous les trufficulteurs.

L'enjeu est d'importance. Dans son milieu naturel, il faut en effet des années pour qu'un germe arrive à maturation – d'où le prix de la truffe du Périgord. Comme celle de tous les champignons, la culture de ces ascomycètes nécessite une connaissance approfondie de leur biologie, des populations microbiennes (amies ou ennemies) qui l'entourent dans leur milieu naturel. Les échecs sont multiples.

« A ma connaissance, personne n'a pu à ce jour obtenir le début d'une fructification de la truffe en milieu artificiel », précise Jean-Marc Olivier, directeur de la station de recherche sur les champignons de l'Institut national de recherche agronomique (INRA, Bordeaux). Pour mûrir, le germe doit impérativement être associé à un arbre (chêne ou noisetier en Europe). Il y a quelques années, une équipe de l'INRA annonçait avoir mis au point une méthode de « culture » de la truffe noire en milieu naturel, permettant, non pas de la faire naître, mais de favoriser sa croissance à l'aide d'un subtil mélange d'engrais. Les agronomes n'en reconnaissent pas moins aujourd'hui qu'*« on ne peut pas considérer la culture de la truffe du Périgord comme parfaitement maîtrisée, puisqu'il est encore impossible d'en prévoir les rendements »*.

Les Japonais feront-ils mieux dans ce domaine ? Kazunari Inaba (département d'agriculture de l'Université de Kinki) et Yoshinori Takano (firme Norin Kinrui, spécialisée dans la culture des champignons) ont en tout cas déposé une demande d'enregistrement de brevet de fabrication. Et affirment que leurs truffes ont un goût, une odeur et une texture identiques à celles qui sont importées au Japon. Une assertion qui laisse de marbre M. Olivier. *« J'ai reçu récemment deux dossiers émanant de sociétés privées japonaises, qui annoncent toutes deux avoir obtenu des truffes par culture artificielle,* dit-il. *Rien qu'à voir les photos, je peux affirmer qu'il ne s'agit pas de truffes, mais d'autres champignons »*.

Catherine Vincent

Dans les « Dossiers et documents » du Monde d'octobre

***DOSSIERS** et documents* présente, avant l'élection présidentielle du 5 novembre, les Etats-Unis de Bill Clinton. Faisant preuve d'un redressement économique remarquable, les Etats-Unis reprennent leur place de principale puissance économique mondiale. Avec une volonté d'intervenir dans le monde plus forte. Mais la société américaine reste fragilisée par une grave crise intérieure.

Un deuxième dossier est consacré aux inégalités en France. Avec la « galère » des jeunes, la cohésion de la société française est menacée. La santé, le logement et l'école sont les trois secteurs où la fracture sociale va s'élargissant.

Dans les « Clés de l'info », un dossier : qui était Clovis ?

En une : les Kurdes entre l'Irak et les Etats-Unis et l'affaire des sans-papiers face à la loi Pasqua.

★ En vente chez votre marchand de journaux. 18 francs.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 16 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21429,90	+1,90	+7,69
Honk Kong index	12490,70	+1,30	+24,92

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 15/10	Var. en % 14/10	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2168,28	+1,15	+15,83
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+18,33
Milan MIB 30	—	—	+11,70
Francfort Dax 30	2723,98	+1,12	+20,85
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+1,65
Madrid Ibex 35	—	—	+16,44
Amsterdam CBS	—	—	+25,66

Tirage du *Monde* daté mercredi 16 octobre 1996 : 565 478 exemplaires. - 3

Le Monde

ÉPARGNE - PLACEMENTS

Diversifier ses investissements, la meilleure des garanties

Pour faire fructifier son capital et l'adapter à ses besoins, la stratégie d'un épargnant doit tenir compte à la fois de sa situation professionnelle et familiale, des risques qu'il est prêt à assumer, de l'horizon de placement et de la fiscalité

LE moral des Français est au plus bas. L'économie ne sort pas de sa léthargie, la crise sociale semble sans issue, les marchés financiers se portent bien mais font toujours peur et l'immobilier ne se remet pas encore du choc du début des années 90. Si on ajoute à ce panorama la nouvelle donne fiscale et la remise en cause de placements passe-partout, comme le Livret A et les sicav monétaires, l'épargnant a toutes les raisons de se sentir perdu.

Paradoxe apparent : l'épargne n'est jamais aussi abondante que dans les périodes difficiles. Quand la croissance ralentit, le chômage augmente et les retraites deviennent incertaines, le réflexe des ménages consiste à accroître leur épargne... de précaution. Les revenus extraits du bas de laine n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. Ils représentent aujourd'hui, selon l'Insee, 13 % des ressources des ménages, contre 10 % il y a dix ans. Dans un environnement difficile, les Français préfèrent capitaliser plutôt que dépenser – les statistiques à ce sujet sont formelles – en dépit des discours récurrents les incitant à consommer.

Accumuler de l'épargne, c'est une chose, la faire fructifier en est une autre. Adopter des stratégies de placement n'est pas facile. L'équation s'avère complexe, et intègre à la fois la situation professionnelle et familiale de l'épargnant, le risque, le temps et la fiscalité. La concurrence toujours plus vive entre établissements financiers, qui multiplient l'offre de produits de plus en plus sophistiqués, loin d'éclairer les choix, les rend plus incertains. Lassé, l'épargnant finit par abandonner, et par s'en remettre plus ou moins aveuglément aux conseils de son banquier ou de son assureur. Les sicav, plan d'épargne populaire (PEP) et autres contrats d'assurance-vie ainsi vendus ne seront sans doute pas mauvais, mais ont peu de chances de correspondre vraiment aux besoins de l'investisseur. Avant de plonger, il vaut mieux retenir quelques règles simples.

Le plus important pour l'épargnant consiste à savoir ce dont il a besoin. Lui faut-il un placement liquide ou de long terme ? Veut-il rechercher la performance et prendre des risques ou préfère-t-il se contenter d'un rendement faible mais sûr ? La recherche d'avantages fiscaux ou de la facilité de transmission d'un patrimoine est-elle une fin en soi ?

Une fois répondu à ces questions, il est avisé de diversifier les types de placements (actions, obligations, immobilier, assurance-vie, livrets d'épargne, épargne-logement). Il s'agit de la seule garantie contre les risques et du meilleur moyen pour réaliser des performances honorables, même dans les périodes agitées. Règle de base : ne jamais oublier que la rentabilité est proportionnelle au risque. Des rendements élevés sans risques, cela n'existe pas. Enfin, les performances sont importantes, mais elles ne sont pas tout. Des études américaines montrent que plus de 80 % de la performance d'un portefeuille sur dix ans dépend de la répartition des actifs (actions étrangères, actions locales, obligations, obligations convertibles) et 20 % seulement de la sélection des valeurs. En clair, le choix de la sicav la plus performante dans une catégorie importe moins que la sélection de cette catégorie.

Eric Leser



DESSIN PATRICK LESTIENNE

Bilan en demi-teinte des valeurs moyennes

Si le second marché se reprend, le nouveau marché peine après des débuts prometteurs

LES VALEURS moyennes vont-elles de nouveau avoir les faveurs des investisseurs ? Alors que les grandes valeurs de la cote ne cessent de se reprendre depuis plus d'un mois, les autres marquent le pas. L'indice CAC 40 a renoué avec ses niveaux du mois de juin. En revanche, les valeurs moyennes qui avaient également atteint un plus haut niveau au mois de juin n'ont toujours pas retrouvé leur précédent sommet.

Cela étant, depuis le début de l'année, l'avantage reste encore aux capitalisations moyennes. L'ancien indice du second marché de la Bourse de Paris, calculé sur une base 100 au 31 décembre 1984, affiche une progression de 21 %. Mieux, en prenant en compte le nouvel indice du second marché – qui exclut, notamment, les valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 3 % du compartiment –, la progression est de plus de 23 %. Témoin de la bonne santé des valeurs moyennes, les introductions sont déjà plus nombreuses à la mi-octobre que sur l'ensemble de l'année 1995 : vingt valeurs ont déjà été admises, contre dix-huit l'année dernière (si l'on exclut trois caisses régionales du Crédit agricole). Le bilan annuel devrait être toutefois inférieur à 1994, où la cote s'était enrichie de trente-trois nouvelles valeurs. A la fin du mois de septembre, la capitalisation boursière du second marché représentait 190 milliards de francs, soit une progression de 25,7 % par rapport à la capitalisation affichée à la fin de 1995 et 6,7 % de la capitalisation totale de la Bourse de Paris (2 853 milliards de francs).

Difficultés de fin d'année pour les valeurs moyennes

INDICE SECOND MARCHÉ

1 800 – 1 600 – 1 400 – 1 200

6/2 – 18/4 – 3/7 – 13/9

1996

Source : SBF-Bourse de Paris

Après un début d'année tonitruant, le second marché réalise depuis l'été des performances moindres que les grandes valeurs.

Après avoir connu des débuts sur les chapeaux de roues, avec des taux de sursouscription dignes des premiers mois du second marché, le nouveau marché de la Bourse de Paris a connu un passage à vide qui a donné l'occasion aux autorités de tutelles de redresser la barre. Si le marché primaire (émissions de titres) avait donné entière satisfaction avec une levée de capitaux de 1,33 milliard de francs en six mois, le marché secondaire (négociations) ne faisait pas l'unanimité auprès des milieux financiers qui lui reprochent notamment son manque de liquidité, à l'origine d'écarts de cours brutaux. Après six mois d'existence, les griefs étaient nombreux : trop hétérogène, pas de véritable image *high-tech*. Nombre d'intervenants reprochaient aux autorités de tutelle d'« *être parti dans tous les sens* » et d'avoir voulu « *privilégier la quantité à la qualité* ».

En somme, il fallait en choisir moins, mais que les entreprises retenues soient une sorte de label de qualité, ce qui n'était pas le cas « *au milieu de ce fourre-tout sans image* ». Car, de l'avis même d'un grand nombre d'opérateurs, le nouveau marché souffre d'un déficit d'image et son seul et véritable succès immédiat c'est que « *toutes les entreprises aient jusque-là pu lever des capitaux* ». Aujourd'hui, sur douze valeurs cotées, un tiers seulement affichent des cours supérieurs à leur prix d'introduction.

JUGER SUR LE LONG TERME

Mais les promoteurs de ce Nasdaq à la française ne baissent pas les bras : ce marché est à juger sur le long terme et il faudra au moins trois ans. Afin de rassurer les investisseurs, les sociétés vont être tenues de publier au *Bulletin des annonces légales officielles (BALO)* des comptes trimestriels au lieu de comptes semestriels. Le comité du nouveau marché compte également aménager le fonctionnement du marché secondaire en repoussant notamment l'horaire du premier fixing (9 h 30) jugé « *trop tôt* ».

Si les sociétés candidates au nouveau marché ne sont pas tenues à présenter des exercices bénéficiaires, elles doivent présenter un projet de développement sur trois ans. Des accrocs dans ces projets traumatisent les investisseurs. Il est donc envisagé de ne plus rendre obligatoire la publication de ce projet, indique un spécialiste de ce marché. Mais, en contrepartie, les critères de sélection des entreprises candidates seraient renforcés.

F. Bn

Après un été décevant, la Bourse de Paris retrouve un certain dynamisme

L'indice CAC 40 a gagné près de 15 % depuis le début de l'année

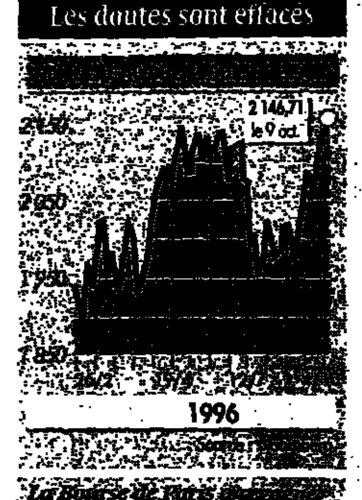
La rentrée sociale s'est plutôt déroulée dans le calme, les résultats semestriels des entreprises françaises ont dans l'ensemble agréablement surpris les investisseurs, les taux d'intérêt ont continué à baisser, et la Réserve fédérale américaine a observé un statu quo – apprécié – en ne relevant pas le loyer de l'argent outre-Atlantique. Autant de raisons qui expliquent le rebond assez sensible de la Bourse de Paris au cours des dernières semaines.

APRÈS le creux enregistré cet été, les valeurs fançaises ont dans leur ensemble repris le chemin de la hausse. Wall Street avait entraîné la Bourse de Paris dans sa chute et les perspectives de rentrée n'avaient rien de suffisamment réjouissant pour que les boursiers voient l'avenir en rose. Nombreux étaient les gérants qui pronostiquaient, il y a deux mois encore, une rentrée sociale difficile avec en prime des résultats semestriels des entreprises en demi-teinte.

Comme par miracle, la rentrée sociale s'est plutôt déroulée dans le calme, les résultats semestriels ont dans l'ensemble agréablement surpris les investisseurs. Les taux d'intérêt ont continué de baisser, et la Réserve fédérale américaine a observé un statu quo – apprécié – lors de la dernière réunion de son comité fédéral, le 24 septembre. La conjuguaison de tous ces facteurs a permis à l'indice de se reprendre et d'afficher une progression comparable à celle affichée à la veille de la trêve estivale. Et les quarante valeurs vedettes qui composent l'indice CAC 40 font encore moins bien que le reste de la cote puisque, depuis le début de l'année, l'indice le plus connu gagne un peu moins de 15 % quand, dans le même temps, les indices SBF 120 et SBF 250 affichent des gains proches de 17 %.

Si, depuis le début de l'année, la performance des indices est pratiquement identique pour toutes les catégories d'actions, il est toutefois clair que la nette progression enregistrée au mois de septembre – et dans une moindre mesure au mois d'août – a essentiellement profité aux grandes valeurs de la cote. Le rebond de l'indice CAC 40 est sans comparaison avec la stabilité du MidCac, baromètre des valeurs moyennes, qui n'a pas pratiquement pas varié sur la période.

Cette reprise trouve aussi sa traduction dans les volumes de transactions. Après un été décevant, l'activité a fortement repris à la Bourse de Paris dès le mois de septembre, le nombre des négociations ayant augmenté de 56 %. La moyenne quotidienne s'est établie à 103 200 négociations, contre 66 083 en août. Sur les neuf premiers mois de l'année, le nombre de négociations s'est élevé à 18,29 millions, soit une progression de 25,2 % par rapport à la même période de l'année précédente.



LA DISTRIBUTION EN VEDETTE

Les volumes de transactions sur les actions françaises ont atteint 110,34 milliards de francs, soit une moyenne de 5,25 milliards de francs par séance. Pour mémoire, au mois d'août, la moyenne quotidienne était de 3,28 milliards de francs. La séance la plus active avait été celle du 9 septembre, avec des échanges portant sur 9,8 milliards de francs. En revanche, le 2 septembre, jour où les Américains chômaient en raison du Labor Day, les échanges ont porté sur 2,1 milliards de francs. Au 30 septembre, la capitalisation boursière (cote officielle et second marché) s'établissait à 2 853 milliards de francs.

Parmi tous les secteurs d'activité, l'été n'a guère bouleversé le classement du premier semestre. *La distribution*, dont la pondération est de 10,84 % de l'indice SBF 250, reste largement en tête, avec une progression de 46 % et toujours des valeurs vedettes comme Pinault-Printemps-Redoute, qui a gagné 97,7 % depuis le début de l'année, ou Rexel, dont la progression avoisine 75 %. Vient ensuite le secteur des autres biens de consommation (12,20 % dans l'indice), avec SEB, dont les gains depuis le 1er janvier sont de 67 %. Les biens d'équipement arrivent en troisième position (+ 22 %), avec deux valeurs-phares aux premières places des quinze plus fortes hausses annuelles : Dassault Aviation, qui gagne 202 %, et Dassault Electronique, qui n'a gagné que... 125 %. Zodiac, qui fait également partie des biens d'équipement, progresse de 79 %. Le grand perdant de l'année reste le secteur des services financiers, seul compartiment des valeurs françaises à demeurer dans le rouge, abandonnant 1,3 %, même si l'immobilier a repris un petit peu de terrain. Pas étonnant, dans ces conditions, que plus du tiers des quinze plus fortes baisses annuelles soient des valeurs financières (Crédit lyonnais, Crédit national, UIC, GAN, Selectibanque, Interbail), dont les reculs s'échelonnent entre 40 % et 20 %. Les autres plus fortes baisses étant enregistrées par les valeurs du batiment, à l'image d'Eiffage, Olipar ou Colas.

Dans sa dernière étude, la *Banque du Louvre* relève que les rapports cours/bénéfices moyens (PER) pour 1996 (19,4) et pour 1997 (16,5) sont justifiés si la croissance des profits attendue est au rendez-vous. Reste que cette progression future des résultats devrait, selon la banque, davantage reposer sur des gains de parts de marché et des restructurations internes que sur une amélioration sensible de la conjoncture. La croissance du PIB devrait rester modérée en 1997, tandis que la faiblesse des hausses salariales et le maintien d'un taux d'épargne élevé (estimé à 13,1 % en 1997) ne devraient pas permettre de rédémarrage sensible de la consommation.

Les rapports cours/bénéfices *évoqués plus haut* semblent toutefois attractifs. La croissance bénéficiaire attendue – qui n'a pas déçu, comme on a pu le voir avec les résultats semestriels – est de l'ordre de 12 % à 15 % pour les deux années à venir. Par ailleurs, le niveau des taux longs donne un PER normatif exactement en ligne avec le PER du marché, situation jugée par la Banque du Louvre peu fréquente sur le marché français. Le rendement des dividendes est proche des rendements monétaires, tandis que le ratio taux à 10 ans sur rendement des dividendes est de 1,79. Un niveau inférieur à 2 est interprété comme un signal d'achat. Ces critères, ainsi que les modèles d'évaluation instantanée taux/bénéfices, offrent au marché d'actions un potentiel d'appréciation attractif.

François Bostnavaron

Les frais de Bourse ont augmenté de 56 % en dix ans

Pour les petits épargnants, les frais de Bourse et courtage ont augmenté de 56 % en dix ans et les droits de garde des actions de 145 %, selon une enquête réalisée par l'*Institut national de la consommation* (INC). Les frais de Bourse et courtage ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation, indique l'INC. Ils représentent aujourd'hui en moyenne 2,2 % d'un achat ou d'une vente de 5 000 francs et 1,6 % de 100 000 francs.

Les droits de garde représentent aujourd'hui, en moyenne, 1,6 % de la valeur d'un petit portefeuille de 10 000 francs contre 0,7 % en 1986, soit une hausse cinq fois supérieure à l'inflation en dix ans. L'INC souhaite plus de transparence dans l'information tarifaire. Il propose que le détail des frais de négociation et de droits de garde figure sur les relevés de compte quand ils sont prélevés, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Pour les placements collectifs, notamment les sicav investies en actions, les éléments chiffrés de la communication publicitaire devraient être standardisés pour faciliter les comparaisons sur les performances, suggère l'INC. Ceci pourrait être fait à l'instar de l'obligation de publier un taux effectif global (TEG) en matière de crédit.

Records en série pour les places financières étrangères

NE CHANGEZ-RIEN ! Les grandes places internationales vont plutôt bien. La grande majorité d'entre elles affichent des progressions supérieures à 10 % et quelques-unes plus de 20 % depuis le début de l'année. Les records historiques ne cessent de tomber : lundi 15 octobre, Wall Street et Londres inscrivaient de nouveaux sommets en clôture, l'indice Dow Jones terminait la séance à 6 010 points et l'indice FT 100 à 4 047 points. Le lendemain, l'indice DAX de la Bourse de Francfort, dès les premières transactions sur le système électronique Ibis, inscrivait lui aussi un plus haut niveau historique

A cette progression quasi générale, un dénominateur commun : Wall Street. La Bourse de New York, dont la progression ininterrompue fait régulièrement crier « casse-cou » à nombre d'analystes. Wall Street, qui en 1995 a progressé de 33 % et inscrit la bagatelle de 69 records. Wall Street, qui, depuis six ans, progresse sans véritable correction majeure. Comme le relève, Hugues de Montvalon, de la société de Bourse Oddo, ce n'est pas pour cela que la probabilité d'une récession est plus grande l'année prochaine. La croissance ne meurt pas de vieillesse, elle s'éteint sous l'effet de déséquilibres ou de chocs divers. Force est de constater que l'économie américaine ne souffre pas de déséquilibres majeurs, hormis le déficit de la balance courante. Ce dernier ne posant pas de problème, compte tenu du rôle international du dollar.

Au cours de l'été, la Bourse newyorkaise a connu un passage à vide : le 22 mai, quelques jours après son centenaire, l'indice phare du marché américain s'inscrivait à 5 778 points. Au cours des deux mois qui suivirent, l'indice a subi une correction de plus de 7 % pour repartir de plus belle. Et les observateurs américains sont confiants, voyant dans l'origine de cette nouvelle vague de hausse, un fondement plus solide que celui qui avait piloté la progression du printemps.

> **Les facteurs fondamentaux économiques sont favorables et les liquidités ne cessent d'affluer dans les fonds de placement américains**

Dans un premier temps, les résultats de sociétés devraient être bons jusqu'en 1997, par ailleurs, les facteurs fondamentaux économiques sont favorables et les liquidités ne cessent d'affluer dans les fonds de placement américains investissant en actions. A moins d'une mauvaise surprise sur les prix dans les mois à venir, qui provoquerait un relèvement des taux directeurs pour juguler la surchauffe, il n'y a pas de raison pour que cette tendance s'inverse à court terme.

Fortes du modèle américain, toutes les places ont suivi. En Europe, les plus fortes progressions sont affichées par Stockholm, Amsterdam, Francfort, Madrid, Paris et Londres. En Asie, la Bourse de Hongkong, caracole loin devant, avec une progression de plus de 23 %, alors que l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo ne gagne qu'un peu plus de 7 % à proximité des 21 500 points. Pour les six mois à venir, les experts de la Caisse des dépôts prévoient une quasi-stabilité des valeurs japonaises aux environs des 22 000 points. Pour appuyer leurs prévisions, ces derniers mettent en avant le ralentissement de l'activité, confirmé par les derniers chiffres.

En Europe, pour l'Allemagne, les experts de la Rue de Lille au vu des derniers chiffres publiés ont révisé à la hausse leurs prévisions de croissance pour 1997. Selon eux, le regain d'activité ne sera pas inflationniste grâce au resserrement budgétaire ainsi qu'à la maîtrise des coûts salariaux. Cet environnement d'ensemble conduit à un scénario favorable sur l'évolution des taux à court et long terme sur les six mois à venir qui devraient encore baisser. En outre, les meilleures perspectives bénéficiaires des entreprises vont profiter aux actions allemandes. L'indice DAX devrait atteindre le niveau des 2 850 points sur les six prochains mois. En revanche, la Bourse de Londres resterait à ses niveaux actuels. Si l'activité outre-Manche est toujours soutenue et que de bonnes perspectives pour l'année prochaine restent probables avec une croissance du PIB aux alentours de 3 %, un point négatif subsiste. Ce dernier réside dans les risques inflationnistes et une bausse des taux d'intérêt.

Les entreprises britanniques devraient continuer à profiter des conséquences de leur restructuration et continuer d'afficher d'excellentes progression des bénéfices.

F. Bn

Les marchés émergents attirent toujours plus de capitaux

Contrepartie des performances élevées, les fluctuations de cours sur les places financières des pays en voie de développement sont brutales. La diversification géographique reste le meilleur moyen de limiter les risques

Les flux de capitaux qui se dirigent vers les pays en développement rapide d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et du Proche-Orient atteignent des niveaux records. En 1995, selon le rapport du FMI, ils ont atteint 228 milliards de dollars (1 160 milliards de francs) contre 165,2 milliards en 1994. Les performances suivent logiquement. Elles sont encore remarquables depuis le début de l'année : les Bourses de Hongrie, du Venezuela, de Pologne, de Russie et du Brésil affichent ainsi, en dollars, des gains moyens compris entre plus de 100 % et 40 %. Les marchés émergents sont ainsi devenus, en dépit d'accidents parfois sévères comme la crise mexicaine à la fin de 1994 et au début de 1995, les destinations de prédilection des investisseurs, car ils bénéficient d'une denrée rare : la croissance. Selon une étude de la Banque mondiale, le taux de croissance annuel dans les pays industrialisés riches atteindra 2,7 % au cours de la période 1994-2003, contre 4,8 % dans les pays en voie de développement.

LES GRANDS investisseurs institutionnels qui cherchaient à diversifier leurs portefeuilles se sont intéressés, à partir du milieu des années 80, aux pays en développement qui ont basculé résolument dans le capitalisme financier. Ces pays et leurs marchés boursiers ont été rapidement qualifiés d'émergents, c'est-à-dire en voie de développement rapide. Ils sont devenus, en dépit d'accidents parfois sévères comme la crise mexicaine à la fin de 1994 et au début de 1995, des destinations de prédilection des investisseurs. Ces pays enregistrent en effet des rythmes de croissance économique inconnus dans les pays développés, depuis des dizaines d'années. C'est vrai de l'Asie du Sud-Est, mais aussi de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de certains pays du Proche-Orient.

Un moment interrompus par la crise mexicaine, les flux de capitaux vers les marchés émergents ont repris de plus belle au cours des derniers mois. En 1995, selon le rapport du FMI, ils ont atteint le record de 228 milliards de dollars (1 160 milliards de francs) contre 165,2 milliards en 1994. L'Asie attire toujours une grande majorité de ces capitaux, plus de la moitié, avec 104 milliards de dollars.

PERFORMANCES DES PRINCIPAUX MARCHÉS ÉMERGENTS (en dollars)

	Depuis le début de l'année	Après le 1er juillet
Hongrie	+ 102,8 %	+ 10,2 %
Russie	+ 84,2 %	– 12,2 %
Venezuela	+ 78,9 %	+ 34,6 %
Pologne	+ 66,8 %	+ 7,5 %
Chine	+ 52,6 %	+ 11,8 %
Brésil	+ 44,2 %	+ 3,9 %
Philippines	+ 24,4 %	– 5,4 %
Taïwan	+ 24 %	+ 1,6 %
Malaisie	+ 15,3 %	+ 3,7 %
Hongkong	+ 15,2 %	+ 8 %
Argentine	+ 4,8 %	– 5,3 %
Singapour	– 4,2 %	– 4,8 %
Afrique du Sud	– 9,5 %	+ 1,2 %
Israël	– 11,6 %	– 7 %

Conséquence de l'intérêt des investisseurs : les performances sont souvent impressionnantes. Depuis le début de l'année, les Bourses de Hongrie, du Venezuela, de Pologne, de Russie et du Brésil affichent, en dollars, des gains moyens compris entre plus de 100 % et 40 %. les places de Taïwan, des Philippines, du Mexique et de Tchéquie gagnent, dans le même temps, plus de 20 %.

Les Bourses émergentes occupent désormais une place majeure dans le paysage financier international. Elles représentent environ le cinquième de la capitalisation boursière mondiale et constituent un outil incontournable, pour les gérants de fonds qui cherchent à diversifier et doper leurs portefeuilles. Le poids de la capitalisation boursière des pays émergents ne cesse de croître. Il est passé de 2,5 % de la capitalisation boursière mondiale à 8,7 % en 1992, 13 % en 1995 et devrait dépasser les 20 % en l'an 2000. La capitalisation de ces marchés s'est plus que décuplée au cours des dix dernières années pour passer de 171 milliards de dollars en 1985 à près de 2 000 milliards de dollars en 1995. A présent plus de 60 pays en développement ont un marché des valeurs mobilières alors que ce n'était le cas que pour la moitié d'entre eux en 1985.

PERSPECTIVES OPTIMISTES

Sauf crise politique majeure, les performances devraient continuer à suivre compte tenu seulement des prévisions de croissance. Selon les experts, la progression du produit intérieur brut (PIB) de la Corée du Sud devrait atteindre 7,5 % en 1996, celui de la Thaïlande 8 %, de l'Inde 6,2 %. L'Asie n'a pas le monopole de la croissance élevée. L'Amérique du Sud n'est pas en reste (+ 9 % au Chili en rythme annuel), ni l'Europe de l'Est (+ 7 % en Pologne en 1995). Selon une étude de la Banque mondiale, le taux de croissance annuel dans les pays industrialisés riches atteindra 2,7 % au cours de la période 1994-2003 contre 4,8 % dans les pays en voie de développement.

Toutefois, l'investisseur particulier doit suivre quelques règles simples pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Contrepartie de gains souvent très importants, les marchés émergents présentent des risques élevés. Le caractère volatil et spéculatif des investissements a pour effet d'accentuer l'instabilité naturelle de ces marchés liée à des situations politiques ou sociales souvent confuses (menaces d'invasion de Taïwan, avenir incertain de Hongkong, révolte zapatiste au Mexique). Si elle apparaît comme la contrepartie logique d'importantes plus-values, cette instabilité des cours, accrue par le manque de liquidité des titres, doit inciter tout investisseur particulier à passer par l'intermédiaire de fonds et de sicav gérés par des professionnels et à éviter de concentrer ces investissements sur une seule région du monde. La diversification géographique est le meilleur moyen de limiter les risques.

E. L.

Renaud Saleur, gérant de fonds de Fidelity

« Les cours des actions européennes sont à des niveaux élevés »

– Les performances des marchés européens d'actions et même d'obligations ont été dans l'ensemble appréciables depuis le début de l'année. Pensez-vous que cette situation puisse se prolonger ?

– La persistance d'une croissance relativement faible et de taux réels (hors inflation) encore élevés pourrait se traduire par un climat encore favorable sur les marchés obligataires en Europe. Compte tenu d'une conjoncture plutôt déprimée, il existe encore un potentiel de baisse des taux à long terme. Si, en plus, une petite reprise de l'activité se fait jour, notamment à la suite d'un restockage sans doute nécessaire en 1997, les marchés d'actions pourraient aussi se porter relativement bien. Dans un tel environnement, les valeurs cycliques devraient continuer à s'apprécier un peu.

» Le problème, c'est qu'elles sont déjà à des cours élevés et ont bénéficié, au cours des derniers mois, de modes d'investissement venus des Etats-Unis. Si les contextes économiques sont très différents des deux côtés de l'Atlantique, les gérants américains ont tendance à appliquer aux marchés européens les recettes qui fonctionnent à Wall Street. Ils ont ainsi joué, au cours des derniers mois, les valeurs les plus sensibles à la conjoncture (les cycliques), à mon avis de façon abusive. La croissance restera modeste en Europe l'an prochain, compte tenu de taux qui restent élevés et de politiques budgétaires restrictives. Maintenant, si ces prévisions s'appliquent à l'Europe en général, la France se trouve dans une situation un peu particulière et à mon sens moins favorable que celle de la plupart de ses voisins.

– Quels sont les handicaps de Paris ?

– Depuis plusieurs mois, le marché français se comporte de façon singulière. Il n'y a pas eu à Paris de rotation des thèmes d'investissement. L'essentiel des gains a été réalisé par les secteurs de la distribution, de la pharmacie, des cosmétiques et du luxe. Les grandes valeurs de ces secteurs ont gagné environ 40 % sur les douze derniers mois et le CAC 40, dans le même temps, s'est apprécié de 19 %. Une évolution qui reflète la faiblesse de l'économie française. Car les groupes qui réalisent la majeure partie de leur activité à l'étranger se portent plutôt bien et les entreprises dites « domestiques » ont de mauvaises performances. Cela explique que les valeurs moyennes affichent des évolutions médiocres depuis quelques mois, puisqu'elles sont, dans l'ensemble, moins orientées à l'exportation que les plus grandes.

» Si on peut parier sur un restockage dans les prochains mois, les prévisions d'une reprise de l'investissement des entreprises s'apparentent à un voeu pieux. Depuis des années, l'investissement doit, selon les économistes, redémarrer incessamment en France, il ne l'a toujours pas fait. Enfin, les actions qui sont celles d'entreprises se trouvant dans les secteurs en vogue se trouvent aujourd'hui à des cours historiquement élevés.

Est-ce qu'il y a d'autres marchés en Europe qui vous semblent plus attractifs ?

– Oui, l'Europe du Nord notamment qui s'est remarquablement comportée au cours des dernières années et devrait continuer dans cette voie. Les Bourses de Suède, de Norvège et de Finlande ont gagné plus de 63 % depuis trois ans dans une monnaie aussi forte que le deutschemark. Ces pays ont bénéficié notamment à l'exportation de la baisse de leurs monnaies au début des années 90 et ont acquis aujourd'hui un grand dynamisme. Il se traduit dans les cours, notamment ceux de valeurs de taille moyenne qui étaient délaissées et sont souvent très performantes et innovantes notamment dans la haute technologie. On peut presque considérer que les marchés nordiques s'apparentaient, il y a quelques années, à des marchés émergents.

L'union monétaire va-t-elle vous amener à modifier vos méthodes de gestion, notamment pour les fonds européens ?

– Je ne crois pas. Je constate seulement que les pays qui ont les meilleures performances économiques sont ceux qui n'ont pas joué le jeu de l'Europe au cours des dernières années et ont laissé filer leur monnaie. Je crois aussi qu'il y aura une très grande phase de concentration et de regroupements qui risque d'être favorable aux marchés. Mais à plus long terme, je suis inquiet. Il y a une contradiction insurmontable dans le fait de créer un marché unique et une monnaie unique et de ne pas protéger ce marché tout en voulant que les habitants de cette zone conservent un haut niveau de vie. Les marchés comparables américains et japonais sont protégés d'une façon ou d'une autre par des barrières douanières, réglementaires et par les évolutions de change. Les entreprises américaines et japonaises ont de vrais bases domestiques. Il ne faudrait pas que les groupes européens perdent les leurs.

Propos recueillis par Eric Leser

Les performances des sicav monétaires ont été particulièrement décevantes

La baisse rapide des taux à court terme en France a rendu leur rémunération de plus en plus faible

Après avoir enregistré des gains supérieurs en moyenne à 6 % l'an dernier, les sicav monétaires devraient afficher, en 1996, des rendements de l'ordre de 3,7 %, à peine supérieurs à celui du livret A. Les sicav monétaires ne défient plus, aujourd'hui, la logique financière qui veut que la rémunération de capitaux soit proportionnelle aux risques encourus. Elles restent le plus sûr des placements, mais sont désormais le moins rentable.

L'ANNÉE 1996 s'annonce d'ores et déjà comme très décevante pour tous les détenteurs de parts de sicav monétaires. Alors que celles-ci avaient enregistré une performance de 6,02 % en 1995, elles affichaient, au cours des neuf premiers mois de l'année, selon les calculs établis par l'agence d'informations financières Fininfo, un gain limité à 2,82 %, soit 3,68 % en équivalent annuel.

D'une année sur l'autre, les sicav monétaires auront donc vu leur rendement fondre de près de moitié. L'époque – pas si lointaine puisqu'il s'agit du début des années 90 – où ce placement sans risque dégageait des performances supérieures à 10 % est révolue. Les sicav monétaires ne défient plus, aujourd'hui, la logique financière qui veut que la rémunération de capitaux soit proportionnelle aux risques encourus. Si elles restent le plus sûr des placements, elles sont désormais le moins rentable.

Avec un peu moins de 3 % dégagés du 1er janvier au 30 septembre, la catégorie des sicav monétaires se retrouve largement distancée par celle des obligataires (6,12 %), des diversifiées (11,51 %) et des actions (16,14 %). Compte tenu de la fiscalité qui leur est attachée, le rendement net annuel moyen des sicav monétaires se situe autour de 2,5 %, soit un point de moins que le livret A. En termes réels (net d'inflation), il tombe à un peu moins de 1 %.

La chute historique, tant par son ampleur que par sa rapidité, des taux d'intérêt à court terme observée en France depuis la fin du mois d'octobre 1995 explique les piètres résultats des fonds monétaires. Au cours de cette période, la Banque de France, prenant acte du redressement du franc face à la monnaie allemande et des efforts de rigueur budgétaire déployés par le gouvernement, a massivement assoupli sa politique monétaire. Elle a réduit à douze reprises son principal taux d'intervention, celui des appels d'offres, qu'elle a ramenés de 5 % à 3,25 %, son plus bas niveau depuis vingt-cinq ans. Plus spectaculaires encore, les rendements à trois mois se sont, dans le même temps, repliés, passant de 7 % à 3,40 %.

En termes d'encours, les sicav monétaires ont bien résisté à cette décrue spectaculaire de leurs rendements et elles occupent une place encore prépondérante dans le paysage des placements financiers en France. Leur montant s'établissait, fin septembre, à 935,58 milliards de francs, en progression de 6,54 % depuis le début de l'année. Si l'on y ajoute la catégorie des FCP (fonds commun de placement), il atteignait 1 270 milliards de francs, soit 45 % de l'ensemble des capitaux de la gestion collective.

PERFORMANCES DES SICAV (en %)

	Depuis fin 1995	Sur 1 an	Sur 5 ans
Sicav monétaires	2,82	4,22	41,33
Sicav obligataires	6,12	10,86	46,24
Sicav actions	16,14	19,12	34,63
Sicav diversifiées	11,51	14,53	43,02

(Source : Fininfo)

Cette résistance cache toutefois une évolution contrastée. L'encours des sicav monétaires avait fortement progressé au cours du premier trimestre. Alors que les ménages français avaient réagi très rapidement à l'annonce, à la fin du mois de janvier, de la baisse du taux du livret A, ramené de 4,5 % à 3,5 %, en retirant leurs fonds par dizaines de milliards de francs, ils ont montré beaucoup plus d'inertie face à la baisse des rendements des sicav monétaires.

> Elles ne défient plus, aujourd'hui, la logique financière qui veut que la rémunération de capitaux soit proportionnelle aux risques encourus

Il est vrai que la détente des taux d'intérêt à court terme du marché s'est effectuée de façon très progressive, la Banque de France étant adepte d'un assouplissement par petites touches de sa politique monétaire. La prise de conscience des ménages en a été retardée d'autant.

Depuis le printemps, toutefois, cette tendance s'est inversée. D'importants retraits ont été effectués. Au mois de septembre, par exemple, ils se sont élevés à 14,64 milliards de francs. Les mesures décidées par le gouvernement afin d'inciter les ménages à vendre leurs parts de sicav monétaires et à employer les fonds ainsi dégagés pour consommer ont, semble-t-il, fini par connaître une certaine efficacité. Jusqu'au 1er octobre, il était ainsi possible de vendre des sicav ou des FCP monétaires de capitalisation en étant exonéré des plus-values à la condition que ces capitaux soient réinvestis pour l'achat d'une voiture neuve, pour le financement des travaux d'entretien ou d'amélioration d'une résidence principale ou secondaire, ou, encore, pour l'acquisition d'équipements ménagers. D'autres mesures restent en place jusqu'au 31 décembre, comme la possibilité d'exonération de plus-values à la condition que les fonds soient réemployés, dans les deux mois suivant la cession, à l'acquisition ou à la construction d'un immeuble résidentiel, au financement de travaux de reconstruction, d'agrandissement ou de grosses réparations, à l'achat d'un terrain à bâtir.

Les perspectives de resserrement fiscal – dès le 1er janvier 1997, les vendeurs des sicav et FCP monétaires de capitalisation seront imposés dès le premier franc au taux de 20,9 % (toutes cotisations confondues) – sont aussi de nature à inciter les épargnants à se tourner vers d'autres types de placements.

D'autant que les performances des sicav monétaires, si l'on en croit les prévisions des économistes, ne sont pas promises à rebondir. La croissance de l'économie française devrait rester modérée l'année prochaine (autour de 2 %), tandis que les tensions inflationnistes resteraient inexistantes. Parallèlement, le franc devrait rester vigoureux face au deutschemark, selon les analystes, grâce aux progrès accomplis sur le dossier de l'union monétaire européenne, ce qui devrait permettre à la Banque de France de ne pas avoir à utiliser l'arme des taux d'intérêt pour défendre la parité de sa devise.

Enfin, la souplesse de la politique monétaire sera plus que jamais nécessaire pour compenser les effets restrictifs sur l'activité d'une rigueur budgétaire accrue.

Cet environnement économique et monétaire devrait se traduire par le maintien, durant une longue période, de taux d'intérêt à court terme à un bas niveau en France. Si le potentiel de baisse de ces derniers apparaît désormais très limité, leur remontée s'annonce modeste et très progressive. Les spécialistes de l'Union des banques suisses prévoient que les rendements français à trois mois s'établiront à 3,85 % à la fin du premier semestre de 1997 et à 4,50 % à la fin de l'année. Si ce scénario se vérifie, la rémunération des sicav monétaires devrait donc rester, en 1997, très faible.

Pour autant, les experts ne prévoient pas la mort des sicav monétaires. Elles resteront, par exemple, un outil idéal pour rémunérer des capitaux destinés à être rapidement réinvestis. Elles demeurent également, en raison de leur liquidité et de leur absence de risques en capital, un bon véhicule de placement dans une optique de diversification d'un portefeuille. Elles constituent un matelas de sécurité indispensable dans un portefeuille de valeurs mobilières. La part qu'on leur consacre peut même être provisoirement augmentée, lorsque l'incertitude, sur les marchés d'actions ou d'obligations, devient trop grande.

Une étude récente réalisée par le cabinet Europerfomance portant sur l'analyse des fréquences de gains selon la durée d'investissement dans des sicav confirme ce point de vue. Selon leurs calculs, établis à partir de données historiques, un investisseur doit demeurer au moins dix-neuf mois au sein d'une sicav obligataire pour être assuré d'obtenir une performance positive. Pour une sicav actions et diversifiées, cette période passe à quarante et un mois. Mais elle n'est que d'un mois pour une sicav monétaire !

Pierre-Antoine Delhommais

Les sicav obligataires ont réalisé un parcours honorable

Mais elles pourraient s'éroder à l'avenir

LES SICAV OBLIGATAIRES n'ont pas démérité depuis le début de l'année. Elles affichaient, au 30 septembre, selon les statistiques diffusées par le cabinet d'informations financières Fininfo, une performance de 6,12 %, soit 7,98 % en équivalent annuel. Elles avaient, en comparaison, dégagé des gains supérieurs à 12 % en 1995, après des pertes de 7 % en 1994.

Les détenteurs de parts de sicav obligataires ont profité, depuis le 1er janvier, de la poursuite du mouvement de détente des taux d'intérêt à long terme en France. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans est revenu de 6,65 % à 5,95 %, son plus bas niveau depuis deux ans et demi. Le krach dont avait été victime le marché obligataire français, en 1994, à la suite du resserrement de la politique monétaire américaine, est aujourd'hui entièrement effacé.

Les marchés obligataires français ont profité, depuis le début de l'année, d'un environnement économique et monétaire particulièrement favorable. La croissance est restée anémique, avec un produit intérieur brut (PIB) en recul de 0,4 % au deuxième trimestre. De leur côté, les prix à la consommation sont restés sages, progressant de 1,6 % en glissement annuel au mois de septembre. Les obligations françaises ont également bénéficié des efforts de rigueur budgétaire déployés par le gouvernement et destinés à ramener, en 1997, le déficit public à 3 % du PIB. La vigueur du franc face au deutschemark a, enfin, permis à la Banque de France de détendre progressivement sa politique monétaire. La baisse des taux d'intérêt à court terme s'est propagée aux échéances à long terme.

Les sicav investies en obligations françaises, qui représentent près de 80 % de cette catégorie, n'ont par ailleurs pas été pénalisées par l'évolution heurtée et défavorable au marché américain des emprunts. Aux Etats-Unis, le rendement du titre de référence à trente ans est remonté de 6 % à 6,85 % après avoir atteint un pic de 7,25 % durant l'été, en raison des craintes de tensions inflationnistes qui sont apparues outre-Atlantique.

PLUS BAS NIVEAU

De la même façon, les obligations françaises ont dégagé des performances nettement supérieures à leurs homologues allemandes. L'écart des rendements à long terme entre la France et l'Allemagne est ainsi passé de 0,60 % le 1er janvier à – 0,10 % le 11 octobre.

Est-il encore temps d'investir, via les sicav obligataires, sur le marché des emprunts français ? Les analystes estiment, en majorité, que les rendements à long terme en France ont atteint leur plus bas niveau et sont amenés à remonter au cours des prochains mois, en raison de la reprise attendue de l'activité économique, qui devrait s'accompagner d'un durcissement progressif de la politique monétaire.

Les spécialistes de l'Union des banques suisses prévoient que les taux français à dix ans s'inscriront à 6,60 % fin mars 1997 et à 7 % fin décembre 1997. Ceux de Paribas Capital Markets se montrent un peu plus optimistes (6,70 % fin 1997). La performance des sicav obligataires devrait, dans ce scénario, s'éroder, ne pouvant plus compter sur d'éventuelles plus-values en capital (les cours des obligations baissent quand les taux remontent). Les sicav obligataires, toutefois, conserveraient un certain attrait pour des ménages désireux de trouver un placement intermédiaire entre les fonds monétaires, caractérisés par leur sécurité, et les sicav actions, qui offrent les espérances de gains les plus élevés.

P.-A. D.

Le grand retour des sicav actions

LES SICAV ACTIONS ont enfin retrouvé la place qui leur revient théoriquement dans la hiérarchie des placements. Elles ont dégagé, depuis le début de l'année, le meilleur rendement de toutes les catégories de sicav (16,14 %, soit 21,05 % en équivalent annuel), conforme à la nature de ce placement, qualifié de risqué, plus risqué, du moins, que les sicav de trésorerie.

Le compartiment le plus important, celui des sicav actions France, qui compte 94 fonds, a même enregistré, depuis le début de l'année, des gains supérieurs à la moyenne (17,26 %, après 1,05 % en 1995), grâce au net redressement de la Bourse de Paris. Les actions françaises, soutenues par la détente des taux d'intérêt à court et à long terme, ont enfin renoué avec la hausse, après plusieurs années de quasi-stagnation, et, surtout, ne sont pas restées à la traîne de leurs homologues étrangères. Elles ont en outre bénéficié des mouvements de restructuration industrielle, accueillis favorablement par les investisseurs, notamment étrangers.

A la date du 11 octobre, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris affichait une performance de 14,70 %, légèrement inférieure à celles de New York (+ 16,66 %) et de Francfort (+ 19,17 %) mais supérieure à celles de Londres (+ 9,18 %), de Milan (+ 4,80 %) et de Tokyo (+ 5,84 %).

Malgré la faiblesse de la croissance économique observée sur le Vieux Continent, les marchés d'actions européens, dans l'ensemble, se sont très bien comportés depuis le début de l'année, ce qui a permis à la catégorie sicav actions Europe d'afficher une performance proche de 20 % (19,69 %).

Les Bourses européennes devraient continuer à évoluer positivement au cours des prochains mois, selon les spécialistes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui relèvent toutefois d'importantes disparités d'une place à une autre.

LA VIGUEUR DU STOCK EXCHANGE

En Allemagne, « *les meilleures perspectives bénéficiaires des entreprises (amélioration de la structure des coûts, restructurations) devraient bénéficier à la valorisation des actions allemandes. L'indice DAX atteindrait le niveau de 2 850 points sur six mois* », soit une progression de 6 % par rapport à ses niveaux actuels. La Bourse de Milan, en revanche, pourrait être pénalisée par des perspectives de croissance médiocres et l'appréciation de la lire italienne qui représente un facteur négatif pour les entreprises transalpines.

La Bourse de Londres, de son côté, resterait très vigoureuse, selon les analystes de la CDC, grâce au caractère soutenu de la croissance et à la progression des profits des entreprises.

Paris serait moins bien orientée, selon la CDC, en raison des médiocres perspectives de croissance pour le second semestre 1996 et le premier semestre 1997 et la révision à la baisse des résultats des entreprises. « *Le seul point encourageant réside dans la détente des taux d'intérêt* », qui permettrait à l'indice CAC 40 de se situer à 2 200 points d'ici six mois, soit une maigre marge de hausse de 2,5 %.

Pour leur part, les sicav actions Amérique ont tenu leurs promesses depuis le début de l'année (+ 19,38 %), grâce à Wall Street, qui a continué sur sa lancée de 1995. Les investisseurs parient sur un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis au cours des prochains mois, suffisant pour éloigner les risques de resserrement de la politique monétaire sans pour autant affecter les résultats des entreprises américaines.

De nombreux analystes se montrent toutefois assez inquiets de l'ascension de Wall Street, qui leur semble s'apparenter à la formation d'une bulle spéculative susceptible d'éclater à tout moment.

Mais la grande déception, du côté des actions, depuis le début de l'année, est venue du Japon. L'indice Nikkei des valeurs vedettes de la Bourse de Tokyo a enregistré une modeste progression (+ 5,54 %), freiné par les ratés de la reprise de l'économie nippone. Résultat, la catégorie des sicav actions Asie/Pacifique affiche une performance relativement médiocre (+ 4,76 %).

P.-A. D.

Le patrimoine de valeurs mobilières des Français a baissé de plus de 8 % en 1995

UNE ÉTUDE publiée par la Banque de France dans son bulletin mensuel du mois de septembre fait le point sur le patrimoine en valeurs mobilières des ménages français tel qu'il s'établissait à la fin de l'année 1995. Le portefeuille-titres des personnes physiques a diminué, l'année dernière, de plus de 8 %, passant d'un encours de 2 028,45 milliards de francs fin 1994 à 1 857,48 milliards de francs fin 1995. Cette décrue a été particulièrement sensible dans le compartiment des OPCVM monétaires, qui ont enregistré un recul de 24 %.

Fin 1995, on dénombrait par ailleurs 13,3 millions de comptes détenus par des personnes physiques, qui restaient à cette date les premiers détenteurs de valeurs mobilières. La valeur moyenne d'un compte s'élevait à 139 800 francs.

Les retraités détiennent l'essentiel des portefeuilles

PERSONNES NON ACTIVES 52%
NON-RÉSIDENTS 1,5%
SALARIÉS NON CADRES 13,4%
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES 8%
PROFESSIONS LIBÉRALES 3,5%
ARTISANS ET COMMERÇANTS 3,8%
CADRES SUPÉRIEURS 11,4%
CHEFS D'ENTREPRISE 2,5%
AGRICULTEURS 4%

FONCTION DU NIVEAU SOCIAL

En termes de répartition par catégories socio-professionnelles, l'année 1995 a été marquée par une diminution du nombre de comptes des ménages les plus défavorisés au profit des catégories les plus aisées et des personnes non actives. Ces dernières détenaient plus de la moitié des portefeuilles (52 %), devant les salariés non cadres (13,4 %) et les cadres supérieurs (11,4 %).

La valeur du portefeuille, ce n'est pas une surprise, était directement fonction du niveau social. Celle des chefs d'entreprise atteignait quatre fois et demie celle des salariés non cadres.

L'encours moyen des portefeuilles des classes sociales les plus modestes (salariés non cadres, professions intermédiaires, agriculteurs, artisans et petits commerçants) était compris entre 87 000 et 129 000 francs, soit des montants inférieurs à celui des personnes non actives (148 000 francs). Pour les catégories les plus favorisées, la valeur moyenne des portefeuilles s'étageait entre 217 000 et 390 000 francs.

Autre leçon de l'enquête menée par la Banque de France, la détention de valeurs mobilières augmente en fonction de l'âge. La somme des personnes âgées de 56 ans et plus, qui coïncide largement avec la catégorie des non-actifs, possédait, à la fin de l'année 1995, 70 % de la valeur des portefeuilles. A l'autre extrémité, les moins de 26 ans possédaient un montant de 1,5 % du patrimoine des valeurs mobilières des ménages français (et environ 6 % des comptes).

La composition des portefeuilles varie selon l'âge. Alors que ceux des personnes les plus jeunes (entre 18 ans et 25 ans) est constitué à hauteur de deux tiers de titres d'OPCVM (pour 15 % d'actions et 20 % d'obligations), ceux des ménages les plus âgés voient la part des actions (18 %) et surtout des obligations (32 %) progresser sensiblement, et celle des parts d'OPCVM diminuer (49,5 %). La structure d'un patrimoine de valeurs mobilières est également fonction de la taille. Les portefeuilles les plus modestes (d'une taille comprise entre 50 000 et 100 000 francs) possédaient, fin 1995, 10 % d'actions, 30 % d'obligations et 60 % sous forme de parts de Sicav, tandis que les plus étoffés (d'une valeur comprise entre 500 000 et 1 000 000 francs) comprenaient davantage de valeurs mobilières en direct (31 % d'actions et 23 % d'obligations) et moins de Sicav (49 % seulement).

Enfin, les personnes disposant d'un portefeuille important sont beaucoup plus nombreuses à en confier la gestion à des banques d'affaires qu'à d'autres établissements. A l'inverse, près de la moitié des patrimoines de valeurs mobilières gérés par les plus grandes banques avaient une valeur inférieure à 50 000 francs.

P.-A. D.

Jean-Pierre Hellebuyck, président d'AXA Asset Management

« Les places financières européennes sont aujourd'hui les plus attractives »

L'assouplissement de la politique monétaire en Allemagne et les signes de reprise créent des conditions favorables pour les investisseurs

La vive hausse des marchés d'actions et d'obligations observée en Europe n'est pas sans fondement, selon Jean-Pierre Hellebuyck, président d'AXA Asset Management. La volonté de la Bundesbank de voir le dollar s'apprécier et la crédibilité accrue de l'euro, dans un environnement de reprise économique modérée et de politiques monétaires accommodantes, sont autant de facteurs positifs pour les marchés financiers européens. M. Hellebuyck estime également que Wall Street n'est pas à un niveau injustifié, en raison de la santé économique des Etats-Unis et de la prééminence industrielle américaine dans le monde. A ses yeux, en revanche, le comportement décevant de la Bourse de Tokyo depuis le début de l'année, en dépit d'un contexte financier très favorable, doit inciter à la prudence. Concernant les marchés émergents, M. Hellebuyck prône également une certaine prudence. En effet, certains pays, comme la Malaisie ou la Thaïlande, connaissent des problèmes de déficits des paiements courants et de croissance trop basée sur l'immobilier.

Les marchés européens d'actions et d'obligations ont enregistré au cours des dernières semaines une forte progression. Cette euphorie vous paraît-elle dangereuse ?

– Il est vrai que le mouvement de hausse est rapide mais il n'est pas sans fondement. Un événement a eu lieu, cet été, en Europe, qui nous a rendu positifs : c'est le changement d'attitude de la Bundesbank par rapport à la surévaluation de sa monnaie. Elle a dit publiquement que le dollar pouvait monter par rapport aux monnaies du bloc européen. Cela nous a semblé être un facteur de déblocage pour les marchés financiers européens dans la mesure où l'une des causes des difficultés économiques, sur le Vieux Continent, tient à l'existence d'un groupe de monnaies un peu trop chères. La position de la Bundesbank s'est traduite dans les faits par un assouplissement, au milieu du mois d'août, de sa polique monétaire, qui s'est propagé aux autres pays européens.

» L'autre élément positif réside dans les signes de redémarrage de l'activité économique en Europe. Des frémissements sont perceptibles dans toute une série d'indicateurs. Il ne faut pas s'attendre à un rebond violent mais à des taux de croissance de l'ordre de 2 %. Cette situation de reprise économique modérée, qui s'accompagne de politiques monétaires accommodantes et d'une Bundesbank désireuse de voir le dollar s'apprécier, est favorable aux marchés financiers européens.

» Enfin, la création de l'euro apparaît également plus crédible, ce qui se traduit, sur le plan financier, par une convergence des rendements obligataires. Les pays européens font de grands efforts budgétaires pour pouvoir adhérer à la monnaie unique. Une autre bonne nouvelle, pour l'avenir de la monnaie unique, est que l'économie allemande évolue désormais, à un trimestre près, en phase avec celle de la France. Cela ajoute à la crédibilité de l'euro.

– Craignez vous une répétition du krach obligataire de 1994 ?

– A la fin de l'année 1993, il régnait un sentiment de boom économique un peu partout dans le monde. Les marchés obligataires avaient pris peur. Ils s'étaient d'ailleurs trompés puisqu'il n'y a finalement pas eu d'inflation. Aujourd'hui, l'économie américaine s'oriente plutôt vers un ralentissement, ce qui va à l'encontre d'une répétition du scénario de 1994. Les grandes périodes d'inflation, enfin, ont toujours suivi des périodes d'armement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

» Un système s'équilibre quand les taux longs sont égaux à la croissance nominale d'un pays. La croissance potentielle, en France, se situe aux alentours de 5 %, ce qui situe la corde rappel des taux longs en France autour de 5 %. A 5,9 % aujourd'hui, on ne se trouve pas à un niveau aberrant. Le mouvement de détente des taux longs peut donc se poursuivre en France, même si des corrections ne peuvent pas être exclues.

– Quel jugement portez-vous sur le niveau atteint par Wall Street ? Certains évoquent la formation d'une bulle spéculative...

– L'appréciation actuelle que les marchés financiers se font des Etats-Unis me rappelle un peu celle qu'ils se faisaient du Japon des années 80. A l'époque, les gérants estimaient que le Japon était le pays qui avait tout réussi. Le MITI était une organisation admirée, la stratégie économique nippone était la bonne. Ce jugement positif se retrouvait dans le niveau des cours. Le marché japonais était très cher. Il l'est resté pendant plusieurs années avant qu'un grain de sable ne produise la chute historique que l'on connaît. Aujourd'hui, les Etats-Unis apparaissent aux yeux des investisseurs comme le pays qui a « tout bon » : un parcours sans fautes de la réserve fédérale américaine, une politique budgétaire en phase avec la politique monétaire, une croissance soutenue depuis plusieurs années, pas d'inflation, pas de chômage, des finances publiques assainies. Au niveau des industries, l'Amérique exerce une domination mondiale dans près des trois quart des secteurs. Enfin, il est manifeste qu'elle est en train d'imposer au reste du monde ses conceptions de l'économie. Le capitalisme anglo-saxon est en train de s'imposer face au capitalisme rhénan. Le marché le reconnaît. Il existe une prime sur le marché américain, mais elle n'est pas injustifiée et elle pourrait perdurer.

» Deux éléments pourraient venir perturber les marchés américains. Le premier pourrait être une moins bonne coordination entre les politiques budgétaire et monétaire. L'idéal, pour les marchés financiers, serait l'élection d'un président démocrate, un peu calmé dans ses velléités de dépenses par un congrès à majorité républicaine. Un congrès à majorité démocrate, qui ne pourrait pas excercer de contre-pouvoir sur les initiatives de Bill Clinton constituerait un point négatif.

» Un autre facteur déstabilisateur serait une nouvelle accélération de la croissance et l'apparition d'une surchauffe économique. Les marchés financiers affichent une certaine nervosité à l'égard des Etats-Unis parce qu'ils savent que depuis 1994 l'économie américaine progresse à un rythme supérieur à son taux de croissance potentiel à long terme. Si la surchauffe, accompagnée d'inflation, devait l'emporter, les marchés financiers seraient considérablement pénalisés. Ce n'est pas l'hypothèse que je retiens. Mon sentiment est que l'économie américaine est engagée dans un ralentissement progressif, qu'elle est en train de réussir une sorte d'atterrissage en douceur. C'est un bon scénario pour les investisseurs : la banque centrale n'aura pas besoin de resserrer beaucoup sa politique et les marchés obligataires devraient rester bien orientés.

– Vous privilégiez toutefois plutôt l'Europe ?

– Oui. Quand on voit ce qui s'est passé aux Etats-Unis, qui ont réussi à adapter leur économie au monde moderne, on se dit que l'Europe a un potentiel de croissance énorme. Il y a des gains de productivité considérables à espérer, qui ne sont pas vraiment pris en compte par les marchés financiers. Pour un boursier, il est toujours préférable de s'intéresser à des évolutions qui ne sont pas entièrement anticipées qu'à des situations où toutes les bonnes nouvelles sont déjà présentes. J'ai le sentiment que l'Europe est en train de bouger. Les réformes s'accélèrent en Allemagne. La France, avec un petit peu de retard, et même si elle ne veut pas trop l'avouer, est aussi sur la même voie. Je ne porte pas de jugement en termes politiques, mais en termes purement financiers, cette évolution est plutôt favorable.

» En Europe, l'Italie est certainement un marché à suivre de très près. Le gouvernement italien a engagé de gros efforts pour essayer de respecter les critères de Maastricht. Le marché obligataire est en train de les reconnaître, comme en témoigne la convergence des rendements obligataires allemands et italiens. Si l'assainissement se poursuit, l'étape suivante concernera le marché italien des actions, qui a pris du retard par rapport à ses homologues européens.

– La Bourse de Tokyo a eu un comportement décevant depuis le début de l'année. Comment l'expliquez-vous ?

– Les Japonais se sont rendus compte, au début des années 1990, qu'ils avaient créé une bulle financière. Ils ont voulu la faire éclater. Ils ont tellement bien réussi qu'ils ont, en même temps cassé, leur économie. Aujourd'hui, l'économie est sortie de récession mais elle a du mal à se redresser. Selon les critères classiques de la Bourse – une économie où l'argent est gratuit et où les taux longs sont très bas –, la Bourse de Tokyo devrait s'envoler. Ce n'est pas le cas. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le mécanisme et qui nous incite à une certaine prudence.

> En France, une personne qui détient des actions plus de dix ans est pratiquement assurée de faire mieux que les obligations

Je pense toutefois que le Japon est un pays en pleine mutation. Le capitalisme à la japonaise est mort. Le passage à un capitalisme à l'anglo-saxonne, avec toute la déréglementation et la redistribution des cartes que cela suppose, est nécessairement délicat.

– De nombreux investisseurs sont tentés par les marchés émergents qui affichent des performances impressionnantes. Quelles précautions prendre ?

– Un facteur d'optimisme, en cette fin du XXe siècle, c'est de voir que des pays importants sont en train d'accéder à l'ère du développement. Il y a des pays qu'on dit émergents mais qui ne le sont plus : Hongkong, Singapour, la Corée du Sud... Cela vaut aussi pour l'Amérique du Sud. Quant aux marchés d'Europe de l'Est, ils constituaient le meilleur placement de l'année. Il faut toutefois rester prudent. La Malaisie ou la Thaïlande, par exemple, nous font un peu peur parce qu'ils connaissent des problèmes de gros déficits des paiements courants et de croissance trop basée sur l'immobilier. La Chine, en revanche, qui a assaini son économie, nous paraît très attractive.

– Quelles sont aujourd'hui vos recommandations de portefeuille ?

– Chacun a des besoins différents. Le pourcentage théorique d'actions dans un portefeuille, dit-on parfois, doit ainsi être égal à 100 auquel on soustrait l'âge de l'épargnant. Les actions restent, c'est certains, le meilleur placement dans une perspective à long terme. En France, une personne qui détient des actions plus de dix ans est pratiquement assurée de faire mieux que les obligations. Dans les pays anglo-saxons, cette période est de l'ordre de 5-6 ans.

Notre allocation d'actifs théorique – qui ne tient pas compte des contraintes de gestion de passif – est la suivante : 65 % d'actions (35 % en Europe, 10 % aux Etats-Unis, 10 % au Japon, 10 % sur les places émergentes) et 35 % d'obligations (deux tiers en France et en Allemagne, le tiers restant sur les marchés européens périphériques pour jouer la convergence des rendements). Notre portefeuille ne comprend pas de liquidités, celles-ci étant devenues trop peu rémunérées. Le temps où l'on pouvait, en France, « dormir » sur ses sicav de trésorerie est révolu. L'heure est au développement de l'épargne longue.

Propos recueillis par Pierre-Antoine Delhommais

Un des principaux gestionnaires d'actifs

Le groupe d'assurances AXA a, depuis plusieurs années, décidé de prendre une part de marché significative à l'échelle mondiale dans la gestion d'actifs. Une activité dans laquelle la concurrence est de plus en plus vive et qui oppose les gestionnaires de fonds professionnels américains comme Fidelity ou Templeton, les grandes compagnies d'assurances et les banques spécialisées dans les marchés financiers, comme Merrill Lynch, Morgan Stanley ou Goldman Sachs. AXA a réussi à prendre une place importante dans ce métier et gérait à la fin de 1995 pour compte propre ou pour compte de tiers un total de 1 347 milliards de francs. AXA Asset Management dirigé par M. Hellebuyck gérait plus de 196 milliards de francs à la fin de 1995. L'essentiel des actifs gérés par AXA se trouvent aux Etats-Unis via ses filiales la Compagnie d'assurances Equitable et la banque Donaldson, Lufkin and Jenrette (DLJ). Au total, les sommes gérées outre-Atlantique approchaient à la fin de 1995 les 1 000 milliards de francs.

L'engouement des Français pour l'assurance-vie diminue

La progression des souscriptions tient plus à des transferts d'épargne qu'à l'ouverture de nouveaux contrats. La menace de suppression d'avantages fiscaux et la baisse des rendements diminuent le pouvoir d'attraction de ce placement

En affichant, pour le premier semestre 1996, une progression de 22 %, le marché de l'assurance-vie a encore pulvérisé ses records. Du moins en apparence. Ces résultats exceptionnels masquent un net ralentissement des souscriptions nouvelles. La tendance reste favorable, mais elle marque néanmoins une rupture avec les années fastes du marché. On observe, en fait, depuis deux ans, un véritable tassement des souscriptions. Sur le premier semestre 1996, le nombre de nouveaux contrats vendus (2,3 millions) accuse une baisse de 11 % par rapport à la même période de l'an dernier. Les personnes qui n'ont pas déjà souscrit un contrat d'assurance-vie ne sont guère tentées aujourd'hui par un produit de long terme, pour lequel il faut immobiliser son argent huit ans si l'on veut s'éviter des pénalités fiscales et contractuelles. En outre, cela fait plusieurs mois maintenant que l'assurance-vie semble dans la ligne de mire du gouvernement. Certes, les représailles fiscales se sont limitées à la suppression de l'avantage à l'entrée, mais rien ne permet d'affirmer qu'elles s'arrêteront là.

LA SANTÉ éclatante de l'assurance-vie ne serait-elle qu'une apparence ? La question peut sembler paradoxale au moment où le marché de l'assurance-vie affiche 22 % de croissance pour le premier semestre 1996, soit 248 milliards de francs de chiffre d'affaires pour cette même période. Pourtant, elle mérite d'être posée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la progression exceptionnelle de l'assurance-vie n'est pas due à la multiplication de souscriptions nouvelles, tant s'en faut. Elle tient pour l'essentiel, voire exclusivement, à des mouvements d'épargne.

« Beaucoup d'épargnants ont réagi à la baisse des taux et au durcissement de la fiscalité de certains produits en transférant sur des contrats d'assurance-vie déjà ouverts [mais aussi sur des PEP ou des PEL], *les fonds qu'ils pouvaient avoir sur des livrets bancaires, des comptes à terme ou des sicav »*, rappelle un professionnel de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).

Ce phénomène, particulièrement sensible en début d'année, s'est traduit par une hausse de 28 % de la collecte pour le premier trimestre 1996. L'effet s'est ensuite estompé. La croissance du marché de l'assurance-vie, qui n'était plus que de 15 % au deuxième trimestre, devrait tomber encore de quelques points d'ici à la fin de l'année et avoisiner, pour l'ensemble de l'exercice 1996, les 12-15 %. *« Ce chiffre correspond à une conjoncture bien particulière »*, estime un spécialiste du Groupement des assurances de personnes (GAP), l'un des départements techniques de la FFSA. *« Nos modèles prévisionnels tablent plutôt sur des rythmes de croissance annuelle de 5 % à 10 % pour les trois ou quatre ans à venir »*, ajoute-t-il. Une tendance qui reste d'ailleurs tout à fait favorable, mais marque néanmoins une rupture avec les années fastes du marché.

Incontestablement, l'assurance-vie a su se constituer de solides réserves de croissance depuis la fin des années 80. En onze ans, le montant des cotisations a été multiplié par 11 (soit une progression moyenne annuelle de 28 %). Toute la question aujourd'hui est de savoir si elle pourra longtemps vivre de ce « trésor de guerre ».

> La souscription des contrats est menacée par l'arrivée prochaine des fonds de pension, qui devrait aboutir à la mise en place d'un système collectif d'épargne par capitalisation

« L'assurance-vie représente la réponse la plus adaptée au sentiment d'incertitude des ménages », se félicitait encore Denis Kessler, président de la FFSA, il y a quelques mois, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 1995 de l'assurance. Non sans raisons, car à l'heure actuelle l'assurance-vie, même si elle est en perte de vitesse, demeure le placement préféré des Français. Près d'un ménage sur deux possède un contrat d'épargne-retraite. Et, en 1995, le marché a absorbé 60 % de l'épargne financière nouvelle. *« Dans la plupart des cas, précise-t-on au GAP, l'assurance-vie est choisie dans un but purement fiscal ou de transmission de patrimoine »*.

La récupération du capital et des intérêts en franchise d'impôts au bout de huit ans de détention, associée à l'exonération des droits de succession pour le bénéficiaire désigné en cas de décès du souscripteur, constituent un argument de poids en faveur de ce placement. Il a, par ailleurs, su satisfaire au leitmotiv classique de l'épargnant : « sécurité et rendement ».

D'où le succès pendant des années des contrats en francs : ils sont investis en obligations et bénéficient d'un rendement minimal garanti (fixé depuis juin 1995 à 75 % du TME – taux moyen des emprunts d'Etat – pour les contrats de huit ans et à 60 % de ce même TME pour les contrats de plus de huit ans), auquel s'ajoute la participation aux bénéfices (85 % minimum des bénéfices financiers et 90 % des bénéfices techniques). Les contrats en francs constituent l'essentiel du marché (environ 85% de la collecte), les souscripteurs marquant une nette préférence pour les formules à versements périodiques (près de la moitié des contrats, contre un tiers de versements libres et à peine 20 % de primes uniques).

Certes, cela n'empêche pas les contrats multisupports (plus risqués puisque investis sur les différents marchés mobiliers, monétaires et immobiliers) de progresser un peu plus chaque année. Mais, dans les faits, les deux tiers des montants placés sur les contrats multisupports le sont sur un compartiment en francs classique. *« Même s'ils se réservent la possibilité d'un arbitrage, les souscripteurs de multisupports font le choix de la sécurité maximale »*, souligne un professionnel.

Il n'empêche que, derrière ses apparences de prospérité, le marché de l'assurance-vie donne d'inquiétants signes de fragilité. *« L'assurance-vie ne se porte pas si bien que cela »*, reconnaît-on au GAP. On observe en fait, depuis deux ans, un véritable tassement des souscriptions. Sur le premier semestre 1996, le nombre de nouveaux contrats vendus (2,3 millions) accuse une baisse de 11 % par rapport à la même période de l'an dernier, ce qui est plutôt inquiétant pour l'avenir. *« Dans la conjoncture actuelle, les personnes qui n'ont pas déjà souscrit un contrat d'assurance-vie ne sont guère tentées par un produit de long terme, où il faut immobiliser son argent huit ans si l'on veut s'éviter des pénalités fiscales et contractuelles »*, ajoute-t-on au GAP. Et ce n'est pas le climat d'incertitude sur l'avenir de ce produit financier qui va les encourager à le faire.

Car cela fait plusieurs mois maintenant que l'assurance-vie semble dans la ligne de mire du gouvernement. Certes, à l'heure actuelle, les représailles fiscales se sont limitées à la suppression de l'avantage à l'entrée, mais rien ne permet d'affirmer qu'elles s'arrêteront là. Une modification de l'exonération des droits de mutation, un moment sérieusement envisagée, reste toujours possible. Quant au système des avances faites aux souscripteurs, dont usent exagérément les sociétés d'assurances afin de pallier le manque de liquidité du produit tout en limitant les ponctions fiscales, il pourrait faire l'objet d'un durcissement réglementaire qui rendrait les contrats d'assurance-vie encore plus rigides.

Menacée, l'assurance-vie l'est également par l'arrivée prochaine des fonds de pension. Encore nébuleux, le projet devrait aboutir à la mise en place d'un système collectif d'épargne par capitalisation qui risque d'empiéter à terme sur le terrain de l'assurance-vie. Surtout, mais ce n'est pas encore déterminé, s'il offre au salarié souscripteur la possibilité de récupérer son épargne sous forme de capital au moment de sa retraite, et non pas seulement sous forme d'une rente viagère.

« L'assurance-vie serait alors touchée de plein fouet », reconnaît-on dans la profession. Sans compter que la mise en œuvre des fonds de pension s'accompagnera sans doutes d'avantages fiscaux conséquents, et donc d'arbitrages dont l'assurance-vie ne sortira sans doute pas indemne.

Autre problème, enfin, celui des rendements. En érosion régulière (il perd un demi-point en moyenne tous les ans et devrait s'établir, en 1996, à 6,5 % pour l'ensemble des contrats), le rendement de l'assurance-vie, même s'il reste sensiblement supérieur à celui d'autres produits d'épargne (livrets, PEL, PEP, etc.), perd de son pouvoir d'attraction. Résultat, certaines sociétés d'assurances n'hésitent plus à doper leurs rendements, quitte à mettre en péril leur solidité financière.

Un premier avertissement avait été lancé en ce sens en décembre 1995 par le ministère de l'économie et des finances ainsi que par le secrétaire général de la commission de contrôle des assurances. Quelques mois plus tard, un rapport du Centre d'analyses et de prospectives de l'assurance française (CAPA) confirmait ces inquiétudes en pointant du doigt le problème de la solvabilité, qui risque de se poser si les sociétés d'assurances réduisent trop sérieusement la marge existant entre les intérêts versés aux contractants et ceux générés par les placements sur lesquels les contrats reposent.

La faillite, en juin, de la petite compagnie Prévoyance sociale-vie (filiale belge) n'a fait que confirmer ces craintes. Calculée à partir du ratio fonds propres sur engagements à l'égard des assurés, la marge de solvabilité des compagnies ne peut descendre en deçà d'un minimum réglementaire de 4 % (1 % pour les contrats multisupports). Ce que respectent encore la plupart des sociétés puisque, en 1995, la marge de solvabilité moyenne des compagnies d'assurance-vie s'établissait à 9,7 %.

Reste à pouvoir vérifier la marge de la société où l'on a souscrit son contrat. Ce qui n'a rien d'évident. *« Aujourd'hui*, remarque un conseiller financier, *non seulement il faut regarder le rendement annoncé, prendre en compte les différents frais du contrat* – frais d'entrée, frais sur les versements (4-5 % en moyenne), frais de gestion annuels (de 0 % à 1 %) – *et vérifier la concordance des taux servis sur le contrat depuis qu'il existe. Mais il faut, en plus, essayer de se renseigner sur la marge de solvabilité de la société qui vend le contrat. Cela finit par tenir du casse-tête chinois ! »*

Laurence Delain

L'assuré type : un retraité modeste

Les études régulièrement menées par le GAP (groupement des assurances de personnes) sur la clientèle de l'assurance-vie laissent apparaître que le marché demeure celui d'une épargne modeste. Agé, dans 55 % des cas, de plus de 50 ans, le souscripteur type est généralement retraité (44 % des souscripteurs), employé (19 %) ou cadre moyen (14 %), et beaucoup plus rarement cadre supérieur (3 %) ou membre d'une profession libérale (1 %). Il a souscrit, dans 55 % des cas, au guichet d'une banque, de La Poste ou d'une Caisse d'épargne. Son revenu brut annuel moyen est de 150 000 francs.

L'alimentation annuelle des contrats (23 100 francs en moyenne) dépend à la fois de la situation professionnelle (9 100 francs pour les ouvriers et 75 400 francs pour les chefs d'entreprise) et de l'âge du souscripteur (les montants annuels, qui sont de 8 700 francs chez les moins de 30 ans, passent à 32 000 francs pour les personnes de 70 ans et plus et à 39 000 francs pour les octogénaires).

Une fiscalité en suspens

Depuis le 5 septembre, l'avantage fiscal à l'entrée (25 % des versements annuels dans la limite de 4 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge), qui avait été maintenu pour les souscripteurs acquittant moins de 7 000 francs d'impôts, a été totalement supprimé. Seuls les contrats à primes périodiques souscrits avant le 20 septembre 1995 continuent de profiter de cette réduction. En revanche, les autres avantages fiscaux de l'assurance-vie ont été maintenus. L'épargne accumulée sur le contrat (capital et intérêts) est totalement exonérée d'impôts au bout de huit ans de détention (une sortie avant quatre ans se solde par une taxe de 39,9 % des intérêts, qui tombe à 19,9 % si le retrait a lieu entre quatre et huit ans).

En cas de décès du souscripteur, le bénéficiaire désigné, quels que soient ses liens de parenté avec l'assuré, touchera l'ensemble des fonds mobilisés sur le contrat hors droits de succession. Du moins si l'assuré avait moins de 70 ans au moment de la souscription. Dans le cas contraire, le capital sera assujetti aux droits de mutation s'il dépasse un seuil fixé à 200 000 francs.

La clause bénéficiaire est trop souvent négligée dans les contrats

PRINCIPAL ARGUMENT commercial de l'assurance-vie, la possibilité de transmettre un capital en franchise de droits de succession à un bénéficiaire désigné (article L 132-12 du code des assurances) est paradoxalement souvent mal expliquée par les assureurs. Et donc souvent mal comprise par l'assuré.

« Le problème successoral est, hélas ! trop négligé au moment de la conclusion du contrat », déplore Arlette Darmon, responsable de la stratégie patrimoniale au sein d'une étude notariale parisienne. Et les notaires se retrouvent souvent face à des problèmes de clauses bénéficiaires mal rédigées qui ne correspondent pas aux volontés du défunt. Pressé de faire signer à son client un nouveau contrat, l'assureur soumet, dans la plupart des cas, au futur assuré un formulaire préimprimé où apparaît une clause bénéficiaire type qu'il lui fait signer sans prendre le temps de la lui expliquer.

Or, la formule la plus classique qui désigne généralement *« mon épouse et, à défaut, mes enfants »*, peut se révéler, une fois signée, bien problématique.

« Certains assurés pensent que cette clause permet à leurs enfants de récupérer le capital du contrat en franchise de droits si la mère venait à décéder à son tour », remarque un juriste du GAP (groupement des assurances de personnes).

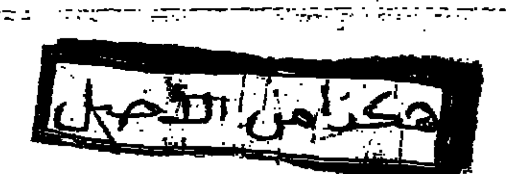
IRRÉVOCABLE

Mais ce n'est pas vrai. Une fois que la mère est entrée en possession du capital, celui-ci devient sa propriété et entre dans les règles classiques de la succession. Si elle veut le transmettre à ses enfants hors droits de succession, elle devra réinvestir le capital reçu dans un nouveau contrat, et mieux vaut alors qu'elle ait moins de 70 ans (les contrats des assurés de 70 ans et plus sont soumis aux droits de succession au-delà d'un abattement de 200 000 francs).

De même, on oublie parfois de préciser à l'assuré qu'une clause acceptée par le bénéficiaire désigné est irrévocable (article L 132-9 du code des assurances). L'assuré ne peut plus revenir sur sa décision. Il ne peut même plus procéder à un rachat de son contrat sans l'autorisation du bénéficiaire. Or, comme le remarque Arlette Darmon, *« rien ne permet d'affirmer que le bénéficiaire désigné au moment de la souscription sera toujours en bons termes avec l'assuré dix ou vingt ans plus tard »*. Autant de problèmes que beaucoup d'intermédiaires négligent de signaler (si tant est qu'ils les connaissent).

Avant de cocher les yeux fermés une clause bénéficiaire standard, l'assuré, dans certains cas, a donc tout intérêt à consulter un notaire, voire à faire rédiger par celui-ci une clause sur mesure, en parfaite adéquation avec sa situation familiale, qui lui coûtera peut-être quelques centaines de francs (250 francs en moyenne pour un acte de ce type), mais lui économisera bien des problèmes à terme.

L. D.



Les fonds de pension pourraient détrôner l'assurance-vie

Les professionnels se veulent rassurants

L'ARRIVÉE en France des fonds de pension programmée pour 1997 pose la question de la concurrence avec l'assurance-vie. En empiétant directement sur le terrain de l'épargne retraite par capitalisation, jusqu'alors quasi-monopole de l'assurance-vie, la création de cette nouvelle forme de retraite complémentaire, ne risque-t-elle pas de faire de l'ombre au placement préféré des Français ?

La plupart des professionnels se veulent rassurants. Ils estiment que la fonction première des fonds de pension sera de pallier l'insuffisance à venir des régimes de retraite par répartition, en mettant en oeuvre un système complémentaire d'épargne par capitalisation. Celui-ci existe déjà en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Allemagne ou aux Etats-Unis. *« On cherche à créer un nouvel instrument d'épargne de long terme dont la finalité sera exclusivement celle de la retraite, ce qui n'est pas le cas des contrats d'assurance-vie souscrits le plus souvent dans une optique de transmission de patrimoine »*, explique Patrick Warin, membre du directoire de la CNP (Caisse nationale de prévoyance), leader français des assurances de personnes.

Certes, l'assurance-vie est souvent choisie pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la constitution d'un complément pour la retraite. Elle bénéficie d'atouts multiples (souplesse des conditions d'épargne, taux de rémunération élevé, exonération des droits de succession, etc...), qui expliquent son succès (2 400 milliards de francs d'encours). Mais il s'agit tout de même aujourd'hui du principal moyen de construire une retraite complémentaire par capitalisation.

Le problème, c'est que, comme le fait remarquer Patrick Warin, *« la capacité d'épargne financière des Français n'est pas infiniment élastique »*. Selon un récent sondage mené pour le Cencep (Centre national des caisses d'épargne), la majorité des épargnants jugent qu'il y a déjà *« trop de choix en matière de placements »*. Pour encourager la souscription de ces nouveaux fonds de pension, des arbitrages seront donc nécessaires. Rien ne permet d'affirmer que l'assurance-vie sortira indemne de l'opération. Le gouvernement a voulu rassurer en limitant les modifications fiscales de l'assurance-vie à la suppression de l'avantage à l'entrée. Le durcissement de la fiscalité des avances sur contrat, l'allongement de la durée de souscription de huit à dix ans et la création d'un seuil maximal d'exonération des droits de succession semblent momentanément écartés.

« Il semble difficile d'imaginer, remarque un professionnel, *que le gouvernement prenne le risque de toucher au placement fétiche des Français (l'assurance-vie a absorbé plus de 60 % des nouveaux placements financiers des ménages en 1995) et ferme l'une des principales vannes d'alimentation du marché obligataire. »*

CONFIANCE DES ASSUREURS

D'ailleurs, dans leur ensemble, les assureurs affichent une confiance sereine. Le projet des fonds de pension, soutenu depuis plusieurs années par la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances), représente pour la profession un véritable appel d'air dans un domaine de prédilection, celui de la gestion des rentes viagères.

Gérard Athias, le président de l'AFER, qui a construit son succès dans l'assurance-vie, se montre plus inquiet. *« Pour faire passer ce projet et le rendre attrayant il va bien falloir écorner d'une façon ou d'une autre l'assurance-vie*, affirme M. Athias. *Et je vois déjà certains gros adhérents qui s'inquiètent et envisagent de sortir de leur contrat. »*

Cette vision pessimiste n'est pas partagée. Au Gaipare, par exemple, autre association d'épargne-retraite, on préfère jouer la carte de la confiance en se préparant à *« une diversification de l'offre et à une relance du marché de l'assurance-vie »*. *« La mise en place des fonds de pension servira de révélateur pour les Français quant à la préparation de leur retraite et cela risque de profiter en premier lieu à l'assurance-vie »*, souligne Marc Donville, directeur général du Gaipare.

Principaux distributeurs de produits d'assurance-vie par le biais de filiales spécialisées, les banques qui drainent chaque année plus de 60 % de la collecte de nouveaux contrats, optent plutôt pour la prudence. *« Dans la mesure où l'on ne connaît pas encore le projet définitif des fonds de pension, ni les modalités d'application auxquelles il sera soumis, nous ne pouvons rien dire »*, estime-t-on chez Predica, la filiale assurance-vie du Crédit agricole. Certains tentent de se rassurer. *« Il y aura forcément des déplacements d'argent,* reconnaît-on au Crédit mutuel, *mais il est impossible de prévoir si l'assurance-vie sera la seule concernée. »*

Laurence Delain

Les critères à utiliser pour sélectionner son contrat

Les multisupports permettent en fait de gérer un portefeuille boursier sans payer d'impôt

La baisse des rendements obligataires et les inquiétudes, légitimes ou non, sur la pérennité des avantages fiscaux considérables de l'assurance-vie amènent à considérer avec soin le choix d'un contrat. Une remise en cause, partielle ou complète, rétroactive ou non, des avantages de l'assurance-vie est toujours possible. C'est donc l'investissement effectué par l'assureur pour le compte de son client qui doit faire l'objet des attentions de l'épargnant.

DEPUIS DES ANNÉES, les Français se ruent sur l'assurance-vie. Cet engouement avait deux raisons principales : les avantages fiscaux hors du commun accordés à ce type d'investissement et le niveau élevé des taux d'intérêt. Ces taux permettaient aux assureurs de rémunérer fortement les sommes que confiaient les particuliers. Aujourd'hui, le loyer de l'argent a fortement baissé et les avantages fiscaux sont revus à la baisse, même s'ils restent considérables *(lire ci-dessous)*. Le choix d'un contrat devient plus délicat. Une remise en cause des avantages de l'assurance-vie est toujours possible. C'est donc l'investissement lui-même, effectué par l'assureur pour le compte de son client, qui doit faire l'objet des attentions de ce dernier.

L'épargnant qui ne veut pas prendre de risque pourra prendre un contrat en francs, qui garantit chaque année une progression minimale : cette garantie ne peut pas être supérieure à 75 % du TME (taux moyen des emprunts d'Etat), soit environ 3,5 % aujourd'hui : la belle affaire que d'avoir un taux garanti égal à celui de la caisse d'épargne ! Attention aussi aux assureurs qui affichent dans leurs publicités des performances extraordinaires, valables... pour le passé.

Certains assureurs proposent des progressions garanties non pas année après année, mais à l'échéance du contrat : AXA vendait ainsi en juin un produit offrant un rendement de 81 % sur dix ans. L'assureur peut garantir une telle performance en achetant une obligation d'Etat de la même durée. Attention : la progression n'est en fait que de 6,1 % par an. Ce type de contrat est risqué pour le souscripteur : il est souvent impossible de récupérer sa mise avant l'échéance, à moins d'acquitter de fortes pénalités. Pour peu que l'inflation reparte d'ici dix ans, l'épargnant verra son capital fondre comme neige au soleil.

Les établissements financiers proposent désormais aux particuliers des contrats d'assurance-vie dits multisupports : au lieu d'être placées en produits de taux, les sommes confiées peuvent être placées dans des sicav ou fonds communs de placement investis en actions ou obligations de divers pays. Ces contrats multisupports, qui sont risqués, permettent en fait de gérer son portefeuille boursier sans payer d'impôt.

Plusieurs précautions doivent être prises. Le contrat doit ressembler à un contrat d'assurance-vie : l'épargnant prendra soin d'éviter de multiplier les mouvements au cours d'une seule année, achetant telle sicav ou vendant telle autre, comme s'il gérait son portefeuille boursier. L'autre solution est d'investir dans un fonds à pilotage automatique, un fonds de fonds. C'est l'assureur qui se charge d'arbitrer pour le compte de son client les investissements dans les différents véhicules d'épargne collective. Il peut à la souscription préciser s'il veut une gestion prudente, long terme, ou agressive.

FRAIS D'ENTRÉE

Pour ne pas être requalifié par le fisc en contrat d'épargne – taxable sur les plus-values –, le contrat d'assurance-vie doit comporter un risque, notamment pour l'assureur. Le décès de l'assuré représente une première source d'incertitude. Les professionnels conseillent toutefois d'introduire un second aléa pour éviter que le contrat ne soit requalifié en contrat d'épargne : ils font souscrire à leurs clients un contrat dit « vie universelle ». Ce contrat stipule qu'en cas de décès l'assuré percevra au moins l'équivalent des sommes qu'il a versées. Autre précaution, le contrat devra être « vie entière ». Car si celui-ci est renouvelé au bout de huit ans, le fisc peut considérer qu'il y a un nouveau contrat et que c'est donc la fiscalité en vigueur ce jour-là qui s'applique, selon l'âge de l'épargnant.

Lors de son choix, l'épargnant doit veiller à ne pas payer trop de frais. Rien ne sert de bénéficier d'un avantage fiscal si c'est pour le donner à sa compagnie d'assurances. Les frais d'entrée atteignent souvent 5 % de la somme placée. Pour une somme investie supérieure au million de francs, les droits ne doivent pas être supérieurs à 2 %. S'y ajoutent les frais de gestion, égaux à 1 % de l'actif géré par an, ainsi que des frais d'arbitrage lorsque l'épargnant décide de changer de sicav. L'épargnant paie, en plus, les frais de gestion des sicav ainsi que d'éventuels droits d'entrée.

Le coût du véhicule en annule quasiment l'intérêt. Pour un investissement rapportant 8 % par an avec des droits d'entrée de 5 % et des frais de gestion de 1 % par an, l'épargnant possède au bout de huit ans, pour 100 francs investis, 161 francs, et vingt ans plus tard 356 francs. Le même épargnant qui a souscrit le même produit hors assurance-vie détient au bout de huit ans 167 francs et 389 francs au bout de vingt ans, après avoir payé 20,9 % sur les plus-values. Pour être rentable, l'assurance-vie doit assurer un fort taux de retour sur investissement et ne pas durer trop longtemps. *« Moralité : il faut souscrire et mourir rapidement après »*, explique un gestionnaire, pour qui l'avantage essentiel réside dans l'exemption de droits de succession.

Cette position doit être mesurée. Le contrat d'assurance-vie permet de faire des arbitrages en investissant dans un fonds puis dans un autre sans acquitter au passage les plus-values. Si l'on suppose qu'au bout de huit ans l'investisseur qui n'est pas dans un contrat d'assurance-vie cède sa sicav et acquitte son impôt sur les plus-values pour investir dans un nouveau fonds pour douze ans, il ne détient au bout de vingt ans que 367 francs. Il n'empêche, l'assurance-vie, dans ces conditions, ne s'adresse pas à des particuliers de trente-cinq ans, son coût étant trop élevé. Mieux vaut gérer par exemple ses actions françaises dans le cadre d'un plan d'épargne en actions, exonéré de plus-values au bout de huit ans. Les versements dans un PEA sont cependant plafonnés à 600 000 francs et ne concernent que les titres français.

Dans son choix de contrat multisupport, le particulier doit veiller à investir dans les meilleurs fonds : les multisupports proposés par la BNP sont investis en fonds BNP, ceux de la Société générale en fonds Société générale, etc. Ces fonds maison ne sont pas nécessairement les meilleurs, mais permettent à leurs promoteurs d'encaisser de coquettes commissions... A noter un produit de Guardian baptisé Top Ten, qui sélectionne les fonds les plus performants de l'année précédente. Intéressant à condition que les gérants renouvellent leur exploit de l'année précédente, ce qui est loin d'être acquis. Attention aussi aux banquiers qui vous revendent les produits immobiliers qu'ils n'arrivent pas à placer auprès des épargnants ou font acheter discrètement des parts de SCPI. L'épargnant doit aussi veiller à ce que les titres investis en actions étrangères ne soient pas réduits à leur plus simple expression, les établissements français renâclant à investir en dehors de l'Hexagone.

Arnaud Leparmentier

Des avantages fiscaux toujours conséquents

- **En cas de décès de l'assuré**, les sommes seront toujours transmises à la personne de son choix sans payer de droits de succession. Si le souscripteur a plus de 70 ans, il ne peut investir plus de 200 000 francs en franchise de droits.
- **La sortie de contrat.** Jusqu'à présent, au bout de huit ans, l'assuré pouvait récupérer tout ou partie de sa mise sans être imposé sur les plus-values. Il n'avait qu'à acquitter le remboursement de la dette sociale (0,5 %). Pour récupérer son investissement avant quatre ans, l'investisseur était taxé sur les plus-values au taux de 39,9 %. Entre quatre et huit ans, ce taux était réduit à 19,9 %. Le projet de loi de finance pour 1997 prévoit que les contrats d'assurance-vie seront désormais soumis à la CSG. Compte tenu du relèvement de cette dernière, le taux de taxation devrait passer de 39,9 % à 40,9 % pour un investissement d'une durée inférieure à quatre ans, de 19,9 % à 20,9 % entre quatre et huit ans, de 0,5 % à 3,9 % ensuite.
- **L'avantage fiscal à l'entrée de ces contrats devrait être définitivement supprimé.** Jusqu'à présent, les souscripteurs de contrats d'assurance-vie qui payaient moins de 7 000 francs d'impôt par an pouvaient déduire de leur impôt sur le revenu 25 % des sommes versées, dans la limite de 4 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge.

Le débat entre sortie en rente ou en capital pas encore tranché

LE DÉBAT n'est manifestement pas tranché au sein du gouvernement et agite beaucoup banquiers et assureurs : pourra-t-on sortir exclusivement en rente ou aussi en capital les fonds d'épargne-retraite des salariés du secteur privé (fonds de pension) ? Le premier ministre à l'inverse du ministre des finances semble convaincu des avantages du libre choix entre les deux formules.

Selon François Charpentier, auteur de l'ouvrage *Retraites et fonds de pension*, la sortie en rente – qui était initialement choisie par le gouvernement – présente l'inconvénient d'*« aliéner le capital »* des souscripteurs. *« En cas de décès prématuré, les héritiers n'ont droit à rien, les sommes épargnées, parfois depuis très longtemps, étant irrémédiablement perdues »*, souligne-t-il.

Selon les banques, les épargnants qui sous-estiment souvent leur espérance de vie, auraient tendance à préférer retirer leur capital dès leur départ à la retraite afin d'en profiter tant qu'ils sont en vie, puis de le transmettre à leurs héritiers après leur décès. La sortie en capital constitue *« un argument de vente dont ne peuvent absolument pas se passer les fonds de pension dans leur phase de lancement »*, résume François Charpentier.

A l'inverse, *« un versement en capital pourrait se révéler insuffisant si le retraité vit très vieux et si le capital est entièrement consommé avant la fin de sa vie »*, ajoute-t-il. La rente permet, dans ce cas de figure, d'*« éviter que ne se retrouvent à la charge de la collectivité des personnes qui se seraient montrées par trop imprévoyantes »*.

Conscient des avantages et des inconvénients des deux méthodes, le gouvernement pourrait choisir une formule de panachage à l'anglaise : les retraités britanniques qui ont souscrit à un fonds de pension personnel peuvent, après leur départ à la retraite, retirer – dès qu'ils le veulent – jusqu'à 25 % des montants épargnés sous forme de capital non taxé, à condition qu'ils l'investissent, par exemple, dans l'immobilier. Le reste des sommes épargnées leur sera ensuite versé mensuellement ou annuellement sous forme de rente.

La sortie en rente est donc, en théorie, la forme la plus proche d'une pension de retraite, la sortie en capital s'apparentant plutôt à d'autres produits d'épargne tels que l'assurance-vie. Les compagnies d'assurances, favorables à la sortie en rente, en ligne avec leur métier, et les banques, partisanes de la sortie en capital pour la raison exactement inverse, évitent de déterrer en public la hache de guerre avant de connaître les projets exacts du gouvernement.

Le Parlement débattra à l'automne des « fonds de pension à la française »

Les divergences sont nombreuses entre les élus et le ministère de l'économie et des finances

La création de fonds de pension en France s'annonce difficile. Le débat reprend de plus belle entre partisans de la sortie en rente et ceux de la sortie en capital. Pour les assureurs, la rente est le mode de sortie le plus logique. Les banquiers plaident pour une sortie en capital avec un argument fort : c'est le mode de sortie préféré des épargnants qui, souvent, y voient le meilleur moyen de transmettre un patrimoine à leurs héritiers.

TOUT ARRIVE : le Parlement débattra, le 28 novembre, d'une proposition de loi du groupe UDF relative à l'épargne-retraite. Arlésienne de la politique française, les fonds de pension pourraient donc finalement voir le jour en 1997.

Pourtant, la majorité parlementaire était divisée sur ce sujet. C'est ainsi que le ministre de l'économie, Jean Arthuis, a tenté de présenter, début septembre, son propre projet de loi malgré la proposition de l'UDF. Alain Juppé ayant finalement tranché en faveur du texte d'origine parlementaire, celui-ci servira de base de discussion, même si, à la suite de consultations des partenaires sociaux, Jean Arthuis devrait pouvoir l'amender. Cette proposition de loi, dont le rapporteur est Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges) a déjà subi le feu de la discussion générale fin mai. Le débat ne devrait donc porter que sur les amendements.

En l'état actuel, la *« proposition de loi relative à l'épargne retraite »* comporte trente articles. Dès le deuxième, elle indique que le plan d'épargne-retraite *« ouvre droit au paiement d'une rente viagère »* mensuelle. Mais la sortie en capital est possible pour les rentes dont le montant mensuel est inférieur à 300 francs. Si Jean Arthuis est hostile à une sortie en capital, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a obtenu que cette possibilité soit laissée aux intéressés.

Entre les deux modes de sortie, le débat semble inépuisable. Pour les assureurs, la rente est le mode de sortie le plus logique pour un produit de retraite qui doit assurer à l'individu une garantie de revenu. En revanche, les banquiers, peu habitués à ce mode de gestion, plaident pour une sortie en capital avec un argument fort : c'est le mode de sortie préféré des épargnants qui, souvent, y voient le meilleur moyen de transmettre un patrimoine à leurs héritiers.

Comme le précise Jean-Pierre Thomas, dans l'entretien qu'il nous a accordé, un amendement devrait permettre aux épargnants de toucher un capital représentant le quart ou le cinquième des montants épargnés. Si un plan d'épargne-retraite peut être souscrit par une personne physique pour une durée de dix ans renouvelable, la proposition de loi prévoit que l'adhésion *« peut être décidée par voie d'accord collectif interprofessionnel, professionnel ou d'entreprise, ou à la suite de la ratification, à la majorité des intéressés (...) d'un projet proposé par le chef d'entreprise. »*

La durée des plans d'épargne-retraite-entreprise est alors égale à la durée du contrat de travail, mais la participation à ce type d'épargne reste facultative. En cas de rupture du contrat, *« les droits acquis par un affilié au titre d'un plan d'épargne-entreprise sont, sur sa demande, soit maintenus sur ce plan, soit transférés sur un autre plan avec les produits capitalisés correspondants ».*

> Seulement 34% des cadres, 29% des employés et 18% des ouvriers sont prêts à confier leur épargne-retraite à leur employeur

Pour gérer ces plans, des *« fonds d'épargne-retraite »* seront agréés par le ministère de l'économie. Si Jean Arthuis entendait soumettre ces organismes au code des assurances et donc exclure les mutuelles, la proposition de Jean-Pierre Thomas donne gain de cause à ces dernières. Pour obtenir l'aval de Bercy, ces organismes devront avoir créé une société anonyme avec un comité de surveillance, composé, pour au moins la moitié de ses membres, de représentants des affiliés. Ce comité sera habilité à saisir le procureur de la République ou le tribunal de commerce de toute anomalie constatée dans la gestion du fonds.

Le texte prévoit également que *« les cotisations versées sur un plan d'épargne retraite par l'employeur peuvent être réinvesties sous forme de titres émis par l'entreprise. Les cotisations versées par les salariés d'une entreprise ne peuvent être réinvesties sous forme de titres émis par l'entreprise qu'à concurrence de 20 % de leur montant. Dans le cas d'entreprises dont les titres sont admis à la négociation sur le marché financier, le fond d'épargne-retraite investit au moins 10 % et au plus 30 % des sommes versées par l'employeur, sur sa demande, sous forme d'actions de l'entreprise ou de titres assimilables à des fonds propres dans son bilan. Un décret fixe la proportion et les modalités d'investissement dans les sociétés non cotées ».*

Enfin, le dernier chapitre du texte qui sera soumis au Parlement est consacré à la question controversée des dispositions financières. Avec la rente, la défiscalisation se fera à l'entrée. La contribution d'un salarié sera donc déduite de son impôt sur le revenu et l'abondement d'un employeur serait déduit, au moins partiellement, de l'impôt sur les sociétés. Si les parlementaires prévoient d'exonérer les sommes versées sur un plan d'épargne retraite dans la limite d'un plafond égal à 20 % du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale, Jean Arthuis refuse, pour le moment, de s'engager sur ce point essentiel.

Une autre question reste à régler : le sort fixé aux personnes non-imposables. La proposition de loi précise que les contribuables peuvent opter pour le versement d'une prime égale à 20 % des sommes investies dans des plans d'épargne-retraite dans la limite de 3 500 francs par an, mais ce point n'est pas non plus acquis.

Les divergences au sein de l'UDF ne se limitent pas au duo Arthuis-Thomas : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a récemment rappelé qu'il entendait bien établir un lien entre les plans d'épargne-retraite et les plans d'épargne-entreprise. Alors que Jean-Pierre Thomas estime que les deux systèmes doivent rester distincts, Jacques Barrot, qui préside le conseil supérieur de la participation, a rappelé la nécessité de constituer une épargne de long terme, distincte du plan d'épargne d'entreprise actuel mais *« prolongeant »* en quelque sorte celui-ci, indépendamment de la forme du retour escompté par le salarié.

Chacun se demande aujourd'hui quelle épargne les *« fonds de pension à la française »* vont drainer. Dans un récent colloque, André Babeau, spécialiste de ces questions, a rappelé que seulement 34 % des cadres, 29 % des employés et 18 % des ouvriers se disent prêts à confier leur épargne-retraite à leur employeur. Le goût des Français pour le risque est actuellement limité : si 16 % des Français étaient prêts à acquérir des titres d'une future entreprise privatisable en 1994, ils ne sont plus que 6 % dans ce cas en 1996.

De son côté, Patrick Artus, directeur des études économiques et financières à la Caisse des dépôts, fait remarquer que les ménages préfèrent actuellement les liquidités et l'assurance-vie aux actions. Non seulement les Français ne veulent pas ajouter un risque financier à un risque professionnel (perte de leur emploi) mais cette épargne correspond aux besoins du secteur public. *« Les entreprises sont en excès de financement (...) Dès lors, nous ne souffrons pas d'une insuffisance en épargne longue ni même d'une insuffisance en épargne risquée, puisque les entreprises elles-mêmes sont prêteuses (70 milliards de francs en 1995, 110 milliards en 1996 et probablement 300 à la fin du siècle). A l'avenir, les enjeux pour l'épargne porteront donc essentiellement sur son internationalisation et non sur son orientation vers les entreprises ou vers l'épargne longue »*, analyse ce spécialiste, dont les propos sont rapportés par *Protection sociale informations*.

Autant dire que les inconnues qui planent sur les plans d'épargne-retraite seront loin d'être levées à la fin du marathon parlementaire.

F. Le

L'épargne salariale est menacée à terme par les fonds de pension

Elle remporte pourtant un succès grandissant

L'ÉPARGNE salariale gagne du terrain dans les entreprises françaises. La réforme de l'intéressement en 1986, la mise en place des plans d'épargne d'entreprise (PEE) la même année et l'abaissement à 50 salariés du seuil à partir duquel la participation est obligatoire ont considérablement dopé ces mécanismes, qui représentaient, en 1995, près de 200 milliards de francs investis. A terme pourtant, l'épargne salariale pourrait être menacée par le lancement de fonds de pension à la française. Et cela même dans le cas où une fraction seulement de l'épargne salariale est investie dans des produits assurant un complément à la retraite par répartition.

En tout cas, les grands principes de fonctionnement de l'épargne salariale ne sont pas encore aussi connus que ceux du Livret A des caisses d'épargne, ou même d'un contrat d'assurance-vie. Pourtant, sur le seul plan de la performance du placement, ce type particulier d'épargne mérite l'attention.

Le PEE, qui est le réceptacle obligé de l'intéressement et d'une partie non négligeable de la participation (le reste étant en comptes courants), présente de nombreux atouts. A commencer par le fait qu'après cinq ans de blocage des fonds capital et intérêts peuvent être retirés sans aucun prélèvement fiscal ou social. Et cela quelles que soient les sommes en jeu. Tout au plus le salarié peut-il être amené à payer des frais d'entrée dans le FCPE (fonds commun de placement d'entreprise), qui sont pratiquement toujours plus faibles que ceux des sicav, pour des performances dans l'ensemble comparables. L'épargne salariale se décline avant tout entre participation et intéressement.

● **La participation** (aux bénéfices) est obligatoire lorsqu'une entreprise emploie plus de 50 salariés et dès que son troisième exercice d'exploitation est effectué. Une réserve spéciale de participation peut être constituée dans une entreprise, même si elle ne répond pas à ces deux critères. La participation se met en place après un accord signé par le comité d'entreprise ou les organisations syndicales. Il existe un minimum légal de participation, qui se calcule selon une formule compliquée prenant en compte les bénéfices de l'entreprise, ses capitaux propres, la masse des salaires versés et la valeur ajoutée. Les partenaires sociaux peuvent déterminer une formule de calcul dérogatoire, à condition qu'elle respecte la règle de l'équivalence des avantages. En cas de défaut d'accord, des dispositions contraignantes (blocage en compte courant pendant huit ans avec rémunération fixée par arrêté) sont appliquées.

Tous les salariés bénéficient de la répartition de la réserve spéciale de participation, à condition d'être au moins depuis six mois dans l'entreprise. Il existe deux modes de placement de la participation : sous forme de compte courant bloqué investi dans l'entreprise, qui sert en contrepartie un intérêt ; dans un fonds commun de placement investi sur les marchés financiers à l'extérieur de l'entreprise. Les revenus et plus-values sont réinvestis et capitalisés.

Les droits issus de la participation ne sont pas soumis aux charges sociales. Lorsque l'accord prévoit un blocage des fonds pendant cinq ans, la participation, les plus-values et les revenus réinvestis sont exonérés d'impôts. Si l'accord stipule que le blocage des fonds est de trois ans, participation et revenus réinvestis sont soumis à l'impôt à hauteur de 50 %, les plus-values bénéficiant toujours d'une exonération à 100 %.

S'il existe un plan d'épargne d'entreprise et si l'accord le prévoit, le salarié peut demander le versement de ses droits dans le plan. Dans ce cas, les sommes sont bloquées cinq ans. A l'échéance, le salarié peut maintenir ses avoirs dans le fonds commun de placement. Les avantages fiscaux liés à la durée du blocage sont maintenus. A l'échéance d'un compte courant bloqué, le salarié peut demander le transfert de ses parts dans un plan d'épargne.

Il existe des cas de déblocage anticipé possibles à l'occasion du décès, du mariage, de la rupture du contrat de travail ou de mesures spécifiques comme celles annoncées par le gouvernement Juppé pour relancer la consommation.

● **L'intéressement** n'est pas obligatoire, comme l'est la participation. Il s'agit d'une formule facultative qui doit faire l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux. Tout ou partie du personnel peut être concerné par cet accord. L'intéressement est lié soit aux résultats, soit aux performances de l'entreprise, notamment en matière de productivité. Le montant global de l'intéressement ne doit pas dépasser 20 % de la masse salariale brute, et un salarié ne peut recevoir plus de la moitié du plafond annuel moyen de la Sécurité sociale.

> Sur le seul plan de la performance du placement, ce type particulier d'épargne mérite l'attention

Dans tous les cas, l'intéressement doit conserver un caractère collectif. Les sommes perçues au titre de l'intéressement ne sont pas soumises aux charges salariales. Si elles sont versées dans un plan d'épargne d'entreprise, elles ne sont pas soumises à impôt dans la limite de la moitié du plafond annuel moyen fixé par la Sécurité sociale. En contrepartie de ces avantages fiscaux, les sommes sont bloquées cinq ans, mais peuvent bénéficier des cas de déblocage anticipé prévus pour la participation.

L'intéressement présente aussi des avantages fiscaux importants pour les entreprises. Les sommes attribuées aux salariés sont déductibles du bénéfice imposable. Elles ne sont soumises ni à la taxe sur les salaires ni aux cotisations patronales. Elles n'entrent pas en compte pour les indemnités de rupture du contrat de travail.

● **Le plan d'épargne d'entreprise (PEE)** est le moyen privilégié pour investir les sommes provenant de la participation et de l'intéressement. Il s'agit d'un système d'épargne collectif et facultatif permettant aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières en bénéficiant à la fois d'avantages fiscaux et d'une aide éventuelle de leur entreprise (abondement). Le plan d'épargne peut être mis en place à la seule initiative de la direction d'entreprise ou par négociation avec les partenaires sociaux. Tout le personnel est concerné et, sous certaines conditions, les retraités et préretraités.

L'adhésion au plan d'épargne doit faire l'objet d'un engagement volontaire annuel du salarié. Il est alimenté par : des versements libres des salariés, les primes d'intéressement, qui échappent ainsi à l'impôt, l'aide de l'entreprise ou abondement aux versements libres ou à l'intéressement, la participation, qui ne peut être abondée, et les sommes issues de comptes courants bloqués arrivant à échéance.

L'abondement peut atteindre, au maximum, 15 000 francs par an et par salarié, voire 22 500 francs dans le cas d'investissements en valeurs de l'entreprise (actions ou certificats d'investissement). Il ne peut excéder plus de trois fois le versement du salarié.

L'abondement, qui n'est pas un salaire, n'est pas soumis aux charges salariales et à l'impôt. Les revenus et plus-values dégagés par le plan géré en fonds commun de placement sont exonérés d'impôt sur le revenu. La contrepartie des avantages fiscaux est un blocage des fonds pendant cinq ans.

E. L.

Jean-Pierre Thomas, député (UDF, Vosges), auteur de la proposition de loi sur l'épargne-retraite

« Il y aura une possibilité de sortie en capital »

« Alors que votre proposition de loi sur l'épargne-retraite a déjà été discutée à l'Assemblée nationale fin mai, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a présenté son propre projet début septembre. Finalement ce sera votre texte qui sera examiné fin novembre. Pourquoi cette cacophonie ?

– Il est clair que c'est la première fois dans notre pays qu'un texte aussi important émane de l'Assemblée nationale. Donc cela dérange un certain nombre d'habitudes où le gouvernement et la technostructure émettent des propositions que le pouvoir législatif amende à la marge. Dans ce cas présent, la représentation nationale a fait un travail très sérieux. Avec, à l'époque, Jacques Barrot, président de la commission des affaires sociales, et Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, nous avions voulu montrer que l'objet de cette affaire est social : c'est la retraite.

» Pour différentes raisons que le Livre blanc de Michel Rocard a bien montrées, le système actuel va connaître des difficultés vers 2010-2015. Même les dirigeants des régimes complémentaires reconnaissent qu'on ne peut pas offrir, comme seule alternative aux Français, la baisse du taux de remplacement ou l'augmentation du taux ou de la durée de cotisation. Socialement ce n'est pas acceptable et économiquement c'est néfaste.

» Alors que l'espérance de vie augmente d'un trimestre par an, c'est une deuxième vie qui commence à soixante ans. La baisse du pouvoir d'achat de toute cette population n'est pas envisageable. Il est donc nécessaire de créer, non pas un troisième pilier qui concurrence les deux premiers, mais une troisième marche qui complète les deux précédentes, fondées sur la solidarité : le régime de base de la Sécurité sociale et les régimes de retraite par répartition. La troisième pérennise les deux autres. C'est un système d'épargne qui, à la différence des deux précédents, ne contribue pas au versement des retraites actuelles mais au versement des retraites de demain. Nous préparons l'avenir. Cela fait partie de notre responsabilité d'élus.

» Chacun doit se sentir concerné par ce dossier. C'est le supplément-retraite pour tous les Français. Les fonctionnaires peuvent cotiser à la Préfon. Ceux qui exercent une profession libérale disposent de la loi Madelin, même s'il faudra sans doute la remettre au goût du jour. Bientôt, les salariés disposeront du plan d'épargne-retraite. Si leur patron accepte de l'abonder : tant mieux. S'il refuse, les salariés bénéficieront, malgré tout, de la déduction fiscale, des règles prudentielles et de l'accès direct. Tous les salariés sont concernés. Cette troisième marche est universelle bien que facultative.

– Alors que le premier ministre souhaite une possibilité de sortie en capital, votre texte prévoit, surtout, une sortie en rente. Qu'allez-vous décider ?

– Le texte que nous avons préparé n'est pas parfait. C'est pourquoi, en tant que rapporteur de la commission des finances, je rencontre l'ensemble des partenaires sociaux, les assureurs, les praticiens, Bercy, et, le moment venu, je proposerai un certain nombre d'amendements. L'objectif reste de permettre les sorties en rente. Mais il y aura une possibilité de sortie en capital, vraisemblablement limitée à 20 % du plan d'épargne-retraite, pour laquelle l'épargnant pourra opter trois ou cinq ans avant la retraite avec une fiscalité appropriée. Cela donne une souplesse à la formule, et j'y suis favorable. Ce qui est important c'est qu'il y ait un consensus. C'est pourquoi je suis ouvert pour que les banques, les assureurs mais aussi les sociétés mutualistes, les sociétés de prévoyance, la Caisse des dépôts puissent figurer parmi les gestionnaires en créant des structures dédiées qui permettent la transparence.

» Avec le gouvernement, nous travaillons sur un autre thème : le coup de pouce fiscal à l'entrée. Pour ma part, je pense qu'un pourcentage du salaire avec un plafond serait la formule la plus simple, mais cela reste en discussion. Il faut que, pour les salariés, il y ait déduction fiscale et également exonération de charges sociales tant pour le salarié que pour l'employeur, mais ce point fait également l'objet de discussions.

– Quels sont les autres points en débat ?

– Il faut réorienter l'épargne, non seulement vers le financement de la puissance publique, mais aussi vers les fonds propres de nos entreprises. C'est assez facile pour les sociétés cotées, et nous sommes en train de réfléchir à un mécanisme pour le financement des PME qui abondent l'épargne-retraite de leurs salariés, tout en utilisant, je tiens à le préciser, un système de gestion externe. Je ne suis pas favorable à la gestion interne, à l'allemande. Il faut donc financer l'économie avec un système prudentiel très fort qui repose sur un contrôle paritaire et une grande transparence.

– Quelle sera l'importance de l'épargne drainée par ce mécanisme ?

– Il y aura un léger transfert de l'assurance-vie à cause des avantages à l'entrée. Je pense qu'il y aura une montée en charge assez rapide. Il y a actuellement 2 400 milliards de francs en assurance-vie. A terme, l'épargne-retraite pourrait drainer 500 à 600 milliards de francs. L'épargne liquide se caractérise par le prélèvement libératoire, l'épargne contractuelle (PEA, assurance-vie) par des exonérations à la sortie et l'épargne-retraite, par une déduction fiscale à l'entrée. Ce sont trois systèmes complémentaires. Il est vrai que l'assurance-vie a servi de pis-aller pendant de longues années, mais c'est un produit trop compliqué.

– Vous ne parlez pas des plans d'épargne-entreprise (PEE). Y aura-t-il un système pour passer du PEE au plan d'épargne-retraite ?

– Il faut laisser fonctionner les plans d'épargne-entreprise, qui sont un système différent. A priori, les PEE sont des systèmes à part. Il ne faut pas tout mélanger. »

Propos recueillis par Frédéric Lemaître



La remontée de l'or est déjà de l'histoire ancienne

Le cours de l'once de métal jaune, après être brièvement passé au début de l'année au-dessus des 415 dollars, est revenu à 380 dollars. Le mouvement a été provoqué par une chute de la demande et a été amplifié par des craintes de gonflement de l'offre

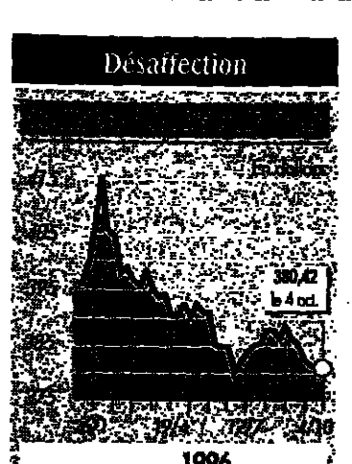
L'effritement des cours de l'or qui se poursuit sans discontinuer depuis le mois de *mars* – *mardi* 8 octobre, l'once se négociait, à *Londres*, à 380,85 dollars – est la conséquence de la *désaffection* des financiers. Ils *ont parié* au début de l'année sur un redressement durable des prix du métal jaune, compte tenu d'une distorsion croissante entre l'offre et la demande. Cette dernière s'est finalement ralentie dans le *monde*, *principalement* en Asie, où les particuliers japonais et chinois *ont réduit* leurs achats de lingots, de pièces et de bijoux. L'offre a également joué dans ce mouvement de baisse. La crainte de voir le Fonds *monétaire* International (FMI) opérer des ventes massives de son stock a complètement changé la donne. D'autant plus que les experts pronostiquent maintenant, pour 1997, une augmentation de 3 % de la production de métal jaune. Du coup, la spéculation a brutalement reflué, et l'or est retombé dans un anonymat qu'il connaît depuis de longues années.

L'ATTRAIT pour l'or n'aura duré que le temps du premier trimestre. L'once (31,1 grammes) est *tombée sous* son niveau du début de l'année. Mardi 8 octobre, elle se négociait, à Londres, à 380,85 dollars, en retrait de 2 %, comparé aux 389,15 dollars enregistrés le 2 janvier 1996.

Le métal jaune a donc perdu *tous ses* gains après un début d'année *mouvementé*. Sortant de deux ans et demi *de torpeur*, il franchissait à la hausse la barre des 400 dollars le 22 janvier, une première depuis août 1993.

Pendant plus d'un mois, le cours restera au-dessus de ce niveau, et culminera le 2 février à 414,8 dollars le *5 février*. Cependant, dès le mois de mars, il repassait sous la barre des 400 dollars, tombant à son plus bas de 380,42 le 10 avril.

Aux premiers jours d'octobre, le prix de l'or s'est un peu plus affaibli, *déprimé* par la possibilité étudiée par le FMI (Fonds *monétaire* international) de vendre une partie de ses réserves aurifères pour alléger la dette des pays les plus pauvres. Les investisseurs redoutaient alors que ce projet consistant à vendre 5 millions d'onces, soit environ 160 tonnes de métal, ne crée un précédent et soit suivi *de cessions* du même type par le *FMI dans* les années à venir. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis y sont favorables, mais l'Allemagne bloque la situation.



Les spécialistes du marché de l'or observent, cependant, que la *vente de 203 tonnes d'or en mars* par la Banque de Belgique n'a pas eu d'effet important sur les cours. Une nouvelle fois, la question controversée a été repoussée à plus tard, le FMI a encore préféré différer sa décision.

Dans son rapport publié au début du mois de septembre, le groupe de recherche londonien Gold Fields Mineral Services (GFMS) estime que le mouvement de désaffection constaté depuis le *mois de mars* trouve ses racines en Asie. *Ce recul s'explique en* partie par *« la chute de la fabrication de bijoux, pièces et lingots »*.

Les Japonais sont de moins en moins nombreux à acheter de l'or en barres. En Chine, les achats d'or par les particuliers ont tendance à *reculer, ralentis par* la forte hausse des tarifs pratiqués par les bijoutiers. La poursuite du programme d'austérité économique *a pesé sur le pouvoir* d'achat de la population. De plus, la stabilisation du yuan a rendu moins pressant pour les particuliers l'achat de métal précieux pour compenser la perte de valeur de la monnaie.

> Ce recul s'explique en partie par « la chute de la fabrication de bijoux, pièces et lingots » en Asie

En Europe, les achats dans les bijouteries européennes ont décliné au premier semestre 1996, en *raison du « déclin économique, du chômage et du climat social »*, explique le GFMS.

Sur les marchés des matières premières, l'*once pâtit du désintérêt* des grands investisseurs internationaux. *« Ils paraissent aujourd'hui préférer les matières premières agricoles (café, cacao, sucre, etc.), qui sont beaucoup plus fluctuantes, et les marchés boursiers »*, explique Steward Murray l'un des auteurs de ce rapport.

Au début de l'année, les fonds d'investissement s'étaient vivement intéressés à ce marché. Leurs spéculations ont participé à l'*amplification de la hausse*.

Sur le plan de l'offre, pour la première fois depuis deux ans, la production mondiale remonte la pente grâce à une augmentation de l'extraction en Australie et au Canada qui compense le déclin de la *production sud-africaine*.

Evoquant les perspectives de 1997, le Bureau australien des ressources économiques et agricoles (Abare), estime que la production mondiale devrait progresser de 3 % en 1997, grace aux exploitations *en Chine, en Indonésie et au* Brésil.

De son côté, l'Afrique du Sud semble avoir mis un terme à la baisse *de sa production*, observée ces dernières années.

En Australie, la production a augmenté de 10 % entre juin 1995 et juin 1996, à 272 tonnes, et pourrait progresser de plus de 9 % au cours de la saison 1996-1997, à 297 tonnes. Cependant, selon l'Abare, cette reprise est absorbée par une rapide augmentation des réserves d'or, due aux meilleures performances de l'industrie aurifère australienne.

Pour 1997, *« le prix de l'or devrait se stabiliser autour de 391 dollars. La forte hausse attendue de la production des mines d'or devrait en effet être compensée par une augmentation de la demande »*, indique le rapport.

Selon *ces experts, au terme de* cette l'année, les cours devraient connaître une modeste hausse par rapport à 1995, s'établissant autour d'un cours annuel moyen de 392 dollars l'once, soit un gain de 2,1 %. *Mais il pourrait rester stable l'an prochain*.

Dominique Gallois

Le Livret A est victime d'une certaine désaffection

C'EST ENCORE l'un des produits d'épargne fétiches des Français puisque 48 millions de *personnes en possèdent un. Mais* peut-on encore dire longtemps qu'il est leur favori ? A fin septembre, la décollecte du Livret A a atteint 70 milliards de francs, selon des chiffres provisoires, dans les deux réseaux de La Poste et des Caisses d'épargne. On assiste donc à une décrue régulière depuis février, date à laquelle le taux de rémunération du Livret A (et du Livret bleu du Crédit mutuel) est passé de 4,5 % à 3,5 %. La création du Livret Jeune, début avril, a aggravé *cette tendance. Pour les cinq premiers mois de l'année*, la décollecte atteignait 62 milliards de francs. Fin août, elle était de 69 milliards. Certes, les mois des tiers provisionnels et *ceux* précédant les vacances sont traditionnellement mauvais pour le Livret A.

> A la fin septembre, la décollecte a atteint 70 milliards de francs

Les retraits effectués pour boucler les fins de mois n'expliquent pas tout, loin de là. Le volume des transferts d'un produit d'épargne à un autre en atteste. Ainsi, la collecte du Livret d'épargne populaire (LEP), mieux rémunéré (4,75 %) et également en franchise d'impôt, est passée à 34 milliards de francs entre janvier et août, contre 800 millions de francs au cours de la même période de 1995. Le Plan d'épargne-logement (PEL) a recueilli *37 milliards* de francs pendant les huit premiers mois de l'année, contre 10 milliards en 1995. L'assurance-vie, quant à elle, et ce malgré la modification de sa fiscalité à l'entrée, a connu une progression remarquable *toujours* sur cette même période : plus de 30 milliards de francs en 1996, contre 23,5 milliards en 1995.

Le plus étonnant, c'est que les retraits de Livret A se sont traduits par certains transferts vers des sicav monétaires, qui offrent aujourd'hui, dans leur grande majorité, des performances inférieures à celles du Livret A. Leur rendement *atteint* à peine 3,5 %, il ne bénéficie *pas* des avantages fiscaux du Livret A et se trouve parfois pénalisé par des frais de gestion.

Malgré la désaffection des épargnants à l'égard du Livret A, les banques réclament toujours la fin du monopole de sa distribution par les Caisses d'épargne et par La Poste. C'est même un de leurs *chevaux de bataille préférés, au nom* d'une concurrence loyale et d'une meilleure valorisation de ce patrimoine. Le 22 septembre encore, Michel Pébereau, le président de la BNP, a réaffirmé qu'il avait proposé à l'Etat de *distribuer le Livret A contre une rémunération* égale à 1 % du produit de la collecte, contre 1,4 % pour La Poste et 1,2 % pour les Caisses d'épargne, sans obtenir de réponse. L'offensive avait été déclenchée en juillet par l'ensemble des banques, faisant *violemment réagir* les deux réseaux distributeurs. Premier à contre-attaquer, le Cencep, organe central des Caisses d'épargne, avait qualifié d'*« un peu grosse »* la ficelle utilisée par les banques et s'est fait fort de *démontrer qu'une telle proposition* risquait en fait de rompre l'équilibre sur lequel sont assis le Livret A et, *in fine*, le financement du logement social.

L'Ecureuil, rejoint par La Poste, fait ainsi valoir *que le dispositif du Livret A fonctionne de manière* satisfaisante pour l'instant en ce qu'il repose sur une péréquation entre un nombre très restreint de livrets bien remplis (3,5 % seulement des livrets de l'Ecureuil sont au plafond de *100 000 francs) et peu utilisés*, donc rentables, et une masse de livrets à faible montant de dépôts (le montant moyen des fonds déposés sur le Livret A est de 11 000 francs) et fréquemment *utilisés*, donc, par définition, peu *rentables*.

La Poste estime, pour sa part, que la gestion des « petits livrets » au sein de son réseau ne lui rapporte que 30 millions de francs, soit 1,5 ‰ de son activité de services financiers. En *revanche*, les mouvements fréquents réalisés par les clients sur les petits livrets représenteraient un coût supérieur à 3 milliards de francs par an. Dans ces conditions, affirment les Caisses d'épargne, *« distribuer le Livret A avec une commission de 1 % n'est possible, et certainement rentable, que si l'on se limite aux seuls livrets largement approvisionnés »*.

C'est une des raisons qui ont finalement convaincu les Caisses d'épargne de ne *pas se porter candidates* au rachat du CIC. La contrepartie aurait été l'abandon du monopole de distribution du Livret A. Marc Vienot, le président de la Société générale, l'a d'ailleurs dit assez crûment lorsqu'il a présenté ses résultats semestriels : *« le rachat du CIC par les Caisses d'épargne serait la mort du CIC et la mort du Livret A »*.

Babette Stern

La conjoncture de l'immobilier reste, dans l'ensemble, très morose

Dans la capitale, et plus généralement en Ile-de-France, les prix poursuivent leur glissade à la fois dans l'ancien et le neuf. La province résiste mieux, à l'exception de la Côte d'Azur, qui continue à payer les excès du début des années 90

Le rebond de l'activité sur le marché immobilier au début de l'année semble avoir été plutôt un sursaut éphémère, à l'instar de celui déjà observé fin 1993-début 1994. Il s'expliquerait surtout par l'effet combiné des mesures fiscales prises en faveur de l'immobilier depuis l'été 1995 et des grèves de fin d'année qui ont paralysé l'activité économique du pays. Si, à Paris et dans la couronne, les premières semaines de la rentrée ont été plutôt mauvaises, en province, le marché immobilier résiste un peu mieux, à l'exception toutefois de la Côte d'Azur. Ce malaise se traduit directement sur les prix de l'immobilier, qui s'effritent ou, au mieux, stagnent dans quelques villes de province. Dans la capitale, et plus généralement en Ile-de-France, les prix poursuivent leur lente glissade. D'après la chambre des notaires, ils ont régressé à Paris intra-muros, dans l'ancien, de 8,8 % en 1995. Dans le neuf, les prix ont affiché en moyenne à Paris des réductions de 3 % à 4 % en 1995, d'après une étude du Crédit foncier de France.

DÉPRESSIF depuis cinq ans, le marché immobilier broie du noir. Il entame très frileusement la saison automnale, malgré un début d'année 1996 pourtant prometteur. Dès le mois de janvier, un vent de reprise a soufflé en France sur la pierre. De quoi redonner le sourire à la profession, qui a connu une année 1995 assez catastrophique. Mais *« ce regain d'activité a commencé à s'estomper dès la fin du deuxième trimestre »*, précise Jean Solanet, expert immobilier. Encore un sursaut éphémère du marché, à l'instar de celui déjà observé fin 1993-début 1994, et qui s'expliquerait aujourd'hui par l'effet combiné des mesures fiscales prises en faveur de l'immobilier depuis l'été 1995 et des grèves de fin d'année qui ont paralysé l'activité économique du pays. Ainsi, la rentrée de septembre-octobre 1996 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, particulièrement à Paris, où l'activité est plus déprimée qu'en province.

« A Paris, dans l'ancien [marché de la revente], *le 3e trimestre 1996 devrait être aussi mauvais que celui de 1995 »*, pronostique Gilles Oury, notaire à Paris. *« Certes, la période estivale, toujours très calme, est peu propice aux affaires. Cela pèse inévitablement sur les chiffres du 3e trimestre, qui ne sont jamais les meilleurs de l'année »*, tempère-t-il. Mais tous les professionnels s'accordent pour dire que le mois de septembre 1996 a été tout aussi calme que l'été. Les acquéreurs ne sont pas au rendez-vous, contrairement au début d'année. Au premier trimestre 1996, la chambre des notaires a relevé une progression des transactions à Paris et sa petite couronne de 3,2 % par rapport au premier trimestre 1995. Une hausse qui s'est confirmée les deux mois suivants : + 14 % des ventes dans la capitale par rapport aux mois d'avril et mai 1995 (+ 16 % dans la grande couronne et + 22 % dans la petite couronne).

Toujours à Paris, le marché du neuf semble, en revanche, mieux aborder le cap de la rentrée, après une période estivale désastreuse. *« Les programmes mis en vente dans la deuxième couronne se commercialisent encore relativement bien »*, observe Gilles Oury. Mais il est aussi vrai que la reprise observée en début d'année sur ce segment de marché a été plus spectaculaire que dans l'ancien. Les récentes mesures fiscales prises en faveur du neuf ont relancé ce marché. Les chiffres de la FNPC (Fédération nationale des promoteurs constructeurs) en témoignent : + 44 % de ventes Ile-de-France au 1er semestre 1996 par rapport à celui de l'année passée.

En province, le marché immobilier accuse mieux le coup qu'à Paris. Il évolue dans son sillage, mais sans suivre ses excès. A l'exception toutefois de la Côte d'Azur, qui reste elle à l'image de la capitale. Ainsi *« le regain d'activité du 1er semestre a été dans l'ensemble plus modéré qu'à Paris »*, précise Léon Goldberg, directeur adjoint du service de l'inspection et des expertises foncières du Crédit foncier de France. A l'inverse, l'essoufflement y est aujourd'hui plus progressif. Mais les évolutions sont contrastées selon les régions : les différents micromarchés dépendent étroitement de l'environnement économique régional.

Certaines places se tiennent relativement bien, comme Lyon : *« Les ventes dans le neuf ont augmenté, au 1er semestre 1996, de 43 % par rapport à celui de 1995 »*, souligne Jean-Paul Garcia, de la FNPC. Lille a aussi profité de cet appel d'air ainsi que Tours, qui a bénéficié en plus d'un changement d'équipe municipale. *Nantes, Aix-en-Provence, se maintiennent* aussi, ainsi que Montpellier, dont le marché du neuf est dopé par les résidences pour étudiants. En revanche, Strasbourg est nettement moins dynamique qu'avant : les transactions dans le neuf y sont aujourd'hui en net recul. A Nice, le marché de l'ancien redémarre timidement alors que le neuf s'est bien commercialisé au 1er semestre (+ 29 % de ventes par rapport à celui de 1995). Marseille, pour sa part, commence à retrouver un certain équilibre dans le neuf ; l'activité dans l'ancien restant atone.


DESSIN PATRICK LESTIENNE

En revanche, les marchés d'autres métropoles régionales souffrent très nettement comme ceux de Bordeaux (neuf et ancien confondus) Orléans ou Grenoble. A Mulhouse, les transactions dans le neuf ont plongé au 1er semestre 1996, chutant de 20 % par rapport au premier semestre 1995. *« Quant à Toulouse, le climat 1996 dans le neuf est tout aussi morose après une année 1995 désastreuse (– 33 % de ventes) »*, précise Léon Goldberg. Enfin, Cannes n'est pas non plus épargnée par cette chute des volumes.

Inévitablement, ce malaise se traduit directement sur les prix de l'immobilier, qui s'effritent ou, au mieux, stagnent dans quelques villes de province. *Dans la capitale*, et plus généralement en Ile-de-France, les prix poursuivent leur lente glissade, malgré le rebond d'activité du début d'année. D'après la chambre des notaires, ils ont régressé à Paris intra-muros *dans l'ancien* de 2,1 % (16 192 francs/m^2) au premier trimestre 1996 par rapport au 4e trimestre 1995, après avoir chuté de 8,8 % en 1995.

« L'immobilier parisien a perdu de 30 % à 35 % par rapport au plus haut », constate Gilles Oury. Aujourd'hui, la plupart des transactions à la revente s'étirent de 10 000 à 20 000 francs/m^2. En petite couronne (uniquement pour les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), les prix les plus fréquemment pratiqués dépassent rarement les 9 000 francs/m^2 pour des appartements courants, sauf à Vincennes (14 300 francs/m^2 en moyenne) ou Saint-Maur-des-Fossées (11 700 francs/m^2 en moyenne). Dans les Hauts-de-Seine, ils commencent en général à 9 500 francs/m^2 (à Clichy ou à Colombes) et plafonnent à 22 300 francs/m^2 (à Neuilly).

En grande couronne (à l'exception des communes très prisées de l'Ouest de Paris), les tarifs les plus généralement rencontrés s'échelonnent de 6 500 francs à 8 000 francs/m^2 pour des logements courants, et de 700 000 francs à 1 000 000 de francs pour des maisons.

Le même scénario se déroule dans le neuf, où des corrections s'opèrent également. D'après une *étude du Crédit foncier de France*, les valeurs affichent en moyenne à Paris des réductions de 3 % à 4 % en 1995. Désormais, dans le 15e arrondissement, elles avoisinent plutôt les 25 000 francs/m^2 que les 30 000 francs/m^2 et en deçà des 20 000 francs/m^2 dans les quartiers *populaires*.

En petite couronne (sauf quelques secteurs très cotés), les prix dominants s'étagent aujourd'hui de 10 000 à 15 000 francs/m^2, après avoir perdu de 5 % à 10 % en 1995. Enfin, ils avoisinent les 10 000 francs/m^2 (baisse de 0 % à 5 % en 1995) en grande couronne (sauf dans quelques communes très recherchées). Depuis le début de la crise, les prix des programmes neufs ont ainsi reculé de 30 % à 40 %. Une lourde correction qui sanctionne les années inflationnistes de la fin des années 80.

Plus sage pendant cette période, la province n'a pas eu, ensuite, à s'acquitter d'un aussi lourd tribut, sauf sur la Côte d'Azur. *Aujourd'hui* encore, celle-ci affiche les plus fortes baisses : à Cannes, Nice, Grasse, Antibes, les prix les plus fréquemment pratiqués dans le neuf ont encore perdu 15 % en 1995. Ainsi, à *Antibes et* à Nice, les acquéreurs boudent les programmes au-delà 14 000-15 000 francs/m^2.

Les prix pourraient s'effriter encore de 5 % en 1997, selon certains professionnels

Quant aux autres métropoles régionales, les valeurs des appartements y sont restées relativement stables en 1995, sauf à Caen, Toulouse, Metz, Rouen, où ils ont légèrement régressé, d'après l'étude du Crédit commercial de France. Désormais, les prix moyens du neuf varient entre 9 000 et 12 000 francs/m^2, sauf à Strasbourg (15 500 francs/m^2). Pour les maisons (récentes ou anciennes), les cotes se maintiennent (sauf à Bordeaux, Limoges et Caen) de 700 000 à 1 000 000 de francs pour des produits en bon état et bien situés.

Dans un contexte aussi maussade, les prix peuvent-ils encore s'effriter ? *« Je ne serais pas surpris qu'ils perdent encore 5 % en 1997 »*, pronostique Jean Solanet. Une *baisse qu'anticipent d'ailleurs* d'autres professionnels. Rien de surprenant à cela. Comme tout bien économique, l'immobilier subit les influences des indicateurs économiques nationaux et internationaux. Or, aujourd'hui, les clignotants sont presque au rouge : une évolution négative de 0,4 % au 2e trimestre, des salaires stables voire en baisse, une inflation de 1 % sur les huit premiers mois de l'année et un débat de plus en plus important sur le risque déflationniste, un pouvoir d'achat des ménages de – 0,4 % pour le 1er semestre, avec une prévision annuelle de 0,2 %, contre 2,7 % en 1995. Autant de chiffres décourageants qui contrarient tout espoir de reprise de l'immobilier. Pire peut-être. Comment être optimiste quand le *chômage* (12,5 % à la fin juillet) mine les perspectives professionnelles des Français. Frileux, ils hésitent d'autant plus à emprunter que l'immobilier se déprécie. Et le manque de pérennité des mesures fiscales n'est pas rassurant, déplorent de nombreux professionnels. La suppression de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt pour les prêts conclus à partir du 1er janvier 1997 contenue dans le projet de loi de finances pour 1997 en est une illustration.

Pourtant, la pierre demeure attractive à bien des égards. Plusieurs arguments plaident ainsi en sa faveur. D'une part, l'immobilier redevient désormais accessible grâce à l'effet conjugué de la chute des prix et de la baisse des taux des crédits immobiliers (de 6,90 % à 8 % en taux fixe, d'après l'ANIL). D'autre part, la rentabilité locative s'est à nouveau améliorée grâce à l'effritement des prix. La valeur locative a parallèlement régressé, mais dans de moindres proportions (de – 10 % à – 15 % à Paris par rapport au plus haut). A Paris, les rendements (nets de charges locatives, hors baux de 1948) frisent en moyenne les 6 % à 6,5 %, contre 3 % à 3,5 % en 1991, et 7 % à 8 % en province, contre 5 % en 1991. Des performances qui ne sont plus atteintes désormais par les sicav monétaires (environ 3,5 %). Ensuite, un cortège de mesures fiscales est largement favorable à l'investissement locatif.

Enfin, le problème du financement des retraites qui se pose aujourd'hui relance les atouts du placement pierre : un investissement à long terme prendrait alors la forme d'un capital retraite. Autant de points positifs qui rendent l'immobilier attractif : un placement qui se valorise sur le long terme à condition d'être sélectif sur la situation et la qualité du bien.

Sophie Balandreau

La cote à Paris

Aucun arrondissement parisien n'a été épargné par le décrochage des prix. *« Sur trois ou quatre ans, la baisse dans l'ancien est homogène dans tous les arrondissements, mais avec des disparités selon les quartiers année par année »*, remarque le notaire Gilles Oury. D'après la chambre des notaires, le 7e reste l'arrondissement le plus coté (23 960 francs/m^2 en moyenne), suivi de très près par le 6e (23 106 francs/m^2). Quant aux prix les plus bas, ils se rencontrent dans le 10e (11 821 francs/m^2).

Ailleurs, ils s'élèvent en moyenne à 22 551 francs/m^2 dans le 8e, à 15 177 francs/m^2 dans le 13e, à 13 199 francs/m^2 dans le 9e et à 11 967 francs/m^2 dans le 18e. Ces prix ne sont évidemment que des moyennes pour des appartements courants. Ainsi, ils peuvent descendre en deçà des 10 000 francs/m^2 pour des logements sans confort ou mal situés. A l'inverse, le seuil des 30 000 francs/m^2 peut encore être franchi pour des biens d'exception.

L'épargne-logement possède de nombreux avantages

C'EST LE MOMENT de se lancer dans une acquisition immobilière. Les logements sont revenus à des prix raisonnables, et les taux des crédits sont bas. Il est aussi possible de profiter des coups de pouce du gouvernement : droits de mutation réduits, déblocages d'épargne facilités et utilisation plus large de l'épargne-logement. Cette dernière constitue plus que jamais un formidable instrument pour accéder à la propriété et les mesures qui la concernent sont sans doute les plus intéressantes. Alors qu'il ne reste que quelques mois pour en profiter, rappel des principales dispositions à prendre avant le 31 décembre 1996.

Si vous envisagez d'acheter :

● Vous bénéficiez d'une majoration de 20 % des droits à prêt *.

Exemple : vous avez acquis après quatre années d'épargne 10 000 francs de droits à prêt sur un PEL rémunéré à 6 %. Sans la majoration, vous pouviez obtenir un prêt sur sept ans de *148 000 francs. Avec la majoration*, vous pouvez prétendre à un prêt de 178 000 francs.

● Vous disposez de deux ans pour utiliser vos droits à prêt.

Les droits à prêt doivent normalement être utilisés dans l'année qui suit le retrait des fonds. Ce délai a été porté à deux ans pour les droits provenant de plans clôturés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1996. Grâce à cette prolongation, vous avez jusqu'en 1998 pour vous décider à emprunter ou pour céder vos droits à un membre de votre famille **.

● Vous pouvez acheter une résidence secondaire ancienne. L'épargne-logement ne pouvait être utilisée que pour des résidences secondaires neuves. Jusqu'au 31 décembre, il est possible d'acheter aussi dans l'ancien. Cet investissement peut être réalisé avec des droits à prêt provenant de plans et/ou de comptes épargne-logement.

● Vous pouvez fractionner l'utilisation de vos droits à prêt.

Il s'agit d'une grande nouveauté, car la règle a toujours été que le plan d'épargne-logement ne sert qu'une fois. Désormais, il est possible de fractionner l'utilisation de ses droits et d'obtenir plusieurs prêts à partir du même plan. Les différentes opérations doivent toutefois être réalisées dans les deux ans qui suivent le retrait des fonds.

Le législateur a précisé que si l'*emprunteur* n'a *utilisé que ses* propres droits à prêt pour une première opération, il peut en réaliser une deuxième en utilisant le reliquat et en le complétant avec des droits cédés par un membre de sa famille. En revanche, s'il a bénéficié d'une cession de droits à prêt pour son premier investissement, il ne peut pas obtenir un second prêt. Seule exception : si la première opération a été réalisée par deux conjoints qui ont mis en commun leurs droits à prêt, le reliquat peut être réutilisé.

Si vous n'envisagez pas d'acheter :

● Faites profiter un proche de vos droits à prêt **.

Ces droits sont une denrée très recherchée au sein des familles. Ils sont en effet cessibles entre parents, et avant de se lancer dans un projet, il est toujours utile de vérifier si un frère ou un oncle n'a pas accumulé des droits sur un plan dont il ne compte pas se servir. Si vous clôturez votre plan en 1996, vos droits peuvent être cédés pendant les deux années qui suivent ; si vous n'utilisez qu'une partie de vos droits, vous pouvez céder le reliquat pendant les deux années qui suivent le retrait des fonds.

Fanny Guibert

* Les droits à prêt correspondent aux intérêts accumulés pendant la phase d'épargne (hors prime d'Etat). Ils servent de base pour calculer le montant du prêt.

** Les droits à prêt peuvent être cédés par le conjoint, les ascendants, descendants, frères, soeurs, oncles, tantes, neveux et nièces du bénéficiaire ou de son conjoint ; ainsi que *par le conjoint d'un frère, d'une soeur*, d'un ascendant ou d'un descendant du bénéficiaire ou de son conjoint. Il faut être soi-même titulaire d'un plan d'épargne logement pour pouvoir bénéficier d'une cession de droits provenant d'un autre plan.

Il faut savoir prédire l'avenir de son habitation

LORSQU'ON ACHÈTE un bien immobilier, c'est pour longtemps. La maison ne sera-t-elle pas vite trop petite et pourrez-vous l'agrandir, relever le toit, transformer le garage en bureau, ajouter une véranda ? Le secteur deviendra-t-il un quartier d'affaires ou un lieu de passage saigné par une rocade ? L'avenir d'un bien immobilier et sa valeur dépendent de plus en plus des règles d'urbanisme local, dont l'examen s'impose avant l'achat.

Chaque bien immobilier est assujetti à un jeu compliqué de règles. Si l'immeuble est en copropriété, son règlement peut figer la destination des lieux et vous interdire, par exemple, de transformer l'habitation ou le garage en bureau. Pour préserver la tranquillité des voisins, de nombreux règlements prohibent le changement d'une moquette en parquet ou carrelage, sauf au prix de précautions techniques acoustiques draconiennes et onéreuses. Le projet de création d'un duplex ou d'achat d'un bout des parties communes devra passer l'examen de l'assemblée générale des copropriétaires.

En lotissement, le cahier des charges prescrit souvent les matériaux, couleurs, types de clôtures autorisées. Le propriétaire n'est pas toujours libre d'adjoindre une véranda ou creuser une piscine sans solliciter l'accord des voisins.

Aux règles internes s'ajoutent les contraintes du plan d'occupation des sols de la commune (POS). Ce document épais, consultable gratuitement en mairie, n'est pas d'une lecture facile. Après un rapport de présentation indiquant sa philosophie, il fixe pour chaque zone sa vocation résidentielle, commerciale, d'activité ou mixte, et le coefficient d'occupation des sols (COS). Le COS permet de calculer la constructibilité de chaque parcelle : un coefficient, par exemple, de 1,5 autorise, sur une parcelle de 1 000 mètres carrés, la construction de 1 500 mètres carrés de surface habitable.

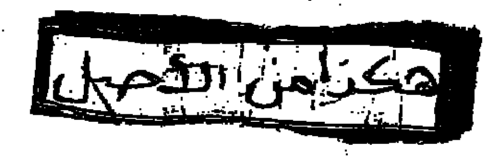
RÈGLES ARCHITECTURALES

« Le COS ne dit pas tout : d'autres exigences, comme la hauteur de bâtiment, le recul par rapport à la voie publique, les distances minimales entre voisins, limitent le volume constructible et rendent tout agrandissement futur impossible, même avec une réserve de COS », prévient Me Jean-Yves Lemétayer, notaire à Rennes. Une servitude d'alignement aura des conséquence très différentes selon qu'elle s'applique à un bout de terrain en limite de propriété ou au bâtiment lui-même : dans ce dernier cas, le propriétaire ne pourra pas se lancer dans des travaux d'agrandissement, *qui ne seraient d'ailleurs pas* indemnisés en cas d'expropriation. Un immeuble situé en Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), près d'un site protégé ou classé, doit être réhabilité selon des règles architecturales imposées et soumis au contrôle de l'architecte des bâtiments de France.

« Il faut savoir lire entre les lignes : une zone NA, dite d'urbanisation future, ne restera pas aussi verdoyante qu'aujourd'hui. Un plan d'alignement vieux de vingt ans peut, du jour au lendemain, être réactivé », conseille Me Lemétayer. Le POS édicte les règles applicables au présent, mais dit peu de choses sur le futur, se contentant d'indiquer des emplacements réservés pour des équipements à venir. Il ne dit rien sur les zones d'aménagement concerté (ZAC), qui lui échappent, et son contenu évolue sans cesse : 40 % des POS, en France, seraient en cours de modification ou de révision.

Le notaire a, bien sûr, un devoir de conseil avant l'achat, notamment au stade de la promesse de vente. Il doit fournir une note de renseignements ou, mieux, un certificat d'urbanisme au candidat acquéreur. Le certificat d'urbanisme est délivré par la municipalité. Il résume l'ensemble des contraintes du POS en vigueur sur le bien visé. Vous pouvez, en même temps, demander que soit examinée la faisabilité de votre projet d'aménagement. L'avis positif du service d'urbanisme ne vous dispense pas d'un permis de construire, mais vous assure l'intangibilité des règles pendant un an.

Agnès Clément



Yves Boussard, président de la Fédération nationale de l'immobilier

« Les mesures d'incitations fiscales commencent à porter leurs fruits »

Pour le président de la FNAIM, la situation du marché de l'immobilier reste fragile, *mais s'améliore.* Si le chômage continue à peser sur les dépenses des ménages, le niveau des taux d'intérêt les encourage à acheter, ainsi que les prix pratiqués. Les incitations fiscales, enfin, commencent à être efficaces.

« Quel jugement portez-vous sur le marché immobilier français depuis le début de l'année ?

– L'état du marché est en amélioration. Le regain d'intérêt des Français pour l'immobilier, annoncé par les professionnels au début de l'année, semble se confirmer, à Paris comme en province. Après un premier semestre assez morose dans l'ensemble, avec une baisse des transactions de 4,1 %, l'activité du secteur immobilier s'est redressée au troisième trimestre : *elle* s'est engagée sur un rythme de croissance semestrielle de 1,5 %. Le marché des appartements se redresse plus vite que celui des maisons : il affiche un accroissement de volume de 3,8 %. A l'exception des marchés de l'ouest qui se sont singularisés par une stabilité de leur activité, tous les marchés se sont rétablis. Le marché de l'ancien a, dans ce contexte, été le grand bénéficiaire de ce regain d'activité.

» Dans ces conditions, le mouvement de dégradation des prix s'est interrompu. Alors qu'ils avaient baissé de 1,2 % au premier semestre 1996, ils sont sur une tendance de stabilisation sur la seconde partie de l'année.

» *Les évolutions observées expriment certes le redressement saisonnier de l'activité qui intervient durant les mois d'été.* Elles paraissent néanmoins aussi constituer les premiers signes du rétablissement du marché de l'ancien. Si ce rétablissement se confirmait, les tendances haussières qui commencent parfois à s'observer sur les prix devraient progressivement se généraliser, sans toutefois laisser réapparaître des rythmes de croissance soutenue avant encore plusieurs mois. L'indicateur de solvabilité de la demande se situe toujours à un niveau exceptionnellement élevé.

– Comment expliquez-vous cette reprise ?

– *Certes, la situation du marché du travail continue à peser lourdement sur le moral des ménages,* et donc sur leur décision d'achat. Mais le niveau des taux d'intérêt, d'abord, est bas, ce qui incite les gens à s'endetter pour acheter. Les prix, ensuite, ont beaucoup baissé et semblent aujourd'hui se stabiliser. Enfin, les diverses mesures d'incitations fiscales adoptées par les gouvernements Balladur et Juppé commencent à porter leurs fruits. La baisse de 35 % des droits de mutation payés sur l'ancien, actuellement de 7 %, était indispensable. Nous sommes à un des niveaux les plus élevés en Europe : les droits de mutation *sont* de 2,5 % en Allemagne et de 1 % *en* Grande-Bretagne. *Je regrette qu'ils soient appelés* à remonter à *plus de* 9 % après le 31 décembre 1996. Le prêt à taux zéro, initialement réservé aux acquéreurs d'un logement neuf, est aujourd'hui accessible aux acquéreurs d'un logement *ancien, dès* lors que les travaux *qui y sont réalisés* représentent au *moins* 20 % *du* coût total de l'opération (acquisition et travaux inclus). Là aussi, je regrette que cet avantage donné à l'ancien ne soit pas maintenu après le 31 décembre. L'amortissement Périssol est la mesure la plus révolutionnaire qui ait été prise. Les contribuables qui ont acquis ou acquerront un logement neuf entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 et le mettent en location pendant au moins neuf ans *peuvent*, pendant les quatre *premières années, déduire de leurs revenus fonciers 10 % du montant de* leur achat. Le *déficit foncier ainsi* créé pourra être déduit de leur revenu imposable, dans la limite de 100 000 francs par an. L'amortissement se poursuivra ensuite au rythme de 2 % par an pendant vingt ans. L'amortissement Périssol permet donc, à terme, d'amortir ainsi 80 % de la valeur de l'investissement initial. Il reconnaît le rôle d'entrepreneur de l'investisseur, qui peut désormais amortir son investissement comme un fonds de commerce. Il est dommage qu'il ne concerne que le neuf et pas l'ancien.

> Le niveau des taux d'intérêt, d'abord, est bas, ce qui incite les gens à s'endetter pour acheter. Les prix, ensuite, ont beaucoup baissé et semblent aujourd'hui se stabiliser

» Ces mesures sont autant de signes forts donnés par le gouvernement aux Français. Malheureusement, au moment où les Français comprennent que le contexte est redevenu favorable à l'investissement immobilier, ils entendent parler de la loi de finances 1997, qui va nettement restreindre le traitement fiscal de faveur des investisseurs immobiliers dans l'ancien. Ces décisions pourraient bouleverser les conditions de rétablissement du marché et conduire les consommateurs à anticiper leurs achats sur 1996. Il n'est *donc pas à exclure, dans ces conditions, que l'année 1996 soit bien meilleure* que ce que l'on prévoyait au début de l'été. En revanche, l'année 1997 pourrait n'être que médiocre, et même enregister un blocage de la reprise.

– Quelles vont être les principales modifications apportées par la loi de finance 1997 ?

– Dès l'an prochain, tout emprunt contracté pour acheter une *résidence principale ne donnera* plus lieu à la déduction fiscale de ses intérêts. Cette mesure est nuisible aussi bien pour l'immobilier neuf que pour l'ancien. Les autres éléments de la loi de finances 1997 concernant la fiscalité de l'immobilier porteront surtout préjudice aux transactions dans l'ancien. La baisse des droits de mutation sur l'ancien est également remise en cause : ceux-ci devraient remonter à 10 % après le 1er janvier. Quant au prêt à taux zéro, ses conditions d'accès doivent également être *modifiées : il sera utilisable pour financer un appartement ancien* dès lors que les travaux représenteront 54 % du montant total de l'opération. J'espère que des amendements seront pris par le Parlement pour modérer les effets de la loi de finances 1997.

– Ces nouvelles mesures risquent-elles de faire replonger le marché de l'immobilier ?

– Oui, et ce serait dramatique. L'immobilier existant est primordial. Un tiers des prêts à taux zéro servent à financer des appartements anciens. 54 % du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment provient de la rénovation et de la réhabilitation. Enfin, les *investissements dans le neuf et dans l'ancien sont très liés. Dans la plupart des cas, les acquéreurs de* neuf possèdent déjà de l'ancien et cherchent à le vendre avant d'acheter autre chose. S'ils n'arrivent plus à vendre, ils n'achèteront pas.

– Assiste-t-on à une redistribution des cartes dans l'immobilier ?

– Il y eut, l'an dernier, des retraits importants des institutionnels. Les AGF et Barclays ont vendu une bonne partie de leur patrimoine foncier pour un montant plutôt bas. Je pense qu'aujourd'hui le plus gros de ces retraits est passé et que, dès que les banques auront assaini leurs comptes, ils reviendront. Les investisseurs étrangers, quant à eux, préfèrent aujourd'hui Londres ou Francfort à Paris. La fiscalité française est beaucoup trop élevée par rapport à la moyenne européenne.

– Où en est-on de la loi Carrez, qui doit obliger les professionnels de l'immobilier à signaler la superficie de tout appartement vendu ?

– Elle devrait être votée avant la fin de l'année. Je pense que c'est une bonne chose. Les consommateurs *sont habitués à connaître la contenance de ce qu'ils achètent.* Il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas pour l'immobilier. Je pense qu'une telle loi valorisera les professionnels de l'immobilier. Cela permettra de sécuriser les transactions. »

Propos recueillis par Virginie Malingre

La caution supplante peu à peu l'hypothèque comme garantie

Les banquiers offrent de nouvelles formules à leur clientèle pour garantir leurs emprunts, dont les frais sont éventuellement agrémentés de remboursements différés partiels

LORSQUE le banquier consent un crédit immobilier, il exige de l'emprunteur des garanties. Elles *prennent souvent la forme d'une hypothèque assise sur le bien financé.* Mais il existe d'autres formules plus souples, et parfois plus économiques, comme la caution émanant d'organismes spécialisés. C'est un point à négocier avant de souscrire le crédit.

Les particuliers n'aiment guère l'hypothèque, qui évoque les usuriers et les saisies humiliantes. Pourtant, ce document donne seulement au créancier, le banquier, une priorité pour récupérer son dû sur *le* prix *du logement lors de sa vente volontaire ou forcée. L'inconvénient majeur de l'hypothèque est son coût, car l'acte doit être établi par un notaire* et enregistré au fichier immobilier. Entre ses émoluments, la taxe de publicité foncière et les formalités, l'addition du notaire atteint 3 % du montant de l'opération pour les petits prêts, jusqu'à 100 000 francs, et 1 % pour les gros crédits d'un million de francs *(voir tableau)*, un peu moins pour les prêts conventionnés, les crédits d'épargne-logement ou les prêts à 0 %, bénéficiant d'un tarif réduit de notaire et dispensés de publicité foncière.

Variante de l'hypothèque, le privilège de prêteur de deniers est, comme son nom l'indique, réservé à *celui qui prête, le banquier.* Il joue le même rôle que l'hypothèque, mais est un peu moins coûteux. Etabli en même temps que la vente, l'acte échappe aux frais de publicité foncière. Handicap supplémentaire des deux formules : en cas de remboursement anticipé du crédit, l'hypothèque ou le privilège du prêteur de denier doivent faire l'objet d'une mainlevée, occasionnant à nouveau des frais, *par exemple de 3 800 francs pour un prêt de* 500 000 francs.

Une autre solution consiste à proposer la caution d'une société spécialisée. Au moindre impayé, l'organisme avancera l'argent auprès de la banque, puis se retournera contre l'emprunteur qui, bien sûr, n'échappera pas à sa dette et aux poursuites.

RESTITUTION

Leader de ce marché, Crédit logement, filiale du Crédit foncier, a signé des conventions avec les *grandes banques de dépôt, la BNP, la Société générale, le Crédit lyonnais, le Crédit du Nord et le CCF.* A la BNP, 30 % des crédits immobiliers sont ainsi cautionnés. Ce service est, par exemple, facturé 2 % du montant d'un prêt d'épargne-logement (PEL), se décomposant en 0,5 % de commission restant acquise à l'organisme caution et 1,5 % de participation à un fonds mutuel de garantie qui sert à éponger les impayés. La participation est en partie restituée aux emprunteurs, en fin de contrat, selon les résultats enregistrés par l'organisme : « *Le taux de remboursement a toujours été supérieur à 80 %* », affirme Catherine Lanvario, directrice de communication du Crédit logement.

Les sommes récupérées en fin de crédit arrivent dans la poche de l'emprunteur, bien sûr quelque peu dévaluées, surtout si le crédit a été long. La caution se révèle donc encore plus économique pour les crédits courts.

La Socami fonctionne, elle, avec le réseau des Banques populaires. Le débours initial s'élève à 2,25 % du capital emprunté, 0,75 % couvrant les *frais de gestion et 1,5 % de participation au fonds de garantie, restitué en* totalité, statut coopératif oblige. Il faut aussi acquérir des parts de 50 francs par tranche de 50 000 francs, revendables à la sortie.

Le système proposé par la Saccef, filiale des Caisses d'épargne, s'apparente plus à une assurance avec prime versée au départ, sans restitution. Pour un prêt d'épargne-logement de moins de sept ans, le tarif est de 1 % du crédit, mais passe à 1,3 % au-delà de sept ans, ce qui reste très attractif. *Pour les autres prêts, le coût est de 2 %, 1,9 % s'ils sont supérieurs* à 500 000 francs.

La caution est donc compétitive pour les prêts inférieurs à 300 000 francs ou d'une durée courte (moins de douze ans) ou pour les emprunteurs qui envisagent de revendre rapidement. Cela correspond bien à la tendance actuelle qui consiste à abréger la durée des crédits. La Société générale enregistre une durée moyenne d'emprunt de douze ans. Près de 30 % des crédits sont interrompus avant leur échéance, ce qui fait tomber leur durée réelle à sept ou huit ans.

Hélas, la caution n'est pas ouverte à tous. *Ceux qui empruntent plus de 100 000 francs à taux zéro n'y ont* pas droit, puisque la réglementation leur impose l'hypothèque. « *Près de 10 % de nos dossiers essuient des refus,* admet Claude Santoni, de la BNP, *car les sociétés de caution opèrent une sélection parfois plus sévère que les banquiers...* »

Agnès Clément

COMPARAISON DES FRAIS DE GARANTIE D'UN PRÊT IMMOBILIER (en francs)

Montant du prêt	Hypothèque	Privilège de prêteur de deniers	Frais de mainlevée	Crédit Logement (1) (dont restituable)	Saccef (2)	Socami (3) (dont restituable)
Pel * 150 000	4 500	4 500	2 500	3 000 (2 250)	2 250	3 525 (2 400)
Prêt classique 150 000	6 200	4 700	2 500	4 500 (3 750)	3 000	3 525 (2 400)
Pel 300 000	5 600	5 600	3 100	6 000 (4 500)	4 500	7 050 (4 800)
Prêt classique 300 000	8 500	5 900	3 100	7 500 (6 000)	6 000	7 050 (4 800)
Pel 500 000	7 100	7 100	4 000	10 000 (7 500)	7 500	11 750 (8 000)
Prêt classique 700 000	14 500	8 800	4 900	12 800 (9 800)	13 300	16 450 (11 200)

* Prêt d'épargne logement.
(1) La participation au Fonds mutuel de garantie est restituable à concurrence de 80 %, en fin de prêt. Le montant indiqué est *la somme reversée effectivement par l'organisme caution à l'emprunteur.*
(2) Il s'agit de tarifs accordés aux clients des Caisses d'épargne pour des prêts de sept à vingt ans.
(3) Prix incluant l'achat de parts de 50 F par tranche de 50 000 F, remboursables. La participation au fonds de garantie est de 1,5 %, restituable en totalité.

Le foncier, un investissement à redécouvrir

COMPOSANTE traditionnelle des patrimoines familiaux, le placement foncier (agricole, viticole et forestier) a beaucoup perdu de son attrait. Pourtant, après plusieurs années de crise, de nouvelles opportunités semblent se dessiner dans un domaine qui reste réservé aux connaisseurs.

« *Incontestablement, la conjoncture change* », affirme, à propos des terres agricoles, Patrick Ribouton, directeur du département foncier de l'UFG (Union française de gestion), filiale du Crédit mutuel. Il est vrai que, depuis quelques années, les revenus agricoles ne cessent d'augmenter. Résultat, la rentabilité moyenne des investissements fonciers agricoles avoisine aujourd'hui les 4 %.

Pourtant, si l'on regarde l'évolution du prix des terres, l'optimisme ne semble guère de mise. En s'établissant à 18 900 francs l'hectare en moyenne, le cours de la terre a accusé en 1995 une nouvelle baisse de 0,7 % par rapport à 1994. « *Mais, pour la première fois depuis longtemps, nous entrons, pour les terres de belle qualité bien sûr, dans une période de stabilité* », explique Olivier de la Selle, responsable d'Agri France, filiale de Paribas. Encore faut-il ne pas se tromper.

Avec sa fiscalité particulièrement attrayante en matière de transmission (les droits de mutation des terres acquises depuis plus de deux ans et louées pour une durée minimale de dix-huit ans sont calculés sur le quart de la valeur du capital tant qu'il est *inférieur* à 500 000 francs et *sur la moitié* au-delà), le foncier peut se *transformer en piège. On ne s'improvise* pas gérant de fermages.

VÉRITÉ ÉCONOMIQUE

Le forestier, qui bénéficie depuis quelque temps de la remontée du cours des bois, peut aussi *se révéler* tentant. « *La forêt française dispose d'un beau potentiel de bois de qualité* », explique M. de la Selle. Mais là encore les amateurs doivent s'abstenir. *Contrairement* aux terres ou aux vignes, la forêt ne peut être qu'exploitée directement par le propriétaire.

Reste le viticole. Après la très forte spéculation sur les vins, et donc les vignobles, que connut la France à la fin des années 80, et l'effondrement (relatif) qui s'en est suivi en 1993, les prix semblent retrouver une certaine vérité économique. En hausse de 3,5 % par rapport à 1994, le prix moyen à l'hectare de vignes s'établissait à 268 000 francs en 1995 et devrait encore remonter.

A l'instar de l'agricole, ou du forestier, la vigne demeure un domaine *de spécialistes*. D'où l'intérêt des groupements fonciers viticoles (GFV), qui constituent un bon moyen d'accès à ce marché. Distribués confidentiellement par quelques rares établissements (le Crédit agricole et le Crédit mutuel, notamment), les GFV, constitués au maximum de 300 associés, sont investis sur un seul domaine. Le souscripteur achète une ou plusieurs parts de GVF. Il touche ensuite chaque année les revenus correspondant au loyer de la vigne.

Laurence Delain

Le sur-mesure devient la norme dans le crédit immobilier

Dans un contexte financier favorable, les taux des prêts continuent de baisser

Compte tenu de la disparition d'avantages fiscaux et de la simplification des mécanismes de bonification, l'élément essentiel d'un financement est désormais constitué par le taux du crédit bancaire. Heureusement, le contexte économique et monétaire rend les taux du marché particulièrement attractifs. Les meilleurs prêts à taux fixes se négocient juste au-dessus des 7 % et les taux variables descendent sous les 6 %.

AVEC LA DISPARITION, au 1er janvier 1997, de l'avantage fiscal que constituait la déduction d'impôt, à hauteur de 25 %, des intérêts afférents aux cinq premières années de remboursement du crédit pour l'acquisition d'une résidence principale et la simplification des mécanismes de prêts aidés ou bonifiés, l'attention des emprunteurs se concentre plus que jamais sur le coût de leur prêt principal.

Certes les prêts épargne-logement et les prêts à taux zéro permettent encore de se financer en partie « hors marché ». Mais, comme l'explique un banquier, *« certains prêts épargne-logement, dont les contrats ont été signés il y a une dizaine d'années, offrent des conditions d'emprunt supérieures à celles du marché ».*

Le prêt conventionné et le prêt d'accession sociale permettent de gagner une dizaine de points sur le taux de référence bancaire. Mais l'élément essentiel d'un montage de financement immobilier est désormais constitué par le taux du crédit bancaire. C'est celui-ci qui détermine la faisabilité financière de l'investissement.

Heureusement, le contexte économique et monétaire rend les taux du marché particulièrement attractifs. Les taux d'intérêt ont continué de baisser. La plupart des établissements financiers ont encore révisé à la baisse leurs taux immobiliers début octobre.

Les meilleurs prêts à taux fixes se négocient actuellement un peu au-dessus de 7 %, soit plus d'un point de baisse par rapport aux taux pratiqués moins de neuf mois auparavant.

En neuf mois, pour une même charge mensuelle de 5 000 francs sur quinze ans, une baisse du taux de 8,5 % à 7,5 % aura, par exemple, permis à l'accédant à la propriété d'emprunter 539 000 francs au lieu de 508 000 francs et de réduire le poids total des intérêts payés de 386 000 francs à 334 000 francs.

La concurrence s'exacerbe entre les établissements financiers. La Banque de France s'est récemment inquiétée *« des surenchères en matière de taux, parfois à la limite du dumping (...), réduisant sensiblement les marges bancaires ».* Alain Forti, responsable des prêts aux particuliers à la Société générale, reconnaît que *« les clients font jouer la concurrence et nous obligent quelquefois à descendre au-dessous de notre taux plancher de 7,20 % ».*

LES TAUX PRATIQUÉS PAR LES GRANDES BANQUES *

Etablissements	Crédit à taux fixe Meilleur taux offert	Crédit à taux fixe Taux effectif global (TEG)	Crédit à taux variable Meilleur taux offert	Crédit à taux variable Taux effectif global (TEG)
BNP	7,20 %	7,90 %	5,95 %	6,65 %
Comptoir des entrepreneurs	7,20 %	8,13 %	5,20 %	6,42 %
Crédit agricole d'Ile-de-France	7,10 %	7,83 %	5,90 %	6,65 %
Crédit foncier	7,95 %	8,69 %	5,50 %	6,32 %
Crédit lyonnais	7,50 %	8,18 %	5,95 %	6,63 %
Société générale	7,20 %	7,98 %	5,70 %	6,50 %

* Sur 15 ans, et pour 500 000 francs empruntés.

En termes réels (hors inflation), les taux restent pourtant supérieurs à 5 %, un coût du capital encore historiquement élevé. Faut-il, dès lors, jouer la carte du crédit à taux variable, en pariant sur une baisse ultérieure des taux du marché ?

En termes réels (hors inflation), les taux restent pourtant supérieurs à 5 %, un coût du capital encore historiquement élevé

C'est l'avis d'un nombre grandissant d'investisseurs qui se tournent vers ce type d'emprunt, dont le taux est le plus souvent inférieur d'environ 200 points aux crédits à taux fixe. Résultat, selon le Comptoir des entrepreneurs, ils représenteraient 35 % à 40 % des dossiers de demande de crédit. Ils ne représentent que 10 % de la production de crédits dans des établissements comme le Crédit lyonnais ou la Société générale.

Certains établissements, comme la Caixa Bank, proposent des taux de 4,90 %, soit à peine un point de plus que le taux de référence, souvent le TIOP à douze mois (taux interbancaire offert à Paris). Mais les contrats et les taux varient considérablement d'un établissement à l'autre en fonction des garanties offertes. La Société générale propose actuellement un taux de 5,70 % assorti d'une garantie de progression maximale de 300 points d'intérêt (3 %) au cours de toute la durée du prêt (13 à 15 ans en moyenne) et de la possibilité de convertir à tout moment le prêt en crédit à taux fixe, sur la base de l'OAT correspondant à la durée restant à courir. Avec un taux à 5,95 %, la BNP plafonne elle ses variations à 200 points d'intérêt et propose une conversion sur la base du TME (taux moyen des emprunts d'Etat) augmenté de 200 points.

Les crédits à taux variable permettent également à l'emprunteur de bénéficier d'une grande souplesse de fonctionnement, prévue généralement par le contrat. Selon les formules, la modulation, à la hausse et à la baisse, porte sur le montant des échéances ou la durée des remboursements, notamment en cas d'évolution des taux. Chaque emprunteur peut donc désormais choisir le niveau de risque qu'il accepte de prendre et le niveau de commission bancaire correspondant.

Les banques prennent d'autant moins de risques à proposer une révision périodique des modalités d'exécution du contrat que leur refinancement est également assis sur des emprunts à court terme. C'est probablement la raison pour laquelle les établissements spécialisés, sans réseau, tendent à promouvoir davantage les crédits à taux variable auprès de leurs clients.

Les emprunteurs font eux, dans la plupart des cas, un pari sur l'avenir, à quinze ou vingt ans, de l'évolution économique et des taux d'intérêt à court terme. La BNP fait, dans ce domaine, preuve d'originalité : depuis le 15 octobre, elle propose un crédit à taux révisable plafonné, c'est-à-dire que, par rapport au taux de départ de 5,95 %, le taux ne pourra augmenter de plus de 250 points sur toute la durée de l'emprunt. La BNP assure avoir couvert son risque bancaire sur les marchés.

Effet positif, la baisse des taux semble avoir, enfin, un effet sur la conjoncture. Si aucun *« frémissement »* n'est encore perceptible sur les prix de l'immobilier, les banquiers affirment que le volume de leur production est en augmentation sensible. Pas moins de 30 % sur les neuf premiers mois de l'année pour la Société générale ou la BNP.

Christophe Jakubyszyn

Le prêt à taux zéro a fini par trouver sa clientèle

Il s'appliquerait à la moitié des financements

AVEC 10 000 DOSSIERS par mois, le prêt à taux zéro a trouvé son régime de croisière et sa clientèle. Malgré des débuts difficiles, 100 000 prêts ont ainsi été accordés depuis son lancement, en octobre 1995. Selon les établissements financiers, près de la moitié des montages de financement immobilier incluraient une demande de prêt à taux zéro. *« Bien qu'elles soient particulièrement restrictives, les conditions d'attribution du prêt à taux zéro correspondent finalement assez bien aux caractéristiques de la population qui se porte aujourd'hui acquéreuse d'un bien immobilier, souvent pour la première fois »*, souligne un banquier.

Selon la société de gestion du Fonds de garantie, l'organisme chargé de reverser aux banques les crédits budgétaires de l'Etat, le ménage bénéficiaire type vit ainsi en province, dispose d'un revenu net mensuel inférieur à 15 000 francs, est généralement âgé de moins de trente-cinq ans et est passé du statut de locataire à celui de propriétaire, à l'occasion de l'acquisition financée partiellement par ce prêt. Il est toutefois difficile de trop s'éloigner de ce profil type sans risquer de se voir refuser son dossier de prêt à taux zéro.

ÉTENDU À L'ANCIEN

L'attribution du prêt à taux zéro est en effet conditionnée par le respect d'un certain nombre de critères particulièrement restrictifs. Il est d'une part accordé sous condition de ressources : le plafond de revenu net imposable (après abattements) varie de 124 300 francs, pour une personne isolée en province, à 248 500 francs, pour une famille de cinq personnes à Paris. Les revenus pris en compte sont ceux de l'année N – 2.

Il est, d'autre part, destiné principalement à l'achat de logements neufs. Seul l'assouplissement des règles à partir du 1er janvier 1996 a permis d'étendre significativement son domaine d'intervention au financement de transactions dans l'immobilier ancien. Près d'un tiers des dossiers seraient ainsi aujourd'hui accordés en faveur de logements anciens. Depuis le 1er janvier 1996, le montant des travaux à réaliser dans un logement ancien pour pouvoir bénéficier du prêt doit représenter, au minimum, 20 % du coût total de l'acquisition (contre 35 % auparavant), soit 25 % du prix d'achat hors travaux (contre 54 % dans la première version). La disparition de ces conditions plus souples, le 1er janvier 1997, devrait limiter à nouveau son utilisation pour les transactions dans l'ancien.

Une fois franchies ces conditions restrictives de ressources et de caractéristiques du bien, le prêt à taux zéro permet d'apporter au montage financier une contribution complémentaire défiant toute concurrence *« qui permet souvent de solvabiliser un dossier d'emprunt »*, souligne un banquier. Le montant maximum du prêt à taux zéro varie de 70 000 francs (célibataire en province) à 180 000 francs, selon la localisation, la taille du foyer et le prix de vente du bien. Sous réserve que ce montant ne constitue pas le financement principal de l'opération de financement, et n'excède pas 20 % du coût de l'opération et 50 % du montant du ou des prêts complémentaires.

Les remboursements, fonction du revenu imposable, peuvent s'étaler sur plus de dix-sept ans, et les ménages aux revenus les plus modestes bénéficient même d'un différé d'amortissement de deux à sept ans. Enfin, à Paris, la Mairie finance, sur ses ressources propres, un doublement du montant du prêt à taux zéro jusqu'au 31 décembre 1996.

C. J.

Vendre avant d'acheter : une précaution essentielle

CELUI QUI VEUT acheter un nouveau logement, en vendant celui qu'il possède et occupe, se trouve confronté à un vrai casse-tête de gestion du temps et de l'argent : comment faire coïncider le déménagement et l'emménagement tout en achetant avec l'argent de la vente ?

Une vente de bien immobilier se déroule en deux étapes :

– la signature d'un avant-contrat, promesse ou compromis de vente, dans lequel les deux parties fixent les termes de leur accord : prix, conditions, délais. Il peut être rédigé par l'agent immobilier ou par des particuliers entre eux, mais il est judicieux de prendre le conseil d'un notaire, car, une fois l'accord signé, la négociation est close.

– la signature d'un acte de vente, obligatoirement rédigé par un notaire.

Entre ces deux étapes, un délai de quatre à cinq mois n'est pas de trop pour réunir les documents nécessaires et obtenir le feu vert des banquiers accordant crédit. Vendre pour acheter, c'est tâcher de faire coïncider deux processus en principe bien distincts.

Il n'y a que deux manières d'y parvenir :

– commencer par acheter la nouvelle résidence, en demandant un prêt-relais à la banque qui avancera 70 % à 80 % du prix estimé de l'ancien logement. Le coût d'un crédit-relais est simple à calculer : il correspond aux intérêts sur la somme prêtée. 500 000 francs au taux de 5 % coûtent 25 000 francs d'intérêts par an, soit 2 083 francs par mois. En outre, certaines banques exigent une hypothèque, ce qui entraîne des frais élevés. Mais une double incertitude taraude le propriétaire : combien de mois s'écouleront avant la vente de son bien et combien rapportera-t-elle ?

Les banquiers proposent des crédits souples avec des possibilités de sortie et le choix des montants à rembourser. Des efforts particuliers sont consentis sur les taux, qui descendent à 5 % sur douze mois (Caixa Bank, UCB), voire 3,45 % sur six mois (La Hénin). Ils cherchent aussi à rassurer tout le monde, eux-mêmes et le vendeur, en faisant réaliser une expertise du bien à céder.

– Vendre avant d'acheter constitue la solution la plus sage ou, au moins, parvenir au stade de la promesse de vente. Une promesse de vente n'est, certes, jamais sûre d'aboutir, notamment si l'acheteur n'a pas obtenu ses prêts, mais elle permet de savoir à quoi s'en tenir quant au prix de vente.

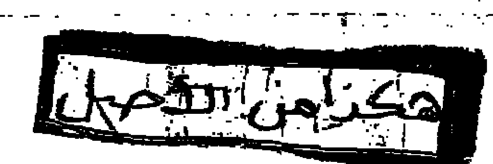
CONDITION SUSPENSIVE

Fort de cette donnée essentielle, permettant d'élaborer un plan de financement, il est possible de signer une promesse d'achat en y insérant la condition suspensive de la réalisation de la vente de l'ancienne maison. Les deux promesses de vente sont ainsi liées : s'il ne vend pas, l'acquéreur n'achète pas et récupère la totalité de l'avance qu'il a versée.

Les agents immobiliers oublient de conseiller cette solution, pressés qu'ils sont de conclure les transactions, certains d'entre eux arguant même de la nullité de cette condition suspensive. Dans un récent arrêt, la Cour de cassation leur donne tort une bonne fois pour toutes (3e chambre civile, 22 novembre 1995) et valide la pratique de subordonner un achat à la vente préalable d'un autre bien à un prix précis.

Une telle clause mérite d'être rédigée avec l'aide d'un professionnel, c'est pourquoi il est préférable de demander le concours d'un notaire dès la promesse de vente. Enfin, il existe bien une troisième solution, l'échange de logements, qui synchronise parfaitement les deux opérations et présente aussi l'avantage de réaliser des économies substantielles, puisque les contractants partagent les frais de notaire calculés sur la base du prix du bien le plus onéreux des deux. Mais elle tient plutôt du miracle...

Agnès Clément



Acheter un logement, c'est parier sur l'avenir d'une ville

Les centres urbains, chers, seront de plus en plus occupés par des petits appartements, les grandes surfaces étant réservées aux banlieues. Le poids démographique et économique des grandes agglomérations et, plus encore, leur étendue ne vont cesser de croître

Les incertitudes économiques jouent un rôle considérable dans la crise de l'immobilier, mais elles s'accompagnent de nouvelles questions sur l'évolution de la société et du mode de vie qui ne sont pas sans conséquence sur le succès et la valeur des biens immobiliers. Les exemples passés ne manquent pas de biens ayant perdu toute valeur du fait d'évolutions techniques ou sociales. Comme les plus-values immobilières ont disparu, sans doute pour longtemps, l'immobilier est redevenu davantage une valeur d'usage qu'un placement. C'est plutôt une bonne nouvelle pour l'acheteur. Mais du coup, évidemment, sans l'espoir d'un gain à la revente, les biens souffrant d'un handicap sont impitoyablement rejetés. Par ailleurs, les maisons seront de plus en plus recherchées dans les grandes agglomérations régionales, en pleine expansion démographique, d'autant que, par leur attrait, elles tendent à monopoliser les plus hauts revenus. Il faut donc bien prendre en compte les tendances de fond.

LA FAIBLESSE du rythme des transactions immobilières, très ralenties depuis maintenant six ans, est évidemment due aux anticipations pessimistes d'une majorité de Français en matière d'emploi et de revenus. Mais, au-delà de cette morosité pas toujours justifiée, il existe aussi un sentiment d'incertitude sur l'évolution de la société et du mode de vie. Après tout, les exemples ne manquent pas de biens immobiliers ayant perdu toute valeur du fait de révolutions techniques.

L'exemple le plus frappant est évidemment celui des effets de l'automobile : les grandes et belles demeures des notables des villages, bâties comme il se devait sur la rue principale, transformée aujourd'hui en voie à grande circulation, sont devenues inhabitables. Et que faire des anachroniques « maisons de maître », bâties à côté de l'usine de façon à permettre à l'industriel de surveiller son bien ?

Quant aux prétentieuses villas-manoirs construites au tournant du siècle sur les plages de la Manche, elles sont aujourd'hui définitivement fermées, pour cause de restauration trop coûteuse. Il en va de même avec de nombreux châteaux inhabités. Un mode de vie dépassé, sauf pour quelques PDG parisiens. Lesquels ne souhaitent pas s'éloigner de plus de 30 kilomètres de leur bureau, selon le dirigeant d'une société spécialisée dans la transaction de grand luxe...

Le tableau du marché immobilier des prochaines années ne comporte pas trop de zones d'ombre. A l'exception de quelques biens exceptionnels pour clientèle très fortunée, les plus-values immobilières ont disparu. Et, pour la très grande majorité des acquéreurs, l'immobilier est redevenu davantage une valeur d'usage qu'un placement, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour l'acheteur. *Du coup, évidemment, les biens souffrant d'un handicap sont impitoyablement rejetés.*

Quelles seront donc les exigences de l'acheteur de demain ou d'après-demain ? La tendance à long terme est celle d'une demande croissante d'autonomie et d'échanges (donc de moyens de communication mais aussi de transport), *d'indépendance et d'espace (donc d'urbanisme de qualité et, notamment, d'espaces verts collectifs ou privés).* D'où, certainement, un succès accru des maisons individuelles et des villas.

Celles-ci ont d'ailleurs déjà le vent en poupe. Selon les estimations des agents immobiliers de la Fnaim pour la France entière, leur prix moyen a augmenté de 4 % en cinq ans, *contre une baisse moyenne de 10 % pour les appartements. Un couple avec de jeunes enfants privilégiera l'existence d'un jardin et d'un environnement calme,* alors que l'adolescent, l'étudiant, le cadre non marié ou le couple sans enfants préféreront souvent la grande ville. Quant aux jeunes retraités, l'idéal sera pour eux, peut-être, de cumuler les deux avec des « maisons de ville ». Mais la tendance générale est nette : le centre des villes, cher, *sera de plus en plus occupé par des petits appartements, les grandes surfaces étant réservées aux banlieues.*

Dans quelles régions ces maisons seront-elles le plus recherchées ? Dans les grandes agglomérations régionales, en pleine progression démographique. La règle vaut d'ailleurs aussi pour les résidences secondaires : *« Au-delà de 100 kilomètres, autour de Rennes et de Nantes, les maisons ne valent plus rien »,* résume de façon lapidaire le directeur d'un périodique d'annonces immobilières. La France, en effet, sera de moins en moins un pays de villes petites et moyennes. Le poids démographique *et économique des grandes agglomérations et, plus encore, leur étendue ne cessent de croître. Les grandes villes aspirent la population active des départements les plus isolés en même temps qu'elles annexent les plus proches,* les habitants des grandes cités s'éloignant de plus en plus pour se loger plus à l'aise. Ce sont d'ailleurs les cadres qui détiennent le record des plus longs trajets domicile-lieu de travail.

La recherche de l'habitat individuel de *préférence au collectif conduit à une dissémination croissante* de la population autour de toutes les grandes villes. L'arrivée, au Havre, de plusieurs centaines de salariés à la suite du regroupement des activités d'un armateur a fait flamber les loyers jusqu'à Honfleur, le nouveau pont de Normandie aidant.

Selon les études réalisées par l'Institut national des études *démographiques, la poursuite des* tendances observées en 1990 lors du dernier recensement conduirait pour 2015 à une augmentation de 20 % de la population de plusieurs départements de la couronne extérieure de l'agglomération parisienne : l'Oise, l'Eure-et-Loir, l'Eure et le Loiret. La croissance record reviendrait à la Seine-et-Marne (+ 80 %).

Autre zone de forte progression *démographique attendue, l'axe Lyon-Marseille, l'Ain près de Lyon, la Haute-Savoie autour de Genève* et surtout les départements du Var et de l'Hérault.

> **Les emplois les plus qualifiés, et donc les mieux rémunérés, se regroupent de plus en plus dans les capitales régionales**

Enfin, un accroissement notable du nombre d'habitants serait aussi enregistré autour de certaines grandes capitales régionales *économiquement dynamiques* (Toulouse) ou *disposant d'un réservoir de population alentour* (Bordeaux et Rennes). On comprend, dans ces conditions, que les prix des maisons et des terrains dans les départements de la Haute-Garonne, de la Gironde et de l'Ille-et-Vilaine ne soient pas orientés à la baisse.

Toujours en supposant une *poursuite des tendances de la précédente décennie, la baisse de la population continuera dans le Massif Central* et sur ses pourtours (à l'exception du Puy-de-Dôme) et dans les régions intérieures de l'Est (Lorraine, Ardennes et Bourgogne), tandis que les départements voisins de l'Allemagne et de la Suisse conserveront leur pouvoir d'attraction.

La concentration sera encore plus nette pour les revenus. Les emplois les plus qualifiés, et donc *les mieux rémunérés, se regroupent de plus en plus dans les capitales régionales.* Le phénomène fait boule de neige, les entreprises ayant évidemment tendance à s'implanter là où la main-d'œuvre existe déjà. Les chercheurs de l'Insee ont récemment examiné (*Economie et Statistique*, avril-mai 1996) la part des « emplois stratégiques » (niveau cadre-ingénieur) dans les domaines des services aux entreprises (finance, gestion, informatique, transport, communication, commerce de gros) de la recherche, de l'information et des arts-spectacles dans l'emploi total de 97 aires urbaines. Plus la proportion de ces postes, qui ont un effet d'entraînement, est élevée, meilleures sont les perspectives générales d'emploi sur le marché local.

Dans ce domaine, Grenoble et Toulouse, suivies par Montpellier Lyon et Strasbourg se détachent. Marseille, Bordeaux et Nantes se trouvent à quelque distance. Toulon, Amiens et Limoges détiennent la lanterne rouge. On peut estimer que, dans un avenir relativement proche, un grand nombre de villes importantes ou moyennes, qui ne possèdent pas de spécialité bien établie, sont destinées à se transformer en simples cités administratives et étudiantes.

D'autres tendances méritent aussi d'être prises en compte : l'intérêt croissant pour les spécificités et les racines régionales se traduit par un effort d'architecture. Les maisons modernes ou neuves alliant le confort au respect de la tradition régionale trouveront plus facilement preneur lors d'une revente. Le goût de l'authentique ne s'arrête pas aux pierres. Devant l'engouement spectaculaire des Français pour le jardinage dans l'Hexagone, *on peut aussi parier que le propriétaire qui aura su* faire prospérer un jardin planté des essences du pays pourra en tenir compte dans le prix de revente demandé.

Le centre-ville, hier objet de toutes les spéculations immobilières, ne perdra pas pour autant toute valeur, loin de là. Un certain nombre d'investisseurs particuliers très fortunés de ce qu'il est convenu d'appeler la haute bourgoisie – *« les grands noms », indique Paul Camizon, dirigeant de Féau SA,* un intermédiaire qui intervient pour leur compte – achètent depuis quelques mois à Paris des immeubles en tiers occupés. Des édifices situés dans des rues correctes mais pas luxueuses, comportant surtout des petits appartements. L'investissement atteint couramment 30 millions de francs. Le rendement pour le propriétaire se situe autour de 8,5 %. *La chute prédite des loyers parisiens ne s'est en effet pas réalisée. Les petites surfaces n'ont jamais baissé* et les grands appartements sont rares en location. Cela, du moins, n'est pas près de changer et contribue à rassurer les grands propriétaires à qui la pierre ne semble pas faire peur puisque, aux prix actuels (de 11 000 francs à 15 000 francs le mètre carré dans l'ancien), ils recommencent à en acheter.

Alain Vernot

La reprise américaine favorise les petits prix

Selon les dernières statistiques publiées par l'hebdomadaire économique *Us News and World Report*, la hausse annuelle du prix moyen *des maisons, depuis 1992, a atteint 12,8 %* à Salt Lake City, capitale de l'Utah, 10,8 % à Tucson (Arizona), 8,5 % à Denver, capitale du Colorado, et 8 % à Portland, principale ville de l'Oregon.

Un phénomène évidemment en relation avec la forte croissance économique que connaissent ces Etats et aussi leur *réputation de tranquillité. Mais les prix moyens dans ces* régions (de 500 000 à 700 000 francs la maison) restent encore nettement inférieurs à ceux demandés sur la côte atlantique (1 million de francs à Boston) et en Californie (1 250 000 francs à San Francisco). Et aussi dans beaucoup de pays européens...

Le climat réchauffe le marché à l'Ouest

ON PEUT JUGER *farfelues les prédictions de ceux qui prophétisent un réchauffement spectaculaire du climat.* Mais force est de constater que les évolutions climatiques récentes ont joué un rôle important dans le succès estival des côtes bretonne et normande. Ces régions de vacances et de week-ends jouissent, depuis plusieurs années, d'étés davantage ensoleillés et d'un décalage de la belle saison vers septembre-octobre (les mois des orages les plus violents dans le Sud). Y posséder une maison ou un appartement permet donc de prolonger les vacances. Selon les observations des agents immobiliers de la Fnaim, l'Ouest est d'ailleurs la *région où le prix des maisons se maintiennent le* mieux depuis trois ans.

LE PROGRÈS DES TRANSPORTS

L'influence du ciel sur le marché de la pierre n'est pas niable. Les hivers imperceptibles de Menton ont attiré un immobilier destiné au grand âge. Les propriétaires des villas bâties dans l'entre-deux-guerres à proximité du cap Préhel (une des régions les moins pluvieuses de France), sur les Côtes-d'Armor et sur la côte ouest du Cotentin, entre Barneville-Carteret et Granville, avaient judicieusement choisi les deux *zones du littoral les plus ensoleillées à la plus courte distance possible de la capitale. Les progrès des transports ont conduit à leur déclin au profit de l'île de Ré, de La Baule et du golfe du Morbihan, les régions qui détiennent le record français des longues journées ensoleillées à la belle saison.*

Le temps qu'il fait n'a pas seulement une importance pour les résidences secondaires. A 40 kilomètres de distance, Montpellier et Nîmes font partie de la même aire économique mais pas climatique. Vents violents et pluies diluviennes de la seconde rendent ses villas infiniment moins agréables que celles du littoral montpelliérain, soumis aux brises marines, et les valeurs des maisons traduisent cette différence.

Mais prudence : rien n'étant plus variable que les *opinions sur le temps et les souvenirs qu'on en conserve, il est préférable,* avant d'acheter, de s'appuyer sur des données incontestables. Durées moyennes d'ensoleillement, nombre de jours dans l'année entièrement gris, force des vents, gelées, brouillards et pluies : toutes ces précieuses indications, y compris les nuances de certains micro-climats dans les régions côtières, figurent dans le livre *Météo de la France* paru en 1990 (aux Editions Jean-Claude Lattès). Et pour en savoir davantage, les puristes et les inquiets pourront prendre le temps d'aller consulter les atlas régionaux des diverses stations de la Météorologie nationale.

A. V.

Certains avantages fiscaux vont disparaître

C'EST L'HIVER, le 31 décembre pour être précis, que tombent les avantages fiscaux. Mais en cette fin *d'année 1996* la loi de finances pour *1997 éteindra* définitivement nombre de *mesures destinées à soutenir le marché immobilier.* Aussi, l'épargnant sur le point de finaliser un emprunt a-t-il intérêt à presser le pas pour engranger un dernier petit bonus fiscal. C'est en effet fin décembre que disparaîtra la fameuse réduction d'impôt accordée aux emprunteurs pour l'acquisition de leur résidence principale et applicable pendant les cinq premières années du crédit. Si le logement est neuf, l'avantage est égal à 25 % des intérêts, dans la limite de 20 000 francs pour un célibataire et de 40 000 francs pour un couple marié. Ce plafond peut être majoré de 2 000 francs pour le premier enfant à charge, de 2 500 francs pour le deuxième et de 3 000 francs supplémentaires à partir du troisième. Soit, dans le cas d'un couple marié avec deux enfants, un bonus fiscal légèrement supérieur à 11 000 francs.

L'Etat se montre un peu moins généreux dans le cadre de l'achat d'un bien ancien, puisque la réduction d'impôt (25 %) ne joue qu'à hauteur de 15 000 francs, majorée de 2 000 francs par enfant à charge. Soit, toujours pour un couple marié en charge de deux âmes, une réduction d'impôt maximale de 4 750 francs.

Pour profiter de cette aide fiscale qui a aidé plusieurs générations d'épargnants à se loger, il faut se dépêcher : le service de législation fiscale précise que les emprunteurs ayant souscrit un emprunt en 1996 bénéficieront de cette réduction *d'impôt jusqu'en 2001. Mais gare : le législateur a prévu de protéger les emprunteurs en leur laissant un délai de rétraction – incompressible* – de dix jours. Il est donc indispensable que vous ayez reçu une offre avant le 20 décembre pour pouvoir profiter du dispositif dans les temps. Prudence toutefois, car de nombreux établissements utiliseront cet argument afin de mieux ferrer leurs clients. Aussi, un conseil : réalisez, ou faites réaliser, une projection financière à quinze ans pour savoir *s'il vaut mieux,* selon votre situation de *famille, décrocher un prêt à des conditions plus serrées et perdre l'avantage fiscal ou l'inverse.*

PROFITEZ DES PEL

La fin de l'année 1996 marquera également la baisse des droits d'enregistrement, entrée en vigueur le 31 juillet 1995. Cette *disposition, qui jouait à la fois sur les parts départementales et régionales des droits d'enregistrement* – la dîme que les collectivités prélèvent lors de chaque transaction immobilière – *avait permis de baisser les prélèvements, de façon symbolique il est vrai.* Elle ne sera pas reconduite.

Enfin, si vous possédez un PEL, ouvert entre 1986 et 1994, et que vous envisagez de l'utiliser pour financer l'acquisition d'une résidence secondaire, sillonnez vite la campagne, car cette mesure transitoire, sauf prorogation de dernière minute, tombera dans les oubliettes à la fin de l'année. De *même pour la majoration des droits à prêt de 20 % accordée aux PEL ouverts depuis au moins deux* ans en cas d'acquisiton.

Situation totalement différente, en revanche, pour ceux qui envisagent de réaliser des travaux importants. Le champ de l'actuelle réduction accordée pour travaux de grosses réparations, de régulation du chauffage ou de mise aux normes effectués dans une résidence principale devrait être élargi. Le taux de la réduction d'impôt devrait, certes, être réduit à 20 % *contre 25 % actuellement.* Mais le *plafond des dépenses prises en* compte devrait passer de 15 000 F à 20 000 F pour une personne seule, et de 30 000 F à 40 000 francs pour un couple marié. En outre, le bonus acquis ne sera plus étalé durant plusieurs années mais imputable, en totalité, sur le montant de l'impôt *dû lors de l'année de réalisation des travaux.* Véritable cerise sur le gâteau, ceux qui ont profité du précédent régime devraient aussi pouvoir profiter du nouveau régime, *programmé pour cinq ans.*

Arnaud de Fréminville

Les Français veulent leur maison et s'éloignent du centre des villes

Cet engouement touche aussi bien les locataires que les propriétaires

Le marché immobilier pourrait bien se réveiller grâce à la maison. Les constructeurs qui édifient des maisons se réjouissent du net accroissement de leur activité. 144 000 maisons ont été mises en chantier en 1995 ; on devrait atteindre 152 000 à la fin de cette année et on en prévoit 168 000 pour 1997. Ce secteur s'est notamment animé avec la création du prêt à taux zéro, distribué plus généreusement que les défunts prêts PAP.

PAS MOINS de 56 % des ménages français habitent dans une maison individuelle, et, pour les trois quarts d'entre eux, elle reste le logement idéal. Selon un sondage réalisée en janvier 1995 pour le Crédit immobilier de France auprès de 1 415 chefs de familles de 18 à 65 ans, 75 % des personnes interrogées rêvent d'une maison. Une enquête de l'ANIL effectuée au premier trimestre de la même année auprès de 4 000 ménages révèle que 60 % des postulants à la propriété envisagent l'achat d'une maison individuelle en zone périurbaine. Le recentrage sur les valeurs familiales, le besoin d'espace, d'un jardin, loin du tumulte citadin, sont bien dans l'air du temps.

Les acquéreurs reviennent petit à petit vers ce marché avec des envies bien précises et une meilleure solvabilité financière

« J'ai la nette impression que l'on va vers des villes à l'américaine, avec un centre de plus en plus désert au profit de la périphérie, des maisons plus grandes, plus modernes et entourées de verdure », confirme Jean-Claude Delacroix, agent immobilier à Toulouse. *« Les rares programmes neufs en centre-ville, je les vends à des personnes âgées »*, constate-t-il. *« Je vois arriver de nouveaux clients*, raconte Patrick Ferat, agent immobilier à Chaville, *en provenance des 15e et 18e arrondissements de Paris, qui veulent vendre leurs trois ou quatre-pièces pour acheter, à budget égal, une maison en banlieue ouest. »*

Le marché immobilier se réveillerait-il grâce à la maison ? Les constructeurs qui édifient au coup par coup des maisons dans le secteur « diffus » se réjouissent, en tout cas, du net accroissement de leur activité : 144 000 maisons ont été mises en chantier en 1994 et en 1995, contre 122 000 en 1993, un score de 152 000 est attendu à la fin de cette année et on prévoit la construction de 168 000 maisons pour 1997. *« Si l'on atteint les 170 000 unités en 1998, le secteur retrouvera son niveau d'activité de la fin des années 80 »*, commente Michel Mouillard, professeur d'économie immobilière à l'Université Paris-X. Edifiées, pour 75 % d'entre elles, dans des communes rurales et des villes de moins de 20 000 habitants, ces maisons constituent le marché traditionnel de l'accession sociale, avec des prix de construction, hors terrain, de 400 000 francs en moyenne.

Ce secteur s'est animé avec la *création du prêt à taux zéro*, distribué plus généreusement que les défunts prêts d'accession à la propriété (PAP). En 1994, on avait distribué 35 000 PAP. En 1996, on s'apprête à enregistrer entre 120 000 et 150 000 prêts à taux zéro.

L'ardent désir d'acquérir une maison n'aveugle pas les candidats à l'achat, et leurs exigences sont très précises. Le séjour doit mesurer au moins 30 m², quitte à sacrifier un peu les chambres. Les acheteurs sont très attentifs aux charges d'entretien, à la qualité de l'isolation et au mode de chauffage, n'ignorant pas qu'une maison coûte, à surface égale, de 20 % à 30 % plus cher à l'usage qu'un appartement.

« Au-delà de 100 m², ils ne veulent pas entendre parler du chauffage électrique, et lui préfèrent le chauffage central au gaz, fioul ou propane », explique Me Jean-Yves Lemétayer, notaire à Rennes. *« Les acquéreurs recherchent des maisons à l'extérieur des villes, mais dans des communes pouvant offrir des services comparables à ceux que l'on trouve dans les centres, notamment pour les transports et les établissements scolaires »*, poursuit-il. *« Les acheteurs font preuve de maturité, s'informent de plus en plus, exigent un certificat de conformité, l'attestation d'assurance dommages-ouvrage pour les maisons édifiées depuis moins de dix ans, et s'enquièrent du niveau de la taxe foncière. »* Avec un budget moyen de 750 000 francs, les Rennais peuvent acquérir, en première couronne, une maison d'environ 90 m² sur 600 m² de terrain. Il leur faut débourser jusqu'à 1,3 million de francs pour 140 m² habitables. Les communes de la proche banlieue parisienne sont animées du même mouvement, pas des acheteurs visant la gamme moyenne de maisons aux prix plus « parisiens » : à Clamart, des maisons de 100 m², comprenant trois chambres, sur de petits terrains de 300 m², se négocient entre 1,7 et 2,2 millions de francs.

Le rêve, un jardin dans Paris

Le combie du luxe, c'est une maison en plein Paris, avec un jardin ou une terrasse assez spacieuse et calme pour y prendre ses repas, à l'abri des regards. Il y aurait quelques milliers de maisons dans Paris, *dont un millier dans le seul 16e*. *Leur prix moyen était de 3,2 mil*lions de francs début 1996, en baisse de 28 % par rapport au premier trimestre 1995. C'est un marché atypique et marginal, puisque seules 132 transactions ont été enregistrées en 1995.

Mais un abîme sépare les villas et hôtels particuliers du 16e, où les prix peuvent atteindre plus de 10 millions de francs, des maisonnettes héritées des lotissements ouvriers des quartiers de la Butte-aux-Cailles, dans le 13e arrondissement, de la Campagne à Paris, dans le 20e, de la Moskova dans le 18e, ou des villas jouxtant le parc Montsouris ou la butte Montmartre. *Dans le 19e arrondissement,* quartier de la Mouzaïa, des maisons de 100 à 120 m² s'échangent entre 1,5 et 2,5 millions de francs.

Les maisons haut de gamme ont encore du mal à trouver preneurs. *« Nous avons beaucoup de demandes et de visites, mais peu de transactions se concrétisent »*, explique Michel Bousquet, de l'agence Century 21 à Balma, banlieue résidentielle de Toulouse. L'écart entre l'offre des acheteurs et les prétentions des vendeurs est encore élevé.

Un acheteur vient de faire une offre à 1,8 million de francs pour une grosse maison de 240 m² habitables sur un terrain de 2 000 m², avec piscine, alors que son vendeur en réclame 2,6 millions. *« Quand les biens de qualité et de grand standing reviendront sur le marché et trouveront preneur sans délai, on pourra alors parler d'une véritable reprise »*, prédit Michel Mouillard, professeur d'économie immobilière à Paris-X.

Les chiffres du quatrième trimestre 1996 risquent d'être dopés par l'annonce de la fin prochaine d'avantages fiscaux (déduction des intérêts d'emprunts, baisse des droits de mutation) et 1997 devrait en subir le contrecoup.

L'engouement pour la maison ne touche pas que les aspirants à la propriété, mais aussi les locataires. *« La France accuse un cruel déficit en maisons à louer »*, juge Christian-Louis Victor, président de l'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles, qui évalue à 50 000 le nombre de demandes de locations de maisons non satisfaites, en 1995. Ce phénomène n'échappe pas aux promoteurs, qui concoctent, pour les investisseurs, des produits adaptés ouvrant droit au nouvel amortissement Périssol.

Les maisons à louer doivent répondre à des critères spécifiques : jardin engazonné, salles de bains et cuisines équipées, placards en suffisance, revêtements de sols robustes... Elles doivent être prêtes à vivre, afin que les locataires n'aient pas à sortir la perçeuse.

Les investisseurs y trouvent leur compte en coupant court aux charges et aux difficultés de la copropriété et en accueillant des locataires plus stables, qui restent en moyenne deux ans. La rentabilité, amortissement Périssol compris, peut, pour une maison d'environ 800 000 francs, atteindre 7 % à 8 % l'an.

La crise économique a donné du temps aux acquéreurs pour mûrir leur projet immobilier. Ils reviennent petit à petit vers ce marché avec des envies bien précises et une meilleure solvabilité financière, bien décidés à réaliser en même temps un rêve et un bon investissement... pour le jour de la revente.

Agnès Clément

Attention aux pièges des assurances-chômage liées au crédit

Les restrictions y sont très nombreuses

MISES EN PLACE pour se substituer aux emprunteurs immobiliers qui perdent leur emploi, ces formules sont de plus en plus chères et de plus en plus restrictives. Malheur à qui espère que l'assurance chômage qu'il souscrit avec un emprunt immobilier le mettra durablement à l'abri en cas de coup dur. Le prix toujours plus élevé de ce type de formule – près *de 150 % d'augmentation en cinq* ans – peut donner l'illusion de payer pour quelque chose de solide. Mais les faits inclinent à un jugement plus nuancé.

Confrontées à la hausse du chômage, les compagnies qui façonnent ces formules ont en effet multiplié les restrictions. Tant pour l'accès que pour les garanties.

Au chapitre des restrictions, inutile de chercher à vous assurer si vous n'êtes pas salarié : les assureurs n'acceptent de couvrir que ceux pouvant bénéficier d'une indemnisation Assedic. *Exeunt* donc les libéraux. Sont également jugés indésirables les salariés en période d'essai ou ceux qui n'ont pas totalisé six mois dans le même poste. Quant aux particuliers, de plus en plus nombreux, à ne bénéficier que d'un contrat à durée déterminée, inutile d'insister : ils sont considérés comme de mauvais risques et donc bannis. En conclure pour autant que ceux qui remplissent ces critères sont bien couverts serait aller trop vite.

Imaginez un cadre qui vient à perdre son emploi cinq mois après avoir souscrit son contrat d'assurance-chômage. Lui aussi sera bouté hors de la piste contractuelle. Au motif que le délai de carence, généralement de six mois, qui doit s'écouler entre la souscription du contrat et la mise en jeu des garanties n'est pas rempli. Les cinq mois de prime qu'il aura versés n'auront donc servi qu'à enrichir son assureur. Et encore ce délai de six mois n'a-t-il qu'une valeur indicative, puisque certains établissements, comme le CCF ou la Société générale, le portent à douze mois en cas de licenciement économique, afin d'éviter de couvrir des personnes qui se savent menacées à court terme.

Imaginez maintenant ce même cadre qui, après avoir satisfait au délai de carence, mise sur une indemnisation rapide. Là aussi, la désillusion sera rude, puisque la plupart des contrats prévoient une franchise entre le moment où le contrat est activé et celui où les premières indemnités sont versées. La durée de ce purgatoire est fréquemment fixée à trois mois.

Et la liste des désillusions ne s'arrête pas là, car, une fois ouvert, le robinet des indemnités ne tardera pas à se refermer. Elles sont en effet plafonnées. En montant, d'abord. Celui-ci est fixé selon un pourcentage de la mensualité due par l'emprunteur, un maximum de 50 % à 75 % étant la norme appliquée par la majorité des établissements. Par ailleurs, cette période d'indemnisation est bornée à concurrence de dix-huit, vingt-quatre ou trente-six mois, selon les contrats. Etant entendu que cette période concerne toute la durée du contrat.

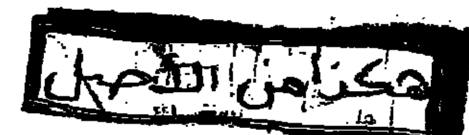
EXCLUSIONS

En clair, l'indemnisation totale peut être fractionnée en plusieurs intervalles – trois termes d'un an, par exemple –, échéances à la fin desquelles l'assuré devra assumer seul le paiement de ses mensualités, même s'il n'a pas retrouvé un travail. Officiellement, cette limitation est destinée à éviter de voir une personne « s'installer » dans le chômage. Dans les faits, elle permet surtout aux assureurs de répartir *le risque d'indemnisation* lié à chaque dossier sur une durée plus longue. Et donc de décaisser moins vite.

Comme si ces différentes pénalités ne suffisaient pas, tous les contrats prévoient de nombreuses *exclusions*. Ainsi, les mises en préretraite ou les départs volontaires dans le cadre d'un contrat de solidarité n'ouvrent notamment pas droit au versement d'indemnités.

Morale de l'affaire ? Le temps presse. Car si, malgré tout, vous souhaitez contracter une assurance-chômage, sachez que leur prix continuera à augmenter de façon inversement proportionnelle aux garanties qu'elles offrent. Une bonne raison à cela : pris de court au départ, les assureurs sont maintenant bien décidés à gagner de l'argent avec tous ceux que la crainte du chômage préoccupe.

Arnaud de Fréminville



Les véritables collectionneurs reprennent le chemin des salles de ventes

Les spéculateurs ont disparu du marché de l'art, qui se reprend peu à peu. Les estimations ont fréquemment été dépassées lors des enchères phares de la saison. Paris reste malgré tout en retrait par rapport à Londres ou New York, qui bénéficient de régimes fiscaux moins contraignants pour les acheteurs

L'atonie du marché de l'art parisien contraste avec le dynamisme des maisons anglo-saxonnes Christie's et Sotheby's. Les lourdes taxes qui pénalisent la place de Paris provoquent la mise hors jeu de deux secteurs essentiels, à la fois les tableaux modernes et la joaillerie. Toute la profession attend dans l'urgence la mise en place de réformes qui pourraient permettre à Paris de regagner le terrain perdu : la redéfinition du statut des commissaires-priseurs – imminente – mais aussi l'harmonisation fiscale, encore à venir. Pourtant, nombre d'acteurs du marché de l'art semblent aujourd'hui reprendre confiance. Les estimations ont fréquemment été dépassées au cours des ventes-phares de la saison. Plus significatif encore, les pourcentages de ventes très élevés, observés lors de la dispersion de collections majeures. Autre caractéristique du marché actuel : tout en haut de la pyramide, on constate des enchères imprévisiblement hautes alors que le milieu de gamme regorge de découvertes et d'opportunités réellement attractives.

POUR LE PREMIER semestre de 1996, Drouot annonce des résultats stables par rapport à un premier semestre 1995 déjà bien terne. Dans le même temps, les maisons de vente anglo-saxonnes Christie's et Sotheby's continuent à faire preuve de dynamisme avec des progressions respectives de 6 % à 22 % des ventes. Raison majeure de l'atonie du marché parisien : les lourdes taxes, qui pénalisent la place de Paris, provoquent la mise hors jeu de deux secteurs essentiels : les tableaux modernes et la joaillerie, points forts, précisément, de Christie's et Sotheby's. Car, depuis trente ans, le marché des tableaux s'est déplacé à Londres et à New York, et celui des bijoux à Genève. Toute la profession attend donc dans l'urgence la mise en place de réformes qui pourraient permettre à Paris de regagner le terrain perdu : la redéfinition du statut des commissaires-priseurs – imminente – mais aussi et surtout l'harmonisation fiscale encore à venir.

Au regard des chiffres du premier semestre de cette année, Paris reste encore bien loin derrière les maisons de ventes anglo-saxonnes Christie's et Sotheby's. Pourtant, nombre d'acteurs du marché de l'art semblent aujourd'hui reprendre confiance. *« La Biennale des antiquaires a drainé des acheteurs venus des quatre coins du monde »*, souligne Claude Blaizot, président du Syndicat national des antiquaires. La crise serait-elle enfin conjurée ? *« La vraie crise, c'était la flambée de folie d'il y a dix ans »*, martèle Mᵉ Jacques Tajan. Aujourd'hui, on s'achemine vers un retour à la normale. Les spéculateurs ont disparu. Et les véritables collectionneurs reprennent le chemin des salles de ventes. Signe positif : les estimations ont fréquemment été dépassées au cours des ventes-phares de la saison. Une indication à interpréter toutefois avec prudence, car, ces derniers temps, les commissaires-priseurs préféraient afficher des estimations basses.

Les pourcentages de ventes très élevés, observés lors de la dispersion de collections majeures, sont, en revanche, plus significatifs. On constate que les enchères sont particulièrement hautes dès lors qu'apparaissent – selon l'expression de Mᵉ Guy Loudmer – *« des objets de grand désir »*. Dans le même temps, le milieu de gamme – encore trop délaissé – regorge de découvertes et d'opportunités réellement attractives, pour qui souhaite, tout simplement, se faire plaisir.

RETOUR DE L'ART PRIMITIF

L'art primitif a fait un retour en force sur la scène parisienne. Plusieurs dispersions exceptionnelles se sont échelonnées sur un court laps de temps. Test réussi, avec à la clé un record mondial : 6 096 970 francs pour une figure de reliquaire Byeri, statuette masculine à la patine brillante, *« suintante »*, et à la face en forme de coeur, typique de l'art Fang. Un objet « magique », provenant de la prestigieuse collection Guerre, composée de pièces récoltées majoritairement au Gabon et au Congo.

Au-delà des objets d'exception, ce secteur offre des objets dignes d'intérêt à partir de 10 000 francs, comme certaines pièces de Côte d'Ivoire, un peu laissées pour compte actuellement.

Autre point fort traditionnel des ventes parisiennes, le département du mobilier classique. Avec en vedette au cours du mois de juin 96 : *le Concert des singes*, éblouissante pendule rocaille à orgues, ornée d'une guirlande de fleurs en porcelaine de Vincennes, et d'un orchestre de seize singes musiciens, en porcelaine de Saxe. Ce modèle unique a été préempté à 3 200 000 francs.

Mais en dehors des pièces de « qualité musée », ce secteur reste l'un des plus riches en trouvailles pour qui prend le temps de flâner dans les salles des ventes. La classique commode XVIIIᵉ se négocie à moins de 10 000 francs. Et la Haute Epoque, longtemps invendable, revient au goût du jour sous l'*« influence des décorateurs américains »*, observe Mᵉ Le Fur. De magnifiques meubles médiévaux-crédence, des tables de monastère, s'enlèvent actuellement à moins de 50 000 francs.

La bibliophilie, domaine excluant toute idée de *« paraître »*, est toujours restée l'apanage des connaisseurs. D'où une grande stabilité des prix. Mais le marché connaît aussi des records dès que l'on touche à l'extraordinaire. Exemple : 620 782 francs pour un recueil d'autographes des grandes figures de la Révolution, de Louis XVI à Robespierre, en passant par Marat. Au cours de la même vente – celle de la bibliothèque R.G. – on adjugeait 243 880 francs le manuscrit autographe du journal de Louis XVI, rédigé de juin à septembre 1791, au moment de la fuite à Varennes. A côté de ces pièces rares, on peut collectionner des autographes d'écrivains célèbres à partir de 1 000 francs.

LES AUTOMOBILES EN CHUTE

Secteur hautement spéculatif voilà quelques années, les automobiles de collection ont connu quant à elles une chute spectaculaire. Les sportives d'après-guerre, Ferrari, Maserati et autres Lamborghini, les plus courues dans les *« années-tape-à-l'œil »*, ont été particulièrement touchées. *« A l'époque, il était plus économique de les acheter neuves ! Aujourd'hui, c'est le contraire »*, résume Mᵉ Poulain. Le marché est redevenu sain. Et les voitures de collection n'ont rien perdu de leur pouvoir de fascination. En témoigne le beau succès des ventes d'avril et de juin. Avec une adjudication-record, à 3 381 047 francs, pour une des plus importantes voitures de course française de tous les temps : la Talbot-Lago T 26 Barquette, Le Mans 1951. Mais contrairement aux idées reçues, le plaisir de rouler dans une auto de collection n'est pas réservé uniquement aux ultra-privilégiés. Avec 80 000 francs pour une petite Alpine datant de 1970, ou une Rolls-Royce des années 50-60, le rêve devient accessible.

L'art moderne, lui, se réveille plus difficilement du *« boom »* de la fin des années 80. Malgré cette tendance, l'un des temps forts de cette première partie d'année 1996 a été marqué par la vente de la collection de l'avionneur Henry Potez, qui réunissait nombre de valeurs sûres, dont Pissarro, Sisley, Mary Cassat, ou encore Rouault. Plusieurs œuvres ont passé largement le cap du million de francs. Le record de la saison a été atteint avec la *Paysanne assise au soleil couchant*, peinte par Pissarro en 1880, adjugé à 11 307 110 francs. Le marché des oeuvres sur papier, qui recèle encore de belles opportunités, est à privilégier. A partir de 200 000 francs, on peut s'offrir une magnifique aquarelle signée Dufy ou Léger.

Mais ces résultats encourageants restent en retrait de ceux enregistrés à Londres ou New York où la reprise observée en 1995 se confirme. Ainsi, un tableau de Claude Monet, *Les Meules, Giverny, Effet du Matin*, vendu par Sotheby's au mois de mai à New York, dépassait 7 millions de dollars (35 millions de francs).

A New York toujours, Christie's adjugeait 10,3 millions de dollars *L'Intérieur d'un restaurant* peint par Vincent Van Gogh. Plus surprenant, l'intérêt manifesté par les collectionneurs américains pour des peintres français des années 50, tels De Staël ou Fautrier, superbement ignorés outre-Atlantique depuis vingt ans ! *La Mort du sanglier*, exécuté par Fautrier durant sa *« période noire »* – la moins connue – s'est enlevé à 299 500 livres (2,4 millions de francs). Un beau pied de nez à l'idée reçue selon laquelle un artiste se vend mieux dans son pays d'origine !

Encore faudrait-il que des paramètres extérieurs ne viennent pas fausser les lois du marché. Or, en France, des contraintes fiscales de taille entravent l'apparition en vente publique d'œuvres importantes. Un droit de suite de 3 % est versé aux ayants droit d'artistes disparus depuis moins de cinquante ans. Rien de tel outre-Atlantique.

Quant à la taxe à l'importation de 5,5 % – inexistante aux Etats-Unis et de seulement 2,5 % en Grande-Bretagne –, elle ne permet pas le retour d'œuvres détenues hors de la CEE. Deux raisons qui expliquent en grande partie l'affaiblissement du marché français. Mais rien n'est irréversible. La prochaine redéfinition du statut des commissaires-priseurs constituera un premier pas très attendu.

Noëlle Joly

Art déco : Jean-Michel Frank en vedette

L'Art déco est solidement défendu à Paris. Qu'il s'agisse de Rühlmann, le grand classique du genre, de Chareau, mis à la mode voilà cinq à six ans, et qui est maintenant à son juste prix, de Printz ou de Dunand, le succès ne se dément pas. Actuellement, l'engouement se porte sur Jean-Michel Frank. Avec des prix en progression fulgurante – plus de 20 % à 25 % cette année – pour un mobilier dont les lignes pures et les tonalités généralement claires sont de plus en plus recherchées. Principale caractéristique des créations de celui qui fut appelé aussi *« le décorateur du vide »* – comme le rappelle l'expert Jean Marcel Camard : son dépouillement. Les matériaux employés retiennent l'attention : parchemin ou galuchat, plus rarement marqueterie de paille ou mica, recouvrent les meubles.

Dans ce secteur, tout comme dans celui du mobilier classique, des achats restent possibles à partir de 5 000 francs ou 10 000 francs dès lors qu'on ne recherche pas une grande signature.

Petit guide fiscal pour répondre à quelques questions simples

Jusqu'au 31 décembre 1996, il est encore possible de bénéficier de certaines mesures de relance arrêtées par le gouvernement. Elles concernent notamment le plan d'épargne-logement, les sicav monétaires et les crédits à la consommation

La fiscalité des placements est complexe et changeante. Les incitations à l'investissement immobilier locatif se succèdent : *Quilès, Méhaignerie et, aujourd'hui,* l'amortissement Perissol. L'assurance-vie conserve l'essentiel de ces avantages, notamment en matière de succession, mais pour combien de temps ? Enfin, les sicav *monétaires sont de moins en moins* intéressantes. Autant d'évolutions qu'il faut prendre en compte. Attention tout de même : si les réductions d'impôts et autres déductions du revenu imposable sont des facteurs importants dans la performance des différents types de placements, les avantages fiscaux ne doivent jamais être le seul critère de choix. Les épargnants qui, alléchés par les avantages de la *Loi Pons* concernant l'immobilier ou les bateaux dans les DOM-TOM, se sont précipités sur des offres apparemment séduisantes ont bien souvent fait de très *mauvaises opérations. Il s'agit de cas extrêmes,* mais l'avantage fiscal ne dispense pas d'une sélection rigoureuse des produits de placement.

● ***LES LIVRETS***

Les Livret A, Livret bleu, Codévi et Livret jeunes bénéficient d'une exonération totale d'impôts. Ils sont *plafonnés à 100 000 francs* pour les Livret A et bleu (3,50 %), à 30 000 francs pour le Codévi (3,50 %) et à 10 000 francs pour le Livret jeunes (4,75 %).

Les livrets bancaires (3,50 %) ne sont pas plafonnés. Les rendements *sont imposables à l'impôt sur le re*venu ou peuvent, sur option, être assujettis à un prélèvement libératoire de 19,9 %. Compte tenu de l'élargissement de la CSG (Contribution sociale généralisée, qui passe de 2,4 % à 3,4 %), à partir du 1er janvier 1997, *tous les prélèvements forfai*taires et libératoires vont être majorés d'un point. Le prélèvement libératoire sur livrets bancaires passera donc à 20,9 %.

● **LES CERTIFICATS DE DÉPÔTS ET COMPTES À TERME**

Ces produits d'investissements à court terme non réglementés, comme *le sont les livrets, sont* soumis à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement libératoire de 19,9 % qui passera à 20,9 % à partir de 1997.

● **ASSURANCE-VIE**

Depuis le 5 septembre, l'avantage fiscal à l'entrée (25 % des versements annuels dans la limite de 4 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge) qui avait été maintenu pour les souscripteurs acquittant moins de 7 000 francs d'impôts a été totalement supprimé. Seuls les contrats à primes périodiques souscrits avant le 20 septembre 1995 continuent de profiter de cette réduction, laquelle, jusqu'à l'automne 1995, était encore offerte à tous les contractants.

En revanche, en dépit de menaces répétées, les autres avantages fiscaux de l'assurance-vie ont été *maintenus. L'épargne accumulée sur* le contrat (capital et intérêts) est totalement exonérée d'impôts au bout de huit ans de détention (une sortie *avant quatre ans se solde par une* taxe de 39,9 % des intérêts qui tombe à 19,9 % si le retrait a lieu entre quatre et huit ans). Et en cas de décès du souscripteur, le bénéficiaire désigné, quels que soient ses liens de parenté avec l'assuré, touchera l'ensemble des fonds mobilisés sur le contrat, hors droits de succession. Du moins si l'assuré avait moins de soixante-dix ans au moment de la souscription. Dans le cas contraire, le capital sera assujetti aux droits de mutation s'il dépasse un seuil fixé à 200 000 francs.

Par ailleurs, l'assurance-vie, déjà soumise depuis le 1er février 1996 au RDS (Remboursement de la dette sociale : 0,5 % prélevé à la source *chaque année pour les contrats en* francs et à l'issue du contrat pour les multisupports), risque à partir de l'année prochaine d'être taxée dans *le cadre de l'élargissement de* la CSG. Le prélèvement à la source, passerait alors à 3,9 % (0,5 % + 3,4 %). Compte tenu du relèvement *de la CSG, le taux de* taxation devrait passer de 39,9 % à 40,9 % pour un investissement d'une durée inférieure à quatre ans, de 19,9 % à 20,9 % entre quatre et huit ans, de 0,5 % à 3,9 % ensuite.

● **IMMOBILIER**

La loi de finances 1997 va dans l'ensemble nettement restreindre le traitement fiscal de faveur des investisseurs immobiliers. Dès l'an prochain, tout emprunt contracté pour acheter une résidence principale ne *donnera plus lieu à la déduction fis*cale de ses intérêts. Cette mesure touchera aussi bien l'immobilier neuf qu'ancien. Les autres éléments de la loi de finances 1997 concernant la fiscalité de l'immobilier porteront surtout préjudice aux transactions *dans l'ancien. La baisse des droits de* mutation sur l'ancien est également remise en cause : ceux-ci devraient remonter à 10 % après le 1er janvier. Ils avaient baissé de 35 % à 7 %. La France est l'un des pays d'Europe où les droits de mutation sont les plus élevés : *ils* sont de 2,5 % en *Alle*magne et de 1 % en Grande-Bretagne. Quant au prêt à taux zéro, les conditions d'accès doivent également être *modifiées : il sera utili*sable pour financer un appartement ancien dès lors que les travaux représenteront 54 % du montant total *de l'opération.*

– L'investissement locatif : il existe depuis le milieu des années 80 des dispositifs fiscaux mis en place pour l'encourager. Les *dispositifs* Quilès (1984) et Méhaignerie (1986 et 1993) ouvrent deux options.

Dans la première, la réduction d'impôt est égale à 10 % du prix de revient du logement (prix d'acquisition plus frais). Elle est plafonnée à 30 000 francs pour une personne seule et à 60 000 francs pour un couple marié (le prix de revient maximal pris en compte est de 600 000 francs). *La réduction d'im*pôt est étalée sur deux ans dont la moitié du plafond la première année (15 000 ou 30 000 francs) et le solde *la seconde. Le logement doit être* loué non meublé, à titre de résidence principale, pour une période minimale de six ans.

*La deuxième possibilité qui s'ins*crit dans le cadre Méhaignerie - Quilès consiste à opter pour une réduction d'impôt de 15 %. Elle peut atteindre 60 000 francs pour une personne seule et 120 000 francs pour un couple marié, soit 15 % d'un prix de revient dont le maximum pris en compte est donc de 400 000 ou 800 000 francs. Dans cette possibilité, le montant du loyer et celui des ressources du *locataire* sont plafonnés.

– L'amortissement Périssol : ce nouvel avantage est venu renforcer les réductions *Quilès et Méhaigne*rie. Il porte le nom de l'actuel ministre délégué au logement. Les contribuables, qui ont acquis ou *acquéreront un logement neuf* entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 et le mettent en location pendant au moins neuf ans, peuvent, *pendant les quatre premières an*nées, déduire de leurs revenus fonciers 10 % du montant de leur achat. Le déficit foncier ainsi créé pourra être *déduit de leur revenu impo*sable, dans la limite de 100 000 francs par an. L'amortissement se poursuivra *ensuite au ryth*me de 2 % par an pendant vingt ans. Le système permet donc, à terme, d'amortir ainsi 80 % de la valeur de l'investissement initial. Il reconnaît le rôle d'entrepreneur de l'investisseur, qui peut désormais amortir son investissement *comme un fonds de* commerce.

– Les droits d'enregistrement : la fin de l'année 1996 marquera égale*ment la disparition de la baisse* des droits d'enregistrement qui avait été mise en vigueur le 31 juillet 1995.

– Les travaux grosses réparations : l'actuelle réduction accordée pour travaux de grosses réparations, de régulation du chauffage ou de *mise aux normes effectués dans une* résidence principale sera bien revue. Mais son champ devrait notamment être élargi. Dans ce cadre, le taux de la réduction d'impôt devrait, certes, être réduit à 20 % contre 25 % actuellement. Mais le plafond des dépenses prises en compte devrait être relevé et passer de 15 000 à 20 000 francs pour une personne seule et de 30 000 à 40 000 francs pour un *couple marié. En outre,* le bonus acquis ne sera plus étalé durant plusieurs années mais imputable, en totalité, sur le montant de *l'impôt dû, lors de l'année de réali*sation des travaux. Il s'agit d'un « plus » pour ceux qui ont profité du précédent régime. Ils devraient *aussi* pouvoir *profiter* du nouveau régime, programmé pour cinq ans.

● ***PRÊTS IMMOBILIERS***

C'est à la fin de l'année que disparaîtra la fameuse réduction d'impôt accordée aux emprunteurs pour l'acquisition de leur résidence principale. Dans son principe, cette ristourne fiscale, qui s'applique durant les cinq premières années du crédit, diffère selon qu'il s'agit d'un bien neuf ou ancien. Si le logement est neuf, l'avantage est égal à 25 % des intérêts dans la limite de *20 000 francs pour un célibataire et* de 40 000 francs pour un couple marié. Ce plafond peut être majoré de 2 000 francs pour le premier enfant à *charge, de 2 500 francs pour le* deuxième et de 3 000 francs supplémentaires à partir du troisième. Soit, dans le cas d'un couple marié avec deux *enfants,* d'un bonus fiscal légèrement supérieur à 11 000 francs.

L'Etat se montre un peu moins généreux dans le cadre de l'achat d'un bien ancien puisque la réduction d'impôt (25 %) ne joue qu'à hauteur de 15 000 francs majoré de 2 000 francs par enfant à charge. Soit, toujours pour un couple marié en charge de deux âmes, une réduction d'impôt maximale de 4 750 francs. *Jusqu'à quand* profiter de cette aide fiscale qui a aidé plusieurs générations d'épargnants à se loger ? Jusqu'au 1er janvier 1997. *Dans une note récente,* le Service de législation fiscale a en effet précisé que les emprunteurs ayant souscrit, en 1996, un emprunt bénéficieront de cette réduction d'impôt *jusqu'à* l'horizon 2001.

● **ÉPARGNE-LOGEMENT**

– Le Compte d'épargne-logement est assujetti au RDS (remboursement de la dette sociale). Son *rendement net est donc* de 2,24 %. Les dépôts sont plafonnés à 100 000 francs.

– Le Plan d'épargne-logement (PEL) : les intérêts et la prime d'Etat liés au PEL sont quasiment défiscalisés. Ils supportent cependant le RDS *au taux de 0,5 %, ce qui ramène le* rendement à 5,22 % au lieu de 5,25 %. D'autre part, le PEL est imposable à l'ISF (déclaré pour son montant nominal augmenté des intérêts échus ou courus au 1er janvier).

Le détenteur d'un PEL qui résilie son contrat avant que la période de blocage de quatre ans ne soit achevée s'expose à plusieurs sanctions :

■ *Si la résiliation intervient après* une période comprise entre un et deux ans : l'épargne est rémunérée au taux du CEL, et le souscripteur perd prime et droits à prêts.

■ Si la résiliation intervient après une période comprise entre deux et trois *ans : l'épargne est rémunérée à* 3,84 %, soit le taux de rémunération normal des banques auquel ne s'ajoute pas la prime publique. Les *droits à prêts sont perdus, mais une* conversion en CEL est possible.

■ Si la résiliation intervient après une période de plus de trois ans : *vous conservez vos droits et 50 % de* la prime.

– Le Plan d'épargne populaire (PEP) : le versement maximal sur un PEP est de 600 000 francs pour une personne seule et de 1,2 million de francs pour un couple marié. En cas de retrait avant quatre ans des sommes déposés sur le PEP, les retraits sont soumis à un prélèvement libératoire de 39,4 % (40,4 % en 1997) ou à l'impôt sur le revenu (IR). Les retraits entre quatre et huit ans sont soumis à un prélèvement de 19,4 % (20,4 % en 1997) ou à l'IR. Après *huit ans,* le PEP ouvre droit à une exonération totale d'imposition. Le RDS, au taux de 0,5 %, est prélevé sur les produits lors de leur *inscrip*tion en compte. Une sortie en rente viagère défiscalisée est possible. Dans ce cas, seul le RDS au taux de *0,5 % est prélevé sur la rente.*

● **LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS**

Le PEA permet d'échapper au bout de huit ans de détention à la taxation des plus-values et des dividendes à *condition d'être investi* uniquement en actions françaises. Il permet également au bout de huit ans de détention de récupérer le ca*pital ou sortir en rente* exonérée d'impôt sur le revenu. La rente est seulement passible du RDS au taux de 0,5 %. Aucune sortie en rente n'a encore été effectuée puisque le PEA a été créé en septembre 1992.

● **LES SICAV**

– Les sicav monétaires : elles sont imposées sur les revenus ou les plus-values (dès le premier franc de cession) *au* taux de 19,9 %. Il passera à 20,9 % à partir du 1er janvier 1997.

– Les sicav actions françaises : les plus-values sont imposables au taux de 19,9 % (20,9 % *en* 1997) à compter de 200 000 francs de cession de valeurs mobilières. Les revenus bénéficient d'un abattement de 8 000 francs pour une personne seule et de 16 000 francs pour un couple marié (mais sont taxés, via le RDS, au taux de 0,5 % – avoir fiscal inclus sans abattement). Au-delà de l'abattement, les revenus sont assujettis à l'impôt sur le revenu (IR).

***– Les sicav obligations fran*çaises :** les plus-values sont imposées à 19,9 % à compter de 200 000 francs de cession de valeurs mobilières. Concernant les revenus, ils sont soumis à l'IR ou sur option d'un prélèvement *libératoire de* 19,9 %.

● **PARTS DE NAVIRES *OU QUIRATS***

L'acquisition de parts de copropriété de navire neuf ou quirats permettait déjà, notamment dans le *cadre* de la loi Pons, aux particuliers de réaliser des déductions sur leur revenu imposable. Pour les investissements réalisés entre *le* 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1999, la déduction atteignait, l'année de la livraison du navire, 25 % du montant des investissements. La *déduction* était limitée annuellement à 25 000 francs pour une personne seule et 50 000 francs pour un couple *marié*. Une autre version destinée aux investissements dans les DOM-TOM (loi Pons) permet de déduire la totalité de son investisse*ment* de son revenu imposable et de déduire les années suivantes le déficit d'exploitation.

Le Parlement a adopté à la fin du *mois de juin* un texte destiné à compléter le projet actuel. Tous les navires sont cette fois concernés (à l'exception des bateaux de pêche), neufs ou d'occasion, à condition qu'ils battent pavillon français. L'investisseur pourra dès lors, pour des parts acquises entre *le 1er janvier* 1996 et le 31 décem- bre 2000, déduire de son revenu le montant de son investissement à hauteur de *500 000* francs pour un célibataire et de 1 000 000 de francs pour un couple marié vivant sous le régime de l'imposition commune. La déduction sera effectuée l'année du versement de l'investissement.

E. L.

Des mesures ponctuelles

Jusqu'au 31 décembre, certaines mesures en faveur du déblocage de l'épargne prises par le gouvernement restent en vigueur.

● ***Sicav et fonds communs* de placement monétaires et obligataires de capitalisation :** il existe la possibilité d'être exonéré *de l'impôt sur les plus-values à la* condition que les fonds retirés soient réemployés, dans les deux *mois* suivant *la* cession, à l'acquisition ou à la construction d'un immeuble résidentiel, au financement de travaux de reconstruction, d'agrandissement ou de grosses réparations, à l'achat d'un terrain à bâtir.

● **PEL :** les droits à prêts sont *majorés de 20 % pour* les demandes effectuées avant le 31 décembre. Il existe également la possibilité d'utiliser l'épargne-logement pour acquérir une résidence secondaire dans l'ancien.

● **Résidence principale :** réduction d'impôt de 25 % des dépenses de grosses réparations d'amélioration, d'isolation thermique ou de mise en conformité dans la limite de 15 000 francs pour une personne *seule ou de 30 000 francs* pour un couple marié, plus 2 000 francs par personne à charge, 2 500 francs pour le deuxième enfant et 3 000 francs *à partir du* troisième enfant.

● **Location de logements vacants :** *il* est possible d'obtenir une exonération d'impôt. Si un logement est vacant depuis plus d'un an au 31 décembre 1995 et *mis en location avant le* 31 décembre 1996, les revenus fonciers seront exonérés d'impôt *les* deux premières années de location. Mais le propriétaire doit s'engager à louer pendant au moins six ans.

● **Concernant les crédits à la consommation :** ils donnent droit à une réduction d'impôt égale au quart des intérêts versés en 1996 et 1997 pour les crédits souscrits avant la fin de l'année.

Par ailleurs, et depuis le *30 septembre,* un certain nombre d'autres mesures visant à inciter les français à consommer et prises temporairement en 1995 n'existent plus. *Rappelons brièvement qu'il* s'agissait d'une autorisation de retraits sans pénalité sur les PEP (plan d'épargne populaire) ouverts avant le 20 décembre 1995 et sur les PEL. On pouvait retirer jusqu'à 100 000 francs des PEL afin de financer l'acquisition de meubles ou de biens ménagers. Il était possible également de débloquer de manière anticipée une partie de l'épargne salariale (participation et plan d'épargne d'entreprise).